

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Tuesday, June 2, 2015
Wednesday, June 3, 2015
Thursday, June 4, 2015
Tuesday, June 9, 2015 (in camera)
Thursday, June 11, 2015 (in camera)

Le mardi 2 juin 2015
Le mercredi 3 juin 2015
Le jeudi 4 juin 2015
Le mardi 9 juin 2015 (à huis clos)
Le jeudi 11 juin 2015 (à huis clos)

Issue No. 33

Fascicule n° 33

*Fourth, fifth, sixth, seventh
and eighth meetings:*

Subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures

*Quatrième, cinquième, sixième,
septième et huitième réunions :*

La teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures

Ninth meeting:

The expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2016

Neuvième réunion :

Les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

Third meeting:

Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2016

Troisième réunion :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance

COMPARAÎT :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
* Carignan, P.C. (or Martin)	Gerstein
Chaput	Hervieux-Payette, P.C.
* Cowan	Mockler
(or Fraser)	Rivard
	Wallace

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator McIntyre (*June 4, 2015*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Rivard (*June 3, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Gerstein
Chaput	Hervieux-Payette, C.P.
* Cowan	Mockler
(ou Fraser)	Rivard
	Wallace

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 4 juin 2015*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 3 juin 2015*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 2, 2015
(97)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Wallace (8).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:

Canadian Taxpayers Federation:

Aaron Wudrick, Federal Director.

Finance Canada:

Paul Rochon, Deputy Minister;

Nicholas Leswick, General Director, Economic and Fiscal Policy Branch;

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch.

Mr. Wudrick made a statement and answered questions.

At 3:14 p.m., the committee suspended.

At 3:21 p.m., the committee resumed.

Minister Oliver made a statement and, together with Mr. Rochon, Mr. Leswick and Mr. Marsland, answered questions.

At 4:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 2 juin 2015
(97)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Wallace (8).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :

Fédération canadienne des contribuables :

Aaron Wudrick, directeur fédéral.

Finances Canada :

Paul Rochon, sous-ministre;

Nicholas Leswick, directeur général, Direction des politiques économique et budgétaire;

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt.

M. Wudrick fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 14, la séance est suspendue.

À 15 h 21, la séance reprend.

Le ministre Oliver fait une déclaration puis, avec MM. Rochon, Leswick et Marsland, répond aux questions.

À 16 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, June 3, 2015
(98)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Wallace (8).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

WITNESSES:

Intellectual Property Institute of Canada:

Jeffrey Astle, Immediate Past President;

Steven B. Garland, Past President.

Canadian Home Care Association:

Nadine Henningsen, Executive Director.

Public Service Alliance of Canada:

Chris Aylward, National Executive Vice President;

Liam McCarthy, PSAC Negotiations Coordinator.

Professional Institute of the Public Service of Canada:

Debi Daviau, President;

Isabelle Roy, General Counsel.

Mr. Astle made a statement and, together with Mr. Garland, answered questions.

At 2:21 p.m., the committee suspended.

At 2:23 p.m., the committee resumed.

Ms. Henningson made a statement and answered questions.

At 2:36 p.m., the committee suspended.

At 2:38 p.m., the committee resumed.

Mr. Aylward and Ms. Daviau each made a statement and, together with Mr. McCarthy and Ms. Roy, answered questions.

OTTAWA, le mercredi 3 juin 2015
(98)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Wallace (8).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Institut de la propriété intellectuelle du Canada :

Jeffrey Astle, président sortant;

Steven B. Garland, ancien président.

Association canadienne de soins et services à domicile :

Nadine Henningsen, directrice générale.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Chris Aylward, vice-président exécutif national;

Liam McCarthy, coordonnateur des négociations de l'AFPC.

Institut professionnel de la fonction publique du Canada :

Debi Daviau, présidente;

Isabelle Roy, avocate générale.

M. Astle fait une déclaration puis, avec M. Garland, répond aux questions.

À 14 h 21, la séance est suspendue.

À 14 h 23, la séance reprend.

Mme Henningson fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 36, la séance est suspendue.

À 14 h 38, la séance reprend.

M. Aylward et Mme Daviau font chacun une déclaration puis, avec M. McCarthy et Mme Roy, répondent aux questions.

At 3:44 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 3, 2015
(99)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, McIntyre, Smith (*Saurel*) and Wallace (8).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

WITNESSES:

Office of the Information Commissioner of Canada:

Suzanne Legault, Information Commissioner of Canada;

Nancy Bélanger, General Counsel, Director of Legal Services.

Royal Canadian Mounted Police:

Rennie Marcoux, Chief Strategic Policy and Planning Officer;

Peter Henschel, Deputy Commissioner, Specialized Policing Services.

Ms. Legault made a statement and, together with Ms. Bélanger, answered questions.

At 7:44 p.m., the committee suspended.

At 7:48 p.m., the committee resumed.

Deputy Commissioner Henschel and Ms. Marcoux each made a statement and answered questions.

At 8:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 15 h 44, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 3 juin 2015
(99)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, McIntyre, Smith (*Saurel*) et Wallace (8).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat à l'information du Canada :

Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada;

Nancy Bélanger, avocate générale et directrice des services juridiques.

Gendarmerie royale du Canada :

Rennie Marcoux, dirigeante principale de la planification et des politiques stratégiques;

Peter Henschel, sous-commissaire, Services de police spécialisés.

Mme Legault fait une déclaration puis, avec Mme Bélanger, répond aux questions.

À 19 h 44, la séance est suspendue.

À 19 h 48, la séance reprend.

Le sous-commissaire Henschel et Mme Marcoux font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 4, 2015
(100)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:06 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Wallace (8).

Other senators present: The Honourable Senators Furey, Lang, Mitchell, Ogilvie and Patterson (5).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

WITNESSES:

Standing Senate Committee on National Security and Defence:

The Honourable Senator Daniel Lang, Chair;

The Honourable Senator Grant Mitchell, Deputy Chair.

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology:

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair.

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples:

The Honourable Senator Dennis Glen Patterson, Chair.

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce:

The Honourable Senator Irving Gerstein, Chair.

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

The Honourable Senator George J. Furey, Deputy Chair.

Senate of Canada:

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief Parliamentary Precinct Services Officer;

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services.

The Honourable Senator Lang and the Honourable Senator Mitchell each made a statement and answered questions.

At 2:28 p.m., the committee suspended.

OTTAWA, le jeudi 4 juin 2015
(100)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 6, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Gerstein, Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Wallace (8).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Furey, Lang, Mitchell, Ogilvie et Patterson (5).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaël Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense :

L'honorable sénateur Daniel Lang, président;

L'honorable sénateur Grant Mitchell, vice-président.

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie :

L'honorable sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie, président.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones :

L'honorable sénateur Dennis Glen Patterson, président.

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce :

L'honorable sénateur Irving Gerstein, président.

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

L'honorable sénateur George J. Furey, vice-président.

Sénat du Canada :

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal, Services de la Cité parlementaire;

Gilles Duguay, directeur général, Services de la Cité parlementaire.

Les honorables sénateurs Lang et Mitchell font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 28, la séance est suspendue.

At 2:29 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Ogilvie made a statement and answered questions.

At 2:43 p.m., the committee suspended.

At 2:44 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Patterson made a statement and answered questions.

At 3:03 p.m., the committee suspended.

At 3:04 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Gerstein made a statement and answered questions.

At 3:15 p.m., the committee suspended.

At 3:22 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Furey and Mr. Patrice each made a statement and, together with Mr. Duguay, answered questions.

At 3:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 9, 2015
(101)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Wallace (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2016. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on the Supplementary Estimates (A) 2015-16 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

À 14 h 29, la séance reprend.

L'honorable sénateur Ogilvie fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 43, la séance est suspendue.

À 14 h 44, la séance reprend.

L'honorable sénateur Patterson fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 3, la séance est suspendue.

À 15 h 4, la séance reprend.

L'honorable sénateur Gerstein fait une déclaration et répond aux questions.

À 15 h 15, la séance est suspendue.

À 15 h 22, la séance reprend.

L'honorable sénateur Furey et M. Patrice font chacun une déclaration puis, avec M. Duguay, répondent aux questions.

À 15 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 9 juin 2015
(101)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Wallace (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle.

Il est convenu d'adopter l'ébauche de rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2015-2016, dans sa forme modifiée, et d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à y apporter des modifications de forme mineures.

It was agreed that the report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 9:52 a.m., the committee suspended.

At 9:53 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 26, 2015, the committee continued its examination of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2016. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 28.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that the second draft interim report on the Main Estimates 2015-16 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions; and

That the report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 10:17 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, June 11, 2015
(102)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 10 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Hervieux-Payette, P.C., Rivard, Smith (*Saurel*) and Wallace (8).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee continued its examination of subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 32.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

Il est convenu de déposer le rapport à la Chambre à la première occasion.

À 9 h 52, la séance est suspendue.

À 9 h 53, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 26 février 2015, le comité poursuit son étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 28 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu d'adopter la deuxième ébauche du rapport sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2015-2016, dans sa forme modifiée, et d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à y apporter des modifications de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport à la Chambre à la première occasion.

À 10 h 17, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 11 juin 2015
(102)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 10 heures, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Chaput, Day, Eaton, Hervieux-Payette, C.P., Rivard, Smith (*Saurel*) et Wallace (8).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 32 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that the report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 10:27 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle.

Il est convenu d'adopter l'ébauche de rapport sur la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, dans sa forme modifiée, et d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à y apporter des modifications de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport à la Chambre à la première occasion.

À 10 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier suppléant du comité,

Daniel Charbonneau

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 2, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:45 p.m., to continue its study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon, we are continuing our study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

[*English*]

In our first panel this afternoon we will be looking at Part 2, support for families, clauses 29 to 40, which can be found at page 29 of the English version. We have before us, to help us out with these sections, someone who can explain a bit about how these sections will impact the Canadian public and taxpayers, from the Canadian Taxpayers Federation, we welcome Mr. Aaron Wudrick, Federal Director.

Mr. Wudrick, before we start I will also let honourable senators know that if there are other tax measures you may be able to field questions in relation to other measures as well. Your comments will primarily be with respect to support for families, but we do know there is a renewal of an accelerated capital cost allowance for mining that we see on an annual basis, a temporary extension of that, and if you have any comments of how that process of renewing it on an annual basis impacts the industry that would be of interest to us as well.

Colleagues, I will let you know before we start that we have had circulated, and this will be part of our record, a letter that we received and was also sent to the House of Commons from the Privacy Commissioner. It is quite a long, extensive letter, dated June 1, analyzing from a privacy point of view the Privacy Commissioner's comments. We hadn't planned on having the Privacy Commissioner here, but if anyone felt otherwise we could certainly bring the Privacy Commissioner in to deal with that particular document.

The other announcement I wanted to make is that we will be dealing with Mr. Wudrick until quarter past 3:00 and then the minister will be arriving roughly at that time. We'll adjourn once the minister arrives to proceed with the minister's presentation.

Finally, we have two reports that we're waiting on so we can move those along in relation to supply and one of those reports is for sup A and the other is for main supply but both are now in

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 2 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 45, pour poursuivre son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, cet après-midi, nous allons poursuivre notre étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

La première partie de la réunion d'aujourd'hui est consacrée à l'étude des articles 29 à 40 de la partie 2, sous la rubrique « Soutien aux familles », qui se trouvent à la page 29 de la version française. Pour nous aider, nous accueillons aujourd'hui quelqu'un qui pourra nous expliquer l'incidence de ces mesures sur la population canadienne et les contribuables canadiens. Il s'agit de M. Aaron Wudrick, qui est directeur fédéral de la Fédération canadienne des contribuables.

Monsieur Wudrick, avant de commencer, j'aimerais aussi informer les sénateurs que vous pourrez peut-être répondre à des questions sur d'autres mesures, s'il y a lieu. Vos commentaires porteront principalement sur le soutien aux familles, mais nous savons qu'il y a un renouvellement — un prolongement temporaire — de la déduction pour amortissement accéléré au titre de l'extraction minière offerte chaque année. Si vous avez des commentaires au sujet de l'incidence du renouvellement annuel de cette mesure sur l'industrie, cela pourrait aussi nous intéresser.

Chers collègues, avant de commencer, je tiens à vous informer que nous avons distribué une lettre — qui figurera au compte rendu — que nous avons reçue du commissaire à la protection de la vie privée du Canada, qui l'a aussi envoyée à la Chambre des communes. Dans cette longue lettre datée du 1^{er} juin, le commissaire à la protection de la vie privée présente son analyse du point de vue de la protection des renseignements personnels. Nous n'avions pas envisagé de convoquer le commissaire, mais si quelqu'un est d'un autre avis, nous pourrions certainement inviter le commissaire à comparaître pour nous parler de ce document.

Je tenais aussi à dire que M. Wudrick sera avec nous jusqu'à 15 h 15. Le ministre devrait arriver environ à cette heure-là. À son arrivée, nous mettrons fin à la première partie, puis le ministre fera son exposé.

En fait, nous attendons deux rapports afin de poursuivre notre étude des crédits. L'un de ces rapports est lié au Budget supplémentaire des dépenses (A) et l'autre concerne les crédits

translation. As you might guess, a lot of other committees have documents in for translation and that is causing some delay but we're hoping to be in a position to be able to review them over this weekend coming and deal with them Tuesday morning at our meeting, which will put them in the process for debate by Wednesday or Thursday of next week. That will be good because then we will be ready to receive the two supply bills.

Let's get back to budget implementation Mr. Wudrick. You have the floor, sir.

Aaron Wudrick, Federal Director, Canadian Taxpayers Federation: Thank you very much. Good afternoon senators. My name is Aaron Wudrick. I'm the Federal Director of the Canadian Taxpayers Federation. Thank you for the opportunity to appear today to speak to Part 2 of Bill C-59, the provisions of which the Canadian Taxpayers Federation is generally supportive.

The Canadian Taxpayers Federation is a federally incorporated, not-for-profit citizens' group founded in 1990, with 84,000 supporters. We are dedicated to three key principles, those being lower taxes, less waste and accountable government. Perhaps unsurprisingly we appear today largely pursuant to the first of these principles — lower taxes.

I did want to take a moment to highlight our support for the budget as a whole. We at the CTF have been highly critical of the many years of deficits and so we feel it only fair to also give credit where it is due and applaud the government for finally balancing the budget.

With respect to the measures in Part 2 of Bill C-59, the increase in the child care expense deduction, we are strongly in favour of this measure. Indeed, we proposed an even greater increase in this deduction before the budget last fall. We also believe that the government should consider modifying the deduction to allow a parent to pay a stay-at-home partner and similarly claim the deduction.

With respect to income splitting, one of CTF's guiding taxation principles is advocating for broad-based tax cuts. Our first preference is always cuts, for example, to general income tax rates so that all Canadians may benefit. That said, income splitting is not a terrible second-best. What it adds in complexity it compensates for in equity. We believe that it, for example, is entirely reasonable to ensure that the tax code treats like as like, that is that a household that earns \$80,000 a year should not pay vastly different amounts of tax depending on how that earning is divided up among spouses.

principaux, mais les deux documents sont actuellement à l'étape de la traduction. Comme vous pouvez le deviner, beaucoup d'autres comités ont envoyé des documents à la traduction, ce qui entraîne un certain retard, mais nous espérons pouvoir les étudier pendant la fin de semaine prochaine et les examiner lors de notre réunion de mardi matin. Cela nous permettra d'en débattre d'ici mercredi ou jeudi de la semaine prochaine. Ce serait bien, parce que nous serions alors prêts à recevoir les deux projets de loi portant affectation de crédits.

Revenons au projet de loi d'exécution du budget. La parole est à vous, monsieur Wudrick.

Aaron Wudrick, directeur fédéral, Fédération canadienne des contribuables : Merci beaucoup. Sénatrices, sénateurs, bonjour. Je m'appelle Aaron Wudrick, et je suis directeur fédéral de la Fédération canadienne des contribuables. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui pour parler de la partie 2 du projet de loi C-59, dont la fédération appuie généralement les dispositions.

La Fédération canadienne des contribuables est un groupe de citoyens constitué en société sans but lucratif fondé en 1990 qui compte plus de 84 000 sympathisants. Nous nous consacrons à trois principes clés, soit la baisse des impôts, la réduction du gaspillage et la responsabilisation du gouvernement. Vous ne serez peut-être pas surpris d'apprendre que nous comparaissons aujourd'hui en grande partie en raison du premier principe, c'est-à-dire la baisse des impôts.

Je voulais prendre un instant pour souligner que nous appuyons généralement ce budget. À la FCC, nous avons beaucoup critiqué les nombreuses années de déficit. Nous estimons donc simplement qu'il est juste de rendre à César ce qui est à César et de féliciter le gouvernement d'avoir enfin équilibré le budget.

En ce qui concerne les mesures prévues dans la partie 2 du projet de loi C-59, nous sommes fortement favorables à l'augmentation de la déduction pour frais de garde d'enfants. En effet, nous avons proposé une augmentation encore plus importante de la déduction avant la présentation du budget, l'automne dernier. Nous croyons également que le gouvernement devrait songer à modifier cette déduction afin de permettre à un parent de payer un partenaire pour rester à la maison et réclamer cette déduction de la même manière.

En ce qui a trait au fractionnement du revenu, l'un des principes directeurs de la FCC en matière d'imposition consiste à préconiser des baisses d'impôt généralisées. Notre préférence est toujours accordée en premier aux baisses des taux d'imposition généraux afin que tous les Canadiens puissent en profiter. Cela dit, le fractionnement du revenu n'est pas si mal comme second choix. La complexité qu'il ajoute est compensée en équité. Nous croyons qu'il est parfaitement raisonnable, par exemple, de s'assurer que les codes des impôts traitent les contribuables équivalents de façon équivalente et qu'un ménage dont le revenu

The current government first introduced income splitting for seniors and now for families. We would hope that the next objective would be to introduce income splitting for everyone else in order to broaden the benefits for such a policy, including possible provision for single persons to split income with dependants in certain circumstances.

With respect to the Universal Child Care Benefit, it is again no secret that we at the Canadian Taxpayers Federation prefer tax relief rather than entitlement programs. Taxing citizens and then returning the money with a bow-wrapped cheque courtesy of the Government of Canada is not our preferred model. Having said that, we are in agreement with the government that parental choice is paramount and that putting money back into the hands of parents to spend on the form of child care that works best for them is a better policy than creating, as some have proposed, a giant government-run daycare system.

We fully recognize that the UCCB is not enough to cover the entire cost of child care for most families, but we think that's rather beside the point. We believe that while supporting families is of course a valid and proper objective of government policy, it does not necessarily follow that the government should cover 100 per cent of the cost.

In summary, we are, with the caveats we've already identified, generally supportive of the provisions contained in Part 2 of Bill C-59. And while we will never stop pointing out that complex boutique measures clutter up the tax code, raise administrative costs and generally confuse Canadians when it's not necessary, the fact remains that the overall federal tax burden faced by Canadians continues to go down and we certainly welcome that development.

Thank you and, as the senator stated, I'm happy to take questions on this or other measures in the budget.

The Chair: Thank you very much. I'll go to Senator Bellemare.

[Translation]

Senator Bellemare: Mr. Wudrick, I have a question. You said you wished that the income splitting measure could be available to everyone. What you are basically saying is that tax would be paid per household, and it could be split within a household regardless of the relationships between the individuals.

est de 80 000 \$ par année ne devrait pas verser une somme d'impôts très différente selon la façon dont cette rémunération est répartie entre les conjoints.

Le gouvernement actuel a d'abord instauré le fractionnement du revenu pour les aînés et le fait maintenant pour les familles. Nous espérons que le prochain objectif sera l'adoption du fractionnement du revenu pour tous les autres contribuables afin d'élargir les avantages de cette politique, y compris la possibilité d'une disposition permettant aux célibataires de fractionner leur revenu avec des personnes à charge, dans certaines situations.

En ce qui concerne la Prestation universelle pour la garde d'enfants, encore une fois, tout le monde sait que, à la FCC, nous préférons l'allégement fiscal aux programmes d'admissibilité. Le fait d'imposer les citoyens, puis de leur rendre l'argent comme un chèque cadeau offert à titre gracieux par le gouvernement du Canada n'est pas notre modèle privilégié. Cela dit, nous souscrivons à l'idée du gouvernement selon laquelle le choix des parents est d'une importance primordiale et qu'une politique qui vise à rendre l'argent aux parents afin qu'ils le dépensent pour se procurer le type de service de garde qui leur convient vaut mieux que la création — comme certains l'ont proposé — d'un gigantesque réseau de services de garde dirigés par le gouvernement.

Nous reconnaissons parfaitement que pour la plupart des familles, la PUGE est insuffisante pour payer la totalité des coûts des services de garde, mais selon nous, la question n'est pas là. À notre avis, même si l'appui aux familles est, manifestement, un objectif valable et légitime de la politique gouvernementale, cela ne peut pas nécessairement dire que le gouvernement devrait prendre en charge la totalité des coûts.

En résumé, à l'exception des réserves que nous avons déjà mentionnées, nous appuyons généralement les dispositions contenues dans la partie 2 du projet de loi C-59. Même si nous n'arrêterons jamais de signaler que les mesures accessoires complexes encombrant le code des impôts, augmentent les coûts administratifs et sèment inutilement la confusion générale chez les Canadiens, il demeure que, dans l'ensemble, le fardeau fiscal fédéral des Canadiens continue de diminuer, et nous sommes certainement heureux de ce dénouement.

Merci. Comme le président l'a indiqué, je serai heureux de répondre à vos questions à ce sujet ou sur d'autres mesures contenues dans le budget.

Le président : Merci beaucoup. Je donne la parole à la sénatrice Bellemare.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Monsieur Wudrick, j'ai une question. Vous avez dit que vous souhaiteriez que la mesure du partage du revenu puisse être offerte à tout le monde. Dans le fond, ce que vous dites, c'est qu'on paierait de l'impôt par ménage et qu'on pourrait partager l'impôt au sein d'un ménage, peu importe les liens entre les individus.

Have you estimated what this kind of a measure may cost? What economic logic is behind that idea?

[English]

Mr. Wudrick: Yes, we're generally in favour of the principle that costs are incurred by Canadians by household. A family incurs costs the same way regardless of whether they have one person working or two, or whether those two spouses are earning the same amount or a different amount. We think that the principle should be applied beyond families.

Indeed, one of the main criticisms that we think is valid of the current income splitting policy towards families is on its own it does nothing for single-parent families and we think that that's a problem. That is why we think it would be reasonable to consider situations where there's a single parent they may be able to split their income with certain valid dependants in order to ensure that they also benefit from this.

With respect to the costs, we haven't crunched the numbers because, of course, there are very many different ways to do this. Our view is, of course, we prefer less spending, but even if you were in favour of a larger size of government you would be able to adjust taxes such that you could have a certain level of revenue but just ensure that the payment is paid equitably by household regardless of the composition of that household.

[Translation]

Senator Bellemare: Are any countries doing that? Do you have any facts in support of the idea?

[English]

Mr. Wudrick: I should be more informed on some of the international examples. I know that certainly there are some countries that they are not simply paying taxes on an individual basis. It is on a unit basis, but I don't have them handy.

The Chair: Could you tell us about the child tax credit? The indication in clause 30 is an amendment to repeal the child tax credit for 2015. Just what is happening? We see an awful lot of, as you mentioned, boutique programs. Could you explain to us these various proposals for the child tax credit and proposed family tax credit? There are quite a few of them that appear in the legislation. Do you have any comment with respect to trying to simplify the income tax?

Mr. Wudrick: The general comment that we have is that in many cases this government has talked about cutting taxes and they have cut them, but they've cut them in very inefficient, complicated and complex ways. We think, for example, something like a general cut to the income tax rate would be the simplest, most efficient, broad-based way to ensure that all Canadians would benefit rather than targeting it at specific

Avez-vous estimé ce qu'une telle mesure pourrait coûter? Quelle logique économique sous-tendrait cette idée?

[Traduction]

M. Wudrick : Oui, nous souscrivons généralement à l'idée que les coûts sont pris en charge par les ménages canadiens. Les coûts qu'une famille devra prendre en charge ne varient pas selon qu'elle compte un travailleur ou deux, ou selon que les deux conjoints ont un revenu égal ou différent. Nous estimons que ce principe ne devrait pas seulement s'appliquer aux familles.

En effet, l'une des principales critiques — justifiée, à notre avis — par rapport à l'actuelle politique de fractionnement du revenu des familles, c'est qu'elle n'aide en rien les familles monoparentales. Nous pensons que c'est un problème. Voilà pourquoi nous considérons qu'il serait raisonnable, dans certains cas, d'envisager de permettre à un parent monoparental de fractionner son revenu avec des personnes à charge admissibles de façon à ce qu'il puisse aussi tirer avantage de cette mesure.

Quant aux coûts, nous ne les avons pas calculés, car il y a manifestement diverses façons de le faire. Certes, nous prônons la diminution des dépenses, mais même si vous étiez favorables à une intervention plus importante de l'État, vous pourriez apporter des ajustements au taux d'imposition de façon à avoir un certain revenu tout en vous assurant que les paiements sont répartis équitablement parmi les ménages, sans égard à leur composition.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Est-ce qu'il y a des pays qui le font? Avez-vous des faits à rapporter pour appuyer cette idée?

[Traduction]

M. Wudrick : Je devrais être mieux informé sur la situation à l'échelle internationale. Je sais que le régime fiscal de certains pays n'est pas fondé sur le revenu des particuliers, mais plutôt sur celui des ménages. Toutefois, je n'ai pas ces renseignements sous la main.

Le président : Pourriez-vous nous parler du crédit d'impôt pour enfants? La modification prévue à l'article 30 vise à abroger le crédit d'impôt pour enfants pour 2015. Qu'en est-il? Comme vous l'avez indiqué, nous voyons un nombre considérable de programmes accessoires. Pourriez-vous nous expliquer les diverses mesures proposées par rapport au crédit d'impôt pour enfants et au crédit d'impôt pour les familles? On trouve diverses mesures de ce genre dans le projet de loi. Avez-vous des commentaires sur la façon de simplifier le régime d'impôt sur le revenu?

M. Wudrick : En général, nous considérons que si le gouvernement actuel a souvent parlé de réduire les impôts — ce qu'il a fait —, il l'a fait de façon très inefficace et complexe. Nous croyons, par exemple, qu'une mesure comme la réduction généralisée des taux d'imposition serait une méthode plus simple, plus efficace et plus générale pour s'assurer que tous les Canadiens en profitent, plutôt que de prendre des mesures ciblées

groups. Even if you're talking about families, as I alluded to in the previous question, there are certain families with a certain structure that don't benefit from the provisions.

I recognize that the way that the so-called family tax cut has been framed by rolling in the UCCB and the child care deduction along with the income split is to ensure that everyone comes away with something. But we're vigilant observers of the size of the tax code and we are torn on the one hand because taxes are going down, but the tax code is increasingly complicated, the administrative cost is much higher and we think there is a much simpler way to cut taxes.

The Chair: A program that you proposed where you are advocating where one parent could pay a partner to stay home. That's a form of income splitting is it not?

Mr. Wudrick: Yes. If the government is talking about maximizing choice for households, that to me seems to be the philosophical position behind providing the cheque rather than daycare. They're saying that we're going to give you money; you make the decision about what's best for you. Why not empower families who would like to have a spouse stay home but are not able to do so? If they could simply pay their spouse and claim it under this form of child care credit, which they can claim right now only if they put their child in the care of someone else, why not simply allow them to do that too?

The Chair: Could you comment on the other point in the introduction that I mentioned? It seems strange to us that we keep seeing this one-time renewal for another year of the accelerated capital cost allowance for mining activities.

Mr. Wudrick: Yes. This is one of the boutique measures that we're often critical of. In and of itself, if it's something that benefits business and defers costs for them, great, but part of the benefit of any measure is the simplicity and the predictability thereof. So if we have what we're calling a temporary measure that is simply being renewed every year, I don't know what that does in terms of the predictability for any business.

Additionally, it's mystifying to us why only one particular industry should be benefiting from this measure. If capital cost allowance is something that is good for business, why not simply allow all businesses to claim a similar measure?

The Chair: Thank you. We were wondering about that.

Can you explain, in clause 30 — if you have a copy of the bill in front of you — Income Tax Act 118(1), and it's paragraph (b.1) of the description of (B) in this section of the act provides child

pour des groupes précis. En ce qui concerne les familles, comme je l'ai indiqué en réponse à la question précédente, certaines familles ne sont pas visées par ces dispositions en raison de leur structure familiale.

Je reconnais qu'avec les mesures parallèles que sont la PUGE, la déduction pour frais de garde d'enfants et le fractionnement du revenu, la prétendue baisse d'impôts pour les familles est conçue d'une façon qui vise à s'assurer que tous obtiennent quelque chose. Toutefois, nous observons avec vigilance la taille du code des impôts et nous sommes déchirés, car d'une part, les impôts sont en baisse et, d'autre part, le code des impôts est de plus en plus complexe et les frais d'administration sont de plus en plus élevés. Nous pensons qu'il y a une façon beaucoup plus simple de réduire les impôts.

Le président : Vous avez proposé la création d'un programme qui permettrait à un parent de payer son partenaire pour demeurer à la maison. N'est-ce pas là une forme de fractionnement du revenu?

M. Wudrick : Oui. Lorsque le gouvernement parle d'offrir aux ménages la plus grande latitude possible, cela me semble être le principe sous-jacent de la décision d'offrir un chèque plutôt que des services de garde. Le gouvernement dit qu'il versera l'argent aux gens et que c'est à eux que reviendra la décision de choisir ce qui leur convient le mieux. Pourquoi ne pas offrir cette possibilité aux familles qui souhaiteraient qu'un des conjoints reste à la maison, mais qui n'en ont pas les moyens? Pourquoi ne leur permettons-nous pas simplement de payer un conjoint et de faire une réclamation sous forme de déduction pour frais de garde d'enfants? Actuellement, cela leur est possible seulement s'ils confient la garde de leur enfant à quelqu'un d'autre.

Le président : Pourriez-vous faire un commentaire sur l'autre point que j'ai mentionné dans l'introduction? Il nous semble étrange de voir que d'année en année, on ne renouvelle la déduction pour amortissement accéléré au titre de l'extraction minière que pour une année.

M. Wudrick : Avec plaisir. C'est l'une des mesures accessoires que nous dénonçons souvent. En soi, cette mesure est avantageuse pour les entreprises, car elle leur permet de reporter des coûts aux années subséquentes, ce qui est formidable. Toutefois, l'avantage de toute mesure réside dans sa simplicité et sa prévisibilité. Donc, si nous nous retrouvons avec ce qu'on appelle une mesure temporaire qui est simplement renouvelée chaque année, je ne vois pas en quoi cela accroît la prévisibilité pour les entreprises.

De plus, qu'une seule industrie soit visée par cette mesure nous rend perplexes. Si une déduction pour amortissement est une bonne chose pour le commerce, pourquoi ne pas simplement l'offrir à toutes les entreprises?

Le président : Merci. Nous nous interrogeons à ce sujet.

Nous aimerions avoir des explications sur l'article 30 — si vous avez un exemplaire du projet de loi sous la main. La question porte sur le paragraphe 118(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu;

tax credit and family caregiver amount for a child. And paragraph (b.1) is amended to repeal the child tax credit as of 2015.

Is that repealing an existing program and then bringing in another program?

Mr. Wudrick: Sorry, I'm not clear what you're referring to.

The Chair: Bill C-59, which we're looking at, it's clause number 30. Child amount; it's Income Tax Act section 118.

Mr. Wudrick: Yes, the effect, to my understanding of this particular provision, is rather than simply leaving the money in the hands of individuals, by the increase in the UCCB it will essentially cancel this out. It's a change in the delivery of the benefit to Canadians but the net benefit is nothing on that particular measure individually.

The Chair: The net benefit to the taxpayer is the same, it's just it's a different type program?

Mr. Wudrick: Yes, that in particular is what I was talking about earlier in that we certainly prefer that the position be if the government doesn't need the money leave it in their hands in the first place. Don't take it from them, repackage it and then hand it back to them in a different way.

[Translation]

Senator Chaput: No one will say that we do not agree with supporting our families and our children. We all agree with the principle that we have to support families and help them. Obviously, we can reduce taxes or give them some money back, or both. How many members does the Canadian Taxpayers Federation have?

[English]

Mr. Wudrick: We have 84,000 supporters.

[Translation]

Senator Chaput: Have you ever had a discussion with the members? Have they shared their preferences in terms of the support provided to families? Have you discussed any potential initiatives that are not part of this bill?

[English]

Mr. Wudrick: We survey our supporters regularly to get an idea of what their priorities are in terms of our federal advocacy. We surveyed them on income splitting. Income splitting was not their first choice in terms of tax relief. We asked them also

l'alinéa 118(1)b.1) de la même loi porte sur la description de (B) et prévoit un crédit d'impôt pour enfants et une somme pour aidant familial d'un enfant. De plus, l'alinéa b.1) est modifié pour abroger le crédit d'impôt pour enfants à compter de 2015.

S'agit-il de l'abrogation d'un programme existant, puis de la création d'un autre programme?

M. Wudrick : Je suis désolé. Je ne suis pas certain de savoir de quoi vous parlez.

Le président : Je parle de l'article 30 du projet de loi C-59, que nous étudions actuellement. C'est la somme pour enfant, à l'article 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Wudrick : Très bien. D'après ce que je comprends, c'est que plutôt que de laisser l'argent aux contribuables, cette disposition vise essentiellement à annuler l'effet de l'abrogation en augmentant la PUGE. Il s'agit d'un changement du modèle de prestation de la mesure, mais cela ne se traduit pas par un avantage net pour les Canadiens.

Le président : Donc, la prestation nette versée au contribuable est la même, et c'est simplement un autre type de programme?

M. Wudrick : Oui, et c'est précisément ce dont je parlais plus tôt. Nous préférierions de loin l'approche suivante : si le gouvernement n'a pas besoin de cet argent, il n'a qu'à le laisser aux parents dès le départ, plutôt que de le prendre, de créer de nouveaux programmes, puis de leur redonner sous une autre forme.

[Français]

La sénatrice Chaput : Personne ne dira que nous ne sommes pas d'accord pour soutenir nos familles et nos enfants. Nous sommes tous d'accord avec le principe selon lequel nous devons soutenir les familles et les aider. Évidemment, nous devons réduire les taxes ou leur remettre une somme d'argent, ou les deux. La Fédération canadienne des contribuables compte combien de membres?

[Traduction]

M. Wudrick : Nous avons 84 000 sympathisants.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce que vous avez déjà entretenu une discussion avec ces membres? Est-ce qu'ils vous ont fait part de leurs préférences à l'égard de l'appui apporté aux familles? En outre, avez-vous discuté d'initiatives possibles qui ne font pas partie de ce projet de loi?

[Traduction]

M. Wudrick : Nous menons régulièrement des sondages auprès de nos sympathisants afin d'avoir une idée de leurs priorités quant aux points que nous devons défendre sur la scène fédérale. Nous avons fait un sondage sur le fractionnement du revenu. Lorsqu'on

whether if it was income splitting or no tax relief would they take the income splitting and the vast majority of them said yes.

In terms of specific measures for families, again, our support base generally is less in favour of targeted tax relief and more in favour of broad relief that applies to all Canadians and not only families. There is no specific measure that they have brought forward that they would like to see on the issue with respect to families.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you very much, sir.

[English]

The Chair: Part 3, Division 1, is a new statute enactment of the federal balanced budget act. Do you have any comments in relation to that particular initiative?

Mr. Wudrick: Yes, I would say we don't think that that provision will do any harm. We do find it a bit ironic that the provision is brought forward right at the time a budget is balanced after governments have been running deficits for seven years. We would have liked to have seen something that was what we would consider tougher.

Again, we welcome the fact that balanced budget legislation is being talked about. We think it's important and we think certainly it's a good thing for governments to be talking about, but more important than talking about it is walking the walk.

I would say, with this government or all future governments, regardless of whether this law is passed the Canadian Taxpayers Federation will be quite happy if the budget remains balanced, whether or not this law is part of it.

The Chair: Thank you.

Senator Mockler: I understand also that paying down the federal debt was a top priority of 52 per cent of your supporters, versus 40 per cent wanting to reduce taxes; is that fair? Is that the statement you've made?

Mr. Wudrick: Yes, the number one priority for our supporters — and not just through our surveys but I can tell from my own interactions with them — is our federal debt. This is obviously a topic that is not discussed very much by any of the political parties. It is over \$600 billion and counting.

One of the proposals we've floated recently is in order to address this rather than simply have surpluses applied to the federal debt, which is the default that occurs right now, we would like to see a line item in future federal budgets where money is earmarked to pay down the federal debt.

We appreciate that the Conservative government, for example, has committed to lowering the debt-to-GDP ratio. That's certainly a positive step, but from where we sit that doesn't

parle d'allègements fiscaux, ce n'est pas leur premier choix. Nous leur avons aussi demandé s'ils préféreraient cette mesure à l'absence d'allègement fiscal. La grande majorité a dit oui.

Encore une fois, en ce qui concerne l'adoption de mesures précises pour les familles, nos sympathisants sont moins favorables aux allègements fiscaux ciblés et plus favorables à des allègements généraux qui s'appliquent à tous les Canadiens et non seulement aux familles. Ils n'ont proposé aucune mesure précise pour les familles.

[Français]

La sénatrice Chaput : Merci beaucoup, monsieur.

[Traduction]

Le président : La section 1 de la partie 3 est une nouvelle mesure législative édictant la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire. Avez-vous des commentaires sur cette initiative?

M. Wudrick : Oui. Je dirais que nous sommes d'avis que cette disposition ne peut pas nuire. Nous trouvons quelque peu ironique de voir que le gouvernement présente cette disposition au moment où le budget est équilibré, après avoir enregistré sept déficits consécutifs. Nous aurions aimé avoir une mesure qu'on pourrait considérer comme plus contraignante.

Encore une fois, nous sommes heureux de voir qu'on parle de mesure législative sur l'équilibre budgétaire. Nous pensons que c'est important et qu'il est bien que les gouvernements parlent d'équilibre budgétaire. Cependant, il est encore plus important de prendre des mesures concrètes.

Que le projet de loi soit adopté ou non, je dirais que la Fédération canadienne des contribuables sera satisfaite si le budget demeure équilibré sous le gouvernement actuel ou sous tous les gouvernements futurs, peu importe si la disposition s'applique.

Le président : Merci.

Le sénateur Mockler : J'ai également cru comprendre que le remboursement de la dette fédérale était la priorité de 52 p. 100 de vos militants, et que 40 p. 100 d'entre eux souhaitent plutôt réduire les impôts. Est-ce exact? Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Wudrick : Oui, le remboursement de la dette fédérale est la priorité absolue de nos militants — je l'ai appris dans nos sondages, mais aussi en interagissant avec eux. Évidemment, aucun des partis n'en parle beaucoup. La dette s'élève à plus de 600 milliards de dollars, et ce n'est pas fini.

Nous avons récemment parlé d'une proposition visant à régler la dette fédérale plutôt que de simplement y verser les excédents budgétaires, ce qui est fait par défaut à l'heure actuelle. Nous aimerions que les prochains budgets fédéraux comportent un poste destiné au remboursement de la dette fédérale.

Par exemple, nous sommes heureux que le gouvernement conservateur soit déterminé à diminuer le ratio de la dette au PIB. C'est bel et bien un pas dans la bonne direction, mais selon nous,

address the fundamental problem which is the nominal figure. Most Canadians will be surprised to know we spend almost \$28 billion, \$29 billion a year on interest payments on that debt alone. That is larger than the single largest departmental spending in National Defence. That is a large sum of money and we can debate what to do with that money if we paid it down, whether it's tax cuts or program spending, but we think either way it would be better served than simply paying interest on debt.

Senator Mockler: I would like to have your comments or that of the Canadian Taxpayers Federation on the following: How would you qualify what happened to us in 2008 up to 2010 to 2012 globally and the role of Canada?

Mr. Wudrick: Certainly. Obviously there was a severe economic downturn. The Canadian Taxpayers Federation is one of the few voices that opposed the fiscal stimulus, which was largely the consensus of all the major political parties and most of the media and commentary establishment. Our view is simply that stimulus was not necessary, or certainly not to the extent that it plunged us back into debt. As a result, we believe that the debt accumulated since then, and deficits that have flowed as a consequence from them, is essentially the hangover from the spending binge in 2009.

Senator Mockler: What would have happened had the Government of Canada not run deficits for seven years? What would have happened to the Canadian people?

Mr. Wudrick: That's certainly an interesting hypothetical. I know that the position of many people is that there would have been utter economic devastation if the government hadn't taken that road. We beg to differ. If we're talking about a global economic phenomenon and many other countries are engaging in a stimulus, the fact that Canada does not, for example, if a lot of our demand is driven from outside of the country, those stimulus programs may have largely helped turn the economy around.

I realize this is all a counter-factual debate and I don't think there will ever be a meeting of the minds on it, but regardless of the fact that has happened we think it's important now to deal with the consequences. Even if we accept it happened, we can't defer the fact that we ran up bills that have to be paid and if they're not paid now then future generations will be stuck with them.

Senator Mockler: You said that you beg to differ. Would you qualify what you mean by you beg to differ had we not done that?

Mr. Wudrick: Yes. We do not think that the economic consequences of not going on a large debt stimulus would be as dire as some of the people were predicting. Of course we're

cette mesure ne s'attaque pas au problème fondamental du montant nominal. La plupart des Canadiens seront étonnés d'apprendre que nous dépensons 28 à 29 milliards de dollars par année seulement pour payer les intérêts de la dette. C'est plus que les dépenses de la Défense nationale, notre plus grand ministère. C'est une grosse somme d'argent. Nous pourrions discuter de ce que nous en ferons si nous remboursons la dette, à savoir des réductions d'impôt ou des dépenses de programmes, mais dans un cas comme dans l'autre, ce serait mieux que de verser l'argent aux intérêts de la dette seulement.

Le sénateur Mockler : J'aimerais savoir ce que vous pensez, ou ce que la Fédération canadienne des contribuables pense de ce qui suit. Comment décririez-vous ce qui nous est arrivé à l'échelle mondiale en 2008, et jusqu'en 2010, puis jusqu'en 2012? Qu'en est-il du rôle du Canada?

M. Wudrick : Sans problème. Nous avons évidemment connu un ralentissement économique brutal. La Fédération canadienne des contribuables est une des rares organisations à s'être opposée à la stimulation financière, qui faisait pratiquement l'unanimité auprès des principaux partis politiques et de la plupart des médias. Nous sommes simplement d'avis que les mesures de relance budgétaire n'étaient pas nécessaires, ou sûrement pas au point où elles nous ont replongés dans la dette. Par conséquent, nous croyons que la dette accumulée depuis et les déficits qui en ont découlé sont essentiellement les séquelles des folles dépenses de 2009.

Le sénateur Mockler : Que serait-il arrivé si le gouvernement du Canada n'avait pas accumulé des déficits pendant sept ans? Que serait-il advenu de la population canadienne?

M. Wudrick : C'est bien sûr une intéressante question hypothétique. Je sais que bien des gens pensent que nous aurions été frappés d'un désastre économique complet si le gouvernement n'avait pas choisi cette voie. Nous ne sommes toutefois pas de cet avis. Nous parlons d'une conjoncture économique mondiale, et bien d'autres pays ont eu recours à des stimulants budgétaires. Si le Canada n'avait pas fait de même, alors qu'une bonne partie de sa demande est attribuable aux marchés extérieurs, les programmes de relance budgétaire des autres pays auraient pu contribuer grandement à notre relance économique.

Je comprends que cette discussion est contre-factuelle, et je doute que tout le monde soit un jour sur la même longueur d'onde. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il faut maintenant faire face aux conséquences, peu importe ce qui s'est passé. Même si nous acceptons ce qui est arrivé, nous ne pourrions pas nier que nous avons accumulé des factures qui doivent être payées. Si nous ne remboursons pas la dette maintenant, nous refilerons la facture aux générations futures.

Le sénateur Mockler : Vous dites ne pas être d'accord. Auriez-vous préféré que nous ne prenions aucune mesure de relance?

M. Wudrick : Oui. Nous ne croyons pas que les conséquences économiques de ne pas s'endetter jusqu'au cou pour stimuler la relance auraient été aussi désastreuses que certains le prévoient.

debating a hypothetical here because a stimulus did occur and the economy proceeded as a result of that stimulus. So we don't really know what would have happened without it. We are saying that people claiming that the consequences would have been very dire without it is exaggerated.

Senator Mockler: I guess I beg to differ on your comment.

Senator Wallace: Mr. Wudrick, there are different ways that individuals and families are able to receive benefits from the federal government with tax credits, deductions, allowances and supplements. This bill deals with the Universal Child Care Benefit Act and the Children's Special Allowances Act.

The question I have for you is: From your experience and the feedback you get from your members, how widely understood are these benefits by the general public? More particularly, do you encounter many situations where people are not aware of the benefits that may be available to them and so simply don't apply for them? Is that an issue? Is that a concern?

Mr. Wudrick: That's difficult to answer because it's not something that comes up by and large in terms of whether they're aware. I would suggest that our supporters are probably more aware than the average Canadian, just given that they are by nature more engaged in Canadian politics. By virtue of the fact that they're supporters of the CTF, they seem to take a greater interest in politics than perhaps some others. I don't have any anecdotal evidence one way or the other.

Senator Wallace: I guess I wasn't clear enough in my question. It wasn't so much your members but the clients they represent, Canadians. Are there any issues there with a lack of awareness on the part of Canadian families and, as a result, they're not taking advantage of benefits that are available to them under these various federal acts?

Mr. Wudrick: I don't think so. Certainly, at tax time, given the nature of my role, I tend to get a lot of queries from people: What can I get? How do I do my taxes? Ironically, I'm nothing of an accountant, so I find that interesting.

Take as an example the bump in the Universal Child Care Benefit Act. I have two young children under 5. I noticed that the benefit was being increased, so of course it will benefit my family. I noticed a lot of advertising: Sign up for the enhanced UCCB. Upon looking into it, I discovered there was nothing for me to do because I would receive these benefits automatically. Of course, it was only for people who had not been receiving that benefit. Public awareness is as high for this as it would be for any other measure that would make money available to a wide class of Canadians.

Nous discutons bien sûr d'une question hypothétique puisque des mesures de relance budgétaire ont été prises et que l'économie s'est ensuite redressée. Nous ne savons donc pas vraiment ce qui serait arrivé sans stimulation. Ce que nous disons, c'est qu'il est exagéré d'affirmer que les conséquences auraient été absolument désastreuses sans aide.

Le sénateur Mockler : J'imagine que je ne suis pas d'accord avec vous.

Le sénateur Wallace : Monsieur Wudrick, les particuliers et les familles peuvent toucher différentes prestations du gouvernement fédéral grâce aux crédits d'impôt, aux déductions, aux allocations et aux suppléments de revenu. Le projet de loi modifie la Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants et la Loi sur les allocations spéciales pour enfants.

Ma question est la suivante. D'après votre expérience et les commentaires de vos membres, dans quelle mesure le grand public comprend-il ces prestations? Plus particulièrement, arrive-t-il souvent que des gens ne soient pas au courant des prestations auxquelles ils ont droit, de sorte qu'ils n'en fassent simplement pas la demande? Est-ce un problème ou une source d'inquiétude?

M. Wudrick : Je peux difficilement répondre, car les gens ne nous disent pas de façon générale s'ils sont au courant ou non. Je dirais que nos militants sont probablement mieux informés que la moyenne des Canadiens puisqu'ils s'intéressent naturellement plus à la politique canadienne. Étant donné qu'ils appuient la fédération, ils semblent peut-être s'intéresser davantage à la politique que d'autres. Je n'ai toutefois pas de données empiriques dans un sens ou dans l'autre.

Le sénateur Wallace : J'imagine que ma question n'était pas assez claire. Je ne parlais pas de vos membres, mais bien des clients qu'ils représentent, c'est-à-dire les Canadiens. Y a-t-il des problèmes à ce chapitre, comme des familles canadiennes qui ne sont pas au courant des mesures et qui, de ce fait, ne touchent pas les prestations auxquelles elles ont droit aux termes de ces lois fédérales?

M. Wudrick : Je ne crois pas. Il est vrai que je reçois habituellement beaucoup de demandes à la saison des impôts, étant donné la nature de mes fonctions. Les gens veulent savoir à quelles prestations ils ont droit et comment faire leur déclaration de revenus. C'est ironique, car je n'ai rien d'un comptable. Je trouve donc ces demandes intéressantes.

Prenons l'exemple de la hausse prévue à la Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants, ou PUGE. Je suis père de deux jeunes enfants de moins de cinq ans. J'ai constaté que la prestation était augmentée, ce qui profitera bien sûr à ma famille. J'ai aussi remarqué les nombreuses publicités qui invitent les familles à s'inscrire à la PUGE bonifiée. En examinant la question de plus près, j'ai constaté que je n'avais rien à faire puisque j'allais recevoir les prestations automatiquement. Bien sûr, le message ne s'adressait qu'à ceux qui n'avaient jamais reçu de prestation. Le grand public connaît aussi bien ces mesures que toute autre qui permettrait à un grand nombre de Canadiens de recevoir de l'argent.

Senator Wallace: Not all Canadians would receive tax advice.

Mr. Wudrick: No, they would not.

Senator Wallace: That could be an issue. Okay, thank you.

[Translation]

Senator Rivard: You said earlier that 80,000 taxpayers are members of the Canadian Taxpayers Federation. Do you know how many of those members are in Quebec? Approximately, do they account for 10 per cent or 5 per cent?

[English]

Mr. Wudrick: I don't have the numbers available. Sorry.

[Translation]

Senator Rivard: Have any of your federation's members from Quebec suggested that Quebecers should have to file only one income tax return, instead of one return for Quebec and another one for the federal government? That causes a lot of problems, as the processes are not really similar and this forces taxpayers to have their income tax returns filed by a specialized firm or by tax experts. Have any members from Quebec brought this situation to your attention in the past?

[English]

Mr. Wudrick: I can't speak to Quebec numbers specifically. I know we've had a constant theme among our supporters that it's very complicated to do taxes. One of them brought the example to me. And I live there myself, so I filled it out. In Hong Kong, the tax return form is one page. There are about eight boxes to fill out. It is simple. A lot of Canadians would certainly be beside themselves to know that in some places a matter of filling out your taxes takes five minutes and no expert is required.

The Chair: Mr. Wudrick, we'd like to thank you very much for being here and giving us the position of the Canadian Taxpayers Federation. We know that you came on short notice, and we appreciate that very much.

We're very pleased to welcome the Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance. The minister is accompanied by three officials from Finance Canada. You'll see a number of others who are behind him, who will be called forward if you pose a question that requires their assistance.

Sitting at the table with him: Mr. Paul Rochon, Deputy Minister; Nicholas Leswick, General Director, Economic and Fiscal Policy Branch; and Andrew Marsland, who is the Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch.

Le sénateur Wallace : Ce ne sont pas tous les Canadiens qui reçoivent des conseils fiscaux.

M. Wudrick : C'est vrai.

Le sénateur Wallace : Voilà qui pourrait poser problème. Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Rivard : Vous avez mentionné plus tôt que 80 000 contribuables sont membres de la Fédération canadienne des contribuables. Avez-vous une idée du nombre de ces membres qui sont du Québec? Est-ce 10 p. 100 ou 5 p. 100, environ?

[Traduction]

M. Wudrick : Je n'ai pas les chiffres. Veuillez m'en excuser.

[Français]

Le sénateur Rivard : Est-ce qu'il y a des membres de votre fédération qui sont originaires du Québec qui vous ont déjà suggéré que les Québécois devraient n'avoir qu'une seule déclaration de revenus à remplir, au lieu d'une déclaration pour le Québec et une pour le gouvernement fédéral? Cela cause beaucoup de problèmes, car le processus n'est pas nécessairement semblable et il oblige le contribuable à faire faire sa déclaration de revenus par une firme spécialisée ou par des fiscalistes. Est-ce que des membres québécois ont déjà porté cette situation à votre attention?

[Traduction]

M. Wudrick : Je ne peux pas parler des chiffres du Québec en particulier. Je sais que nos militants se plaignent sans cesse de la grande complexité des déclarations de revenus. Un d'entre eux m'en a d'ailleurs montré un exemple. Et puisque j'habite moi-même dans cette province, j'ai déjà rempli le formulaire. À Hong Kong, le formulaire de la déclaration de revenus ne comporte qu'une page, et environ huit boîtes à remplir. C'est simple. Bien des Canadiens seraient assurément furieux d'apprendre qu'à certains endroits, la déclaration de revenus prend cinq minutes et ne nécessite l'aide d'aucun spécialiste.

Le président : Monsieur Wudrick, nous tenons à vous remercier infiniment de nous avoir présenté le point de vue de la Fédération canadienne des contribuables. Nous savons que vous avez comparu à la dernière minute, et nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous sommes très heureux d'accueillir l'honorable Joe Oliver, C.P., député et ministre des Finances, qui est accompagné de trois collaborateurs de Finances Canada. Vous constaterez un certain nombre de personnes derrière lui, qui seront appelées à prendre la parole si une question nécessite leur aide.

À la table, le ministre est accompagné du sous-ministre Paul Rochon, de Nicholas Leswick, directeur général de la Direction des politiques économique et budgétaire, et d'Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal de la Direction de la politique de l'impôt.

Mr. Minister, we thank you very much for being here with us this afternoon. We are scheduled until 4:00, if that's satisfactory with you. As you know, we're dealing with Bill C-59, the budget implementation, and we are dealing with the bill even before it has arrived in the Senate, in a practice we call pre-study. When the bill does arrive from the House of Commons, we will be in a position to deal with it expeditiously, and we probably won't have to call you back again when we do have the bill. That's why we have the pre-study, so we can move quickly.

I give you the floor now for any introductory remarks. Then, if we have time, we'll engage in a question-and-answer comment period.

[Translation]

Hon. Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance: Honourable senators, I am glad to have this opportunity to discuss Bill C-59, an act to implement certain provisions of Economic Action Plan 2015.

[English]

Over the next 10 minutes or so, I would like to provide an overview of the bill. You know its purpose: to create jobs, growth and long-term prosperity for individual Canadians, their families and their communities. To that end, it is placed on a firm foundation, the fulfillment of our long-standing commitment to return to balanced budgets.

The federal deficit has been reduced from \$55.6 billion at the depths of the great recession to a projected surplus, this year, of \$1.4 billion and \$1.7 billion next year. This is great news for Canadians everywhere.

On this strong foundation, we are building a brighter future, but we must stay the course. There is an upward path to prosperity, low taxes, fiscal responsibility and budgetary balance. There is the well-trod path of economic decline that results from excessive spending, tax hikes and even more debt.

[Translation]

We have to choose the right path that will create jobs and promote growth instead of slowing down the economy and negatively affecting Canada's prospects.

[English]

The right path demands the right kind of fiscal and economic management. Integral to that goal are balanced budgets. Why do they matter? They clear the way for more tax relief. They bolster our top triple-A credit rating, keeping interest payments down and inspiring greater consumer and investor confidence. They protect our unprecedented investments in health care and

Monsieur le ministre, nous vous remercions infiniment d'être avec nous aujourd'hui. Si vous êtes d'accord, nous poursuivrons jusqu'à 16 heures. Comme vous le savez, nous effectuons une étude préalable du projet de loi C-59 sur l'exécution du budget, que nous examinons avant même qu'il ne soit déposé au Sénat. Lorsque la Chambre des communes nous le renverra, nous serons alors en mesure de le traiter dans les meilleurs délais, et nous n'aurons probablement pas besoin de vous convoquer à nouveau. Voilà pourquoi nous réalisons cette étude préalable qui nous permettra d'agir rapidement.

Je vous laisse maintenant nous présenter vos observations préliminaires. S'il nous reste du temps, nous procéderons ensuite à une période de questions et de réponses.

[Français]

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances : Honorables sénateurs, je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte de discuter du projet de loi C-59, qui met en exécution certaines dispositions du Plan d'action économique de 2015.

[Traduction]

J'aimerais consacrer les 10 prochaines minutes à vous donner un aperçu du projet de loi. Comme vous le savez, son objectif est la création d'emplois, la croissance et la prospérité durable des Canadiens, de leur famille et de leur collectivité. À cette fin, le projet de loi établit les assises solides dont nous avons besoin pour remplir notre engagement de longue date visant à rétablir l'équilibre budgétaire.

Le déficit fédéral a été ramené de 55,6 milliards de dollars, au creux de la grande récession, à un excédent projeté de 1,4 milliard de dollars cette année, et de 1,7 milliard de dollars l'année prochaine. C'est une excellente nouvelle pour l'ensemble des Canadiens.

Ces bases solides nous permettent de bâtir un avenir meilleur, mais nous devons maintenir le cap. Il faut continuer de progresser pour connaître la prospérité, les baisses d'impôt, la responsabilité financière et l'équilibre budgétaire. Il y a aussi une voie trop souvent empruntée qui mène droit au déclin économique découlant de dépenses démesurées, aux hausses d'impôt et à un endettement supplémentaire.

[Français]

Nous devons choisir la bonne voie d'orientation qui créera des emplois et favorisera la croissance au lieu de freiner l'économie et d'assombrir les perspectives du Canada.

[Traduction]

Le chemin à suivre nécessite une bonne gestion fiscale et économique, et l'équilibre budgétaire fait partie intégrante de cet objectif. Pourquoi est-ce important? En fait, un tel équilibre ouvre la voie à d'autres allègements fiscaux; renforce notre excellente cote de crédit triple A; assure des versements d'intérêts peu élevés; inspire davantage la confiance des consommateurs et des

education. They strengthen our ability to respond to unexpected shocks in an unstable world economy and they ensure that we do not saddle our children and grandchildren with burdensome debt.

[*Translation*]

Having a balanced budget in terms of finance also helps us have a balanced budget in terms of social matters, with benefits, tax reductions and investments that benefit all Canadians, from all walks of life.

[*English*]

Around the world, Canada's reputation for sound fiscal management is ironclad, as is our reputation for social compassion. We are determined to maintain both. Both are well served by Economic Action Plan 2015. This budget includes important measures to keep Canada on the path of fiscal prudence. Today's legislation enacts the federal balanced budget act. It will ensure that the hard won gains achieved over the past five years will remain in place for future generations.

[*Translation*]

This bill will also help us ensure that the only acceptable deficit is one created to respond to a recession or exceptional circumstances, such as a war or a natural disaster.

[*English*]

Deficits outside of these parameters are deemed imprudent. Therefore, our legislation proposes that, should Canada enter into a deficit, the finance minister will be required to testify before the House of Commons Committee on Finance within 30 days and present a plan with concrete timelines to return to balanced budgets. Operating expenditures will be frozen, as will the salaries of cabinet ministers and deputy ministers, government-wide, once the recovery begins.

If, on the other hand, the deficit is not due to recession or exceptional circumstances, like a war or natural disaster — that is, it is due to fiscal imprudence — then operating budgets will be frozen automatically, and the salaries of cabinet ministers and deputy ministers will be reduced by 5 per cent. We are not outlawing deficits, but we are discouraging them by exacting a financial and political price if they occur as a result of poor financial management.

investisseurs; protège nos investissements sans précédent en santé et en éducation; renforce notre capacité de réagir à des crises imprévues au sein de notre économie mondiale instable; et nous évite d'imposer une dette accablante à nos enfants et petits-enfants.

[*Français*]

Avoir un budget équilibré sur le plan financier nous permet aussi d'avoir un budget équilibré sur le plan social, doté de prestations, de réductions fiscales et d'investissements qui bénéficient à tous les Canadiens, de tous les milieux.

[*Traduction*]

Dans le reste du monde, le Canada jouit d'une réputation à toute épreuve pour sa saine gestion financière et sa compassion sociale. Nous sommes déterminés à y faire honneur, ce qui est bien présent dans le Plan d'action économique de 2015. Le budget actuel comprend d'importantes mesures visant à maintenir le Canada sur la voie de la prudence budgétaire. Le projet de loi à l'étude édicte d'ailleurs la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire, et permettra aux générations futures de profiter des gains durement acquis au cours des cinq dernières années.

[*Français*]

Ce projet de loi nous permettra aussi de faire en sorte que le seul déficit acceptable soit le déficit accusé pour répondre à une récession ou à des circonstances exceptionnelles, comme une guerre ou une catastrophe naturelle.

[*Traduction*]

Les déficits cumulés pour d'autres raisons sont réputés imprudents. Notre projet de loi prévoit donc que si le Canada enregistre un déficit, le ministre des Finances aura 30 jours pour comparaître devant le Comité des finances de la Chambre des communes et présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire assorti d'échéanciers concrets. Les dépenses de fonctionnement seront gelées jusqu'à l'amorce de la reprise, de même que les salaires des ministres du Cabinet et des sous-ministres de l'administration fédérale.

En revanche, si le déficit n'est pas attribuable à une récession ou à des circonstances exceptionnelles telles qu'une guerre ou un désastre naturel, mais plutôt à une imprudence budgétaire, il y aura automatiquement un gel du budget de fonctionnement, et une baisse de 5 p. 100 des salaires des ministres et des sous-ministres. Nous n'interdisons pas les déficits, mais nous les décourageons en faisant payer un prix financier et politique au gouvernement s'ils sont attribuables à une mauvaise administration financière.

[Translation]

Balanced budgets help us continue to stay the course with our low-tax plan and to plan for further tax cuts. Maintaining that low tax burden and giving more money back to hard-working Canadians, so that they can invest in the economy, are critical to job creation and economic growth.

[English]

Beyond that, putting more money back into the pockets of Canadians is simply the right thing to do. That is why, last October, we announced a series of new benefits for hard-working families. We know the additional financial burden that comes from having kids, so we aim to empower those who care most about their children — mom and dad. Our latest budget expands and enhances the Universal Child Care Benefit, implements the new Family Tax Cut and increased the Child Care Expense Deduction dollar limits. Helping families is also one of the reasons we introduced the Tax-Free Savings Account, a popular initiative that allows Canadians to save more money for their priorities.

[Translation]

Canadians have embraced TFSA's as a way to save. At the end of 2013, nearly 11 million Canadians had a TFSA, with the value of the assets totalling nearly \$120 billion.

[English]

In order to provide Canadians with greater opportunity to save on a tax-free basis, today's legislation proposes to nearly double the TFSA annual contribution limit to \$10,000, effective for this year and subsequent years.

Canadians use TFSA's to save for what matters to them, including buying a first home, setting aside funds for kids' education and preparing for retirement. Most TFSA's benefit low and middle-income Canadians who need it most. Three quarters of contributors earn less than \$75,000 annually. Sixty per cent of those who maxed out their contributions last year earned less than \$60,000 annually.

[Translation]

Mr. Chair, just as we are helping Canadians save, we want them to be assured that their savings will be there for them when they retire.

[English]

Seniors are already benefiting from important money-saving measures such as pension income splitting and taking advantage of their TFSA's. Canadians are living longer and healthier lives.

[Français]

L'équilibre budgétaire nous permet de conserver notre plan axé sur des impôts bas et de prévoir d'autres réductions fiscales. Le maintien de ce faible fardeau fiscal et le fait de remettre plus d'argent dans le portefeuille des Canadiens qui travaillent fort, afin qu'ils puissent l'investir dans l'économie, sont des mesures essentielles à la création d'emplois et à la croissance économique.

[Traduction]

Aussi, remettre plus d'argent dans les poches des contribuables canadiens est simplement la chose à faire. Voilà pourquoi nous avons annoncé en octobre dernier une série de nouvelles prestations pour les familles qui travaillent d'arrache-pied. Nous sommes conscients du fardeau financier supplémentaire que représentent les enfants, et nous voulons donner plus de moyens aux mères et aux pères qui se soucient de leurs enfants. Notre plus récent budget bonifie la prestation universelle pour la garde d'enfants, introduit un nouveau crédit relatif à la baisse d'impôt pour les familles, et augmente les montants maximaux pouvant être déduits au titre de frais de garde d'enfants. Aussi, c'est notamment pour aider les familles que nous avons créé le compte d'épargne libre d'impôt, ou CELI, un outil populaire permettant aux Canadiens d'économiser pour leurs projets prioritaires.

[Français]

Les Canadiens ont adopté le CELI pour épargner. À la fin de 2013, près de 11 millions de Canadiens avaient un CELI, dont la valeur totale des actifs s'élevait à près de 120 milliards de dollars.

[Traduction]

Afin de permettre aux Canadiens d'économiser davantage en franchise d'impôt, le projet de loi à l'étude propose de pratiquement doubler le plafond de cotisation annuel du CELI jusqu'à 10 000 \$ à compter de cette année.

Les Canadiens utilisent le CELI dans le but d'économiser pour les projets qui leur tiennent à cœur, y compris l'achat d'une première résidence, les économies pour l'éducation des enfants et la préparation à la retraite. La plupart des CELI profitent aux Canadiens à revenu faible ou moyen qui en ont le plus besoin. Les trois quarts des cotisants gagnent moins de 75 000 \$ par année. Quelque 60 p. 100 de ceux qui ont atteint la limite l'an dernier gagnaient moins de 60 000 \$ par année.

[Français]

Monsieur le président, tout comme nous aidons les Canadiens à épargner, nous voulons qu'ils aient l'assurance que leurs épargnes seront là pour eux lorsqu'ils prendront leur retraite.

[Traduction]

Les personnes âgées profitent déjà de mesures d'économies telles que le fractionnement du revenu de pension et le CELI. Les Canadiens vivent plus longtemps et en meilleure santé. Nous

We aim to help them to live with dignity in their golden years. That is why Bill C-59 will reduce the minimum withdrawal factors for Registered Retirement Income Funds or RRIFs.

[Translation]

We are also pleased to introduce the new Home Accessibility Tax Credit for seniors and persons with disabilities. This 15 per cent non-refundable tax credit will apply on up to \$10,000 of eligible home renovation expenditures per year, providing up to \$1,500 in tax relief.

[English]

The credit will help seniors and persons with disabilities to stay longer in their own homes.

The budget also helps those taking care of a sick and dying loved one. Under the old system, Canadians could access compassionate care and Employment Insurance benefits for six weeks. Now they will be able to access benefits for 26 weeks. We believe in helping those who need help the most. That could not be truer than for those helping family at their time of greatest need.

Honourable senators, let me conclude on a topic that will impact millions of city dwellers. I have spent my life in cities and I share the frustration of commuters who have to fight traffic congestion every day. In places like Toronto, gridlock is getting worse. Every minute spent on a commute is one less spent with our families and means higher costs for businesses. This budget tackles the challenge head on. It launches a major new infrastructure program, the public transit fund. This program, increasing to \$1 billion per year by 2019, will be a permanent source of funding to provinces and municipalities for major public transit projects.

[Translation]

It is based on unprecedented investments of \$75 billion over 10 years allocated by our government for infrastructure; this is the federal government's biggest long-term commitment in Canadian history.

[English]

Mr. Chair, I strongly believe that all of the initiatives I've highlighted today will greatly benefit the people of Canada. This act will create a higher standard of living for Canadians today and their children tomorrow.

voulons les aider à passer leurs vieux jours dans la dignité. C'est pourquoi le projet de loi C-59 diminuera le pourcentage minimal de retrait des fonds enregistrés de revenu de retraite, ou FERR.

[Français]

Nous avons aussi le plaisir de présenter le nouveau crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire qui s'adresse aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Ce crédit d'impôt non remboursable de 15 p. 100 s'appliquera jusqu'à 10 000 \$ par année à des frais de rénovations domiciliaires admissibles, offrant un allègement fiscal pouvant atteindre 1 500 \$.

[Traduction]

Le crédit aidera les personnes âgées et les personnes handicapées à rester plus longtemps dans leur maison.

Le budget contient aussi des mesures pour aider ceux qui prennent soin d'un proche qui est malade et en fin de vie. Sous l'ancien système, les Canadiens avaient droit aux prestations de compassion du régime d'assurance-emploi pendant six semaines. Ils auront maintenant droit à des prestations pendant 26 semaines. Nous croyons en l'importance d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Rien n'est plus vrai que dans le cas de ceux qui aident des membres de leur famille au moment où ils en ont le plus besoin.

Mesdames et messieurs les sénateurs, avant de terminer, j'aimerais vous parler d'un sujet qui touchera des millions de citoyens. J'ai habité toute ma vie dans des villes et je partage la frustration de ceux qui doivent affronter les embouteillages au quotidien. Dans des villes comme Toronto, la situation empire. Chaque minute que l'on passe à faire la navette en est une de moins passée en famille et fait grimper les coûts pour les entreprises. Le budget s'attaque directement à ce problème. Il prévoit le lancement d'un grand programme d'infrastructure grâce au fonds pour le transport en commun. Ce programme, dont le financement atteindra 1 milliard de dollars par année en 2019, sera une source de financement permanente pour les provinces et les municipalités qui veulent mener de grands projets de transport en commun.

[Français]

Il repose sur les investissements sans précédent de 75 milliards de dollars sur 10 ans consentis par notre gouvernement en faveur de l'infrastructure, soit l'engagement du gouvernement fédéral à long terme le plus important de toute l'histoire du pays.

[Traduction]

Monsieur le président, je suis fermement convaincu que toutes les initiatives dont je viens de vous parler seront d'un grand avantage pour la population canadienne. La loi aura pour effet de relever le niveau de vie des Canadiens aujourd'hui, et de celui de leurs enfants demain.

So I ask all senators to support the implementation of this important legislation. Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Minister, for touching on some of those highlights. One of the highlights you talked about was a federal balanced budget act and we had a bit of discussion on that with the previous witness from the Canadian Taxpayers Federation.

In the first quarter of this year, we had an unanticipated real gross domestic shrinkage of 0.6 per cent, and some are forecasting a second quarter reduction in gross domestic product as well, which would mean that we are in recession. In which event would you anticipate, in managing the economy, that we reduce expenses to maintain the surplus at the end of year that you have predicted on balanced budget, or would you trigger clause 12 and some of the other clauses of a balanced budget act because of the recession?

Mr. Oliver: Mr. Chairman, I think you won't be surprised that I'm not going to be discussing the prospects of a recession because we don't anticipate that at all. In fact, the Governor of the Bank of Canada was quite clear that while he expected a weak first quarter, he expected growth to rebound after that and was anticipating growth of 1.9 per cent for the full year.

I came back from last week's G7 meeting in Dresden, Germany, and it was very apparent, as it had been in other meetings of G7 and G20, that the global economy remains fragile and growth is uneven and weak. The United States had a difficult first quarter. In fact, it was a bit lower than ours at negative 0.7 per cent. China's growth has declined from a superlative 10 per cent down to perhaps in the mid 6 per cent or so. Japan just emerged from a recession, and Europe is clearly struggling.

But as I said, the Bank of Canada, the IMF and a private sector economist predict a rebound in Canada and solid growth for the year. So we believe that our low tax plan for jobs and growth is the route for continued growth and we intend to pursue it.

The Chair: Just so the record is clear, you're still projecting a surplus of \$1.4 billion for this fiscal year?

Mr. Oliver: Yes, we are. As you know, the economic forecasters are not our own. Rather, they are the average of 15 private sector economists and we use that, including their projection of oil prices, to determine what our bottom line would look like taking into account, of course, our expenditures.

The Chair: Thank you. I will go now to honourable senators.

J'encourage donc tous les sénateurs à appuyer la mise en œuvre de cet important projet de loi. Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur le ministre, de nous avoir présenté des éléments clés du projet de loi. Vous avez parlé notamment d'une loi fédérale sur l'équilibre budgétaire, un sujet que nous avons abordé avec le précédent témoin qui représentait la Fédération canadienne des contribuables.

Au cours du premier trimestre de cette année, le produit intérieur brut réel s'est contracté, de façon inattendue, de 0,6 p. 100, et certains prévoient qu'il en sera de même au deuxième trimestre, ce qui voudrait dire que nous sommes en récession. Dans ce cas, prévoyez-vous, pour gérer l'économie, réduire les dépenses pour conserver l'excédent que vous avez prévu à la fin de l'année dans le cadre de l'équilibre budgétaire, ou auriez-vous recours, dans ce cas, à l'article 12 et à d'autres articles de la loi sur l'équilibre budgétaire pour contrer la récession?

M. Oliver : Monsieur le président, vous ne serez sans doute pas surpris que je ne discute pas d'une possibilité de récession, car nous n'en prévoyons pas. En fait, le gouverneur de la Banque du Canada a clairement dit qu'il prévoyait un premier trimestre faible, mais que l'économie rebondirait par la suite et qu'il prévoyait une croissance de 1,9 p. 100 pour l'année au complet.

J'étais à Dresde en Allemagne la semaine dernière pour la rencontre du G7, et il était très évident, tout comme cela a été le cas lors d'autres rencontres du G7 et du G20, que l'économie mondiale demeure fragile et que la croissance est faible et inégale. Les États-Unis ont connu un premier trimestre difficile. En fait, leurs résultats ont été un peu moins bons que les nôtres, soit moins 0,7 p. 100. La croissance de la Chine est passée d'un extraordinaire 10 p. 100 à 6,5 p. 100 environ. Le Japon sort à peine d'une récession et l'Europe, de toute évidence, en arrache.

Mais comme je l'ai mentionné, la Banque du Canada, le FMI et un économiste du secteur privé prévoient que le Canada rebondira et connaîtra une croissance solide au cours de l'année. Nous sommes donc convaincus que notre plan de réduction des impôts pour stimuler l'emploi et la croissance est la voie à suivre pour continuer de faire croître l'économie, et nous avons l'intention de poursuivre sur cette voie.

Le président : Pour que tout soit bien clair dans le compte rendu, vous prévoyez toujours un excédent de 1,4 milliard de dollars à la fin de la présente année financière?

M. Oliver : Oui, c'est ce que nous prévoyons. Comme vous le savez, les prévisions économiques ne sont pas les nôtres. Il s'agit en fait des prévisions, y compris pour le prix du pétrole, de 15 économistes du secteur privé, dont nous faisons une moyenne et que nous utilisons pour déterminer à quoi ressembleront nos résultats, en tenant compte, bien sûr, de nos dépenses.

Le président : Merci. Je vais maintenant céder la parole aux honorables sénateurs.

[Translation]

Senator Rivard: I would like to congratulate you on a measure included in the budget — the reduction of the minimum withdrawal factors for registered retirement income funds. We know that those factors have existed continuously for 23 years, and you have changed the reduction level, thus making it possible to defer or save taxes in the amount of \$670 million.

This is admittedly a one-time savings because, eventually, taxpayers will have to withdraw money or, if they die, they will be taxed at 100 per cent. Your measure is extremely useful, and I am sure the taxpayers affected will appreciate it. As this program has existed for 23 years, I am sure that groups of individuals must have suggested something to you other than decreasing the factor at 71 years of age, when people can contribute and convert it to a retirement program that begins at 72 years of age, as people's life span has increased by 5 years on average over the 23 years. So I would like to know whether you have looked at alternatives, such as being able to contribute until the age of 74, in order to start withdrawing money the year after that, at 75. Is that something you have looked at? If so, was it too expensive to be included in the next budget?

Mr. Oliver: We looked into your alternative, but we decided to make this available to all seniors the plan applies to and to have the measure kick in at a later age. However, not everyone agrees with that. We also have to consider the tax implications arising from that recommendation.

Senator Rivard: Thank you for the answer, and I want to say that the measure is a very good one. Do you think the provinces will follow suit, so that the taxation level would be the same? That does not really happen automatically. Take for example the province of Quebec, which imposes its own taxes; a lack of parity leads to an imbalance. We know that the provinces usually follow suit. Have you consulted them or have they told you that they will adopt the measure?

Mr. Oliver: The provinces, with the exception of Quebec, have signed agreements with the federal government confirming that they will make the required changes. We have every reason to believe that Quebec will also agree. Therefore, we do not anticipate any problems.

Senator Rivard: Thank you. I think this is an excellent measure for seniors.

Senator Bellemare: I need some clarification, and you could perhaps enlighten me on the federal balanced budget act. The legislation seems fairly clear to me in all the provisions that are properly set out, but there is a difference in the time used to decide whether a balanced budget has been achieved or not. I refer you to section 11, on page 43, where it is clearly explained that a budget deficit will be recorded as of the time when the public

[Français]

Le sénateur Rivard : Je voudrais vous féliciter pour une mesure que contient le budget, soit la réduction des facteurs de retrait minimal du Fonds enregistré de revenu de retraite. On sait que ces facteurs existent ou existaient de façon continue depuis 23 ans, et vous en avez changé le niveau de réduction, ce qui permettra un report d'impôt ou une économie d'impôt de l'ordre de 670 millions de dollars.

Il faut admettre qu'il s'agit d'une économie ponctuelle, car, un jour ou l'autre, les contribuables devront retirer l'argent, ou s'ils décèdent, ils seront imposés à 100 p. 100. Votre mesure est extrêmement intéressante, et je suis sûr qu'elle sera appréciée des contribuables concernés. Comme ce programme existe depuis 23 ans, je suis persuadé qu'il y a des groupes de personnes qui ont dû vous suggérer autre chose, au lieu de baisser le facteur à 71 ans, année à laquelle on peut y contribuer et le convertir en programme de retraite afin de commencer à 72 ans, puisque la longévité des citoyens, depuis 23 ans, a progressé d'une moyenne d'environ 5 ans. J'aimerais donc savoir si vous avez envisagé une autre solution, comme celle de pouvoir contribuer jusqu'à 74 ans, afin de commencer à faire des retraits l'année suivante, à 75 ans. Est-ce que cette mesure a été envisagée? Si oui, était-elle trop coûteuse pour être insérée au prochain budget?

M. Oliver : Nous avons analysé l'alternative que vous avez proposée, mais ce que nous avons décidé, c'est de faire profiter toutes les personnes âgées auxquelles le régime s'applique et de faire commencer la mesure à un âge plus avancé, mais ce n'est pas tout le monde qui abonde dans le même sens. Il y a aussi la question de l'implication fiscale qui résulte de cette recommandation.

Le sénateur Rivard : Je vous remercie de la réponse, et je vous dis que c'est une très bonne mesure. Maintenant, croyez-vous que les provinces vont emboîter le pas afin que le niveau d'impôt soit le même? Parce que ce n'est pas nécessairement un automatisme. Prenez par exemple la province de Québec, qui collecte ses propres impôts; s'il n'y a pas la parité, il y a un déséquilibre. On sait que, habituellement, les provinces suivent. Les avez-vous consultées ou vous ont-elles indiqué qu'elles adopteront la mesure?

M. Oliver : Les provinces, sauf le Québec, ont signé des accords avec le gouvernement fédéral, de sorte qu'elles feront les changements requis. Nous avons tout lieu de croire que le Québec sera d'accord également. Ainsi, nous n'envisageons pas de problèmes.

Le sénateur Rivard : Je vous remercie. Je trouve que c'est une excellente mesure pour les personnes âgées.

La sénatrice Bellemare : J'ai une question de compréhension, et vous pourrez peut-être éclairer ma lanterne au sujet de la Loi fédérale sur l'équilibre budgétaire. Elle m'apparaît assez claire dans tous les articles qui sont bien énoncés, toutefois, il y a une différence dans le temps selon lequel on mesure l'atteinte ou non de l'équilibre budgétaire. Je vous réfère à l'article 11, à la page 43, où on explique bien que le déficit budgétaire sera comptabilisé à

accounts are tabled. So we will know whether the budget is balanced when the public accounts are tabled and facts are checked. For example, for 2015-16, we will know whether the 2015-16 budget has been balanced when the public accounts are tabled in the fall of 2016. If the budget is not balanced when the public accounts are tabled, expenditures will be frozen and pay reduction measures will take effect.

However, what will happen if, hypothetically, in 2015-16, we have a deficit in the public accounts in the fall of 2016, but when the 2016-17 budget is tabled in February, March or April, no deficit is recorded? Do you understand what I mean? So, a budget is set with the anticipated expenditures, and months go by. Will a deficit uncovered when the public accounts are tabled mean that adjustments will have to be made in the 2016-17 budget? I am pointing out the problem, and I want to see how this would work over time. There will no doubt be some years where the budget balance could be fairly fragile. Right now, we have a \$1-billion reserve, and we may have other \$1-billion reserves in the coming years, but even without a recession, we could have a year where we do not achieve a balanced budget for all sorts of reasons. I wanted to know whether this issue has been looked into.

Mr. Oliver: I will try to answer. The balanced budget act maintains a low deficit in some specific circumstances that make that possible. We use the most recent figures and, when the minister announces that there is a deficit, we already understand what the economic realities of the time are. If a change takes place, the policy can potentially be changed. We are not forced to do anything that would have the effect of running counter to reasonable policies in certain economic circumstances. I don't know whether this is a satisfactory answer to your question.

Senator Bellemare: In other words, you are saying that budgetary oversight is provided on an ongoing basis, so it is probably rare for public accounts to have results that greatly differ from those used to prepare the budget in March 2016-17, even though the public accounts for 2015-16 will come much later. Is that perhaps how things will go?

Mr. Oliver: We analyze the economy on an ongoing basis. We also receive advice from private economists. The department reviews those figures regularly. I maintain a dialogue with the Governor of the Bank of Canada, and I can say that we are informed about domestic and international economic development. We can make changes, just as the bank modifies its outlook, based on the most recent figures we receive.

I want to point out that a deficit is not against the law, but there are consequences, and the deficit will be related to a recession or an extraordinary disaster. If a deficit is accumulated in ordinary circumstances, the government would be to blame. The results will be different.

partir du moment où seront déposés les Comptes publics. C'est lors du dépôt des Comptes publics, donc à la vérification des faits, que nous saurons s'il y a eu équilibre budgétaire. Par exemple, pour 2015-2016, nous aurons à l'automne 2016, lorsque nous présenterons les Comptes publics, si le budget de 2015-2016 a été équilibré. À ce moment-là, si le budget, lors du dépôt des Comptes publics, n'est pas équilibré, il y aura un gel des dépenses, de même que des mesures de compressions salariales.

Cependant, qu'est-ce qui arrivera si, hypothétiquement, en 2015-2016, on arrive à un déficit à l'automne 2016 dans les Comptes publics, mais que lors du dépôt du budget de 2016-2017 en février, en mars ou en avril, on ne constate pas de déficit? Vous comprenez ce que je veux dire? Donc, on fait un budget en y prévoyant des dépenses, il y a des mois qui passent et, s'il y a un déficit lors du dépôt des Comptes publics, cela signifie-t-il que, dans le budget de 2016-2017, il y aura des réaménagements à faire? Je souligne la problématique, et je voulais voir comment cela fonctionnerait dans le temps. Il est sûr qu'il y aura des années où l'équilibre budgétaire pourrait être assez fragile. En ce moment, nous avons une réserve d'un milliard de dollars, et nous aurons peut-être encore des réserves d'un milliard au cours des prochaines années, mais même s'il n'y a pas de récession, il pourrait arriver une année que nous n'atteignons pas l'équilibre budgétaire pour toutes sortes de raisons. Je voulais savoir si cette problématique avait été étudiée.

M. Oliver : Je vais essayer de répondre. La Loi sur l'équilibre budgétaire permet de maintenir un faible déficit, dans certaines circonstances spécifiques qui le permettent. On utilise les chiffres les plus récents et, lorsque le ministre annonce qu'il a un déficit, on comprend déjà ce que sont les réalités économiques du temps. S'il y a un changement, il y a une possibilité de changer la politique. On n'est pas forcé de faire des choses qui créeraient des résultats qui sont contraires aux politiques raisonnables dans certaines circonstances économiques. Je ne sais pas si cela répond adéquatement à votre question.

La sénatrice Bellemare : En d'autres mots, vous dites qu'il y a un suivi budgétaire qui se fait continuellement, de telle sorte qu'il peut être rare que les Comptes publics présentent des résultats fort différents de ceux qui auront été utilisés pour préparer le budget en mars 2016-2017, alors que les Comptes publics de 2015-2016 arriveront beaucoup plus tard. C'est peut-être ainsi que les choses se passeront?

M. Oliver : On analyse l'économie continuellement. On reçoit aussi des conseils d'économistes privés. Le ministère revoit ces chiffres régulièrement. Je parle avec le gouverneur de la Banque du Canada, et je peux dire qu'on est au courant du développement économique domestique et international. On peut apporter des modifications, comme la banque modifie ses perspectives, selon les chiffres les plus récents que nous recevons.

Ce qu'il faut noter, c'est qu'un déficit n'est pas contre la loi, mais il y a des conséquences, et le déficit sera lié à une récession ou à une catastrophe extraordinaire. Si on cumule un déficit dans des circonstances tout à fait ordinaires, ce serait la faute du gouvernement. Les résultats seront différents.

I want to stress the fact that there are circumstances where it is important to drive and stimulate the economy by having a deficit, but this legislation does not provide for that.

[English]

Senator Wallace: Minister, as you are well aware, Part 2 of Bill C-59 concerns support for Canadian families. I am interested in a couple of terms you used in your comments when you referred to the need for government policy, in particular in Bill C-59, to provide a social balance and social compassion. A number of us are business people in our backgrounds, and sometimes those thoughts of the social needs tend to get lost in business objectives. It's refreshing to hear you refer to the social needs.

You are well aware of the economies and circumstances of countries around the world. What is your general sense of your government's approach to providing social balance and social compassion? How does it compare with what other Western countries are doing to achieve a similar result?

Mr. Oliver: Well, I'm glad you referred to the fact that this budget is balanced fiscally and socially. Of course, it's very important that that be the case because at the end of day, it's not only about dollars and cents. Ultimately, it's always about people. We believe that providing tax breaks for families and individual Canadians makes life more affordable. Also, when it's extended to businesses, it creates more employment and growth in taxes and permits us to finance the important social programs that are so critical.

We have in Canada a very progressive tax system. We've taken 1,000,000 taxpayers off the tax rolls. Well over 250,000 such people are seniors. We've also introduced a number of measures in the budget that I think go to that issue. Supporting families in communities is one of the government's main priorities, so enhancement to Employment Insurance compassionate care is one initiative that demonstrates that. It will provide additional security to Canadian workers and their families in times of need. I refer to the extension of the EI benefit from 6 weeks to 26 weeks. There are about 6,900 claimants each year that would stand to benefit from the generous benefits.

We've also provided a home accessibility grant, which I referred to. Of course, a very big initiative announced by the Prime Minister prior to the budget relates to family benefits and family tax cuts. Every single family with children will benefit from these plans, putting more money in the pockets of everyone with kids. Under UCCB, families will receive even more of a generous benefit, over \$1,900 per year for each child under 6 and a new \$720 benefit for each child aged 6 to 17. About 200,000 families may not be eligible until they apply, so that's one reason we're making sure that Canadians know about it. We're also providing assistance to families in terms of their child care expenses, athletic expenses and so on.

Je veux insister sur le fait qu'il y a des circonstances dans lesquelles il est important d'avancer et de stimuler l'économie en prévoyant un déficit, mais cette loi ne prévoit pas cela.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Monsieur le ministre, comme vous le savez très bien, la partie 2 du projet de loi C-59 porte sur l'aide aux familles canadiennes. Je m'intéresse à quelques termes que vous avez utilisés dans votre exposé quand vous avez dit que la politique gouvernementale, en particulier le projet de loi C-59, doit garantir l'équilibre social et la compassion sociale. Nous sommes quelques-uns à avoir des antécédents comme gens d'affaires, et parfois, la notion de besoins sociaux disparaît dans celle des objectifs économiques. Il est agréable de vous entendre parler des besoins sociaux.

Vous connaissez bien l'économie et la situation d'autres pays dans le monde. Que pensez-vous dans l'ensemble de la stratégie adoptée par le gouvernement pour garantir l'équilibre social et la compassion sociale? Comment se compare-t-elle à celle adoptée par d'autres pays occidentaux pour atteindre des résultats similaires?

M. Oliver : Eh bien, je suis heureux que vous souligniez que notre budget est socialement et financièrement équilibré. Il est très important, bien sûr, que ce soit le cas, car au bout du compte, ce n'est pas seulement une question d'argent. L'objectif ultime, ce sont toujours les gens. Nous croyons qu'en réduisant l'impôt des familles et des particuliers, le coût de la vie devient plus abordable pour eux. Lorsque nous le faisons également pour les entreprises, elles créent des emplois qui génèrent des impôts et qui nous permettent de financer les programmes sociaux dont l'importance est cruciale.

Au Canada, nous avons un régime fiscal très progressif. Nous avons rayé un million de personnes du rôle d'imposition, dont plus de 250 000 sont des aînés. Nous avons aussi prévu des mesures dans le budget qui vont dans ce sens. Une des grandes priorités du gouvernement est d'aider les familles, et la bonification des prestations de compassion du régime d'assurance-emploi en témoigne. Les travailleurs et leurs familles bénéficieront d'un filet de sécurité additionnel lorsqu'ils sont dans le besoin. J'ai parlé de la prolongation de 6 à 26 semaines des prestations de l'assurance-emploi. Environ 6 900 personnes profiteront de ces prestations généreuses chaque année.

Nous offrons aussi la subvention pour l'accessibilité domiciliaire, dont je vous ai parlé. Et il y a aussi, bien sûr, l'initiative d'une très grande importance qui a été annoncée par le premier ministre avant le dépôt du budget et qui concerne les prestations et les réductions d'impôt pour les familles. Toutes les familles avec des enfants profiteront de ces mesures qui laisseront plus d'argent dans leurs poches. Grâce à la PUGE, les familles recevront une prestation plus généreuse, soit plus de 1 900 \$ par année par enfant de moins de 6 ans, et une nouvelle prestation de 720 \$ par enfant de 6 à 17 ans. Environ 200 000 familles pourraient ne pas être admissibles tant qu'elles n'auront pas fait de demande, et c'est pourquoi nous voulons nous assurer que tous

This budget and the measures that preceded it are very much focused on making life more affordable for Canadians who need that help.

Senator Wallace: What steps is the government taking to ensure that Canadians are aware of the benefits that they would be eligible for under Bill C-59?

Mr. Oliver: Well, one way we are doing that is through our advertising program. Some families will automatically receive the enhanced UCCB, or they will be contacted by the Government of Canada to confirm their information. As I say, about 200,000 families that may be eligible will not receive the money they are entitled to unless they apply. This can represent millions of dollars in unclaimed benefits. That's why we're telling Canadians across the country about the benefits available to them. We are proud that these benefits are being made available. It's important for Canadians to understand what the government is doing for them. Part of a long tradition, which certainly preceded our government, is to reach out to Canadians and advertise our programs.

Senator Wallace: As any of us knows when conveying a message, it takes repetition. You can't just do it once and think everybody has got it. There is no easy way around it because it takes repetition for people to realize what is available.

Mr. Oliver: It actually does. I've done a lot of door-to-door canvassing and communicating with my constituents. Sometimes one is surprised by the things that a lot of people don't know about in the Ottawa bubble where we think everybody knows about all of it.

It's interesting that a lot of people seem to know a lot about the Tax Free Savings Account, which 11 million Canadians benefit from. Not everybody is aware of it or that they can contribute the additional amount right now. These are the kinds of things that we try to communicate to Canadians.

Senator L. Smith: You talked about something earlier when you came in — a macro picture. I asked you a similar question last year. We had a small contraction as the Governor of the Bank of Canada alluded to. We have been hit with descending oil prices. How do you see everything unfolding in the next 12 to 18 months when you look at Canada, the U.S. and Europe? What's your sense of where we are going and how we will get there?

Mr. Oliver: I don't want to get into a detailed economic forecast because we rely on the private sector to give us the numbers that we use.

les Canadiens sont informés. Nous aidons aussi les familles à couvrir les frais de garde, les frais pour les activités sportives, et cetera.

Ce budget et les mesures qui l'ont précédé visent essentiellement à réduire le coût de la vie pour les Canadiens qui en ont besoin.

Le sénateur Wallace : Quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que les Canadiens sont informés des avantages que le projet de loi C-59 leur offrira?

M. Oliver : Eh bien, une façon pour nous de le faire c'est grâce à notre programme de publicité. Certaines familles recevront automatiquement la PUGE bonifiée ou seront contactées par le gouvernement du Canada pour vérifier leur information. Mais comme je l'ai mentionné, environ 200 000 familles qui sont admissibles ne recevront pas l'argent auquel elles ont droit si elles ne font pas une demande. Des millions de dollars pourraient ainsi ne pas être réclamés. C'est pourquoi nous informons les Canadiens partout au pays des prestations qui sont offertes. Nous sommes fiers de les offrir. Il est important que les Canadiens sachent ce que le gouvernement fait pour eux. Annoncer aux Canadiens les programmes qui sont mis en place s'inscrit dans une longue tradition, qui date certainement d'avant notre gouvernement.

Le sénateur Wallace : Comme nous le savons tous, pour bien communiquer un message, il faut le répéter. On ne peut pas penser qu'il suffit de le dire une fois pour que tout le monde ait compris. Il faut répéter pour que les gens sachent ce qui est offert. On n'y échappe pas.

M. Oliver : C'est le cas, en effet. J'ai fait beaucoup de porte-à-porte dans ma circonscription pour discuter avec les électeurs. On est souvent surpris de constater que bien des gens ne savent pas ce que nous pensons que tout le monde sait dans notre petite bulle à Ottawa.

Un fait intéressant, c'est que beaucoup de gens sont au courant du compte d'épargne libre d'impôt, dont 11 millions de gens profitent, mais ce ne sont pas tous les gens qui sont au courant ou qui savent qu'ils peuvent contribuer un montant supplémentaire dès maintenant. C'est le genre d'information que nous nous employons à communiquer aux Canadiens.

Le sénateur L. Smith : Vous avez parlé de quelque chose d'autre à votre arrivée — une vue d'ensemble. Je vous ai posé une question semblable l'an dernier. L'économie s'est contractée un peu, comme l'a laissé entendre le gouverneur de la Banque du Canada. Nous avons été frappés de plein fouet par la baisse du prix du pétrole. Selon vous, comment évolueront les choses au cours des 12 à 18 prochains mois au Canada, aux États-Unis et en Europe? Vers quoi nous dirigeons-nous et comment iront les choses?

M. Oliver : Je ne veux pas me lancer dans des prévisions économiques détaillées parce que nos données nous proviennent du secteur privé.

However, it's pretty clear that the first quarter was impacted by the sharp drop in global oil prices and reduced investment activity in the oil sector. It was also impacted to some degree, and we are not sure how much, by the even greater decline in the U.S. economic growth in the first quarter, which is partly attributable to unusual events like wet weather and port issues. We don't have all the facts yet in that regard.

There is a general belief that the North American economy, Canada and the United States, will rebound and that we'll see growth superior to that of many European countries. When people ask me where the great risks are, my response is that they are external for the most part, but not entirely. You have a \$17 trillion economy, the largest in the world which is Europe, limping along with some risk of deflation. It doesn't look like that's going to happen but they are not far away from zero inflation, so it's a bit of concern.

At the G7, we talked about Greece, where the issue has not been resolved. While it's a very small proportion of the European economy, there are nevertheless both economic and political implications to that situation. A lot of time was spent on that. The geopolitical risks in Ukraine continue. It's a very unstable situation. We have made clear our support of Ukraine and the Ukrainian people and their right to preserve their territory against aggression. Sanctions have been imposed by us with our allies. Those sanctions can rebound to Europe as well. And there are other areas of geopolitical risk.

Assuming those issues do not get out of hand, we should see continuing growth. But we don't expect spectacular numbers at all out of Europe. It varies and it's quite uneven, of course, so it will take a bit of time.

The discussions have focused, for the last year or more, on the need for structural reform, particularly in Europe, and a coordinated fiscal and monetary policy. As you know, on the monetary side, because there is a European central bank and it's not up to each individual country, there is a massive quantitative easing program of \$1.1 trillion euros. That is highly accommodative, shall we say. As well, there's a huge debate in Europe about whether there should be more of a stimulus program or whether the country should be more focused on getting their debt under control.

Senator L. Smith: Do you see greater control of inventory so that oil prices will stabilize and then increase?

Mr. Oliver: That's very unpredictable. Look, I know what you're saying. The obvious economic reason for the decline in oil prices was that demand fell and supply increased. The demand falling is a reflection of the slower economic growth globally. A small part of the increase in supply was a result of a few countries. Certainly, a big part of it was the shale revolution in the United

Toutefois, il est évident que pendant le premier trimestre, nous avons subi le contrecoup de la baisse importante du prix du pétrole à l'échelle mondiale et de la diminution des investissements dans ce secteur. Nous avons aussi subi le contrecoup, sans savoir encore dans quelle mesure, du ralentissement économique plus marqué que le nôtre, aux États-Unis, et qui était attribuable notamment à des événements inhabituels comme le temps pluvieux et des problèmes dans les ports. Nous n'avons pas encore tous les détails à ce sujet.

On croit dans l'ensemble que l'économie nord-américaine, au Canada et aux États-Unis, rebondira et que la croissance y sera supérieure à celle de nombreux pays européens. Quand les gens me demandent quels sont les risques importants, je leur réponds qu'ils sont principalement externes, mais pas exclusivement. L'économie européenne, qui représente 17 billions de dollars, est la plus importante au monde et elle flirte avec la déflation. Il ne semble pas que ce soit sur le point de se produire, mais l'inflation y est presque nulle, si bien que la situation est quelque peu préoccupante.

Lors du G7, nous avons parlé du cas de la Grèce, où les problèmes n'ont pas été réglés. Même s'il s'agit d'une part infime de l'économie européenne, cela a quand même des répercussions politiques et économiques. Nous en avons beaucoup présents. En Ukraine, les risques géopolitiques sont toujours présents. La situation est très instable. Nous avons réitéré clairement notre appui à l'Ukraine et au peuple ukrainien et à leur droit de protéger leur territoire de toute agression. Nous avons imposé des sanctions avec nos alliés. Ces sanctions peuvent aussi avoir des répercussions sur l'Europe. Et il existe des risques géopolitiques ailleurs également.

Si ces situations ne dégénèrent pas, la croissance devrait se poursuivre, mais nous n'attendons pas de résultats spectaculaires en Europe. La croissance y est naturellement très inégale et cela prendra donc un certain temps.

Depuis un an, ou un peu plus, on parle de la nécessité de mettre en place des réformes structurelles, particulièrement en Europe, de même que d'adopter une politique monétaire et budgétaire coordonnée. Comme vous le savez, la Banque centrale européenne a adopté, et ce n'est pas à chaque pays de décider, un important programme d'assouplissement quantitatif de 1,1 billion d'euros. C'est très accommodant, pourrait-on dire. De plus, il y a tout un débat en Europe entre ceux qui prônent un accroissement du programme de relance, et ceux qui sont pour un contrôle plus serré des dépenses des États.

Le sénateur L. Smith : Croyez-vous qu'on pourrait opter pour un resserrement des réserves afin de stabiliser le prix du pétrole et de le voir augmenter?

M. Oliver : C'est très imprévisible. Écoutez, je comprends ce que vous voulez dire. Du point de vue économique, si le prix du pétrole a chuté, c'est bien évidemment parce que la demande a baissé et que les réserves ont augmenté. La chute de la demande est liée au ralentissement de la croissance économique mondiale. Une petite partie de l'augmentation des réserves est liée à quelques

States. Then there was the decision by Saudi Arabia to protect its market share rather than keep prices up. But I'm not going to attempt to predict what they might do.

Senator L. Smith: Looking at our picture, you're putting money in the hands of people, giving them a chance to stimulate the economy, supporting families, and taking care of our own knitting so we can be the best we can be. We have a good banking system and we'll see where we go from there.

Mr. Oliver: Everything I said points to a recurring theme. We talk about the fragility of the international markets. We have the data and the facts all around and it's a persistent problem. It reinforces the need to have a strong fiscal situation so we can react to the unpredictable and unavoidable outside our borders. One example of that, of course, was the precipitous decline in the price of oil. Had we not been in a relatively strong fiscal situation, the impact would have been even more severe. We were able to avoid draconian steps or austerity. There wasn't any need for it. We didn't do it, and that's a good thing. It flowed from the fact that we entered this difficult period with some considerable strength. Right now we have half the debt to GDP of the G7 countries and a triple-A credit rating.

The Chair: Thank you very much, Minister Oliver, for being here and helping to clarify a number of points. Through you, I'd like to thank the team behind you who has been here throughout the last two weeks helping us to understand the diverse parts of this bill, in particular Heather Hickling from your ministry who has been coordinating the various officials. It has been most helpful to us.

The meeting is concluded, colleagues.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 3, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 1:45 p.m., to continue its study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon, we will continue our study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

pays. Une bonne partie est certainement liée à la révolution du gaz de schiste aux États-Unis. Puis il y a eu la décision de l'Arabie saoudite de protéger sa part de marché plutôt que de maintenir les prix. Cela étant dit, je ne vais pas tenter de prévoir ce qu'ils vont faire.

Le sénateur L. Smith : Si on regarde ce qui se passe chez nous, vous mettez l'argent dans les poches des gens, en leur laissant la chance de stimuler l'économie, vous aidez les familles et vous gérez les affaires afin que nous réussissions le mieux possible. Nous avons un bon système bancaire et nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

M. Oliver : Tout ce que j'ai dit pointe vers un thème récurrent. Nous parlons de la fragilité des marchés internationaux. Nous voyons les données et les faits, et c'est un problème persistant. Cela vient renforcer le besoin d'avoir une situation financière solide, afin que nous puissions réagir aux contrecoups qui viennent de l'extérieur et que nous ne pouvons ni prévoir, ni éviter. Manifestement, la baisse rapide du prix du pétrole en est un exemple. Si notre situation financière n'avait pas été relativement solide, les répercussions auraient été encore plus sévères. Nous avons pu éviter les mesures draconiennes et l'austérité. Nous n'avons pas eu à emprunter cette voie, et c'est une bonne chose, mais c'est parce que notre situation était relativement solide lorsque cette période difficile est arrivée. À l'heure actuelle, notre ratio de la dette au PIB représente la moitié de celui des pays du G7, et nous avons une cote de crédit triple A.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Oliver, d'être avec nous et d'avoir clarifié certains points. Par votre entremise, j'aimerais remercier l'équipe derrière vous qui a été présente pendant les deux dernières semaines pour nous aider à comprendre diverses parties du projet de loi, en particulier Heather Hickling de votre ministère, qui a coordonné les témoignages. Cela nous a été très utile.

C'est la fin de notre réunion, chers collègues.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 3 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 45, pour poursuivre son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Cet après-midi, honorables sénateurs, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[English]

In our first panel this afternoon we will be looking at Part 3, Division 3, clauses 44 to 72. It has the heading “Intellectual Property,” and it can be found in the English version at page 48 and following.

I am very pleased to welcome, from the Intellectual Property Institute of Canada, Jeffrey Astle, Immediate Past President; and Steven B. Garland, Past President.

They sent the big guns out this afternoon for us. Mr. Astle, I understand that you have some brief opening remarks, and then perhaps we'll get into questions and answers.

Before I give you the floor, honourable senators will have had circulated to them certain written submissions that were sent to us, and I want to put these on the record. The first one is the Federation of Law Societies of Canada, and they make comments with respect to the major portion of what is to be discussed by Mr. Astle fairly shortly. The second brief is from the Canadian Association of Professional Employees. Their brief is in relation to Division 20 of Part 3. Finally, from the Canadian Bar Association, there are certain comments with respect to Division 15, privacy implications. There are the three written submissions that will form part of the record in relation to this bill that we're dealing with.

Mr. Astle, you have the floor, sir.

[Translation]

Jeffrey Astle, Immediate Past President, Intellectual Property Institute of Canada: Good afternoon, everyone.

[English]

My name is Jeffrey Astle, and I am appearing on behalf of Intellectual Property Institute of Canada or IPIC. I serve on IPIC's executive council as the immediate past president. IPIC is the Canadian professional association of patent agents, trademark agents and lawyers practising in all areas of intellectual property law or IP law.

I am an in-house lawyer, patent and trademark agent with the title of intellectual property counsel working for Pratt & Whitney Canada, headquartered in Longueuil, Quebec. IPIC wishes to thank the committee for this opportunity to comment on Bill C-59.

[Translation]

I want to thank the committee members for inviting us today to discuss the budget.

[Traduction]

Notre premier groupe de témoins de cet après-midi traitera de la section 3 de la partie 3, intitulée « Propriété intellectuelle », qui englobe les articles 44 à 72. Cette section commence à la page 48.

C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue à Jeffrey Astle, dernier président sortant, et Steven B. Garland, président sortant, de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada.

On nous a envoyé les gros canons aujourd'hui. Monsieur Astle, je crois comprendre que vous avez un bref exposé à faire, après quoi nous passerons peut-être aux questions et aux réponses.

Avant de vous céder la parole, je ferais remarquer que les honorables sénateurs auront reçu certains mémoires écrits qui nous ont été envoyés, et je tiens à ce qu'ils figurent au compte rendu. L'un vient de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et porte sur une grande partie du sujet dont M. Astle s'apprête à traiter. Un autre nous parvient de l'Association canadienne des employés professionnels et concerne la section 20 de la partie 3. Enfin, l'Association du Barreau canadien nous a fait parvenir certaines observations sur la section 15 au sujet des implications pour la protection des renseignements personnels. Ces trois mémoires écrits seront portés au dossier relatif au projet de loi que nous étudions.

Vous avez la parole, monsieur Astle.

[Français]

Jeffrey Astle, ancien président, Institut de la propriété intellectuelle du Canada : Bonjour à tous.

[Traduction]

Je m'appelle Jeffrey Astle et je témoigne au nom de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, ou IPIC. Je fais partie du conseil de direction de l'IPIC à titre de dernier président sortant. L'IPIC est l'association professionnelle canadienne des agents de brevets, des agents de marques de commerce et des avocats pratiquant dans tous les domaines du droit de la propriété intellectuelle ou de la PI.

Je suis avocat interne ainsi qu'agent de brevets et de marques de commerce, et je porte le titre de conseiller en matière de propriété intellectuelle chez Pratt & Whitney Canada, dont le siège social se trouve à Longueuil, au Québec. L'IPIC tient à remercier le comité de lui donner l'occasion de traiter du projet de loi C-59.

[Français]

Merci aux membres du comité de nous avoir invités aujourd'hui pour discuter du budget.

[English]

This bill proposes significant improvements to Canada's IP framework, most notably by establishing privilege to protect confidential communications between clients and their intellectual property advisers from disclosure in court proceedings. This is an issue which IPIC has advocated about for more than 15 years.

To establish patent or trademark rights, a client typically seeks the advice and assistance of patent and trademark agents, who have the expertise necessary to interpret the technical and legal landscape relevant to their client's business, to consider their client's business strategies and objectives, and to advise those clients on how they might use patent and trademark rights to help achieve those objectives. These professionals have the credentials necessary to help clients secure their intellectual property rights.

So that a client may obtain the best possible advice from their intellectual property adviser, the client and adviser must be able to freely communicate all aspects of the client's business strategies and objectives, competitive landscape and challenges, both the client's and the adviser's strategies on how to use intellectual property rights to achieve those objectives in view of the competitive landscape and challenges, and both their strategies for how they plan to secure those rights worldwide through the preparation and prosecution of patent and trademark applications before the Canadian and other national intellectual property offices.

Where these communications are at risk of being disclosed, free communication between the client and their intellectual property adviser is discouraged, which impedes the adviser's ability to work effectively, resulting in less than optimal advice.

In Canada, unlike in other jurisdictions such as the U.K., Australia and New Zealand, confidential communications between clients and their patent or trademark advisers to obtain advice in respect of patent and trademark rights are not protected from forced disclosure in court. This places Canadian innovators at a disadvantage in asserting their intellectual property rights in litigation in Canada, or in other jurisdictions, such as the United States, where the courts would force the disclosure of confidential communications because no protection against forced disclosure was provided in Canada.

Communications between clients and their intellectual property advisers in seeking advice in connection with patents and trademarks should receive the same protection as those communications in respect to advice sought in other areas of the law. In both cases, there is a need for full, free and frank communication between those who need the advice and those who are best able to provide it.

[Traduction]

Ce projet de loi propose des améliorations substantielles au cadre de PI du Canada, notamment en établissant un privilège qui protège les communications confidentielles entre les clients et leurs conseillers en matière de propriété intellectuelle contre la divulgation au cours de procédures judiciaires. C'est une mesure que l'IPIC préconise depuis plus de 15 ans.

Pour établir ses droits de brevet ou de marque de commerce, le client fait habituellement appel aux conseils et à l'aide d'agents de brevets et de marques de commerce, qui possèdent l'expertise nécessaire pour interpréter le contexte technique et juridique relatif à ses activités, pour examiner ses stratégies et ses objectifs d'affaires, et pour lui conseiller comment il peut utiliser ces droits pour atteindre ses objectifs. Ces professionnels ont les compétences nécessaires pour aider leurs clients à établir leurs droits de propriété intellectuelle.

Pour que le client puisse obtenir les meilleurs conseils possibles de son conseiller en matière de propriété intellectuelle, le client et le conseiller doivent pouvoir échanger librement au sujet de toutes les facettes des stratégies et des objectifs du client, du paysage de la concurrence et des défis, des stratégies que le client et le conseiller proposent afin d'utiliser les droits de propriété intellectuelle pour atteindre ces objectifs au regard de la concurrence et des défis, et de leurs stratégies sur la manière d'exercer ces droits à l'échelle internationale en préparant des demandes de brevet et de marque de commerce et en les défendant devant les offices de la propriété intellectuelle du Canada et d'autres pays.

Si ces échanges risquent d'être divulgués, cela décourage la communication libre entre le client et son conseiller en matière de propriété intellectuelle, ce qui nuit à la capacité de ce dernier de travailler efficacement. Les conseils qu'il prodigue sont donc loin d'être optimaux.

Au Canada, contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les communications confidentielles entre les clients et leurs conseillers en brevets ou en marques de commerce ne sont pas protégées contre les divulgations forcées en cour. Voilà qui désavantage les innovateurs canadiens qui cherchent à faire valoir leurs droits de propriété intellectuelle au cours de litiges au Canada ou dans d'autres pays, comme les États-Unis, où les tribunaux pourraient ordonner la divulgation de communications confidentielles parce qu'aucune protection n'est prévue à cet égard au Canada.

Les communications relatives aux brevets et aux marques de commerce qui se déroulent entre les clients et leurs conseillers en matière de propriété intellectuelle devraient bénéficier de la même protection que les échanges qui ont lieu aux fins de conseil dans d'autres domaines du droit. Dans les deux cas, il faut que la communication soit ouverte, libre et franche entre ceux qui ont besoin de conseils et ceux qui sont mieux à même de leur en prodiguer.

By fixing this gap, Bill C-59 ensures that Canadian businesses can speak openly with their intellectual property advisers to obtain the best possible advice in protecting their inventions or trademarks, knowing that these conversations will not be revealed to their competitors through a court process or litigation. Businesses small and large can now confidently explore the possibility of securing intellectual property rights, knowing that strategic information shared confidentially with their intellectual property advisers will be protected. This will allow Canadian businesses to be more competitive in Canada and overseas.

Bill C-59 allows the Canadian Intellectual Property Office the ability to extend deadlines in case of *force majeure* events. This will help avoid the unintentional loss of intellectual property rights where, for example, floods or ice storms prevent the timely filing of documents with the office. This is another initiative that IPIC has advocated with the government, and we are pleased to see that the federal government has taken the appropriate steps to fix this issue.

These improvements will not cost the federal government any money.

The protection of confidential communications is consistent with initiatives on this issue taken by many of Canada's most important trading partners and leading innovative economies. It ensures that Canada operates on a level playing field with its international counterparts. With these changes, Canada has taken significant steps to reform its intellectual property system, focusing on giving intellectual property professionals the tools needed to better serve and protect innovators. I welcome your questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much. First of all, I'd like to talk about the Federation of Law Societies' letter because that's the only one that addresses the issue before us today. They suggested that there should be further consultation before this particular client privilege portion of the amendments comes into force. They have not asked to appear, but they did send the letter in that regard.

You indicated that it has been over 15 years that your group had been advocating for this privilege. Could you comment on that?

Mr. Astle: Recently there have been consultations, and I believe the federation had an opportunity, as did we, to prepare a response. But as we discussed just before the proceedings, I have been involved in discussions and consultations in which the federation has been party, at least in my experience, since 2004. There has been a lot of discussion on this topic and a lot of opportunity to provide input.

En comblant cette lacune, le projet de loi C-59 permet aux entrepreneurs canadiens de parler ouvertement avec leurs conseillers en matière de propriété intellectuelle pour obtenir les meilleurs conseils possibles afin de protéger leurs inventions ou leurs marques de commerce, sachant que ces conversations ne seront pas révélées à leurs concurrents au cours d'un procès ou d'un litige en cour. Les entreprises de toutes tailles peuvent maintenant examiner avec confiance la possibilité d'obtenir des droits de propriété intellectuelle, sachant que les renseignements stratégiques échangés à titre confidentiel avec leurs conseillers en matière de propriété intellectuelle seront protégés. Voilà qui permettra aux entreprises canadiennes d'être plus concurrentielles au Canada et à l'étranger.

Le projet de loi C-59 permet à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada de prolonger les délais en cas de force majeure, ce qui aidera à éviter la perte non intentionnelle de droits de propriété intellectuelle, si une inondation ou une tempête de verglas empêche le dépôt des documents à l'office à la date prévue, par exemple. C'est une autre initiative que l'IPIC avait proposée au gouvernement, et nous sommes heureux de constater que le gouvernement fédéral a pris des mesures appropriées pour résoudre la question.

Ces améliorations ne coûteront pas un centime au gouvernement fédéral.

La protection des communications confidentielles cadre avec les initiatives prises à cet égard par un grand nombre d'importants partenaires commerciaux du Canada et des principales économies novatrices. Elle permet au Canada d'être sur un pied d'égalité avec ses homologues internationaux. Grâce à ces modifications, le Canada a pris des mesures importantes pour réformer son régime de propriété intellectuelle, s'employant à donner aux professionnels de la propriété intellectuelle des outils pour mieux servir et protéger les innovateurs. Je répondrai à vos questions avec plaisir. Merci.

Le président : Merci beaucoup. J'aimerais tout d'abord parler de la lettre de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, car c'est la seule qui porte sur la question qui nous intéresse aujourd'hui. La fédération laisse entendre qu'il faudrait procéder à d'autres consultations avant de faire entrer en vigueur la partie des modifications qui touche ce privilège particulier du client. Elle n'a pas demandé à comparaître, mais elle a envoyé une lettre à ce sujet.

Vous avez indiqué que votre groupe préconise ce privilège depuis 15 ans. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Astle : Il y a eu des consultations récemment, et je pense que la fédération a, comme nous, eu l'occasion de préparer une réponse. Mais comme nous en avons discuté juste avant la séance, j'ai pris part à des échanges et à des consultations auxquels la fédération a participé, du moins à ce que je sache, depuis 2004. Il y a eu énormément de discussions à ce sujet et les intéressés ont eu bien des occasions d'exprimer leur opinion.

The Chair: Thank you. I think that's important to just get that on the record.

Senator Wallace: Mr. Astle, at this point, regarding protection afforded to someone who wishes to retain an agent and to disclose confidential information, is that handled today through confidentiality agreements between the agent and the client?

Mr. Astle: I would not say necessarily that it is in all cases. Perhaps there are practices where agents would establish some form of confidentiality agreements in connection with those discussions. Certainly, many of the professionals are lawyers in any event, and as may be the normal practice with lawyers, it's not necessarily covered by non-disclosure agreements and the like, when entering into discussions relating to seeking legal advice.

Senator Wallace: It surprises me. If someone has an idea and wishes to protect it, there would be some reservation against telling anybody about it because if the idea gets out there, someone else can take it and develop it. It would just surprise me that a client seeking a patent for an industrial design wouldn't require, or the agent wouldn't propose, a confidentiality agreement to give them the confidence that they can openly tell them all that's involved with this idea and know that it will not be disclosed. It surprises me that that wouldn't be the normal practice among trademark agents.

Mr. Astle: To be clear — I can't answer on behalf of all who are practising. I know that, for example, we establish clear retainers with our legal counsel, lawyers, as well as agents in connection with our work. I just can't speak on behalf of everyone.

Senator Wallace: I suppose that even in cases where there is a confidentiality agreement between the client and the agent, that wouldn't necessarily protect it in the event that there was a legal action somewhere down the road, and the court could require that to be disclosed, despite the confidentiality agreement. I guess that's where this change would protect that, so that confidential information would not have to be disclosed in the event of a legal action. Am I correct?

Mr. Astle: That is correct. The courts have compelled the disclosure in Canada. In fact, there have been instances where foreign agents who clearly have privilege in connection with their discussions with their clients have been compelled to provide those communications, as well, in court proceedings in Canada — and with Canadian lawyers, as well, I guess. That's right, there have been instances. It's very odd. It affects not only agents but also lawyers practising as agents. They have been led to believe that their communications are privileged when in fact the courts have held they are not.

Senator Wallace: I suppose that there are situations where someone wishes to have a trademark registered in Canada but may also wish to have coverage worldwide or in the United States

Le président : Merci. Je pense qu'il importe que cela figure au compte rendu.

Le sénateur Wallace : Monsieur Astle, la protection offerte à ceux qui souhaitent retenir les services d'un agent et divulguer des renseignements confidentiels fait-elle actuellement l'objet d'une entente de confidentialité entre l'agent et le client?

M. Astle : Je ne dirais pas que c'est nécessairement toujours le cas. Peut-être que dans certains cabinets, les agents concluent une forme quelconque d'entente de confidentialité concernant ces discussions. Quoi qu'il en soit, nombre de professionnels sont certainement avocats, et conformément à ce qui est peut-être leur pratique habituelle, les échanges qui ont lieu lorsqu'ils entament des discussions quand un client cherche à obtenir des conseils juridiques ne sont pas nécessairement couverts par une entente de non-divulgateion.

Le sénateur Wallace : Voilà qui m'étonne. Quiconque a une idée et veut la protéger hésiterait à en parler à d'autres personnes, parce que si cette idée s'ébruite, quelqu'un pourrait se l'approprier et la développer. Je m'étonne qu'un client voulant obtenir un brevet pour un dessin industriel ou que l'agent ne propose pas une entente de confidentialité pour être certain de pouvoir parler ouvertement de toutes les facettes de l'idée en sachant que les renseignements ne seront pas divulgués. Je trouve surprenant que ce ne soit pas une pratique normale chez les agents de brevets.

M. Astle : Je tiens à ce qu'il soit clair que je ne peux répondre au nom de tous ceux qui pratiquent. Par exemple, je sais que nous établissons des règles claires avec nos conseillers juridiques, nos avocats et nos agents dans le cadre de notre travail. Mais je ne peux parler au nom de tous.

Le sénateur Wallace : Je suppose que même quand une entente de confidentialité est signée entre le client et l'agent, cela ne protégerait pas nécessairement les renseignements en cas de procédures juridiques; le tribunal pourrait exiger leur divulgation, malgré l'entente de confidentialité. Je présume que c'est en pareil cas que cette modification protégerait les renseignements confidentiels pour qu'ils ne soient pas divulgués au cours de procédures juridiques. Ai-je raison?

M. Astle : Oui. Les tribunaux ont exigé la divulgation au Canada. En fait, des agents étrangers qui jouissaient clairement d'un privilège en ce qui concerne leurs discussions avec leurs clients ont déjà été obligés de divulguer ces communications devant les tribunaux canadiens. C'est également arrivé à des avocats canadiens, je suppose. Cela s'est effectivement produit. C'est très étrange. Cela touche non seulement les agents, mais aussi les avocats qui agissent à ce titre. Ils sont portés à croire que leurs communications sont confidentielles, alors que les tribunaux ont statué qu'elles ne l'étaient pas.

Le sénateur Wallace : Je suppose qu'il arrive que quelqu'un veuille déposer une marque de commerce au Canada, mais aussi l'appliquer aux États-Unis, dans d'autres pays ou à l'échelle

or in other foreign countries. In that case, would you see this bill providing protection, if the information were disclosed outside of Canada? Would it be afforded any protection?

Mr. Astle: The legislation, I guess, would form part of a network. It depends on the jurisdiction and their particular practices, but at least in jurisdictions like in the U.S., the prerequisite for them recognizing privilege in those communications in their courts would be that that privilege existed in the jurisdiction where the communications occurred, such as Canada.

Senator Wallace: Does Canada have reciprocity with any other countries as far as the filing of trademarks and the exchange of confidential information go? For example, are you aware of anything that exists between Canada and the United States in the event that trademarks were registered and information was made available in both countries? Is there any reciprocity to provide protection to that information?

Mr. Astle: There is no reciprocity that I'm aware of. Judicial comity is one principle where the courts will recognize in their jurisdiction concepts from other jurisdictions and give them equal weight, but I'm not aware of any particular treaty that deals with this subject matter.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. The division of Bill C-59 on intellectual property talks about privileged communication and the solicitor-client privilege. If you don't mind, could you provide some examples to help me understand the difference? Give me an example of a previously problematic situation that could be resolved by passing Bill C-59. In other words, it would no longer be a problem. Can you give me an example?

[English]

Mr. Astle: I wasn't able to understand the question. Maybe my colleague can provide an answer.

Steven B. Garland, Past President, Intellectual Property Institute of Canada: The senator was asking if there are some examples as to how the new provisions will correct a problem that existed prior to the new provisions.

In the past, there have been a number of court cases where the courts in Canada have required Canadian patent and/or trademark agents to produce their files that had in them the confidential communications with their clients. That had certain implications for the court cases that were ongoing.

As my colleague mentioned, there are also examples where lawyers have been found by the court to actually be engaged or have their patent agent hat on as opposed to their lawyer hat and have had to produce their communications with their client, as

internationale. En pareil cas, ce projet de loi offrirait-il une protection si l'information devait être divulguée à l'étranger? L'information ferait-elle l'objet d'une protection quelconque?

M. Astle : Je présume que la loi s'inscrirait dans un réseau. Tout dépend du pays concerné et des pratiques qui y ont cours. Mais dans des pays comme les États-Unis, du moins, il faudrait, pour que les tribunaux y reconnaissent le caractère confidentiel des communications, que ce privilège existe dans le pays où les communications se sont déroulées, comme le Canada.

Le sénateur Wallace : Le Canada a-t-il des ententes de réciprocité avec d'autres pays en ce qui concerne le dépôt de marques de commerce et l'échange de renseignements confidentiels? Par exemple, savez-vous s'il existe de telles ententes entre le Canada et les États-Unis si des marques de commerce sont déposées et que l'information est accessible dans les deux pays? Existe-t-il une certaine réciprocité pour assurer la protection de ces renseignements?

M. Astle : À ce que je sache, il n'y a pas de réciprocité. Selon le principe de courtoisie juridique, les tribunaux tiendront compte des concepts d'autres pays sur leur territoire et leur accorderont le même poids, mais je ne connais aucun traité en particulier qui porterait sur cette question.

[Français]

La sénatrice Chaput : Merci, monsieur le président. Dans cette section du projet de loi C-59 qui traite de la propriété intellectuelle, il y a la question de la protection de la communication et le privilège du secret professionnel. Si c'était possible, j'aimerais que vous me donniez des exemples qui me permettraient de comprendre la différence. Donnez-moi un exemple d'une situation qui était problématique avant l'arrivée du projet de loi C-59, et qui pourra être réglée une fois que le projet de loi sera adopté, de sorte qu'il n'y aura plus de problème. Pouvez-vous me donner un exemple de ce genre?

[Traduction]

M. Astle : Je n'ai pas pu entendre la question. Mon collègue peut peut-être donner une réponse.

Steven B. Garland, président sortant, Institut de la propriété intellectuelle du Canada : La sénatrice souhaite avoir des exemples illustrant la manière dont les nouvelles dispositions corrigeront un problème préexistant.

Par le passé, il est arrivé, dans un certain nombre d'affaires juridiques qui se sont déroulées au Canada, que les tribunaux demandent aux agents de brevets ou de marques de commerce canadiens de leur remettre leurs dossiers, lesquels contenaient des communications confidentielles avec leurs clients. Cela avait certaines implications dans le cadre des procédures en cours.

Comme mon collègue l'a souligné, certains avocats, dont les tribunaux avaient jugé qu'ils agissaient à titre d'agents de brevets et non à titre d'avocats, ont également été obligés de présenter les communications qu'ils avaient eues avec leurs clients. Il est arrivé

well. There have been examples of confidential communications where someone is giving advice to their clients about trademark rights or patent rights that had to be disclosed during the course of litigation.

This provision would prevent that kind of advice having to be disclosed as it has been compelled to be produced in the past. As a result, our approach to those types of communications would be similar to what Australia, England and New Zealand, for example, have as an approach in terms of maintaining the protection against forced disclosure of those.

[Translation]

Senator Chaput: The changes made are positive, and you agree with that?

[English]

Mr. Garland: Absolutely. IPIC, which is comprised of probably close to 1,000 lawyers who engage in patent and trademark practice, is very much in favour of this because it is ultimately beneficial for the Canadian intellectual property owner. That's where the real benefit is, to the owner of the IP right.

[Translation]

Senator Chaput: Did your institute inform the government of those needs, or did the government propose that division of the bill on its own?

[English]

Mr. Astle: Yes, we have been in discussion with the government for some time — in dialogue with ourselves, and other legal organizations have been in dialogue to understand the issue. We have approached them, advocating they make changes to the law.

[Translation]

Senator Chaput: Are there any other changes you would like to see added to this division on intellectual property? Are there any other needs you have identified that have not been considered?

[English]

Mr. Astle: I think that the changes expressed in this bill reflect what we've been looking for. It is yet to be seen how the courts interpret and deal with this to determine whether they're adequate. But on their face, they appear to include what we have been looking for relative to intellectual property advisers and the confidentiality of the communications with their clients.

The Chair: It would be helpful for our viewers who are not here and for honourable senators who are here to understand how one becomes a patent agent in Canada.

que des communications confidentielles au cours desquelles quelqu'un prodiguait des conseils à ses clients au sujet des droits de marque de commerce ou de brevet ont dû être divulguées au cours d'un litige.

Cette disposition empêcherait la divulgation de ce genre de conseils, qui ont dû être dévoilés par le passé. Par conséquent, notre approche à l'égard de ces communications serait semblable à celle de l'Australie, de l'Angleterre et de la Nouvelle-Zélande, par exemple, au chapitre de la protection contre la divulgation forcée des renseignements.

[Français]

La sénatrice Chaput : Cela apporte de bons changements, et vous êtes d'accord avec cela?

[Traduction]

M. Garland : Absolument. L'IPIC, qui compte probablement près de 1 000 avocats qui travaillent dans le domaine des brevets et des marques de commerce, est tout à fait favorable à cette mesure, puisque c'est le titulaire des droits de propriété intellectuelle qui en profitera au bout du compte. C'est lui qui en bénéficiera réellement.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce que votre institut a fait part de ces besoins au gouvernement ou est-ce le gouvernement qui a proposé cette section du projet de loi?

[Traduction]

M. Astle : Nous discutons effectivement de la question avec lui depuis un certain temps. Nous en avons parlé entre nous et d'autres organisations juridiques en ont discuté pour appréhender le problème. Nous nous sommes adressés au gouvernement pour le convaincre de modifier la loi.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce qu'il y a d'autres changements que vous aimeriez voir ajoutés dans cette section au sujet de la propriété intellectuelle? Y a-t-il d'autres besoins que vous aviez cernés et qui n'ont pas été pris en compte?

[Traduction]

M. Astle : Je pense que les modifications comprises dans ce projet de loi correspondent à nos attentes. Reste à savoir comment les tribunaux interpréteront ces dispositions pour déterminer si elles sont adéquates. Mais de prime abord, elles semblent inclure ce que nous attendions en ce qui concerne les conseillers en matière de propriété intellectuelle et la confidentialité de leurs communications avec leurs clients.

Le président : Il serait intéressant pour nos téléspectateurs et pour les honorables sénateurs ici présents de comprendre comment on devient agent de brevets au Canada.

Mr. Astle: In my experience, first, you stumble upon the profession, because it was not one that I even knew about when I was studying. My background is in chemical engineering. I have a bachelor's degree and a master's degree. I chose to go to law school. Initially, I was looking at becoming an environmental lawyer. While there, I discovered patent law.

Through my legal training, I studied as any lawyer would. Then, after leaving law school, I worked with a firm in Toronto, learning from patent agents the details of how to parse an invention into its details and write patent applications. I practised for many years, learning in that regard. It was very much an apprenticeship, in a way, learning how to become a patent agent.

Once I was ready, which took some time, I prepared for the patent agency exams, which are administered by the Canadian Intellectual Property Office. I wrote my exams, ultimately passing to be able to call myself an agent. I'm registered to practise as a patent agent.

It's a lot of study. It's a difficult slog; the exams are not easy to get through. It's quite an arduous process to get on the register as a patent agent.

The Chair: And the Canadian Intellectual Property Office is a Government of Canada office, so the Government of Canada is licensing or authorizing individuals to call themselves patent agents after they have gone through a qualifying set of exams, as you've described. Is that correct?

Mr. Astle: The agency administers exams. They sit annually. There is a set of exams — four four-hour exams in total. It's a week-long process. Once you have managed to pass all of those, then you're added to the register.

The Chair: To finish that off, you have a legal background as well, but there are patent agents who are not lawyers; is that correct?

Mr. Astle: Yes, sir.

The Chair: Would they go through a similar type of qualifying process?

Mr. Astle: Yes, they would. They tend to work with a firm, under an agent's wing for some time to learn how to draft an application, claims, and understand the prior art, and also craft claims as necessary to protect their clients' innovations. They then write the exams, as well. Everyone writes the same exam.

The Chair: Thank you for that.

Senator Gerstein: Do I understand, Mr. Astle, that what you have said is that all lawyers are not patent agents and all patent agents are not lawyers?

Mr. Astle: Correct. I had to imagine the Venn diagram.

M. Astle : D'après mon expérience, on arrive par hasard dans le domaine, car c'est une profession que je ne connaissais même pas quand j'étais aux études. J'ai étudié en génie chimique. Je suis titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise. J'ai choisi de fréquenter la faculté de droit, initialement dans le but de devenir avocat spécialisé dans les questions environnementales. Mais pendant mes études en droit, j'ai découvert le droit des brevets.

Au cours de ma formation en droit, j'ai étudié comme n'importe quel avocat le ferait. Après avoir quitté la faculté de droit, j'ai travaillé pour un cabinet de Toronto, où un agent de brevets m'a appris dans les détails comment analyser une invention et préparer une demande de brevets. J'ai pratiqué pendant de nombreuses années, approfondissant mes connaissances dans le domaine. Ce fut en quelque sorte un apprentissage au cours duquel j'ai appris à devenir un agent de brevets.

Une fois que j'ai été prêt, ce qui a pris quelque temps, je me suis préparé en vue des examens d'agent de brevets, administrés par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. J'ai réussi mes examens et j'ai enfin pu porter le titre d'agent. Je suis inscrit pour pratiquer à titre d'agent de brevets.

Ce métier exige beaucoup d'études. C'est un parcours difficile : les examens ne sont pas faciles à réussir. Le processus qu'il faut suivre pour s'inscrire à titre d'agent de brevets est très ardu.

Le président : Comme l'Office de la propriété intellectuelle du Canada relève du gouvernement fédéral, c'est ce dernier qui autorise les gens à porter le titre d'agent de brevets après avoir réussi les examens de qualification, comme vous l'avez expliqué. Est-ce exact?

M. Astle : L'office administre les examens, qui ont lieu chaque année. Il y a quatre examens de quatre heures en tout. Le processus dure une semaine. Une fois qu'on a réussi tous ces examens, on est inscrit au registre.

Le président : Vous possédez en prime une formation juridique, mais certains agents de brevets ne sont pas avocats, n'est-ce pas?

M. Astle : En effet.

Le président : Doivent-ils se soumettre au même processus de qualification?

M. Astle : Oui. Ils tendent à travailler pour un cabinet, où ils travaillent sous la houlette d'un agent pendant un certain temps pour apprendre comment préparer une demande, comprendre l'antériorité et rédiger les réclamations nécessaires pour protéger les innovations de leurs clients. Ils passent ensuite les examens également. Tout le monde doit se soumettre aux mêmes examens.

Le président : Merci de ces précisions.

Le sénateur Gerstein : Dois-je comprendre, monsieur Astle, que vous avez dit que tous les avocats ne sont pas agents de brevets et que tous les agents de brevets ne sont pas avocats?

M. Astle : Oui. J'ai dû imaginer le diagramme de Venn.

Senator Gerstein: I thought so. Thank you for clarifying that.

The Chair: Under the heading of intellectual property that we have here is “industrial design, patents and trademarks.” Does this apply to industrial design, as well, or is this for patent and trademark agents only?

Mr. Astle: The provision with respect to patents speaks of the protection of an invention. It’s yet to be interpreted, obviously, but often a client will come to an agent and say, “I would like to protect my invention.” That may end up being protected as an industrial design, depending on the nature of the concept. Typically, when the client approaches the agent, they themselves are not clear on the various forms of intellectual property protection available. That works its way out in the process.

Senator Mockler: Some people would tell me not to go here with my next question. I know the challenges we have with IPOs in agriculture and forestry, which is quite challenging to some extent. We are watching it carefully because on the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry we have a lot of those concerns when it comes to intellectual property.

My question is, insofar as what I have heard from Senator Chaput about solidifying your next course of action, as you have mentioned, where are we with patents and intellectual properties in space-related inventions?

Mr. Astle: At Pratt & Whitney, we only make it to aerospace; we haven’t made it to space yet. I’m not as informed as I might like to be to respond to your question, but I suspect that companies that are working on developments related to things in space are trying to protect them.

Mr. Garland: I work at a law firm as opposed to being in-house. We represent clients in that area of technology, but I can’t talk about it because it’s privileged.

The Chair: We haven’t passed this yet.

Senator Mockler: This is where maybe we could include it.

In respect to what you just said, chair, to the witnesses, the partners that we have seen are trying to give it a framework. The partners are Canada, Japan, Russia and the United States.

Since you do not have the information or the experience to some extent, except with the aerospace industry, I would like you to provide an answer to the question I just posed to the clerk and the chair of the committee. This is the next venture where we’re going — that is, space and intellectual property.

Le sénateur Gerstein : C’est ce que je pensais. Merci d’avoir éclairci de point.

Le président : La propriété intellectuelle englobe les dessins industriels, les brevets et les marques de commerce. Ces mesures s’appliquent-elles également aux dessins industriels ou concernent-elles seulement les agents de brevets et de marques de commerce?

M. Astle : La disposition relative aux brevets concerne la protection d’une invention. Elle n’a pas encore été interprétée, à l’évidence, mais il arrive souvent qu’un client s’adresse à un agent parce qu’il veut protéger son invention. Cette invention peut finalement être protégée à titre de dessin industriel, selon la nature du concept. Habituellement, quand le client fait appel à l’agent, il ne connaît pas bien les diverses formes de protection de la propriété intellectuelle qui s’offrent. Les choses se précisent au cours du processus.

Le sénateur Mockler : Certains me conseilleraient de ne pas m’engager dans cette voie avec ma prochaine question. Je connais les difficultés que nous éprouvons avec les bureaux de propriété intellectuelle en agriculture et en foresterie, qui sont, dans une certaine mesure, assez problématiques. Nous surveillons étroitement la question, car le Comité sénatorial permanent de l’agriculture et des forêts a eu vent de bien des préoccupations sur le plan de la propriété intellectuelle.

Suite à ce que j’ai entendu quand la sénatrice Chaput est intervenue sur le fait qu’il faut solidifier vos prochaines démarches, comme vous l’avez souligné, j’aimerais savoir où nous en sommes au chapitre des brevets et de la propriété intellectuelle relatifs aux inventions qui concernent l’espace.

M. Astle : Pratt & Whitney ne s’occupe que d’aérospatiale et pas encore du domaine spatial. Je ne suis pas aussi bien informé que j’aimerais l’être pour répondre à votre question, mais je me doute que les entreprises qui travaillent au développement des technologies de l’espace tentent de protéger leurs inventions.

M. Garland : Je travaille dans un cabinet plutôt qu’au sein d’une entreprise. Nous représentons des clients dans ce domaine de la technologie, mais je ne peux traiter de la question pour des raisons de confidentialité.

Le président : Nous n’avons pas encore abordé la question.

Le sénateur Mockler : C’est peut-être là que nous pourrions clore le sujet.

Pour faire suite à ce que vous venez de dire, monsieur le président, j’indiquerais aux témoins que les partenaires que nous avons vus ont tendance à essayer d’instaurer un cadre. Ces partenaires sont le Canada, le Japon, la Russie et les États-Unis.

Comme vous ne possédez pas l’information ou l’expérience dans une certaine mesure, sauf en ce qui concerne l’industrie aérospatiale, j’aimerais que vous répondiez à la question que je viens de poser à la greffière et au président du comité. C’est la prochaine question à laquelle nous allons nous intéresser : l’espace et la propriété intellectuelle.

The Chair: Presumably, we could ask for an undertaking in a general sense. As Mr. Garland pointed out, he can't divulge any solicitor-client privilege or any confidential information. If it would be helpful for you, I think he's already said, in a general sense, that there are research and development initiatives related to outer space and there are clients trying to protect some of that research and development.

Senator Mockler: ISS, which is the International Space Station, also offers an appropriate test case, and I quote, "... for reviewing the effect of a legal framework on intellectual property rights in outer space." I bring that to your attention because we are the leading country when it comes to the arm Canada has invented. It is the icon of the space industry.

The Chair: Thank you very much. I think we won't need the undertaking, based on that. He has the information that he was looking for.

Senator Smith is the deputy chair of the committee, and he's from the Montreal area.

Senator L. Smith: Gentlemen, I'm not sure if you've discussed it already, but how do Canadian patents stand up against international competition? What issues do we have in terms of one country respecting the patents of another? You read about it in the papers and some of the issues that arise. Do you have any comment or anything you could share that would help us understand where our patent law is versus some of the other developed countries in the world?

Mr. Astle: That's a big question. First of all, the patents, for example, are enforceable only in the countries in which they have been issued. Canadian patent exists in Canada and only in Canada. Depending on where a company wishes to seek protection, they may, from an application they filed here or elsewhere, file similar applications in other countries in the world. That's basically a decision made based on the cost of doing so and on the type of commerce going on in that country relative to that company's interests.

Where are we relative to others? Recently there have been some modifications to the law to bring the laws of Canada up to meet some treaty obligations. There are more on their way. I believe it's always a moving target, but Canada is moving in the right direction and getting closer to meeting its treaty obligations relative to trademark laws, patent law treaty and industrial design law changes on the international scene.

Senator L. Smith: Could you give us an example of how we've modified or improved our patent laws versus going to other countries? I'm not trying to be silly, but it is at this level of sophistication and ours are at this level; that is, ours are here and theirs are there. What major change or improvement have we made in the recent past that catapults us to a higher level?

Le président : Nous pourrions sans doute aborder le sujet de façon générale. Comme M. Garland l'a fait remarquer, il ne peut divulguer d'information protégée par le secret professionnel ou de renseignements confidentiels. Si cela peut vous être utile, je pense qu'il a déjà dit, de façon générale, qu'il y a des initiatives de recherche-développement dans le domaine de l'espace et que les clients tentent de protéger certains de ces renseignements.

Le sénateur Mockler : La station spatiale internationale, ou SSI, constitue un cas type approprié pour examiner l'effet d'un cadre juridique en matière de droits de propriété intellectuelle dans l'espace. Je porte ce fait à votre attention, car notre pays se trouve à l'avant-garde en raison du bras qu'il a inventé. C'est l'emblème de l'industrie spatiale.

Le président : Merci beaucoup. Je pense que nous n'aurons pas besoin de réponse, puisqu'il a l'information qu'il réclamait.

Le sénateur Smith est vice-président du comité et vient de la région de Montréal.

Le sénateur L. Smith : Messieurs, je ne suis pas certain si vous avez déjà traité de la question, mais comment les brevets canadiens résistent-ils à la concurrence internationale? Quels problèmes se posent au chapitre du respect des brevets entre les divers pays? La presse fait état des problèmes qui surgissent à cet égard. Auriez-vous des observations ou des informations à nous communiquer pour nous aider à comprendre comment notre droit des brevets se compare à celui de certains pays développés du monde?

M. Astle : C'est une grande question. Tout d'abord, les brevets, par exemple, ne sont applicables que dans le pays qui les a délivrés. Les brevets canadiens ne s'appliquent donc qu'au Canada. Selon le pays où une entreprise souhaite obtenir une protection, elle peut, suite à une demande faite ici ou ailleurs, déposer des demandes semblables dans d'autres pays. Cette décision s'appuie essentiellement sur le coût de la démarche et du type de commerce qui a cours dans le pays par rapport aux intérêts de l'entreprise.

Comment notre situation se compare-t-elle à celle d'autres pays? Récemment, des modifications ont été apportées pour harmoniser les lois canadiennes avec certaines obligations issues de traités. D'autres modifications suivront. Je pense que c'est une cible en constant mouvement, mais le Canada avance dans la bonne direction et respecte de plus en plus ses obligations afin de suivre l'évolution du droit des marques de commerce, des traités relatifs au droit des brevets et des droits des dessins industriels sur la scène internationale.

Le sénateur L. Smith : Pourriez-vous nous donner un exemple de la manière dont nous avons modifié ou amélioré notre droit des brevets par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays? Je ne cherche pas à paraître idiot, mais j'aimerais savoir où nous en sommes et où ils en sont. Quelles modifications ou améliorations importantes avons-nous apportées récemment pour nous porter au niveau supérieur?

Mr. Astle: I'm trying to think of what would be a good example of that. If we're talking about patent laws —

Senator L. Smith: You pick the industry to give us some form of concrete example so that we can have a better understanding of it. My understanding is that each country would have its own patent law. We have patent law for ABC corporation in Canada. ABC corporation has multiple plants throughout the world, maybe in five other developed countries. They want to establish a patent in that country also.

In the past five years, have we made changes to our law or improved ourselves to a point where we've strengthened our position in terms of our ability to deal internationally in terms of that?

Mr. Garland: I might be able to answer your question, senator. In the last four or five years, there is nothing specific of real significance to point to. Over the past 10 to 15 years, though, Canada has done a good job, I think, of working hard so that for the most part, though not completely, a great deal of harmonization has taken place between our domestic patent laws and the patent laws of other jurisdictions.

A number of treaties, for example, exist where somebody can file an international application and ultimately it can make its way into Canada and literally hundreds of other jurisdictions.

Also, the CPO has been quite proactive in the last three or four years developing arrangements with other patent offices for something called the Patent Prosecution Highway, PPH, which means if you get a patent issued here in Canada there are ways that in a relatively short period of time you can get patents in some of the other countries that are part of this Patent Prosecution Highway. There are arrangements with other patent offices around the world to be able to use the work that's been done before the Canadian patent office to help assist in getting patents in other countries more quickly. There is a great deal of harmonization and interconnectivity between different patent offices around the world. CPO, I think it's fair to say, plays a big part in that.

Senator L. Smith: I'm not sure if we had you here as witnesses, but didn't we deal with changes to patent law dating back to the 1990s? Some major international patent laws were created at that time that formed the basis for patent law today.

Mr. Garland: That would be the Patent Cooperation Treaty. That's the international treaty that allows one to file a single application, but ultimately it can find its way into any number of different domestic patent offices.

M. Astle : J'essaie de penser à un bon exemple. Si nous parlons du droit des brevets...

Le sénateur L. Smith : Vous choisissez l'industrie pour nous donner un exemple concret, afin que nous puissions mieux comprendre. D'après ce que je comprends, chaque pays aurait sa propre loi sur les brevets. Au Canada, nous avons une loi sur les brevets pour l'entreprise ABC. L'entreprise ABC a plusieurs usines situées un peu partout dans le monde, peut-être dans cinq autres pays développés. Elle souhaite également obtenir un brevet dans ce pays.

Au cours des cinq dernières années, avons-nous modifié nos lois et nous sommes-nous améliorés suffisamment pour renforcer notre capacité de faire cela à l'échelle internationale?

M. Garland : Je peux peut-être répondre à votre question, monsieur le sénateur. Au cours des quatre ou cinq dernières années, rien de précis ou d'important n'a été accompli à cet égard. Toutefois, au cours des 10 à 15 dernières années, le Canada a fait du bon travail, à mon avis, pour harmoniser en grande partie, mais pas complètement, nos lois sur les brevets nationales et les lois sur les brevets d'autres pays.

Par exemple, plusieurs traités ont été signés pour permettre à une personne de faire une demande internationale qui, au bout du compte, pourra être traitée au Canada et dans des centaines d'autres territoires.

De plus, le Bureau des brevets a été très proactif au cours des trois ou quatre dernières années et a conclu des arrangements avec d'autres bureaux de brevets relativement à un processus appelé l'Autoroute du traitement des demandes de brevets, l'ATDB, ce qui signifie que si vous obtenez un brevet au Canada, il est possible d'obtenir, en relativement peu de temps, des brevets dans certains des autres pays qui participent à l'Autoroute du traitement des demandes de brevets. On a conclu des ententes avec d'autres bureaux de brevet dans le monde pour être en mesure d'utiliser les tâches qu'ils ont effectuées avant le Bureau des brevets du Canada pour accélérer l'obtention des brevets dans d'autres pays. Les différents bureaux de brevets dans le monde ont harmonisé et lié une grande partie de leurs processus. Je crois qu'il est juste de dire que le Bureau des brevets du Canada joue un rôle important à cet égard.

Le sénateur L. Smith : Je ne sais pas si vous avez déjà comparu devant notre comité, mais n'avons-nous pas parlé des changements apportés à la Loi sur les brevets dans les années 1990? D'importantes lois sur les brevets ont été créées à l'échelle internationale à ce moment-là, et elles sont devenues le fondement de la Loi sur les brevets actuelle.

M. Garland : Il s'agit du Traité de coopération en matière de brevets. C'est le traité international qui permet à une personne de présenter une seule demande; celle-ci est ensuite transmise à plusieurs bureaux de brevets nationaux.

Senator L. Smith: Is it fair to say that forms the basis for patent law today? Would the changes be more superficial at this particular time, adding on to the base law created at that time?

Mr. Garland: I wouldn't say superficial. The Patent Cooperation Treaty plays a big role in how a Canadian or a non-Canadian files a patent application in most cases.

The Chair: As you can tell from Senator Smith's questioning, this committee has dealt with other initiatives and other changes to the Patent Act along the way.

I recall changing to first to file, and then there was the length of the patent and publication. All of those are just incremental changes to bring Canada into line with our international treaty obligations and other jurisdictions.

Senator L. Smith: Excuse me, chair and witnesses, for using the word "superficial." I didn't mean to denigrate.

The Chair: You'll note that they didn't agree with you.

Senator L. Smith: I know; I could sort of see that.

The Chair: The only other point that would be helpful is one other area of intellectual property, copyright. It's a major area, and we have done some work on copyright in the past in this committee. Is this initiative with respect to privileged communications something that is necessary or desirable from the copyright point of view?

Mr. Astle: It's not part of the legislation. I don't think it's necessary as part of the legislation. Copyright exists as of when something is put into material form, once it's been created and put in place. Legal advice relative to that is typically with a lawyer, in any event, and would be privileged in the normal course, I would say.

The Chair: Thank you. Seeing no other senators, Mr. Astle, Mr. Garland, thank you very much for appearing here and helping us to understand this interesting area of intellectual property. Congratulations to you and your profession on achieving this privileged communication initiative that you have been looking for for some time.

Mr. Garland: Thank you.

Mr. Astle: Thank you.

The Chair: I expect this legislation will ultimately pass. I'm congratulating you in advance. Thank you.

Our next panel will be on clauses 73 and 80, Part 3, Division 4, the compassionate care leave and benefits section. That can be found at page 61 of the act.

Le sénateur L. Smith : Est-il juste de dire que c'est le fondement de la Loi sur les brevets actuelle? Les changements présentement apportés sont-ils plus superficiels, c'est-à-dire qu'on les ajoute à la loi fondamentale créée à l'époque?

M. Garland : Je ne dirais pas qu'ils sont superficiels. Le Traité de coopération en matière de brevets influence grandement la façon dont un Canadien ou un non-Canadien fait une demande de brevet dans la plupart des cas.

Le président : Comme vous pouvez le déduire à partir des questions du sénateur Smith, les membres de notre comité ont déjà examiné d'autres initiatives et d'autres changements relativement à la Loi sur les brevets.

Je me souviens du changement lié au premier déposant et ensuite, à la durée du brevet et à sa publication. Ce sont tous des changements graduels qui permettent au Canada de respecter ses obligations en vertu du traité international et envers d'autres pays.

Le sénateur L. Smith : Excusez-moi, monsieur le président et mesdames et messieurs les témoins, d'avoir utilisé le mot « superficiels ». Je n'avais pas l'intention de discréditer quoi que ce soit.

Le président : Vous avez remarqué qu'ils n'étaient pas d'accord avec vous.

Le sénateur L. Smith : Je sais, je m'en suis rendu compte.

Le président : Le seul autre point qui serait utile, c'est un autre volet de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire le droit d'auteur. C'est un volet très important, et notre comité a mené certains travaux sur le droit d'auteur. Cette initiative liée aux communications privilégiées est-elle nécessaire ou souhaitable en ce qui concerne le droit d'auteur?

M. Astle : Cela ne fait pas partie du projet de loi. Je ne crois pas que c'est nécessaire dans le projet de loi. Le droit d'auteur existe lorsqu'une idée est concrétisée, une fois qu'elle a été créée et mise en œuvre. Quoi qu'il en soit, les conseils juridiques à cet égard sont habituellement donnés par un avocat, et je pense que ce serait l'approche privilégiée.

Le président : Merci. Étant donné qu'aucun autre sénateur n'a demandé la parole, je vous remercie, monsieur Astle et monsieur Garland, d'avoir comparu devant notre comité et de nous avoir aidés à comprendre ce volet intéressant de la propriété intellectuelle. Nous aimerions également vous féliciter d'avoir mis au point cette initiative de communications privilégiées que vous aviez hâte d'établir depuis un certain temps.

M. Garland : Merci.

M. Astle : Merci.

Le président : Je m'attends à ce que le projet de loi soit adopté. Je vous félicite à l'avance. Merci.

Notre prochain groupe de témoins parlera des articles 73 et 80, partie 3, section 4, Congé et prestations de soignant. C'est à la page 61 du projet de loi.

From the Canadian Home Care Association, we're very pleased to welcome Nadine Henningsen, who is the executive director of that association.

In keeping with our desire to talk to people who are impacted by proposed changes in the legislation, we're very pleased that you could be here. Could you tell us a bit about this particular initiative and your assessment of the initiative?

Nadine Henningsen, Executive Director, Canadian Home Care Association: As the Executive Director of the Canadian Home Care Association, I would like to thank you for the opportunity to appear before you and to provide the home care and family caregiver perspective on Bill C-59, specific to the compassionate care leave and benefits.

The Canadian Home Care Association is a national, not-for-profit membership organization dedicated to advancing excellence in home care. Our members of the association are diverse, and they include all provinces and territories. One of our goals is to ensure that all Canadians have equitable access to high-quality care at home. Caring for individuals at end of life is fundamentally different from care in another context in two very important ways.

Dying is inevitable for all disease trajectories, differing only in timing, predictability and symptomology. Palliative care is aimed at the relief of suffering in order to improve the quality of life. Although palliative care may alter the quality of life, survival is, in itself, not the primary goal of treatment.

Death and the process of dying are intimately associated with the provision of care by family caregivers. The unpredictable timing of death and the fact that caregiver support is vital to enabling a person to choose to die at home are very significant ways in which palliative care is different.

Home death is the preferred option for most patients. In order to achieve a good death in the home, family caregivers are an essential part of the care team. According to Statistics Canada, 13 per cent of Canadians, or 3.7 million Canadians aged 15 and older, reported providing quality end-of-life care or palliative care to a family member or friend at some point in their lives.

We are encouraged by Bill C-59 and the extension of the compassionate care benefit, which will make a substantial impact on Canadians who are at their most vulnerable. The increase of the benefit compensation to 26 weeks from its original six weeks means that caregivers' needs for financial assistance are being recognized and addressed.

I would, however, like to pose a consideration to ensure that the outcomes of the compassionate care benefit meet the intended goal to provide financial support for caregivers.

Nous sommes très heureux d'accueillir Nadine Henningsen, directrice générale de l'Association canadienne de soins et services à domicile.

Nous sommes très heureux de vous accueillir ici, car nous souhaitons entendre parler des gens qui sont touchés par les changements proposés à la loi. Pourriez-vous nous parler un peu de cette initiative et de votre évaluation de l'initiative?

Nadine Henningsen, directrice générale, Association canadienne de soins et services à domicile : En ma qualité de directrice administrative de l'Association canadienne de soins et services à domicile, j'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous et de représenter le point de vue des aidants familiaux et des soignants à domicile sur le projet de loi C-59, surtout en ce qui concerne les congés et les prestations de soignant.

L'Association canadienne de soins et services à domicile est un organisme national et sans but lucratif dont les membres se consacrent à l'excellence en matière de soins à domicile. Nos membres sont variés et ils viennent de toutes les provinces et de tous les territoires. L'un de nos objectifs est de veiller à ce que tous les Canadiens aient un accès équitable à des soins à domicile de grande qualité. Les soins prodigués aux personnes en fin de vie sont fondamentalement différents des soins prodigués dans d'autres contextes, et ce, de deux façons très importantes.

La mort est le résultat inévitable de toutes les maladies, et elle diffère seulement en ce qui concerne le moment, la prévisibilité et les symptômes. Les soins palliatifs visent à soulager la souffrance, afin d'améliorer la qualité de vie. Même si les soins palliatifs peuvent modifier la qualité de vie, la survie n'est pas l'objectif principal du traitement.

La mort et le processus qui y mène sont intimement liés à la prestation de soins par les aidants familiaux. L'imprévisibilité du moment de la mort et le fait que le soutien des aidants est essentiel pour permettre à une personne de choisir de décéder à la maison sont des différences importantes liées aux soins palliatifs.

Le décès à domicile est l'option privilégiée par la plupart des patients, et les aidants familiaux sont une partie essentielle de l'équipe de soins qui permet de concrétiser cette demande. Selon Statistique Canada, 13 p. 100 des Canadiens, ou 3,7 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus, ont indiqué avoir fourni des soins de fin de vie ou des soins palliatifs à un membre de la famille ou à un ami à un certain moment de leur vie.

Nous sommes encouragés par le projet de loi C-59 et la prolongation des prestations de soignant, car cela aura des effets importants sur les Canadiens qui sont à leur moment le plus vulnérable. La prolongation de ces prestations de 6 semaines à 26 semaines signifie qu'on reconnaît que les soignants ont besoin d'aide financière et qu'on répond à leurs besoins.

Toutefois, j'aimerais soulever un point pour veiller à ce que les résultats des prestations de soignant répondent à l'objectif de fournir un appui financier aux soignants.

The current eligibility criteria of providing care and support for a gravely ill family member at risk of dying within 26 weeks is not an accurate reflection of palliative care. Palliative care is now being considered much earlier in the illness trajectory, preferably at the time of diagnosis but, at the very least, when the illness is deemed life-limiting. Since 2002, the World Health Organization has defined palliative care as being applicable for patients with life-threatening illness. In many palliative care programs across the country, a guideline physicians apply when determining when a patient is palliative is to ask themselves, do you think your patient will die in the next year? This question acts as a litmus test and allows the care team to gauge the seriousness of the patient's situation. The six-month or 26-week time frame is, unfortunately, just an eligibility restriction that health care programs use because they don't have sufficient resources to care for everyone needing palliative care. To ensure the compassionate care benefit meets the real needs of family caregivers and their dying loved ones, we recommend that the eligibility criteria of gravely ill family members at risk of dying within 26 weeks be modified to a gravely ill family member who has been diagnosed as palliative.

Although this modification will not address the needs of many caregivers who provide care for loved ones with chronic and episodic conditions who have not yet accepted a palliative diagnosis, it will address a greater breadth of caregiving needs than the current criteria do. An extension of the compassionate care benefit is a significant step forward in supporting family caregivers and individuals at end of life. We look forward to working with governments and stakeholders across the country to increase awareness and understanding of this benefit so that we can ensure that Canadians can have access to the support they need when they need it.

Thank you again for allowing my organization the opportunity to share the voice and needs of family caregivers with you. I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you very much. As to the amendment that you proposed, first of all, you said rather than a significant risk of death within 26 weeks, someone who has been diagnosed as palliative.

Ms. Henningsen: Yes.

The Chair: Is that an objective enough test? Will we have one doctor saying, "No, she's not palliative yet, but maybe later on?" Are we going to get into that debate?

Le critère d'admissibilité actuel, selon lequel le soignant doit fournir des soins et du soutien à un membre de la famille gravement malade qui risque de mourir en 26 semaines, ne reflète pas adéquatement la réalité des soins palliatifs. En effet, on envisage maintenant la prestation de soins palliatifs beaucoup plus tôt dans la progression de la maladie, préférablement au moment du diagnostic, mais à tout le moins lorsqu'on confirme que la maladie sera mortelle. Depuis 2002, l'Organisation mondiale de la Santé définit les soins palliatifs comme étant applicables aux patients souffrant d'une maladie pouvant causer la mort. Dans de nombreux programmes de soins palliatifs de partout au pays, lorsque les médecins déterminent si un patient requiert des soins palliatifs, ils doivent se demander si le patient décèdera dans l'année suivante. Cette question représente le test décisif et permet à l'équipe de soins d'évaluer la gravité de la situation du patient. La période de six mois ou de 26 semaines représente malheureusement seulement une restriction d'admissibilité utilisée par les programmes de soins de santé, car ils n'ont pas les ressources suffisantes pour offrir des soins à tous ceux qui ont besoin de soins palliatifs. Pour veiller à ce que les prestations au soignant répondent aux besoins réels des aidants familiaux et de leurs proches mourants, nous recommandons que le critère d'admissibilité selon lequel le membre de la famille gravement malade doit courir un risque de décéder en 26 semaines soit modifié pour devenir un critère d'admissibilité selon lequel un membre de la famille gravement malade a reçu un diagnostic confirmant qu'il a besoin de soins palliatifs.

Même si cette modification ne répondra pas aux besoins de nombreux soignants qui fournissent des soins à leurs proches qui souffrent d'une maladie chronique ou épisodique et qui n'ont pas encore accepté un diagnostic de soins palliatifs, elle répondra à un plus large éventail de besoins en matière de soins que le font les critères actuels. La prolongation des prestations au soignant est une étape importante pour appuyer les aidants familiaux et les personnes en fin de vie. Nous avons hâte de travailler avec les gouvernements et les intervenants de partout au pays pour sensibiliser les gens à ces prestations, afin de veiller à ce que les Canadiens puissent avoir accès au soutien dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin.

Je vous remercie encore une fois d'avoir donné à mon organisme l'occasion de transmettre la voix et les besoins des aidants familiaux à votre comité. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. En ce qui concerne l'amendement que vous avez proposé, avez-vous dit qu'au lieu d'un risque important de décès en 26 semaines, le critère devrait être qu'une personne doit avoir reçu un diagnostic qui confirme qu'elle a besoin de soins palliatifs?

Mme Henningsen : Oui.

Le président : S'agit-il d'un critère suffisamment objectif? Et si un médecin juge que la personne ne nécessite pas de soins palliatifs à ce moment-ci, mais peut-être plus tard? Allons-nous nous engager dans ce débat?

Ms. Henningsen: Candidly, the debate is happening now. It is very difficult to determine exactly when an individual is going to die. There is a movement across Canada right now to encourage doctors and specialists to use the litmus test of “will you die within a year?” That seems to then move individuals into palliative care services. However, the current compassionate care benefit is for a death diagnosis within half a year or 26 weeks. It’s a bit out of balance with how we’re diagnosing versus how we’re accessing the benefit.

The Chair: Can I take it that your suggestion is that you would like to see the Canada Labour Code amended so that there is a significant risk of death within 52 weeks?

Ms. Henningsen: Yes, we would be happier with 52 weeks, but what we would really like to see is when a doctor diagnoses an individual as palliative.

The Chair: I’m looking for an objective rather than a subjective test.

Ms. Henningsen: Then I think 52 weeks would align better with the tools and the resources being provided to doctors because they look at a year. That seems to be when someone is diagnosed as palliative. I would say 52 weeks would align better with the practice that’s happening.

Senator Chaput: In regard to palliative care, how is it presently defined by the medical profession? Is there some definition besides the 52 weeks we were talking about? Do you have a definition that can be applied, or is it according to each case?

Ms. Henningsen: It’s according to each case. The guideline truly is, “Would you be surprised if your patient died within the next year?” That is a good test that physicians use. Then a whole conversation happens with the care team, the family caregiver and the individual that says, “We now will stop active treatment.” Then we will go into palliation, which is management of pain and symptom management.

Senator Chaput: At the present time, there is no real definition as such except what you have just told us?

Ms. Henningsen: Yes. You can’t define when an individual will die. Often an individual may be diagnosed as palliative and they may live for two years.

Senator Chaput: I see. So the extension from 26 to 52 weeks might not be enough?

Ms. Henningsen: Potentially. Currently, a national program is being rolled out to the provinces and territories, looking at the concept that you are palliative when you are diagnosed with a life-limiting illness. At the beginning of diagnosis of a life-limiting illness, we should start to consider advanced care planning and the different pieces of palliative care.

Mme Henningsen : Honnêtement, ce débat est en cours. Il est très difficile de déterminer exactement le moment où une personne décèdera. Actuellement, un mouvement national encourage les médecins et les spécialistes à utiliser le critère selon lequel il faut déterminer si une personne décèdera dans l’année. Cela semble placer les personnes en soins palliatifs. Toutefois, les prestations de soignant sont liées à un diagnostic de décès en 6 mois ou en 26 semaines. Il y a donc un déséquilibre entre la façon de poser les diagnostics et la façon d’avoir accès à ces prestations.

Le président : Puis-je en déduire que vous souhaitez que le Code canadien du travail soit modifié pour que le critère s’applique à un risque élevé de décès en 52 semaines?

Mme Henningsen : Oui, nous préférerions 52 semaines, mais ce que nous aimerions vraiment, c’est que le critère soit lié au diagnostic du médecin selon lequel une personne a besoin de soins palliatifs.

Le président : Je préférerais un critère objectif à un critère subjectif.

Mme Henningsen : Dans ce cas, je crois qu’une période de 52 semaines représenterait un critère qui correspondrait mieux aux outils et aux ressources fournis aux médecins, car ils prévoient une année; en effet, c’est à ce moment-là qu’une personne semble recevoir un diagnostic de soins palliatifs. À mon avis, une période de 52 semaines correspondrait mieux aux pratiques utilisées en ce moment.

La sénatrice Chaput : Comment les soins palliatifs sont-ils actuellement définis dans le milieu médical? Existe-t-il une autre définition que les 52 semaines dont nous parlions? Avez-vous une définition qu’on peut utiliser ou cela dépend-il de chaque cas?

Mme Henningsen : Cela dépend de chaque cas. Vraiment, on suggère aux médecins de se demander s’ils seraient surpris que le patient décède d’ici un an. C’est un bon critère que les médecins utilisent. On discute avec les membres de l’équipe de soins et l’aidant familial lorsque le malade décide que les traitements actifs seront interrompus. Ensuite, on passe aux soins palliatifs, c’est-à-dire à la gestion de la douleur et des symptômes.

La sénatrice Chaput : En ce moment, il n’y a aucune définition précise, à l’exception de ce que vous venez de nous dire?

Mme Henningsen : Oui. On ne peut pas définir le moment où une personne décèdera. Souvent, une personne peut vivre deux ans après avoir reçu un diagnostic de soins palliatifs.

La sénatrice Chaput : Je vois. La prolongation de 26 à 52 semaines pourrait donc être insuffisante?

Mme Henningsen : C’est possible. Un programme national est actuellement présenté aux provinces et aux territoires, et il repose sur la notion selon laquelle une personne est en soins palliatifs lorsqu’elle reçoit un diagnostic de maladie mortelle. Dès le moment où un diagnostic de maladie mortelle est posé, nous devrions commencer la planification des soins avancés et des différents éléments liés aux soins palliatifs.

Active pain and symptom management usually kicks in around one year. Unfortunately, it's not cut and dried, and that is a huge challenge that physicians and caregivers face and we face as a health system across the country.

The Chair: Is this an initiative that your association has been urging upon the government?

Ms. Henningsen: Very much so. The compassionate care benefit is one of the key pieces of what we believe we need to support family caregivers. It is looking to alleviate the financial burden that is placed on family caregivers. Often, as you know, when you take on the role of a family caregiver, you have to take a step back away from your job, and there are out-of-pocket expenses. One of the pieces that we have been actively encouraging the government to do is not only have the compassionate care benefit but also the extension of the compassionate care benefit.

The Chair: There are two statutes that are being amended. The first one is the one that gives leave under the Canada Labour Code. Let's talk about that for a moment. That's a federal statute that applies only to employees of federally regulated businesses. What's happening in the provinces?

Ms. Henningsen: The provinces each have had to amend their labour codes, too. With the eight-week leave, finally we have all the provinces on board. I believe Alberta just came on in the last 18 months. We now have all the provinces on board and amending their leave. After this passes, the provinces and territories would have to look at their labour codes, too.

We're pretty encouraged that they will do it, because we do know that provinces and territories are very much recognizing the role of family caregivers and are seeing that family caregivers are integral in the ability to manage their health care costs. We believe it will be a domino effect, but it's not a slam dunk.

The Chair: You are anticipating that the other provinces will have similar provisions?

Ms. Henningsen: Yes.

The Chair: The second law that we're amending is the Employment Insurance Act. The Canada Labour Code provides for the leave, and the Employment Insurance Act provides for some compensation. Is that correct?

Ms. Henningsen: Yes.

The Chair: It's a significant increase from six weeks to 26 weeks of compensation? Is it in the Employment Insurance Act? Is that the right place to have this type of program?

Ms. Henningsen: It's a good start. One of the challenges of having this program under the Employment Insurance Act is that you miss out on all the caregivers who are part time or, let's say, an older caregiver who is not employed. So there is a breadth of caregivers that you are missing out on. Approximately 6.1 million

La gestion active de la douleur et des symptômes commence généralement après environ un an. Malheureusement, ce n'est pas très précis, et c'est un énorme défi auquel doivent faire face les médecins et les soignants, ainsi que le système de soins de santé partout au pays.

Le président : Votre association a-t-elle recommandé vivement cette initiative au gouvernement?

Mme Henningsen : Oui, vraiment. Les prestations au soignant sont l'un des éléments importants dont nous avons besoin, à notre avis, pour appuyer les aidants familiaux. Il s'agit de réduire leur fardeau financier. Souvent, comme vous le savez, lorsqu'une personne assume le rôle d'aidant familial, elle doit réduire ses heures de travail rémunéré, et elle doit dépenser de l'argent de sa propre poche. Nous avons, entre autres, activement encouragé le gouvernement à non seulement offrir les prestations au soignant, mais également à les prolonger.

Le président : Deux lois sont modifiées. La première est celle qui autorise les congés en vertu du Code canadien du travail. C'est une loi fédérale qui s'applique seulement aux employés des entreprises régies par le gouvernement fédéral. Quelle est la situation dans les provinces?

Mme Henningsen : Les provinces doivent aussi modifier leur propre code du travail. Avec l'arrivée du congé de huit semaines, toutes les provinces participent enfin à cette initiative. Je crois que l'Alberta s'y est jointe au cours des 18 derniers mois. Toutes les provinces participent maintenant à cette initiative et modifient le congé autorisé. Lorsque cela sera adopté, les provinces et les territoires devront également examiner leur code du travail.

Nous croyons qu'elles le feront, car nous savons que les provinces et les territoires reconnaissent le rôle des aidants familiaux et le fait qu'ils font partie intégrante de la capacité de gérer les coûts en matière de soins de santé. Nous croyons qu'il y aura un effet d'entraînement, mais ce ne sera pas si simple.

Le président : Prévoyez-vous que les autres provinces adopteront des dispositions similaires?

Mme Henningsen : Oui.

Le président : La deuxième loi que nous modifions est la Loi sur l'assurance-emploi. Le Code canadien du travail prévoit le congé nécessaire, et la Loi sur l'assurance-emploi fournit une certaine compensation. Est-ce exact?

Mme Henningsen : Oui.

Le président : C'est une augmentation importante de 6 semaines à 26 semaines de compensation. Est-ce dans la Loi sur l'assurance-emploi? Est-ce le bon endroit pour offrir ce type de programme?

Mme Henningsen : C'est un bon début. L'un des défis posés par le fait que ce programme est offert en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi, c'est qu'on n'atteint pas tous les soignants à temps partiel ou, par exemple, les soignants plus âgés sans emploi. Une série de soignants sont donc laissés de côté. Environ

caregivers are actually balancing their work and caregiving duties. We will certainly reach the lion's share of caregivers, and that is a positive step forward.

The Chair: Is anything being done to help those others who are not paying into Employment Insurance and therefore wouldn't be eligible to make an application for benefits?

Ms. Henningsen: From the federal government, no; from some of the provincial governments, yes. There are caregiver allowances in two of the provinces: Manitoba and Nova Scotia. Given a certain financial threshold, caregivers receive allowance which offsets financial burden.

The Chair: Generally, you're in support of this; it's a step in the right direction.

Ms. Henningsen: Yes.

The Chair: Thank you. Seeing no other honourable senators wishing to engage in discussion, we thank you very much, Ms. Henningsen, from the Canadian Home Care Association. We appreciate your taking the time to come to explain your position.

Ms. Henningsen: Thank you.

The Chair: Our third and final panel for this afternoon relates to the sick leave and disability program, Part 3, Division 20, clauses 253 to 273. It starts at page 147 of the act.

We are pleased to welcome in in this next panel, from the Public Service Alliance of Canada, Chris Aylward, National Executive Vice President; and Liam McCarthy, PSAC Negotiations Coordinator. From the Professional Institute of the Public Service of Canada, we welcome Debi Daviau, President, and Isabelle Roy, General Counsel.

I understand that each organization will have brief opening remarks. Perhaps we could begin with Mr. Aylward and then we will move to Ms. Daviau afterwards.

Chris Aylward, National Executive Vice President, Public Service Alliance of Canada: Thank you, honourable senators, for the opportunity to appear today on Bill C-59. I will be presenting our union's position on the bill, and our coordinator of negotiations, Liam McCarthy, will assist me in answering your questions. I will address Part 3 of the bill, Division 20, on sick leave and disability programs.

Since 2007, the Supreme Court of Canada has issued a number of important rulings on the subject of freedom of association in section 2(d) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. The court has made it clear that the Charter protects the right to

6,1 millions de soignants combinent actuellement leur travail et leurs tâches de soignant. Nous atteindrons certainement la plus grande partie des soignants, et c'est un pas dans la bonne direction.

Le président : Fait-on quelque chose pour aider les autres soignants qui ne paient pas d'assurance-emploi et ne sont donc pas admissibles à une demande de prestations?

Mme Henningsen : Le gouvernement fédéral n'offre rien à cet égard, mais certains gouvernements provinciaux le font. Deux provinces offrent des prestations au soignant : le Manitoba et la Nouvelle-Écosse. Les soignants à un certain seuil financier reçoivent une allocation qui compense leur fardeau financier.

Le président : En général, vous appuyez cela; c'est un pas dans la bonne direction.

Mme Henningsen : Oui.

Le président : Merci. Étant donné qu'aucun autre honorable sénateur ne souhaite engager la discussion, nous vous remercions, madame Henningsen, de votre exposé au nom de l'Association canadienne de soins et services à domicile. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de comparaître pour nous expliquer votre position.

Mme Henningsen : Merci.

Le président : Le troisième et dernier groupe d'experts que nous recevons cet après-midi est lié aux congés de maladie et aux programmes d'invalidité, ainsi qu'aux articles 253 à 273 de la section 20 de la partie 3. Cette section commence à la page 147 du projet de loi.

Dans ce prochain groupe d'experts, nous sommes heureux d'accueillir les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada : Chris Aylward, vice-président exécutif national, et Liam McCarthy, coordonnateur des négociations de l'AFPC. Nous souhaitons également la bienvenue aux représentantes de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada : Debi Daviau, présidente, et Isabelle Roy, avocate générale.

Je crois comprendre que chaque organisation fera une brève déclaration préliminaire. Nous pourrions peut-être commencer par M. Aylward, puis passer à Mme Daviau.

Chris Aylward, vice-président exécutif national, Alliance de la Fonction publique du Canada : Je vous remercie, honorables sénateurs, de l'occasion qui m'est donnée de comparaître aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-59. Je présenterai la position de notre syndicat sur le projet de loi, et notre coordonnateur des négociations, Liam McCarthy, m'aidera à répondre à vos questions. Je parlerai de la section 20 de la partie 3 du projet de loi, qui porte sur les congés de maladie et les programmes d'invalidité.

Depuis 2007, la Cour suprême du Canada a rendu un certain nombre de décisions importantes au sujet de la liberté d'association définie à l'article 2d) de la Charte canadienne des droits et libertés. La cour a indiqué clairement que la Charte

free collective bargaining. It guarantees that workers possess the right to join together to collectively present demands to their employers and to engage in a meaningful dialogue.

The court has also imposed constitutional obligations on governments in their role as employers. As employers, they must agree to meet with unions and bargain in good faith. And they must not enact legislation that substantially interferes with the ability of a union to bargain work place issues.

International human rights and labour laws also protect collective bargaining as part of freedom of association, including the International Labour Organization's Convention No. 87 concerning the freedom of association.

Yet, in spite of international conventions and Supreme Court decisions, the federal government continues to interfere with the bargaining rights of our members and continues to interfere with the ability of their union to negotiate freely. Unfortunately, Bill C-59 is just the most recent act by the government to deny its employees their constitutional rights.

In 2013, budget implementation Bill C-4 significantly undermined the long-standing mechanisms that were in place to ensure the effective resolution of disputes. It skewed the balance in favour of the employer and the government by limiting the rights of union members and restricting the role of labour relations boards and adjudicators.

PSAC started a legal challenge against these changes soon after Bill C-4 was passed.

In Bill C-59, Division 20 authorizes Treasury Board to modify the sick leave provisions of its collective agreements. It also allows them to unilaterally impose a short-term disability plan outside the collective agreements. Treasury Board will have full control to design these plans and to modify the terms of the current long-term disability plan. It will also be able to alter sick leave entitlement and the carry-over of unused sick leave, regardless of what is in our collective agreements.

About a year before PSAC and Treasury Board were scheduled to start bargaining, the government started its campaign to get rid of the current sick leave provisions.

protège le droit à la libre négociation collective. Elle garantit aux travailleurs le droit de se regrouper, de présenter collectivement leurs revendications à l'employeur et d'en discuter sérieusement avec la partie patronale.

La cour a également imposé des obligations constitutionnelles aux gouvernements en tant qu'employeurs. À ce titre, les gouvernements doivent accepter de rencontrer les syndicats et de négocier de bonne foi. En outre, ils doivent s'abstenir d'adopter des lois qui exercent une ingérence substantielle dans la capacité d'un syndicat à négocier collectivement des questions liées au milieu de travail.

Les lois internationales relatives aux droits de la personne et au travail stipulent que la négociation collective fait partie intégrante de la liberté d'association, notamment la Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de l'Organisation internationale du travail.

En faisant fi de ces accords internationaux et de ces arrêts de la Cour suprême, le gouvernement fédéral continue de s'ingérer dans le processus de négociation collective de ses employés et d'entraver la capacité de leur syndicat de négocier librement. Malheureusement, le projet de loi C-59 n'est que la dernière des tactiques employées par le gouvernement pour bafouer les droits constitutionnels de ses employés.

En 2013, le projet de loi C-4, la loi d'exécution du budget, a sévèrement érodé les mécanismes de règlement des différends qui existaient depuis longtemps. Son adoption a eu pour effet de faire pencher la balance encore plus en faveur de l'employeur et du gouvernement, car la loi restreint les droits des personnes syndiquées et limite le rôle que jouent les commissions des relations de travail et les arbitres.

Peu de temps après l'adoption du projet de loi C-4, l'AFPC a entrepris de contester la loi devant les tribunaux.

Selon la section 20 du projet de loi C-59, le Conseil du Trésor peut modifier les dispositions sur les congés de maladie de nos conventions collectives et imposer unilatéralement un régime d'invalidité de courte durée hors du cadre des conventions collectives. Le projet de loi donnera au Conseil du Trésor pleins pouvoirs pour élaborer ces régimes et pour modifier les dispositions du régime actuel d'invalidité de longue durée. Il lui permettra également de modifier le nombre de crédits d'heures de congé de maladie auquel un employé a droit au cours d'une année financière et le nombre de ces crédits qui peuvent être reportés à la nouvelle année financière, sans tenir compte des dispositions de nos conventions collectives.

Environ une année avant le début des négociations entre l'AFPC et le Conseil du Trésor, le gouvernement a lancé sa campagne visant à éliminer les dispositions actuelles de nos conventions collectives sur les congés de maladie.

They started by releasing statistics about the use of sick leave in the federal public service in an effort to sway public opinion. Their statistics were later called into question by both Statistics Canada and the Parliamentary Budget Officer.

Then Treasury Board communicated directly with its employees about its new work place wellness and productivity strategy. They talked about the new sick leave regime, leading employees to believe it was a done deal.

The government's next step was to include \$900 million in so-called savings from accumulated sick leave in its latest budget in order to fund a projected surplus. Now it is taking the final step of using its power to unilaterally change our collective agreements.

It is very clear that the government has predetermined the outcome of negotiations. This offends the Charter right of our members to free collective bargaining. It is completely inconsistent with section 2(d) of the Charter that calls for a meaningful process of collective bargaining. We believe that collective bargaining works when both parties are able to negotiate freely.

In this latest round of negotiations with Treasury Board, PSAC is pursuing proposals to improve the health and well-being of our members at work. We know there has been a significant growth in long-term disability claims related to mental health issues. Sick leave usage is directly related to this increase in claims as members must use their banked sick leave before they can transition to long-term disability.

Recognizing the importance of this issue, we tabled a proposal and were able to reach an agreement with Treasury Board to create a joint mental health task force. This just begins to address the problems, but it is a good start. This is another reason why Division 20 is such a problem. Unilaterally changing their sick leave protection just adds to our members' stress at work. It is an affront to employees with health issues, both mental and physical.

We ask the committee to give serious consideration to removing Division 20 in its entirety from the bill, upholding our right to negotiate our collective agreements free from the threat of legislation.

The Chair: Thank you very much. We will now go to Ms. Daviau.

Debi Daviau, President, Professional Institute of the Public Service of Canada: Thank you very much, honourable senators. At the risk of wasting some time, I wish to thank the Honourable

Il a commencé à rendre publiques des données sur l'utilisation des congés de maladie dans la fonction publique, qui ont été contestées plus tard par Statistique Canada et le directeur parlementaire du budget, afin de rallier l'opinion publique à sa position.

Puis le Conseil du Trésor a présenté directement à ses employés sa stratégie de mieux-être au travail et de productivité, et il a exposé le nouveau régime de congés de maladie, ce qui a amené ses employés à croire qu'il s'agissait d'un fait accompli.

Ensuite, pour financer le surplus budgétaire prévu, le gouvernement a annoncé, dans son dernier budget, 900 millions de dollars de prétendues économies réalisées grâce aux changements qu'il apporterait aux crédits de congés de maladie accumulés. À présent, le gouvernement achève son œuvre en usant de ses pouvoirs pour modifier unilatéralement nos conventions collectives.

Il est très clair que le gouvernement détermine à l'avance le résultat des négociations. Le gouvernement bafoue donc la Charte et s'en prend au droit à la libre négociation collective de nos membres. Le projet de loi viole l'alinéa 2d) de la Charte qui exige que la négociation collective soit un processus véritable. Nous croyons que le processus de négociation collective fonctionne lorsque les deux parties sont en mesure de négocier librement.

Dans le cadre de la dernière ronde de négociations avec le Conseil du Trésor, l'AFPC fait des propositions proactives pour améliorer la santé et le bien-être de ses membres au travail. Nous savons que le nombre de demandes de prestations d'invalidité de longue durée liées à des problèmes de santé mentale s'est accru considérablement et qu'il y a un lien direct entre l'utilisation des congés de maladie et cette croissance des demandes, étant donné que nos membres doivent écouler leurs crédits de congé avant de pouvoir toucher des prestations d'invalidité de longue durée.

Devant l'importance de cet enjeu, nous avons présenté une proposition au Conseil du Trésor, qui a accepté de travailler avec nous à la mise sur pied d'un groupe de travail mixte sur la santé mentale. Nous ne faisons que commencer à nous attaquer à ces problèmes, mais c'est un bon début. Toutefois, c'est là une autre raison pour laquelle la section 20 est aussi problématique. En effet, le fait de modifier unilatéralement la protection assurée par les congés de maladie ne fait qu'accroître le stress que nos membres vivent au travail. C'est une insulte pour les employés qui ont des problèmes de santé physique et mentale.

Nous demandons au comité d'envisager sérieusement de supprimer complètement la section 20 du projet de loi afin de faire respecter notre droit de négocier nos conventions collectives sans être menacé par des mesures législatives.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à Mme Daviau.

Debi Daviau, présidente, Institut professionnel de la fonction publique du Canada : Merci beaucoup, chers sénateurs. Au risque de gaspiller un peu de temps, je souhaite remercier l'honorable

Senator Bellemare for her timely interventions on Bill C-377. We very much appreciate it when the Senate brings additional arguments to the cases at hand.

I thank you for the opportunity to make submissions before you today in relation to Division 20 of Bill C-59 on behalf of the nearly 55,000 members of the Professional Institute of the Public Service of Canada.

The vast majority of the institute's members are professionals providing public services in federal departments and agencies who are currently in the process of negotiating collective agreements.

The members I represent are directly affected by Division 20, which grants Treasury Board unilateral power to impose whatever terms and conditions it wants in relation to sick leave for whatever employees it wants within the core public administration, whenever it wants and for as long as it wants. We believe that Division 20 is unconstitutional and fundamentally flawed and, as such, should be struck entirely from Bill C-59.

In the brief time that I have today, I will take you through the institute's concerns, which are laid out in much more detail in our written submissions provided to the committee.

First, Division 20 is unconstitutional. Just last winter, the Supreme Court of Canada stated that section 2(d) of the Charter protects the rights of employees to engage in meaningful collective bargaining and the right to strike. This proposed legislation violates both of those rights by effectively preventing meaningful bargaining and striking over an important workplace issue.

Bill C-59 stacks the deck against the unions at the bargaining table by granting to Treasury Board, the very party negotiating with us, the power to unilaterally impose terms and conditions related to the employer's only substantive issue in this current round of bargaining: sick leave. At any time, even in the course of bargaining, Treasury Board can decide to implement the terms it wishes and simply wipe out existing sick leave provisions contained in collective agreements, gains made by unions in good-faith negotiations over the years.

Second, Division 20 is an affront to the rule of law. The proposed legislation also allows the employer to override the statutory freeze provisions recently highlighted by the Supreme Court of Canada. This important statutory protection under the Public Service Labour Relations Act ensures that an employer does not change terms and conditions of employment while

sénatrice Bellemare des interventions opportunes qu'elle a effectuées dans le cadre de l'examen du projet de loi C-377. Lorsque les sénateurs avancent des arguments supplémentaires dans des dossiers à l'étude, nous leur en sommes très reconnaissants.

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de comparaître devant vous aujourd'hui au sujet de la section 20 du projet de loi C-59 et au nom des quelque 55 000 membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

La grande majorité des membres de l'institut sont des professionnels qui assurent la prestation de services publics dans des ministères et des organismes fédéraux, lesquels négocient actuellement des conventions collectives.

Les membres que je représente sont directement touchés par la section 20, qui accorde au Conseil du Trésor le pouvoir unilatéral d'imposer les conditions d'emploi liées aux congés de maladie qu'il veut, aux employés de l'administration publique centrale qu'il veut, quand et aussi longtemps qu'il veut. Nous croyons que la section 20 est inconstitutionnelle et fondamentalement viciée, et qu'en conséquence, elle devrait être complètement éliminée du projet de loi C-59.

Pendant la brève période de temps dont je dispose aujourd'hui, je vais passer en revue les préoccupations de l'institut, qui sont exposées d'une manière plus détaillée dans le mémoire que nous avons remis au comité.

Premièrement, la section 20 est inconstitutionnelle. Pas plus tard que l'hiver dernier, la Cour suprême du Canada a déclaré que l'article 2d) de la Charte garantit le droit de grève des employés et leur droit à un processus véritable de négociation collective. La mesure législative proposée porte atteinte à ces deux droits en empêchant effectivement les employés de négocier réellement la résolution d'un important problème lié au milieu de travail et de faire la grève dans l'éventualité d'une absence de résolution du problème.

Le projet de loi C-59 fausse le jeu au détriment des syndicats à la table de négociation en accordant au Conseil du Trésor le pouvoir d'imposer unilatéralement certaines conditions d'emploi liées au seul problème fondamental que l'employeur a signalé au cours de la présente ronde de négociations, à savoir les congés de maladie. En tout temps, même au cours des négociations, le Conseil du Trésor peut décider de mettre en œuvre les conditions qui lui conviennent et supprimer simplement les dispositions relatives aux congés de maladie qui figurent dans les conventions collectives actuelles, c'est-à-dire les avantages que les syndicats ont négociés de bonne foi au fil des ans.

Deuxièmement, la section 20 est une insulte à la primauté du droit. La mesure législative proposée autorise également l'employeur à passer outre les dispositions législatives sur le gel que la Cour suprême du Canada a récemment mises en relief. Cette importante protection législative prévue par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique oblige l'employeur à

bargaining is under way. In effect, Division 20 is legalizing an unfair labour practice by the Treasury Board.

Even more shocking, Division 20 is drafted so that any order issued by the Treasury Board relating to sick leave would not have to meet the test of Charter compliance as it normally would pursuant to the Statutory Instruments Act. This is nothing less than a direct affront to the rule of law.

Third, Division 20 will undermine public services to Canadians. The government's proposed plan related to sick leave and disability is bad for public servants, bad for public services and bad for Canadians. In many cases, public servants will have to either take unpaid sick days or go to work sick.

What is more, there is no evidence to support the government's claim that this approach will result in savings. The \$900 million of supposed savings reported in the Budget 2015 is nothing more than a convenient artificial accounting exercise that contributes to a pre-election balanced budget without representing any real savings. The drive to get this so-called unfunded liability of banked sick days off the books does not reflect the fact that public servants off sick are most often not replaced. The additional workload is simply picked up by their hard-working colleagues.

Worse yet, the government has conspicuously failed to account for the additional costs their proposal to move to a privately managed plan will dump on taxpayers.

To conclude, on behalf of the 55,000 professionals and scientists that PIPSC represents, I urge the committee to defend the credibility of Parliament's law-making powers which must respect the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Division 20 of Bill C-59 is unconstitutional and an affront to the rule of law. I urge you to reject it.

Thank you.

The Chair: Thank you to each of you. You've made your points clearly. I will now go to senators who wish to engage in a question and answer period.

[Translation]

Senator Bellemare: Thank you. I have two questions. The first has to do with the costs related to division 20, to the measures the government must implement to make the changes to the sick leave system requested by the Treasury Board Secretariat. You say that sick leave costs the government \$900 million, or a passage in the budget suggests that the cost is \$900 million, and that the

respecter les conditions d'emploi une fois que le processus de négociation collective est en cours. La section 20 légalise en fait une pratique déloyale de travail de la part du Conseil du Trésor.

Ce qui est encore plus choquant, c'est que la section 20 est rédigée de manière à ce que les ordonnances du Conseil du Trésor relatives aux congés de maladie n'aient pas à respecter la Charte comme elles devraient normalement le faire en vertu de la Loi sur les textes réglementaires. Il s'agit ni plus ni moins d'un affront direct à la primauté du droit.

Troisièmement, la section 20 compromettra les services publics offerts aux Canadiens. Le plan que le gouvernement propose à propos des congés de maladie et des régimes d'invalidité nuit aux fonctionnaires, aux services publics et aux Canadiens. Dans bon nombre de cas, les fonctionnaires seront forcés de prendre des congés de maladie non payés ou de travailler en dépit de leur état de santé.

Qui plus est, aucun fait ne confirme l'affirmation du gouvernement selon laquelle cette approche permettra de réaliser des économies. Les prétendues économies de 900 millions de dollars mentionnés dans le budget de 2015 ne sont rien de plus qu'un exercice comptable artificiel et commode qui contribue à équilibrer un budget préélectoral sans permettre de réaliser de véritables économies. La volonté de radier des livres ce passif soi-disant non capitalisé au chapitre des congés de maladie accumulés ne tient pas compte du fait que, la plupart du temps, les fonctionnaires malades ne sont pas remplacés. Le surcroît de travail est simplement assumé par leurs vaillants collègues.

Pire encore, le gouvernement a manifestement négligé de rendre compte des coûts supplémentaires pour les contribuables qu'entraînera le passage à un régime privé qu'il propose.

En conclusion, au nom des 55 000 professionnels et scientifiques que l'IPFPC représente, je prie instamment le comité de défendre la crédibilité des pouvoirs législatifs du Parlement, qui doivent respecter la Charte canadienne des droits et libertés. La section 20 du projet de loi C-59 est inconstitutionnelle, et elle représente un affront à la primauté du droit. Je vous exhorte donc à la rejeter.

Merci.

Le président : Je remercie chacun de vous. Vous avez fait valoir clairement vos points de vue. Je vais maintenant passer aux sénateurs qui souhaitent participer aux séries de questions.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Merci, j'ai deux questions. La première a trait aux coûts liés à la section 20, aux mesures que le gouvernement devra mettre en œuvre pour apporter les changements demandés par le Secrétariat du Conseil du Trésor au régime des congés de maladie. Vous dites que cela coûte 900 millions de dollars au gouvernement ou qu'il y a dans le

additional \$900 million in revenue will be used to balance the budget. I would like to get a better understanding of that.

[English]

Ms. Daviau: Thank you for the question. Clearly the government is booking, in this year's budget, \$900 million in savings and an additional \$250 million in the subsequent two years, amounting to a total of \$1.4 billion. The \$1.4 billion figure that the government is booking is an accounting value of the entire bank of unused sick leave for public servants, so the entire bank of \$5.2 billion or \$5.3 billion. However, that \$1.4 billion represents the accounting value should they write that unfunded liability off the books.

Essentially what the government has proposed through the budget implementation act is to eliminate our sick-leave banks, which is a negotiated provision of our collective agreements. Because most public servants — and there are some notable exceptions like in prisons or in certain health care environments — are not replaced when they're off sick.

So the bank, if you will, is not actually a liability to the government, and eliminating the bank doesn't put more money in the government's coffers. That amount of money represented more than half of this government's surplus on the budget implementation act and it's an amount of money that doesn't exist. It is merely an accounting exercise, a fictional accounting exercise if you will, and is not true and honest to what it is actually trying to accomplish through this act.

[Translation]

Senator Bellemare: My other question has to do with retroactivity. Are there any retroactive aspects to Division 20? In other words, are any accumulated rights not being honoured or does this only matter in the future?

[English]

Ms. Daviau: It's definitely a fundamental concern of ours because it tramples over many years of precedence, negotiated rights and agreements that we've come to, having given up other things.

For example, when we first negotiated sick leave provisions and banks, we gave up something else. We made a compromise to get there, and now the thing that we've compromised for could be unilaterally taken away. The most retroactivity would apply to the banks. We have members who have years, sometimes, of unused sick leave stored up in the bank. They retire, they leave it

budget un passage qui émet l'hypothèse que cela coûtait 900 millions de dollars, et que cette hausse de revenus de 900 millions de dollars sera utilisée dans l'exercice de l'équilibre budgétaire. C'est ce que j'aimerais comprendre plus en détail.

[Traduction]

Mme Daviau : Je vous remercie de votre question. Il est clair que, dans le budget de cette année, le gouvernement compte épargner 900 millions de dollars et 250 millions de dollars de plus au cours des deux années qui suivront, soit un total de 1,4 milliard de dollars. La somme de 1,4 milliard de dollars que le gouvernement compte épargner correspond à la valeur comptable des congés de maladie accumulés par les fonctionnaires. La valeur de la totalité de ces congés de maladie accumulés s'élève en fait à 5,2 ou 5,3 milliards de dollars. Cependant, si le gouvernement décide de radier de ses livres ce passif non capitalisé, sa valeur comptable se chiffrera à 1,4 milliard de dollars.

Dans le cadre de la loi d'exécution du budget, le gouvernement a essentiellement proposé d'éliminer nos congés de maladie accumulés, qui font partie des dispositions négociées de nos conventions collectives, parce que la plupart des fonctionnaires ne sont pas remplacés lorsqu'ils sont malades — mis à part quelques exceptions notables comme les fonctionnaires qui travaillent dans les prisons ou dans certains milieux de la santé.

La banque de congés de maladie, si vous voulez, ne représente pas, en fait, un élément de passif pour le gouvernement, et son élimination n'entraînera pas le versement de sommes supplémentaires dans les coffres du gouvernement. La somme de 900 millions de dollars représente plus de la moitié du surplus budgétaire prévu par la loi d'exécution du budget du gouvernement, et c'est un montant qui n'existe pas. Il s'agit simplement d'un exercice comptable, d'un exercice comptable fictif, si vous voulez, qui n'accomplit pas véritablement ce que la loi tente de réaliser.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Mon autre question a trait à la rétroactivité. Y a-t-il des aspects rétroactifs à la section 20? En d'autres mots, y a-t-il des droits accumulés qui ne sont pas respectés ou est-ce que cela concerne seulement le futur?

[Traduction]

Mme Daviau : C'est assurément l'une de nos principales préoccupations, car ces mesures foulent aux pieds de nombreuses années de préséance, de droits négociés, d'ententes auxquelles nous sommes parvenues après avoir renoncé à d'autres avantages.

Par exemple, à l'époque où nous avons négocié les dispositions relatives aux congés de maladie et à leur accumulation, nous avons renoncé à d'autres choses en échange. Et maintenant, les avantages pour lesquels nous avons consenti à des compromis pourraient être éliminés unilatéralement. Les éléments les plus rétroactifs seraient les congés de maladie accumulés. Certains de

there, they can't cash it out, so it is not truly a government liability. Nonetheless it is something these people earned and collected throughout their entire careers that is now at risk of being wiped off the books.

[Translation]

Senator Bellemare: That is what I am trying to understand. We know that, sometimes, in the case of banked sick leave, when approaching retirement, some workers will retire earlier using their accumulated sick leave. Does the legislation make leave accumulated over time disappear for some individuals, or are there provisions that recognize previous gains and rights and take them into account going forward? That is what I am trying to find out.

[English]

Ms. Daviau: The amount of money the budget bill has spoken to, in terms of the unfunded liability of the sick banks, represents the entire bank of all of the public service. It means they plan to remove the entire bank of accumulated sick leave for all 250,000 or so core public administration workers.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is about the data on sick leave I have already considered, and I would like to hear your comments. I looked at the data on sick leave in the private and public sectors. Generally, the number of sick days is higher in the public sector than in the private sector, and there is speculation that the disparity has to do with the way sick leave is negotiated. Do you have any comments on that?

[English]

Ms. Daviau: Certainly the real statistics that we saw from both Statistics Canada and the Parliamentary Budget Officer indicated a slight difference between use of sick leave in the public sector versus in the private sector. We believe some of the analytical arguments around that; the demographics in the public sector are different from the demographics in the private sector. There are a number of older workers in the public sector. There are also demographic issues such as women, people with children, families; and all of those things factor into use of leave more than, say, what provisions you happen to have.

We believe firmly that the fact that there is a \$5.2 billion bank of unused sick leave sitting there demonstrates firmly that there hasn't been any abuse of the current system that many public servants are using, and I believe the average number was about

nos membres ont parfois accumulé la valeur de nombreuses années de congés de maladie. Au moment de leur retraite, ils laisseront ces congés derrière eux. Ils ne peuvent pas les encaisser. Par conséquent, il ne s'agit pas vraiment d'un élément de passif pour le gouvernement. Néanmoins, ces congés sont des avantages que ces fonctionnaires ont gagnés et accumulés tout au long de leur carrière, et qui risquent maintenant d'être radiés des livres.

[Français]

La sénatrice Bellemare : C'est ce que j'essaie de comprendre. Dans le cas de la banque de congés de maladie, on sait que, parfois, lorsqu'ils approchent de la retraite, certains travailleurs partiront plus tôt en prenant les congés de maladie accumulés. La loi prévoit-elle la disparition des congés qui ont été accumulés dans le temps pour certains individus, ou y a-t-il des dispositions qui reconnaissent les gains et les droits antérieurs et qui en tiennent compte pour l'avenir? C'est ce que j'essaie de départager.

[Traduction]

Mme Daviau : Le montant correspondant au passif non capitalisé au chapitre des congés de maladie accumulés, qui est mentionné dans le projet de loi d'exécution du budget, représente la totalité des congés accumulés par la fonction publique. Cela signifie qu'ils planifient de supprimer la totalité des congés accumulés par les quelque 250 000 travailleurs de l'administration publique centrale.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question est liée aux données sur les congés de maladie que j'ai déjà examinées, et j'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet. J'examinais les données sur les congés de maladie dans les secteurs privé et public. Généralement, le nombre de congés de maladie est plus élevé dans le secteur public que privé, et certains émettent l'hypothèse que cette disparité est liée à la façon dont les congés de maladie ont été négociés. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

[Traduction]

Mme Daviau : Certes, les vraies données que Statistique Canada et le directeur parlementaire du budget nous ont communiquées indiquent une légère différence entre l'utilisation des congés de maladie dans le secteur public et leur utilisation dans le secteur privé. Nous croyons les arguments avancés par les analystes à cet égard, à savoir que la démographie du secteur public diffère de celle du secteur privé, car le secteur public emploie un certain nombre de travailleurs plus âgés. Il y a aussi des enjeux démographiques, comme la présence de femmes, de gens ayant des enfants, des familles. Tous ces facteurs contribuent davantage à l'utilisation des congés que, disons, les dispositions dont vous vous trouvez à bénéficier.

Nous croyons fermement que les 5,2 milliards de dollars de congés de maladie accumulés démontrent clairement que le système actuel n'a fait l'objet d'aucune utilisation abusive de la part des nombreux fonctionnaires qui s'en servent en ce moment.

nine days as opposed to the 18 days, for example, that Minister Clement spoke about at one point. The real statistics show that there is barely a difference between public and private sector sick-leave use, even though ours is funded this way as opposed to private sector funding.

Mr. Aylward: Senator Bellemare, going back to your initial question, which was how much Division 20 is going to cost, I think that is the question and not so much how much it will cost the government but how much it will cost the taxpayers of Canada by trying to implement Division 20 and implementing a short-term disability plan and removing what's managed internally out to a private sector firm. That will cost a fair amount of money. What it will cost is anyone's guess, but it will certainly cost a lot more than what it's currently costing for it to be managed internally.

In respect to the days between the public and private sectors — I'm not going to repeat everything that Debi said — the other issue is that a lot of the private sector employers do not have sick leave at all. That's obviously an issue.

[Translation]

Senator Chaput: My first question is supplementary to Senator Bellemare's questions. I want to make sure that I understand properly. I want some clarification about retroactivity. As I understand it, the sick leave bank — days that have accumulated because they have gone unused — was probably part of your negotiations at some point, and you may have compromised in other areas to keep that bank. Now, this bill, with its retroactive provisions, is completely wiping out the sick leave bank. Is that basically what is happening?

[English]

Ms. Daviau: That's correct. I couldn't have said it better myself. Quite frankly, they have been a little bit sneaky about the numbers by booking only the \$900 million in savings this year and an additional \$250 million for the subsequent years, so you end up with this number and no one knows what it means.

What it does mean — because we represent a number of chartered accountants that work for Canada Revenue Agency — is that it reflects the actual accounting value of the leave bank, should they ever have to book the amount that the liability refers to.

It is a standard accounting practice to do that. What's notable is that they've chosen to do it at this point.

Je crois que les employés prennent en moyenne neuf jours de congé de maladie au lieu des 18 jours dont, par exemple, le ministre Clement a parlé à un moment donné. Les vraies statistiques montrent que l'utilisation des congés de maladie dans le secteur public diffère à peine de celle du secteur privé, même si nos congés de maladie sont financés de cette manière, par opposition au financement du secteur privé.

M. Aylward : Madame la sénatrice Bellemare, pour en revenir à votre question initiale, qui portait sur les coûts occasionnés par la section 20, je pense que la question n'est pas tellement de savoir combien il en coûtera au gouvernement, mais plutôt combien il en coûtera aux contribuables canadiens d'essayer de mettre en œuvre la section 20 et le régime d'invalidité à court terme, ainsi que de transférer à une entreprise du secteur privé ce qui était géré à l'interne.

En ce qui concerne la différence entre le secteur public et le secteur privé au chapitre des journées de congé de maladie utilisées, je ne vais pas répéter tout ce que Debi a déclaré. L'autre problème, c'est qu'un grand nombre d'employeurs du secteur privé n'offrent aucun congé de maladie. Il va de soi que cela constitue un problème.

[Français]

La sénatrice Chaput : Ma première question s'ajoute à celles de la sénatrice Bellemare. Je veux m'assurer d'avoir bien compris. C'est une question de clarification, par rapport à la rétroactivité. Si je comprends bien, la banque de congés de maladie, les journées qui avaient été accumulées parce qu'elles n'ont pas été utilisées, faisait possiblement partie de vos négociations à un moment donné, et vous aviez peut-être fait un compromis sur d'autres aspects pour conserver cette banque. Maintenant, ce projet de loi, les dispositions étant rétroactives, efface complètement cette banque de congés de maladie. Est-ce bien de cela qu'il s'agit?

[Traduction]

Mme Daviau : C'est exact. Je n'aurais pas su mieux dire. Honnêtement, le gouvernement n'a pas été très franc en ce qui concerne les chiffres, car il n'a comptabilisé que 900 millions de dollars en économies cette année, plus 250 millions de dollars pour les années subséquentes, alors on arrive à un résultat que personne ne comprend.

Ce que cela signifie — car nous représentons aussi des comptables agréés qui travaillent pour l'Agence du revenu du Canada —, c'est que cela correspond à la valeur comptable réelle de la banque de congés, si le gouvernement devait un jour comptabiliser le montant que représente cet engagement.

C'est une pratique comptable courante. Ce qui est digne de mention, c'est le moment que le gouvernement a choisi pour le faire.

[Translation]

Senator Chaput: There are surely rules to be followed when it comes to sick leave and how it is used by the members of the various associations. That sick leave is a right that people can use when they are sick. It cannot be used for any other purpose, correct?

[English]

Ms. Daviau: Correct. That's the job of management in government, currently, and that's what my colleague, Chris Aylward, was referring to. There are people currently within the government whose job is to do attendance management and ensure proper backup when people are sick.

For example, if somebody is seen to be abusing, there are already mechanisms in place for management to follow up with that person. Despite some of the rumours, what we don't see in any of our membership is people taking these long-term leaves just to blow their bank at the end of their career. We're in fact seeing the opposite. People at the end of their career just seem to become more and more committed to their work that they've been doing their entire lives.

As we say, the very fact there is this \$5.2 billion in unused sick leave is really the biggest demonstration of the fact that there is no abuse of the system as it stands today.

[Translation]

Senator Chaput: Division 20 of Bill C-59 is the part you would like to see removed. Were you aware of the changes the government wanted to make that are included in Division 20? Did you have an opportunity to discuss that with Treasury Board officials?

[English]

Ms. Daviau: No. We were notified by our Treasury Board counterpart on the day the budget implementation act was tabled that this is what it contained.

Certainly, we knew throughout the bargaining process that this was a priority of the Treasury Board at the bargaining table. I guess what most of us could never have conceived is that they would disregard all of the enshrined processes and laws surrounding the process of free and fair collective bargaining to get there, so that does come as some surprise to us.

The Chair: My recollection is that when the government was here, they indicated that the banked days of sick leave were being negotiated at this time, and they had made an offer in relation thereto. Is that correct information?

Ms. Daviau: The offer is to eliminate the sick bank entirely. Yes, they have made an offer. We have been at the table and continue to be at the table proposing alternative solutions in order to help modernize the sick leave regime. This government is very

[Français]

La sénatrice Chaput : En ce qui concerne les congés de maladie et leur utilisation par les membres des différentes associations, il y a sûrement des règles à respecter. Ces congés de maladie représentent un droit que les personnes peuvent utiliser lorsqu'elles sont malades. Ils ne peuvent être utilisés à aucun autre escient, n'est-ce pas?

[Traduction]

Mme Daviau : C'est exact. C'est le travail de gestion que doit faire le gouvernement en ce moment, et c'est ce dont parlait mon collègue, Chris Aylward. Au gouvernement, certaines personnes doivent assurer la gestion des présences et veiller à ce que les employés malades soient remplacés au besoin.

Par exemple, si on juge qu'un employé abuse du régime, il y a déjà des mécanismes en place pour que la direction assure un suivi auprès de cette personne. Malgré les rumeurs, nos membres ne profitent jamais de ces congés à long terme seulement pour épuiser leur banque de congés en fin de carrière. C'est plutôt le contraire qui se produit. Les employés en fin de carrière se dévouent de plus en plus au travail qu'ils ont fait toute leur vie.

Le simple fait qu'il y ait 5,2 milliards de dollars en congés de maladie non utilisés suffit pour démontrer que les employés n'abusent pas du régime actuel.

[Français]

La sénatrice Chaput : La section 20 du projet de loi C-59 est celle que vous aimeriez voir retirée. Étiez-vous au courant des changements que le gouvernement voulait faire et qui sont inclus dans la section 20? Aviez-vous eu l'occasion d'en discuter avec des représentants du Conseil du Trésor?

[Traduction]

Mme Daviau : Non. Notre homologue du Conseil du Trésor nous a informés le jour même du dépôt de la loi de mise en œuvre du budget que c'est ce qu'elle contenait.

Nous savions bien sûr tout au long du processus de négociation que c'était une des priorités du Conseil du Trésor. Je crois que la plupart d'entre nous n'avions jamais imaginé que, pour arriver à ses fins, le gouvernement allait faire fi de tous les mécanismes et de toutes les lois assurant une négociation collective libre et équitable, alors c'est en effet surprenant.

Le président : Si je me souviens bien, quand les représentants du gouvernement sont venus témoigner, ils nous ont dit que la banque de congés de maladie faisait alors l'objet de négociations, et que le gouvernement avait déposé une offre à cet égard. Est-ce bien vrai?

Mme Daviau : L'offre consiste à éliminer complètement la banque de congés de maladie. Oui, le gouvernement a déposé une offre. Nous poursuivons les négociations et nous continuons à offrir des solutions de rechange afin de moderniser le régime de

committed to this one solution and is willing to change the laws to get there. That's very unfortunate because there is an accepted, long-term process around collective bargaining, and there are a bunch of laws and precedents around how that needs to go for us to get to a meaningful agreement. The government is willing to take all steps — illegal, from our point of view — to get to where they want to go without respecting our right to free and fair collective bargaining, which is protected under the Charter of Rights and Freedoms, section 2(d).

The Chair: There hasn't been an offer that in lieu of having the banked sick days, a certain number of days would be available to you?

Ms. Daviau: No. There are various discussions ongoing around the agreement in lieu of the elimination of sick leave, of the banks, if you will. I think the current proposal, and it has been adjusted as we go, provides for something like about 10 cents on the dollar, if you will, for using your sick leave to potentially top up during lower-pay periods.

Again, it's the base solution here that's the problem. We are not at issue around whether or not we need to keep sick leave banks. We are at issue over the right to free and fair collective bargaining, and the tendency of this government, whether it was through the Expenditure Restraint Act, Bill C-4 last year and now Bill C-59 this year, to try to do away with free and fair collective bargaining through the budget process, and that's of deep concern to us.

Liam McCarthy, PSAC Negotiations Coordinator, Public Service Alliance of Canada: To add to that, up until we had this dropped upon us, we were in bargaining, and the employer did have a proposal at the table that was just minor tweaks on small amounts of utility, of the existing sick banks, so there was, as Debi was describing, the ability within that short-term disability plan to top up to 80 per cent or 90 per cent. There are minor variations on that, but the fundamental difference we see in front of us now is that they have gone from a process of bargaining where they have their positions on how to improve sick leave, and we have our positions on how to have a healthier workplace and make improvements, as Chris Aylward suggested, around mental health to try to address some of the issues we see as well. But now that this has come in, we can talk and we can continue to exchange proposals, but ultimately, they will now have the provision, assuming this passes, to be able to impose whatever outcome they like, so obviously it's a departure from a negotiations process where they have had minor variations on their position since the beginning.

congés de maladie. Le gouvernement ne démord pas de sa solution et est prêt à changer les lois pour obtenir ce qu'il veut. C'est très malheureux, car il existe un processus reconnu à long terme pour mener à bien les négociations collectives, et il y a une foule de lois et de précédents qui dictent comment les choses doivent se dérouler pour arriver à une entente viable. Le gouvernement est prêt à tout — même à prendre des mesures illégales, selon nous — pour arriver à ses fins et bafouer nos droits à la négociation collective libre et équitable, qui est protégée par l'alinéa 2d) de la Charte des droits et libertés.

Le président : On ne vous a pas offert de remplacer la banque de congés de maladie par un certain nombre de jours de congé?

Mme Daviau : Non. Bien des choses se disent à propos d'une entente qui permettrait d'éviter l'élimination des banques de congés de maladie. La proposition actuelle, et elle a été modifiée en cours de route, prévoit quelque chose comme 10 cents le dollar, si je puis dire, pour l'utilisation des congés de maladie, avec possibilité d'atteindre un certain plafond durant les périodes moins rémunérées.

Mais encore là, c'est la solution de base qui pose problème. Le débat ne devrait pas être de savoir s'il faudrait garder ou non les banques de congé de maladie. Ce que nous voulons, c'est faire respecter notre droit à une négociation collective libre et équitable, et ce qui nous inquiète profondément, c'est l'habitude du gouvernement d'essayer de se soustraire à ce processus par l'entremise du budget, l'an passé avec le projet de loi C-4, la Loi sur le contrôle des dépenses, et maintenant avec le projet de loi C-59.

Liam McCarthy, coordonnateur des négociations de l'AFPC, Alliance de la Fonction publique du Canada : Je me permets d'ajouter qu'avant qu'on ne laisse tomber cette bombe, nous étions en pleine négociation, et l'employeur avait proposé une solution qui ne faisait qu'apporter des changements mineurs aux banques de congés existantes. Donc, comme Debi le mentionnait, il y avait toujours la possibilité d'instaurer un plafond de 80 ou 90 p. 100 dans le cadre du régime d'invalidité à court terme. Il existe des variations mineures de cette solution, mais la grande différence, c'est que le gouvernement a délaissé le processus de négociation qui lui permettait d'avancer ses idées pour améliorer le régime de congés de maladie, et qui nous permettait à nous de faire valoir nos positions sur la façon d'assurer un milieu de travail plus sain et, pour revenir à ce que Chris Aylward disait, d'apporter diverses améliorations pour remédier aux problèmes de santé mentale recensés. Mais maintenant, on aura beau en discuter et échanger des propositions, au bout du compte, le gouvernement pourra imposer ce que bon lui semble, pourvu que cette disposition soit adoptée. On voit bien qu'on s'éloigne du processus de négociation dans le cadre duquel le gouvernement n'a fait que modifier légèrement sa position depuis le début.

[Translation]

Senator Chaput: I would also like some clarification on the negotiation process. The sick leave bank is disappearing. Each year, you are entitled to a certain number of sick days, right? So many days per month. Once the bill is passed, will those sick days disappear at the end of the year if you have not used them? Moreover, you will no longer have the right to accumulate them.

[English]

Ms. Daviau: The current proposal has so few days that we don't expect any of them to accumulate, to be frank. Public servants, for example, who are getting ongoing treatment, like radiation therapy for cancer, each time they go to a radiation appointment, they have to take sick leave. It isn't another type of leave, so it's not long before your six days are done. For example, if you get a terrible flu or bronchitis or pneumonia, your six days are done. At that point, the government's proposal has our members off on leave without pay for one week before they can even begin to access any other plan for sick leave. It means the vast majority of our members will find themselves in the position of having either to take unpaid sick leave at one point during the year or to come in to work sick, which is, unfortunately, the option that many will take because they can't go without their pay.

Mr. Aylward: Just to your question, senator, if Bill C-59 passes, that doesn't mean automatically it's done. I want to make that point. What they've done in Division 20 is given Treasury Board basically the unilateral right to go and do it at any time within a four-year period. I want to make that clear. If Bill C-59 were to pass in its current state, nothing will happen to our members' sick leave banks until Treasury Board decides to do so, or the cabinet, because it would take an order-in-council to implement that. It's not automatic with the passing of the bill.

Senator L. Smith: I have an open-ended question for the panel. Are negotiations still taking place, or are negotiations completely off?

Mr. Aylward: Negotiations are still taking place. We are scheduled to go back to the bargaining table the week of June 14-15.

Ms. Daviau: We have several dates scheduled right through to September. There has been no delay in negotiations, although the week that they announced the budget implementation act, some dates were postponed because it caught union representatives by surprise.

[Français]

La sénatrice Chaput : J'ai une autre question de clarification au sujet du processus de négociations. La banque de congés de maladie accumulés disparaît. Vous avez droit, chaque année, à tant de journées de congé de maladie, n'est-ce pas? Tant de jours par mois. Ces journées de congé de maladie, à compter de l'adoption du projet de loi, à la fin de l'année, si vous ne les avez pas utilisées, est-ce qu'elles disparaissent? De plus, vous n'aurez plus le droit de les accumuler.

[Traduction]

Mme Daviau : Selon la proposition actuelle, on nous offre si peu de jours qu'il est peu probable qu'un employé puisse les accumuler, pour être bien honnête. Si on pense aux fonctionnaires qui doivent subir des traitements régulièrement, comme les personnes atteintes d'un cancer qui sont en radiothérapie, c'est un congé de maladie pour chaque consultation. Il n'y a pas d'autre type de congé pour cela, alors les six jours de maladie sont vite passés. Si vous attrapez une bonne grippe, ou encore une bronchite ou une pneumonie, c'est six jours et c'est tout. Après, la proposition du gouvernement veut que nos membres soient en congé non payé pendant une semaine avant d'avoir droit à tout autre régime de congés de maladie. C'est donc dire que la grande majorité de nos membres seront contraints de prendre des congés de maladie non payés pendant l'année, ou de venir travailler malades, et c'est malheureusement l'option que bien des gens vont choisir, car ils ne peuvent pas se permettre de perdre leur salaire.

M. Aylward : Pour répondre à votre question, sénatrice, si le projet de loi C-59 est adopté, cela ne signifie pas nécessairement que tout est terminé. Je tiens à le préciser. Avec la section 20, le gouvernement veut essentiellement donner au Conseil du Trésor le droit unilatéral d'appliquer ce régime quand bon lui semblera sur une période de quatre ans. C'est important de le préciser. Si le projet de loi C-59 est adopté dans sa forme actuelle, rien n'arrivera aux banques de congés de maladie de nos membres tant que le Conseil du Trésor, ou le Cabinet, ne décidera pas d'aller de l'avant, car il faudrait que cela se fasse par décret. Ce ne sera pas automatique avec l'adoption du projet de loi.

Le sénateur L. Smith : J'ai une question ouverte pour nos invités. Est-ce que les négociations sont toujours en cours ou ont-elles été interrompues complètement?

M. Aylward : Elles sont toujours en cours. La reprise des négociations est prévue pour la semaine du 14 ou 15 juin.

Mme Daviau : Plusieurs dates sont prévues jusqu'à septembre. Les négociations n'ont pas été retardées, même si certaines dates ont été repoussées dans la semaine où le gouvernement a fait l'annonce de la loi de mise en œuvre du budget, car les représentants syndicaux ont été pris de court par cette annonce.

Senator L. Smith: Some of the literature that we received is that there have been confirmations from Robyn Benson, National President of PSAC, that 60 per cent of employees do not currently have sufficient banked sick days to get them to long-term disability should they become seriously ill.

Ms. Daviau: That's not our figure. That's Minister Clement's information.

Senator L. Smith: Is this an issue where, with the changing demographics of your employees, there is a significant number of employees that don't have enough sick days to get them to long-term disability? If there is a significant number, does it beg the question that the government's actions are to put in a different system because it seems that you guys have a system, which you have had over time and you look at that as an acquired right. I understand that. I was in a union for nine years in the CFL, and in those days, we didn't have anything. I understand some of the challenges that you face.

Is the demographic shift so that a large percentage of people do not have enough sick days accumulated, therefore a solution like this could make sense? Can it be bargained through? Or are there two polar positions and no way of moving forward?

Ms. Daviau: The Treasury Board has taken a very firm position. We have taken a much less firm position. We are not closed to modernizing sick leave and addressing real gaps. But when we do the analysis of our own numbers, we maybe have 1 per cent to 2 per cent of our members that will find themselves in a position where they didn't have enough short-term leave to cover them to get to long-term disability. So that's 1 per cent to 2 per cent of my members. But the 60 per cent — let me tell you where that number comes from because I asked questions about that.

Let's say you have six members who are going to access long-term disability, keeping in mind that it is already a very small percentage of your members who might find themselves in need of long-term disability. Six of your members are in need of long-term disability. Of those six members, on average, two will have the full number of weeks that they need to get them to long-term disability. That's where "the 60 per cent that don't have it" comes from.

Of the 60 per cent who don't have full weeks, three out of the four will be within shooting range. In other words, they will have enough weeks if they add on leave or credits that they can advance; then they can make it to long-term disability on full pay. Only one out of the six might find himself or herself in a place where there will be some weeks before they get on long-term disability where they're unpaid or they have to go to Employment Insurance.

Le sénateur L. Smith : D'après la documentation que nous avons reçue, Robyn Benson, présidente nationale de l'AFPC, a confirmé que 60 p. 100 des employés n'avaient pas suffisamment de congés de maladie en banque pour tenir jusqu'au régime d'invalidité de longue durée s'ils devaient tomber gravement malades.

Mme Daviau : Ce chiffre ne vient pas de nous, mais du ministre Clement.

Le sénateur L. Smith : Avec le nouveau profil de votre effectif, est-il vrai que les employés sont nombreux à manquer de congés de maladie en attendant le régime d'invalidité de longue durée? Si c'est le cas, ne peut-on pas se demander si vos réticences à l'égard des changements que veut instaurer le gouvernement ne viennent pas du fait que vous voulez garder le régime qui est en place depuis assez longtemps, et que vous considérez comme un droit acquis? Je comprends cela. J'ai été syndiqué pendant neuf ans dans la Ligue canadienne de football, et à ce moment-là, nous n'avions pas grand-chose. Je comprends les difficultés auxquelles vous êtes confrontés.

Est-ce qu'une solution comme celle-là n'est pas la bienvenue quand un grand pourcentage d'employés n'ont pas suffisamment de congés de maladie accumulés? Est-ce que les négociations pourraient aboutir à quelque chose? Est-ce que vos deux positions sont à ce point opposées qu'il est impossible d'espérer une résolution?

Mme Daviau : Le Conseil du Trésor est très campé sur sa position. Nous le sommes beaucoup moins. Nous ne sommes pas fermés à l'idée de moderniser le régime de congés de maladie et de trouver des solutions à des problèmes qui existent réellement. Mais selon l'analyse de nos propres données, seulement 1 ou 2 p. 100 de nos membres pourraient manquer de congés de maladie en attendant d'être admissibles au régime d'invalidité de longue durée. On parle de 1 à 2 p. 100 de nos membres. Laissez-moi vous dire d'où vient ce chiffre de 60 p. 100, car je me suis informée à cet égard.

Supposons que six employés vont bénéficier du régime d'invalidité de longue durée, et rappelez-vous que seul un très faible pourcentage de l'effectif aura un jour besoin de ce régime. Donc, six employés ont besoin du régime d'invalidité de longue durée. Sur ces six employés, deux en moyenne auront suffisamment de congés pour faire le pont avec le régime d'invalidité de longue durée. C'est de là que provient cette idée que 60 p. 100 des employés n'ont pas assez de congés de maladie.

Sur ces 60 p. 100 qui manquent de congés, trois des quatre seront à portée de tir. Autrement dit, ils en auront assez s'ils additionnent les congés ou les crédits qu'on peut leur avancer; ils peuvent ainsi garder leur plein salaire jusqu'à l'entrée en vigueur du régime d'invalidité de longue durée. Seul un employé sur six pourrait devoir se passer de salaire ou recourir à l'assurance-emploi pendant quelques semaines avant de bénéficier du régime d'invalidité de longue durée.

So in actuality, the 60 per cent is like 60 per cent of 5 per cent of our members. Of the 60 per cent, three quarters of them have actually enough to get them there, and only one quarter of them are finding themselves in that position. Certainly there has been a play on the numbers, in order to get you to that 60 per cent. But what it actually comes down to, in terms of our own membership and employees who are unable to make it to long-term disability with their banks, is 1 to 2 per cent of our members of public servants.

Senator L. Smith: Wouldn't that imply then that the vast majority of your members are in the older age demographic?

Ms. Daviau: They are not, in fact.

Senator L. Smith: You only cumulate sick days with seniority, over time. Is that not correct?

Ms. Daviau: No, that's not correct. Certainly for someone who is chronically ill at the beginning of their career or they are a parent of small children in daycare and they're bringing home new illnesses every week — you will find a higher rate of illness in those younger ranks, and they use it up. Why do we accumulate later in the career? Usually, that's when we need it most and so people start to think, "I need this insurance policy in case I become chronically ill." But it is also because you no longer have all of these other exposures to illness. Your kids aren't small anymore, you're in your workplace or you're at home, and so you're less likely to grow ill.

In our members' cases, they are so committed to their work that you couldn't even pay them enough to take the day off. They really are committed to getting their projects done.

No, I don't believe that this type of modernization is in order, but I think it's fair to say that some modernization could be achieved, and we are very open to achieving those changes to the current system in order to ensure that we're meeting today's realities.

Senator L. Smith: I'm just trying to understand because we read in the papers that there is an aging demographic in the public service and that over the next few years there will be, through attrition, retirements, et cetera, a major change. If I understand correctly, what you're saying is that people in the public service with five years of experience versus someone with 25 years of experience have the same degree of sick day protection as someone who is a longer-term employee?

Ms. Daviau: Yes, they all get the same number of days per year. Obviously, the longer you're there, the more opportunity you have to accumulate leave. I'm just saying that it's not a rule. It's not a rule that the older demographics have lots of leave and the younger demographics don't. The people who have lots of leave are the ones who are lucky enough to find that they didn't get ill throughout their career or that they weren't facing chronic

Alors, en réalité, c'est 60 p. 100 de 5 p. 100 de nos membres. Sur ces 60 p. 100, les trois quarts auront suffisamment de congés en attendant, et un seul pourrait effectivement manquer de congés. On a de toute évidence joué avec les chiffres pour arriver à ce pourcentage. Dans les faits, 1 ou 2 p. 100 de nos membres de la fonction publique n'auront pas suffisamment de congés en banque pour se rendre au régime d'invalidité de longue durée.

Le sénateur L. Smith : Est-ce que cela ne signifie pas que la grande majorité de vos membres sont des employés de longue date?

Mme Daviau : C'est plutôt l'inverse.

Le sénateur L. Smith : Les congés de maladie s'accumulent avec l'ancienneté, au fil du temps. N'est-ce pas?

Mme Daviau : Non, ce n'est pas le cas. Un employé qui souffre d'une maladie chronique en début de carrière, ou les parents de jeunes enfants qui vont à la garderie et qui ramènent de nouvelles maladies à la maison chaque semaine... il y a une plus grande occurrence de maladie chez les jeunes employés, qui écoulent leurs congés plus rapidement. Pourquoi est-ce qu'on accumule plus de congés à mesure qu'on avance dans notre carrière? Habituellement, c'est à ce moment-là qu'on en a le plus besoin, et on se dit que c'est une bonne assurance à prendre, au cas où on tomberait gravement malade. Mais c'est aussi parce qu'on est beaucoup moins exposé à toutes sortes de maladies. Les enfants sont grands, on est au travail ou à la maison, alors les risques de contagion sont moindres.

Nos membres sont tellement dévoués à leur travail qu'on ne pourrait pas les payer assez cher pour qu'ils manquent une journée de travail. Ils ont vraiment à cœur de mener à bien leurs projets.

Non, je ne crois pas que ce genre de modernisation soit la bienvenue, mais je crois qu'il est réaliste d'espérer une certaine refonte, et nous sommes très ouverts à la possibilité d'apporter des changements au régime actuel pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui.

Le sénateur L. Smith : J'essaie simplement de comprendre, parce qu'on lit dans les journaux que la fonction publique se fait vieillissante et qu'elle n'aura plus du tout le même visage dans quelques années, en raison de l'attrition et des départs à la retraite, entre autres. Si j'ai bien compris, vous dites que les fonctionnaires bénéficient tous du même niveau de protection en ce qui concerne les congés de maladie, qu'ils aient 5 ans ou 25 ans d'ancienneté?

Mme Daviau : Oui, ils obtiennent tous le même nombre de congés par année. Évidemment, plus les années passent, plus les congés peuvent s'accumuler. Je veux seulement dire que ce n'est pas une règle. Rien ne dit que les employés de longue date ont beaucoup de congés, et que les plus jeunes n'en ont pas. Les gens qui ont accumulé un grand nombre de congés sont ceux qui ont eu la bonne fortune de ne pas tomber malades tout au long de leur

illness or other issues. For certain, as people get into the latter years of their career, there tends to be more health risks to them. These are things that come with age. But like I say, I don't want to paint that all with one brush because we have to make sure that all of our members are properly cared for and that our young members are not complaining about their sick leave regime any more than our older members are.

Senator L. Smith: Is this an issue of sick leave? I'm trying to understand the issue. Is the issue sick leave, or is the issue a constitutional issue? Mr. Aylward, you were very adamant on this constitutional issue.

What needs to be solved to get a deal here? I'm just trying to get to the bottom to understand, just from an outsider's perspective, what the real issues are.

Mr. Aylward: The issue now is the Charter. The issue now is our right to free collective bargaining under the Charter of Rights and Freedoms, which basically, Division 20 strips away from us. Within Division 20 now they have given cabinet the unilateral right to implement and change our current collective agreements. That, as I said, is an affront to the Charter, for sure. The crux of the issue within Division 20 is that they've totally ignored the Charter. I'm going to ask Mr. McCarthy to address your earlier question, as well, please.

Mr. McCarthy: In terms of whether the government is operating in some sort of altruistic sense towards its employees when it puts forward its sick leave proposals, people do know what the alternative systems are out there. As a union for our more than 100,000 members, we conduct a very extensive bargaining input process. I can tell you, as somebody who brings in all this stuff and hundreds of bargaining proposals, that we didn't get one asking to switch over to a short-term disability process. So there isn't something percolating out there about some grand gap.

Debi raised also the issue of there being other safeguards in the system, such as advancement of credits and those kinds of things that are there. Frankly, in our process, we approach this all in good faith. We're looking at any employer proposals in terms of, as I said, improvement for the membership. Will this contribute to the health of our workplaces? Does this mean that the public that our members serve will get sick as the result of having somebody sneezing on them when they go to a passport office, for example? We look at that carefully. We are essentially looking at all of the employer's proposals in terms of whether people are more likely to go to work sick under their proposal. Is there an economic incentive in their proposal towards people going to work sick? We look at their proposal, especially when you look at things like you have a few days a year, I think they're up to six, and then you have a waiting period to exhaust of a week before you get on to STD. If you haven't used any credits that particular year, you're bridged to STD. If you happen to have the flu, you might go in to work so that the next time you have a communicable disease later

carrière ou qui n'ont pas été aux prises avec des maladies chroniques ou d'autres ennuis. Certaines personnes sont plus à risque de développer des problèmes de santé vers la fin de leur carrière. Cela vient avec l'âge. Mais je veux éviter de tomber dans les généralités, car nous devons nous assurer que l'ensemble de nos membres est traité adéquatement et que nos jeunes employés ne se plaignent pas plus que les plus vieux de leur régime de congés de maladie.

Le sénateur L. Smith : Est-ce que ce sont les congés de maladie qui posent problème? J'essaie de comprendre ce qui se passe. Est-ce le régime de congés qui vous inquiète, ou la question constitutionnelle? Monsieur Aylward, vous avez été assez catégorique concernant la question constitutionnelle.

À quoi faut-il s'attaquer pour arriver à une entente? Je veux aller au fond des choses pour être bien certain de comprendre ce qui est en jeu, du point de vue d'un observateur extérieur.

M. Aylward : Ce qui est en jeu maintenant, c'est le respect de la Charte; c'est notre droit à la négociation collective libre et équitable, comme le prévoit la Charte des droits et libertés. La section 20 nous prive essentiellement de ce droit. La section 20 accorde au Cabinet le pouvoir unilatéral de modifier et de mettre en œuvre nos conventions collectives actuelles. Je le répète, cette façon de faire est sans contredit un affront à la Charte. Le cœur du problème avec la section 20, c'est qu'on fait totalement fi de la Charte. Je demanderais également à M. McCarthy de répondre à votre question précédente, s'il vous plaît.

M. McCarthy : Pour ce qui est de déterminer si le gouvernement fait preuve de bienveillance envers ses employés en quelque sorte en présentant ses propositions sur les congés de maladie, les gens connaissent les solutions de rechange. Notre syndicat, qui représente plus de 100 000 membres, mène un processus de demande de revendications. En tant que personne qui recueille tout cela et des centaines de propositions, je peux vous dire que nous n'en avons reçu aucune consistant à passer à un processus de régime d'invalidité de courte durée. L'idée d'un tel écart n'est pas en train de se répandre.

Debi a déjà souligné que le régime inclut d'autres mesures, comme l'avancement de crédits. En toute honnêteté, dans le cadre de notre processus, nous procédons de bonne foi. Nous examinons toutes les propositions de l'employeur, comme je l'ai dit, en fonction de l'amélioration des conditions de nos membres. Telle mesure contribuera-t-elle à leur bien-être dans nos lieux de travail? Cela signifie-t-il que des gens tomberont malades parce qu'au Bureau des passeports, ils seront servis par un employé malade qui éternue devant eux? C'est ce que nous examinons très sérieusement. Pour l'essentiel, nous étudions toutes les propositions de l'employeur en nous demandant si elles feraient en sorte que les employés seraient davantage portés à rentrer au travail même s'ils sont malades. Sa proposition comprend-elle un incitatif économique pour les employés qui entrent au travail malades? Nous examinons sa proposition, surtout pour ce qui est d'avoir quelques jours par année — je pense que c'est jusqu'à six jours —, qui sont suivis d'une période d'attente d'une semaine avant de bénéficier de l'ICD. Si un employé n'a utilisé aucun

on that year, and as someone with small children, that happens often, you do not end up having to choose between your paycheque and going to work sick. That's where we fundamentally look at each one of their proposals, but that's standard bargaining. The employer is going to propose concessions; we're going to propose improvements. What's happening with section 20 is that they're putting in a provision that it doesn't matter what we say at the table, essentially. You can imagine any contract negotiations if one of the parties has, at the end of talking to you, the power to decide the outcome anyway. You're not really in negotiations at that point.

Ms. Daviau: I want to add to that, because I don't want to leave you with the impression that sick leave isn't important to us. Of course it is. It's a fundamental issue at the bargaining table. But why we're here, and why we're prepared to take legal action, is because it's unconstitutional. If the playing field wasn't already challenging enough when bargaining with the government, which has all the power to change the laws as it requires, so it was already a very difficult requirement when they were respecting due process of collective bargaining, the changes proposed under C-59 and the changes that have already been implemented under Bill C-4 completely unlevel the playing field. To try to accomplish a free and fair collective agreement in that environment is impossible.

Why we're here in front of you is to say the Charter enshrined these rights because they felt it important to empower the workers to defend themselves, to stand up for themselves, to bargain collectively for the collective good. Certainly in the public sector we have been able to negotiate fairly decent terms and conditions of employment that we want to protect, but we have never had power at the bargaining table. The power has always been in our employers' hands. What we're asking for and what we're asking from this committee is to recognize that Bill C-59 actually renders it impossible for us to get to a free and fair collective agreement, and that's provided for under the Charter of Rights and Freedoms. Some of the things written into this bill in order to ensure that it doesn't have to pass the test of other things under the Charter of Rights and Freedoms simply highlight the fact that this government wants to be able to do whatever it wants and to run roughshod over not just process but law that's protected this bargaining process for as long as any of us can really remember.

This is a really fundamental issue that we may be discussing around sick leave, but it's not sick leave. This is about the constitutionally protected right to collectively bargain. Given that right and given our fair access to that process, we will be able to enter into the kinds of discussions or the kinds of challenges you're raising with us today. How do we actually fix, modernize

crédit cette année-là, il fait le pont avec l'ICD. Si jamais la personne a la grippe, il se peut qu'elle aille au travail, de sorte que, la prochaine fois qu'elle aura une maladie contagieuse durant l'année — et si elle a de jeunes enfants, cela se produit souvent —, elle n'aura pas à choisir entre recevoir son chèque de paye et aller travailler malade. C'est ce que nous examinons en profondeur pour chacune des propositions, mais ce sont les négociations normales. L'employeur propose des concessions; nous proposons des améliorations. Ce qui se passe dans le cas de la section 20, c'est qu'on intègre une disposition qui fait en sorte que ce que nous disons au cours des négociations n'a aucune importance, en fait. Vous pouvez vous imaginer à quoi peut ressembler une négociation de contrat si l'une des parties, après avoir discuté avec vous, a le pouvoir de décider de l'issue des négociations de toute façon. On ne parle plus vraiment de négociations à ce moment-là.

Mme Daviau : Je veux ajouter quelque chose, car je ne veux pas que vous ayez l'impression que les congés de maladie ne sont pas importants pour nous; au contraire, ils le sont. C'est un enjeu fondamental des négociations. Or, si nous sommes ici, et si nous sommes prêts à tenter des poursuites, c'est que c'est inconstitutionnel. Comme si les règles du jeu n'étaient pas déjà suffisamment difficiles lorsque nous négocions avec le gouvernement, qui a le pouvoir de modifier les lois au besoin — alors c'était déjà très difficile lorsque le gouvernement respectait le processus légitime de négociations collectives —, les modifications proposées dans le cadre du projet de loi C-59 et celles qui ont déjà été mises en œuvre au moyen du projet de loi C-4 changent complètement les règles du jeu. Il est impossible de s'entendre sur une convention collective dans ce contexte.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour vous dire que si ces droits sont inscrits dans la Charte, c'est parce qu'on a jugé important de donner aux travailleurs les moyens de se défendre, de se tenir debout, de négocier une convention collective pour le bien commun. Dans le secteur public, nous avons pu négocier des conditions d'emploi raisonnables que nous voulons protéger, mais nous n'avons jamais eu de pouvoir à la table de négociation. Le pouvoir a toujours été entre les mains de l'employeur. Ce que nous demandons, et ce que nous demandons à votre comité, c'est de comprendre que le projet de loi C-59 nous empêche de conclure librement et équitablement une convention collective, comme le prévoit la Charte des droits et libertés. Certains des éléments qui figurent dans le projet de loi pour faire en sorte que cela n'ait pas à subir le test d'autres dispositions de la Charte des droits et libertés font ressortir simplement le fait que le gouvernement veut pouvoir faire ce qu'il veut et faire fi non seulement du processus, mais des dispositions qui protègent ce processus de négociation depuis aussi longtemps que n'importe qui ici peut se rappeler.

La question des congés de maladie constitue une question vraiment fondamentale, mais c'est plus que cela. Il s'agit du droit à la négociation collective garanti par la Constitution. Compte tenu de ce droit et de notre accès équitable à ce processus, nous serons capables d'entreprendre le type de discussions ou le type de contestations que vous soulevez aujourd'hui. Comment régler,

and improve upon in a way that's also fair to taxpayers? That's the sort of discussions we have at the collective bargaining table. It's not the sort of things that normally get imposed by law.

[Translation]

Senator Bellemare: I just want to make sure I understood what Mr. Aylward said regarding the fact that the amount of \$900 million set out in the budget is already used in the budget. You are also saying that you are still in negotiations. There is a contradiction here I do not understand. I don't know whether you can enlighten me.

[English]

Mr. Aylward: I would agree with you that it's a major contradiction on behalf of the President of the Treasury Board to tell the Minister of Finance that, yes, we will save \$900 million in sick leave while we're still sitting at the bargaining table, hopeful that we can negotiate improvements around our workplaces and ensure that we have healthy workplaces. Yet, the President of Treasury Board has seen it fit to tell the Minister of Finance that you can actually put \$900 million of savings right in your budget because that's what we're going to save. I would agree with you that it's a major contradiction.

Ms. Daviau: And inconsistent with the Charter of Rights and Freedoms, I might add.

The Chair: Each of you has raised section 2, the right to collective bargaining in the Charter of Rights and Freedoms. You also mentioned Bill C-4 two years ago, budget implementation. You indicated, Mr. Aylward, that you started a legal process. Was that to challenge this particular clause or to bring into the court process the particular clause in the Charter?

Mr. Aylward: No, we challenged Bill C-4 basically based on what was in Bill C-4 around our bargaining rights, around the Charter and that. In particular, what the Supreme Court has already said concerning bargaining in Bill 5 of the Saskatchewan Federation of Labour case that was brought before the Supreme Court, where the Supreme Court upheld bargaining as a Charter right.

The Chair: What's the outcome of that court challenge? Is it still ongoing?

Mr. Aylward: It's ongoing.

Ms. Daviau: It's still in its early stages. Just to answer your question, the same section of the Charter, different arguments entirely.

moderniser, améliorer les choses d'une façon qui est également juste pour les contribuables? C'est le type de discussions que nous avons dans le cadre des négociations collectives. Ce n'est pas le type de choses qui sont normalement imposées par voie législative.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je voulais simplement être certaine d'avoir bien compris ce que M. Aylward a dit par rapport au fait que les 900 millions de dollars prévus dans le budget sont déjà utilisés dans le budget. D'autre part, vous dites que vous êtes toujours en train de négocier. Il y a une contradiction que je ne comprends pas. Je ne sais pas si vous pouvez éclairer ma lanterne.

[Traduction]

M. Aylward : Je suis d'accord avec vous. C'est très contradictoire de la part du président du Conseil du Trésor de dire au ministre des Finances que les changements apportés au régime des congés de maladie permettront d'économiser 900 millions de dollars alors que nous sommes toujours en négociations, en ayant bon espoir que nous pouvons obtenir des améliorations dans nos lieux de travail et nous assurer que ce sont des lieux sains. Pourtant, le président du Conseil du Trésor a cru bon de dire au ministre des Finances qu'on peut inclure 900 millions de dollars dans le budget parce que ce sont les économies que nous ferons. Je suis d'accord avec vous; c'est une énorme contradiction.

Mme Daviau : J'ajouterais que c'est contraire à la Charte des droits et libertés.

Le président : Vous avez tous parlé de l'article 2, le droit à la négociation collective dans la Charte des droits et libertés. Vous avez également parlé du projet de loi C-4 d'il y a deux ans, le projet de loi d'exécution du budget. Monsieur Aylward, vous avez mentionné que vous avez fait une contestation judiciaire. Était-ce pour contester cet article ou pour inclure dans le processus judiciaire l'article de la Charte?

M. Aylward : Non, pour l'essentiel, nous avons contesté le projet de loi C-4 en fonction des dispositions qu'il contenait concernant nos droits de négociation, la Charte et cela. En particulier, en ce qui concerne ce qu'a dit la Cour suprême au sujet des dispositions du projet de loi 5 sur la négociation dans la cause de la Fédération du travail de la Saskatchewan qui a été portée devant la Cour suprême; la Cour suprême a jugé que la négociation est un droit garanti par la Charte.

Le président : Comment s'est terminée la contestation judiciaire? Est-elle toujours en cours?

M. Aylward : Oui.

Mme Daviau : On en est encore aux premières étapes. Pour répondre à votre question, il s'agit du même article de la Charte, mais les arguments sont complètement différents.

The Chair: I understand, but you can get some direction with respect to whether the argument you are making is a strong one here from other court cases and other fact situations.

Ms. Daviau: That Saskatchewan Federation of Labour case a couple of months ago was heard by the Supreme Court of Canada and set some very strong precedents around section 2(d) of the Charter, and that's the one that really does provide for some precedents going forward on this.

The Chair: That's helpful.

Senator Mockler: Just to clarify, I have two or three questions. Ms. Daviau, you said we agree or you agree on what we call modernization. Can you share with the committee what you mean by you agree on the side of modernization in the process?

Ms. Daviau: For example, as of late, a number of changes have been made to acts that affect us. Pension would be a current example where there was major legislation around the change in retirement date as well as the contribution rates of employees. We didn't challenge that. We're not in court fighting it, and we weren't in front of Senate or House of Commons committees about it. Why? Because it's recognized that people live longer, that the costs of these plans are maybe getting longer and that there are all kinds of new medical advances that are extending people's lives. In many cases, there is a complete openness to looking at what has changed over the years and what therefore needs to be changed within collective agreements or other policies to enable the new environment.

In the case of sick leave, for example, I mentioned 1 to 2 per cent of our members, which is still enough members for me to really care about, are not in a position to access sick leave, or long-term disability, I mean, on full pay. Certainly we are very open to looking at improvements to the system, even compromises that represent a scenario that more fully represents our entire membership.

What we don't believe is that the proposed solution that the Treasury Board has on the table which is being enabled, essentially, anytime anyplace legislation in the budget implementation act. What we're concerned with is that that is not the solution that modernizes the public service sick leave regime. It's instead a solution that is ideologically driven and that puts money into the coffers of private industry.

We've always been able to bargain effectively to those modernized settlements to reach compromises and different agreements. Never before have we faced legislation like this that literally puts a gun to our head with a presupposed solution and then asks us to try to get to a meaningful agreement at the table.

Le président : Je comprends, mais d'autres causes et d'autres situations peuvent vous aider à déterminer si les arguments que vous faites valoir sont solides.

Mme Daviau : La cause concernant la Fédération du travail de la Saskatchewan a été entendue par la Cour suprême il y a quelques mois et a créé des précédents très importants sur l'alinéa 2d) de la Charte, et c'est celle-là qui établit des précédents à cet égard.

Le président : C'est utile.

Le sénateur Mockler : J'ai deux ou trois questions qui visent seulement à faire quelques précisions. Madame Daviau, vous avez dit que vous étiez d'accord en ce qui concerne la modernisation. Pouvez-vous expliquer au comité ce que vous entendez par là?

Mme Daviau : Par exemple, récemment, un certain nombre de modifications qui nous touchent ont été apportées à des lois. Les modifications relatives aux pensions constituent un bon exemple de dispositions majeures concernant le changement de la date du départ à la retraite, de même que le taux de cotisation des employés. Nous n'avons pas contesté ces modifications. Nous ne sommes pas en train de les contester devant les tribunaux, et nous n'avons pas comparu devant des comités du Sénat ou de la Chambre des communes sur le sujet. Pourquoi? Parce qu'on sait que les gens vivent plus longtemps, que les coûts de ces régimes s'étendent sur une plus longue période et que toutes sortes de découvertes médicales contribuent à prolonger la vie des gens. Dans bien des cas, on est totalement ouvert à examiner ce qui a changé au fil des ans et ce qui doit être modifié dans les conventions collectives ou d'autres politiques en fonction de la situation actuelle.

Dans le cas du congé de maladie, par exemple, j'ai dit que 1 à 2 p. 100 de nos membres, ce qui représente suffisamment d'employés pour que la question me tienne à cœur, n'ont pas accès au congé de maladie, ou plutôt aux prestations d'invalidité de longue durée à plein salaire. Bien entendu, nous sommes disposés à envisager des améliorations du système, et même des compromis pour une situation qui représenterait mieux l'ensemble de nos membres.

Ce en quoi nous ne croyons pas, c'est la solution proposée par le Conseil du Trésor, qui est essentiellement prévue pour n'importe quand et n'importe où dans le projet de loi d'exécution du budget. Ce qui nous inquiète, c'est que ce n'est pas ainsi qu'il faut moderniser le régime de congé de maladie de la fonction publique. Il s'agit plutôt d'une solution idéologique permettant de mettre de l'argent dans les coffres du secteur privé.

Nous avons toujours pu négocier efficacement ces ententes de modernisation de façon à parvenir à un compromis et à conclure divers accords. Nous n'avons jamais eu affaire à ce genre de projet de loi, qui nous impose littéralement une solution prédéterminée, puis nous demande d'essayer de conclure une convention intéressante à la table.

You asked if we're still there bargaining meaningfully even though they did this. Yes, because we still really want to get to a free and fair collective agreement. We hope in our hearts that we will be able to do that despite the barriers created specifically through Bill C-59. I hope this committee will sound in strongly on the implementation act in order to strike what is the most offensive in this bill.

Senator Mockler: As the chair asked the question about section 4, and it's being challenged, and you gave some examples in Saskatchewan, I believe, will you challenge Division 20?

Mr. Aylward: Absolutely, and it was Bill C-4 that we challenged. Yes, we will challenge every avenue we have. We will challenge Division 20. As I said very plainly, we see it as a direct affront to the Charter and our right to free collective bargaining.

Senator Mockler: Ms. Daviau, you say on page 2 of your presentation that it is unfairly stacking the deck at the bargaining table. That's unfairly stacking the deck against a fair collective bargaining process.

Is it true that your unions publicly advertise that you have signed a solidarity pledge to make no concessions at the bargaining table?

Ms. Daviau: We have signed a solidarity pact on how we will work together. The contents of that solidarity pact don't speak to making no concessions at the bargaining table, and it's a private pact we have amongst ourselves.

That being said, the position we have taken publicly and with the Treasury Board is that the solution that they have on the table, the short-term disability plan, represents a massive concession for our members and we believe also a bad situation for the federal government and the public. So we don't accept that solution, that's to be sure.

We want to sit down with government to find real solutions to real issues, but we haven't yet had that opportunity.

Senator Mockler: You're informing the committee that you have signed a solidarity pledge. Can you share with us the contents of that pledge?

Ms. Daviau: We have agreed to work together. Quite simply, the government has approached us with one omnipotent package it plans to impose on every union — a wage package, sick leave and a number of other common elements through our collective agreements. As a result, we felt that in order to protect ourselves, in order to ensure that one union isn't taking actions that may actually impact negatively on another union, we signed a pact to ensure that we were collaborating, sharing, discussing types of

Vous avez demandé si les négociations sont encore sérieuses malgré tout. La réponse est oui, puisque nous souhaitons encore ardemment conclure une convention collective de façon libre et équitable. Nous espérons en notre âme et conscience être en mesure de le faire malgré les obstacles qui découlent justement du projet de loi C-59. J'espère que votre comité s'attardera sérieusement au projet de loi d'exécution du budget afin d'en supprimer les dispositions les plus aberrantes.

Le sénateur Mockler : Le président a posé une question sur la section 4, que vous contestez, et je crois que vous avez donné des exemples sur la Saskatchewan. Contestez-vous la section 20 aussi?

M. Aylward : Tout à fait. En passant, c'est le projet de loi C-4 que nous avons remis en question. Nous allons bel et bien contester par tous les moyens à notre disposition, puisque nous sommes contre la section 20. Comme je l'ai dit très clairement, nous considérons que ces dispositions représentent une atteinte directe à la Charte et à notre droit à la libre négociation collective.

Le sénateur Mockler : Madame Daviau, vous dites à la page 2 que les dispositions pipent indûment les dés à la table de négociation, ce qui est contraire à un processus de négociation collective équitable.

Est-il vrai que vos syndicats affirment publiquement avoir signé un engagement de solidarité selon lequel ils ne feront aucune concession à la table de négociation?

Mme Daviau : Nous avons signé un pacte de solidarité qui porte sur la manière dont nous allons collaborer. Son contenu ne dit pas que nous ne devons faire aucune concession à la table de négociation. C'est un pacte privé que nous avons conclu entre nous.

Cela dit, ce que nous avons déclaré publiquement et à l'intention du Conseil du Trésor, c'est que le régime d'assurance-invalidité de courte durée qu'il propose représente une concession énorme aux yeux de nos membres. Nous croyons que ce n'est pas dans l'intérêt non plus du gouvernement fédéral et du public. Vous pouvez donc être certains que nous rejetons cette solution.

Nous voulons discuter avec le gouvernement afin de trouver de véritables solutions aux problèmes réels, mais nous n'en avons pas encore eu l'occasion.

Le sénateur Mockler : Vous affirmez avoir signé une entente de solidarité. Pourriez-vous nous dire ce qu'elle contient?

Mme Daviau : Nous avons convenu de travailler en collaboration. En bref, le gouvernement nous a soumis une trousse omnipotente qu'il compte imposer à chaque syndicat — qui porte sur le régime salarial, le congé de maladie et d'autres mesures qui font souvent partie de nos conventions collectives. Nous avons donc jugé que, pour nous protéger et éviter qu'un syndicat ne prenne des mesures qui pourraient avoir une incidence négative sur un autre, nous devions signer un pacte nous incitant à

common approaches to the common issues we're facing, both in bargaining and beyond bargaining, as a group of federal public sector unions.

Our pact speaks to our gathering as a group of unions and how we can realize our synergy together more effectively by working in that way.

Mr. Aylward: There are 17 bargaining agents that represent federal public sector workers. Often before in rounds of bargaining, where one bargaining agent gives something up in a concession, it often became the pattern. It was like pattern bargaining.

To better prepare ourselves for this particular round of bargaining, that was the purpose of signing this, so that 17 bargaining agents would actually talk to each other, all during this round of bargaining so that the whole divide-and-conquer thing didn't happen.

Ms. Daviau: Those are unions representing anything from ship maintenance workers on the dockyards to medical doctors at Health Canada and DND. There is a wide variety of occupational groups.

As I'm sure the alliance feels, because they also represent a diverse group of people, sometimes it's hard to even organize ourselves inside because of the many differences. So the pact really spoke to how we can organize ourselves with each other, given all of the massive differences between our occupational groups.

The Chair: Can we clarify the 17 bargaining units within the alliance?

Mr. Aylward: No, there are 17 bargaining agents. The PSAC is a bargaining agent. The Professional Institute is a bargaining agent. There are 17 bargaining agents.

Ms. Daviau: Some of us have one single bargaining table, and some of us have many. A stat that you might find useful, because there is a statistic out there, is that we've been at the table for 200 days. That was Minister Clement's stat. There are actually 27 different bargaining tables at the federal public sector, so if you divide the 200 by 27, it's less than 10 days at each bargaining table.

Mr. Aylward: To add, the Public Service Alliance represents the vast majority of the workers. At just one bargaining unit we represent 90,000 employees.

We have five bargaining tables with the PSAC. As the one bargaining agent, we have five bargaining tables with Treasury Board, and those five tables have met five different times. When we meet, we're scheduled from Tuesday to Friday. We often don't see Treasury Board representatives for more than a couple of hours during that time.

The Chair: Are "tables" and "units" used interchangeably?

collaborer, à échanger et à discuter des solutions communes aux problèmes courants que nous rencontrons dans le cadre des négociations ou non, en tant que groupe de syndicats du secteur public fédéral.

Notre pacte porte sur notre regroupement de syndicats, et sur la façon dont nous pouvons travailler plus efficacement en synergie.

M. Aylward : Les travailleurs de la fonction publique fédérale sont représentés par 17 agents négociateurs. Il arrivait souvent auparavant dans les rondes de négociation qu'un agent négociateur fasse une concession, puis que cela devienne la norme. C'était comme des négociations types.

L'objectif de la signature du pacte était de mieux nous préparer à la présente ronde de négociations. Nous voulions que les 17 agents négociateurs échangent réellement pendant cette ronde pour éviter que le gouvernement ne divise pour mieux régner.

Mme Daviau : Ces syndicats représentent tant les travailleurs à l'entretien des bateaux des chantiers navals que les médecins de Santé Canada et de la Défense nationale. Un large éventail de groupes professionnels sont représentés.

Puisque l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ou AFPC, représente aussi un groupe diversifié de travailleurs, je suis persuadée qu'elle trouve parfois difficile de s'organiser même à l'interne en raison des nombreuses divergences. Le pacte portait donc sur la façon dont nous pouvions nous organiser ensemble, compte tenu des différences majeures entre les groupes professionnels que nous représentons.

Le président : Pourriez-vous préciser quelles sont les 17 unités de négociation au sein de l'AFPC?

M. Aylward : Non; nous avons plutôt dit qu'il y a 17 agents négociateurs. L'AFPC en est un, et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada en est un autre. Il y en a donc 17.

Mme Daviau : Certains d'entre nous n'ont qu'une table de négociation, et d'autres en ont plusieurs. Vous trouverez peut-être utile de savoir que nous avons passé 200 jours à la table. C'est le chiffre du ministre Clement. Il y a en fait 27 tables de négociation différentes dans la fonction publique fédérale. Si vous divisez ces 200 jours par 27, cela donne moins de 10 jours par table.

M. Aylward : Aussi, l'AFPC représente la vaste majorité des travailleurs. Une seule unité de négociation peut représenter 90 000 employés.

L'AFPC compte cinq tables de négociation. À titre d'agent négociateur, nous avons cinq tables de négociation avec le Conseil du Trésor, et chacune s'est réunie à cinq occasions. Nos rencontres durent du mardi au vendredi, mais généralement, nous ne voyons pas les représentants du Conseil du Trésor plus de deux ou trois heures pendant cette période.

Le président : Les termes « tables » et « unités » sont-ils interchangeables?

Mr. Aylward: Yes, exactly.

Senator Mockler: I want to clear the air. There is some confusion. You say that you have a solidarity pledge to make no concessions at the bargaining table.

Ms. Daviau: You said that.

Senator Mockler: I said that. Did you not, by the fact that you have signed a solidarity pledge, put in jeopardy fair negotiation with the employer?

Ms. Daviau: Why would that be? The Treasury Board negotiators are all collaborating with each other to bring common packages at each of the 27 tables. We're really just doing the same thing. We're collaborating at each of these 27 tables together to ensure that our response to the same package is the same.

Senator Mockler: Thank you.

Ms. Daviau: It's defensive, if you will.

Senator Wallace: Ms. Daviau, I thought I heard you say earlier that your objection is really not about sick leave or disability programs; it's really the fact that Division 20 of Bill C-59 would impose a condition on your collective bargaining process, and that is really at the heart of it. As you said, you're prepared to challenge that in court.

Is that correct? We're not here talking about the substance of whether the proposed changes would improve or worsen the circumstances involving sick leave and disability. That's not the issue. It's simply the difficulty you have with imposing this on the collective bargaining process; is that correct?

Ms. Daviau: Correct. As I said earlier, don't get me wrong, we have a problem with the sick leave proposal, and that's something that we're fully prepared to sit down at the bargaining table and work out seriously with the employer through a fair process. That's not what we're here for. We are here because never in the history of 50 or 60 years of bargaining have we ever faced a situation where the government felt that it could not go through the process to get to the result, but instead needed to predetermine the result by changing the law. This is what makes this such an exceptional circumstance, not what we're bargaining over.

Senator Wallace: I can understand from your perspective that it's not an insignificant issue. I fully appreciate that.

That's something to be determined.

When you come down to the substance of it, the minister's position would be that the bill is a substantial improvement regarding sick leave and disability, so the employees would benefit. That's the view of the minister.

M. Aylward : Oui.

Le sénateur Mockler : J'aimerais tirer les choses au clair puisqu'une certaine confusion règne. Vous dites avoir conclu un pacte de solidarité suivant lequel vous ne devez faire aucune concession à la table de négociation.

Mme Daviau : C'est vous qui le dites.

Le sénateur Mockler : C'est ce que j'ai dit. En signant un tel pacte de solidarité, n'avez-vous pas compromis toute négociation équitable avec l'employeur?

Mme Daviau : Et pourquoi en serait-il ainsi? Les négociateurs du Conseil du Trésor collaborent tous ensemble de façon à soumettre la même trousse à chacune des 27 tables. Nous faisons essentiellement la même chose. Les 27 tables collaborent pour répondre la même chose à la trousse.

Le sénateur Mockler : Merci.

Mme Daviau : Nous adoptons une attitude défensive, en quelque sorte.

Le sénateur Wallace : Madame Daviau, j'ai cru vous entendre dire tout à l'heure que votre objection ne porte vraiment pas sur le congé de maladie ou les programmes d'invalidité. Elle est plutôt attribuable au fait que la section 20 du projet de loi C-59 impose une condition au processus de négociation collective. Voilà vraiment le cœur du problème. Vous dites être prête à contester les dispositions devant les tribunaux.

Est-ce exact? Nous ne parlons pas ici de la teneur des dispositions pour savoir si les modifications proposées amélioreront ou empireront la situation en cas de congé de maladie et d'invalidité. Ce n'est pas ce qui vous pose problème, mais plutôt l'imposition de restrictions au processus de négociation collective, n'est-ce pas?

Mme Daviau : C'est vrai. Mais comme je l'ai dit plus tôt, comprenez bien que la proposition sur le congé de maladie nous pose problème aussi. Nous sommes tout à fait disposés à nous asseoir à la table de négociation pour travailler sérieusement avec l'employeur dans le cadre d'un processus équitable. Ce n'est toutefois pas la raison de notre présence. Si nous sommes ici, c'est parce qu'il n'est jamais arrivé en 50 ou 60 années de négociations de nous retrouver dans une situation où le gouvernement croit bon de ne pas suivre la procédure pour parvenir à un résultat, et qu'il décide plutôt de prédéterminer l'issue des négociations en modifiant la loi. Voilà pourquoi la situation est si exceptionnelle. Ce n'est pas attribuable à l'objet des négociations.

Le sénateur Wallace : Je peux comprendre que ce ne soit pas une question sans importance à vos yeux. Je comprends parfaitement.

Cela reste à déterminer.

Si nous revenons à la teneur du projet de loi, le ministre est d'avis que le texte apporte une amélioration substantielle au congé de maladie et aux programmes d'invalidité, ce qui est dans l'intérêt des employés. C'est ce que le ministre pense.

Ms. Daviau: If that were true, the minister could bring it to the bargaining table and negotiate it with the unions that represent people. Our members get to vote on collective agreements. It's not only that. The employer now has the right, since the modernization of the Public Service Labour Relations Act or Bill C-4, to impose a vote on our members. So at any time the employer could say, "You people don't know what your members want. We know what your members want. We heard from our employees. We know what they want, so we will go to your members and ask them if they will take what we have on the table." They have the right to do that at any time.

Senator Wallace: I understand that.

Ms. Daviau: To say that that's the auspice behind needing to bring in legislation to force the issue, as opposed to dealing with it through the systems that are already in place for collective bargaining — bargaining at the table, conciliation, the right to get a final offer vote from our members, our right to access strike or job action, et cetera — all of those things are enshrined in law. There is no reason why it would need to be wiped out in order to enable the government to do what it says it's trying to do, which is to modernize sick leave to the benefit of public service employees.

Senator Wallace: I understand your concern about process. You made that abundantly clear. But would you not agree that in substance, the actual substantive changes proposed to sick leave and disability programs may well be an improvement over what exists today?

Ms. Daviau: No, I don't agree with that at all.

Senator Wallace: I thought you weren't taking a position on that.

Ms. Daviau: Not to you guys. If you want to be honest and you're asking me the question, no I do not believe that the solution the government has on the bargaining tables currently — and the one they threaten to impose through the budget implementation act — is the right solution for our members, for public services or for Canadians.

Mr. Aylward: When you look at what they're proposing, it is basically to go to work sick or stay home and lose money out of your pocket. We don't see that as an improvement to our sick leave at all.

Senator Wallace: I understand that, and the ministers see it somewhat differently.

Ms. Daviau: We're accustomed to that.

Mme Daviau : Si c'est vrai, le ministre peut soumettre sa proposition à la table de négociation et discuter avec les syndicats qui représentent les travailleurs. Nos membres peuvent se prononcer sur les conventions collectives. Ce n'est pas tout. Depuis l'adoption du projet de loi C-4 modernisant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, l'employeur a désormais le droit d'imposer un vote à nos membres. Il pourrait donc nous dire en tout temps : « Vous ne savez pas ce que vos membres veulent, mais nous le savons puisque nous avons recueilli les commentaires de nos employés. Étant donné que nous savons ce qu'ils veulent, nous allons demander à vos membres s'ils acceptent nos propositions. » L'employeur a maintenant le droit d'agir ainsi en tout temps.

Le sénateur Wallace : Je comprends.

Mme Daviau : C'est la raison invoquée pour expliquer le besoin d'adopter des dispositions législatives visant à précipiter les choses, plutôt que de passer par les processus de négociation collective déjà en place — la négociation à la table, la conciliation, le droit de soumettre la proposition finale à nos membres, le droit de grève ou d'exercer des pressions au travail, et ainsi de suite. Tous ces éléments sont enchâssés dans la loi. Rien ne justifie de les éliminer pour permettre au gouvernement de faire ce qu'il tente d'accomplir, à savoir moderniser le régime de congés de maladie des employés de la fonction publique.

Le sénateur Wallace : Je comprends vos préoccupations relatives à la procédure. C'est on ne peut plus clair. Mais pour ce qui est du fond, ne convenez-vous pas que les modifications concrètes proposées ayant trait au congé de maladie et aux programmes d'invalidité pourraient bien améliorer le régime actuel?

Mme Daviau : Non, je ne suis pas du tout d'accord.

Le sénateur Wallace : Je croyais que vous ne vouliez pas vous prononcer là-dessus.

Mme Daviau : Pas devant votre comité. Si vous voulez parler franchement et que vous me posez la question, je dirai ne pas croire que la solution actuellement proposée par le gouvernement aux tables de négociations — et celle qu'il menace d'imposer au moyen du projet de loi d'exécution du budget — soit idéale pour nos membres, pour la fonction publique ou pour les Canadiens.

M. Aylward : Si nous examinons la proposition de plus près, nous constatons que le gouvernement souhaite essentiellement que ses employés aillent travailler lorsqu'ils sont malades, ou qu'ils restent à la maison et perdent de l'argent. Nous n'y voyons vraiment aucune amélioration du régime de congés de maladie.

Le sénateur Wallace : Je comprends, et les ministres voient les choses quelque peu différemment.

Mme Daviau : Nous sommes habitués.

The Chair: To the Public Service Alliance of Canada and the Professional Institute of the Public Service of Canada, we thank each of you. You explained the concern that you have and the secondary concern, and that's very helpful to us. Thank you for taking the time to be here.

Ms. Daviau: We appreciate you having us.

The Chair: This meeting will be concluded shortly, but I wanted to remind honourable senators that we will be meeting this evening and we're dealing with Part 3, Division 18, ending the Long-gun Registry Act. We have the Information Commissioner as a witness for half an hour or so, and then we have the RCMP to explain their position.

I expect that will be all of the outside witnesses for Bill C-59.

Tomorrow we will have the various chairs of the other committees that have parts referred to them, and they'll come and explain those to us. That should put our arms around Bill C-59, and then we'll try to get the report done on that and wait for the bill to arrive. That is all for this afternoon.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 3, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., to continue its study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this evening, we continue our study on Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

[*English*]

Tonight, we will be looking at Part 3, Division 18, clauses 230 and 231. It's entitled "Ending the Long-gun Registry Act." The clauses we'll be dealing with can be found at page 135 in the English version.

We are very pleased to welcome with us this evening Suzanne Legault, Information Commissioner of Canada; and Nancy Bélanger, General Counsel, Director of Legal Services. Welcome.

Ms. Legault, I understand you have some opening remarks and we welcome those at this time.

Le président : Nous remercions les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada. Vous nous avez expliqué vos préoccupations principales et secondaires, ce qui nous est fort utile. Merci d'avoir pris le temps de venir comparaître.

Mme Daviau : Nous vous remercions de nous avoir accueillis.

Le président : La séance tire à sa fin, mais je tenais à rappeler aux sénateurs que nous nous reverrons ce soir pour examiner la section 18 de la partie 3 du projet de loi, qui se rapporte à la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. La commissaire à l'information comparaitra environ une demi-heure, après quoi les représentants de la GRC expliqueront leur point de vue.

Je présume que c'est ce qui marquera la fin des témoignages de l'extérieur relativement au projet de loi C-59.

Nous recevrons demain les présidents des comités auxquels nous avons renvoyé des parties du projet de loi, qui viendront nous expliquer leur analyse. Voilà qui devrait conclure notre étude du projet de loi C-59. Nous tenterons ensuite de préparer le rapport en attendant l'arrivée du projet de loi. C'est tout pour cet après-midi.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 3 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour poursuivre son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, ce soir, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Ce soir, nous étudierons les articles 230 et 231 de la section 18 de la partie 3, intitulée « Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule ». Les dispositions en question se trouvent à la page 135 de la version française.

Nous sommes très heureux d'accueillir Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada, et Nancy Bélanger, avocate générale et directrice des services juridiques. Bienvenue.

Madame Legault, je pense que vous avez une déclaration liminaire à faire, alors je vous laisse la parole.

[Translation]

Suzanne Legault, Information Commissioner of Canada, Office of the Information Commissioner of Canada: Thank you, Mr. Chair. Good evening, honourable senators. I have been invited to discuss Division 18 of Bill C-59, specifically clauses 230 and 231.

This Division amends the Ending the Long-gun Registry Act, or the ELRA, to exclude the operation of the Access to Information Act retroactive to October 25, 2011, the date on which ELRA was first introduced in Parliament.

To assist parliamentarians in understanding the impact of these provisions, I tabled a special report on May 14 entitled *Investigation into an access to information request for the Long-gun Registry*. I have also outlined the relevant facts in the timeline you have in front of you.

In October 2011, the government introduced Bill C-19, the ELRA, before Parliament. The bill made no mention of the Access to Information Act. In March 2012, an individual made an access to information request to the RCMP to obtain a copy of all the information contained in the Long-gun Registry. In April 2012, ELRA became law. ELRA does not oust the application of the Access to Information Act. Pursuant to section 4 of the Access to Information Act, the Act applies notwithstanding any other act of Parliament.

[English]

In April 2012, I wrote to the Minister of Public Safety, the Honourable Vic Toews, to inform him that “any records under the control of the Commissioner of Firearms and/or the Canadian Firearms Program, for which a request has been received under the Access to Information Act before the coming into force of subsection 29(1) of the new act are subject to the right of access and cannot be destroyed until a response has been provided under the Access to Information Act and any related investigation and court proceedings are completed.”

In May of 2012, Minister Toews responded, that “the RCMP will abide by the right of access described in section 4 of the Access to Information Act and its obligations in that regard.”

Between October 25 and October 29, 2012, the RCMP destroyed all electronic records of non-restricted firearms, with the exception of those belonging to Quebec residents.

As you will recall, there was an action in the Superior Court of Quebec at the time.

In January 2013, the RCMP responds to the access request made in March 2012. In February 2013, the requester complains to my office on the basis of three allegations: that the information provided is incomplete; that the RCMP did not justify the

[Français]

Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada, Commissariat à l'information du Canada : Je vous remercie, monsieur le président. Mesdames et messieurs les sénateurs, bonsoir. J'ai été invitée à comparaître devant le comité afin de discuter de la section 18 du projet de loi C-59, et plus spécifiquement des articles 230 et 231.

Cette section propose de modifier la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule — à laquelle je vais référer comme étant la LARA, en français, et la ELRA, en anglais — en vue d'empêcher l'application de la Loi sur l'accès à l'information, et ce, rétroactivement à compter du 25 octobre 2011, qui est la date du dépôt de la LARA au Parlement.

Afin d'aider les parlementaires à comprendre l'impact de ce projet de loi, j'ai déposé, le 14 mai dernier, un rapport spécial au Parlement intitulé *Enquête sur une demande d'accès à l'information concernant le registre des armes d'épaule*. J'ai aussi exposé les faits pertinents de ce dossier dans la chronologie qui est devant vous.

En octobre 2011, le gouvernement a déposé au Parlement le projet de loi C-19, la LARA. Ce projet de loi ne mentionnait aucunement la Loi sur l'accès à l'information. En mars 2012, un individu a soumis une demande d'accès à l'information à la Gendarmerie royale du Canada afin d'obtenir une copie de toute l'information contenue dans le Registre des armes d'épaule. En avril 2012, la LARA est devenue loi. La LARA n'évince pas l'application de la Loi sur l'accès à l'information. En vertu de l'article 4 de la Loi sur l'accès à l'information, celle-ci s'applique nonobstant toute autre loi fédérale.

[Traduction]

En avril 2012, j'ai écrit au ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews, afin de l'informer que « tous les documents relevant du commissaire aux armes à feu ou du Programme canadien des armes à feu, pour lesquels une demande a été reçue en vertu de la Loi avant l'entrée en vigueur du paragraphe 29(1) de la nouvelle loi, sont assujettis au droit d'accès et ne peuvent être détruits avant qu'une réponse ait été fournie en vertu de la Loi et que toute enquête ou action en justice ait été terminée. »

En mai 2012, le ministre Toews a répondu, et je cite : « la GRC respectera le droit d'accès décrit à l'article 4 de la Loi et ses obligations en la matière. »

Entre le 25 et le 29 octobre 2012, la GRC a détruit tous ses dossiers électroniques d'armes à feu sans restrictions, à l'exception de ceux concernant les résidents du Québec.

Vous vous rappellerez que des procédures avaient été entreprises à la Cour supérieure du Québec, à ce moment-là.

En janvier 2013, la GRC a donné suite à la demande d'accès à l'information dont elle avait été saisie en mars 2012. En février 2013, le demandeur a déposé une plainte au commissariat, en se fondant sur trois allégations : les renseignements fournis sont

incomplete response; and that by destroying the responsive records, the RCMP obstructed his right of access, pursuant to section 67.1 of the Access to Information Act.

Section 67.1 of the Access to Information Act is a criminal provision.

I conducted an investigation and I concluded that the response was incomplete.

In March 2015, I wrote to the Minister of Public Safety, the Honourable Steven Blaney, to report the results of my investigation and to make the following recommendations: first, to process the information relating to the registration of non-restricted firearms in the province of Quebec — we identified 64 fields — and include this information, subject to applicable exemptions under the Access to Information Act, in a new response to the requester; second, to process all the images of the registration and transfer applications that still exist within the CFIS pertaining to non-restricted firearms and include this information in a response, subject to applicable exemptions, such as personal information, to the requester; and, third, I asked that he preserve the records until the conclusion of my investigation and any related court proceedings. On the same day, I referred the matter to the Attorney General of Canada, the Honourable Peter MacKay, and the evidence of the possible commission of an offence under section 67.1 of the Access to Information Act, which deals with the destruction of a record with the intent to deny a right of access under the act.

[Translation]

In April 2015, the Minister of Public Safety, the Honourable Steven Blaney, informed me that he would not implement the first two recommendations of my investigation report. With respect to the third recommendation, the Minister acknowledged that the RCMP had already provided me with assurances that a backup copy of the records would not be destroyed.

Since then, I learned through media reports that the Attorney General referred the matter to the Director of Public Prosecutions, who in turn referred it to the Ontario Provincial Police for investigation.

On May 7, 2015, Bill C-59 was tabled in Parliament. As you know, I have serious concerns with Division 18 of this bill.

[English]

First, this division will effectively make the Access to Information Act non-applicable, retroactive to October 25, 2011, even before the coming into force of ELRA. Really, the question that I pose here is the same that I posed in the other place, which is you must ask yourselves why.

incomplets; la GRC n'a pas justifié la réponse incomplète; la GRC a entravé le droit d'accès du plaignant, en vertu de l'article 67.1 de la Loi sur l'accès à l'information en détruisant les données répondant à la demande.

L'article 67.1 de la Loi sur l'accès à l'information crée une infraction criminelle.

J'ai mené une enquête et j'ai conclu que la réponse était incomplète.

En mars 2015, j'ai écrit au ministre de la Sécurité publique, l'honorable Steven Blaney, afin de lui faire rapport des conclusions de mon enquête et de formuler les recommandations suivantes : premièrement, traiter l'information relative à l'enregistrement d'armes à feu sans restrictions dans la province de Québec — notre enquête a permis de recenser 64 champs —, sous réserve des exceptions applicables, et l'inclure dans une nouvelle réponse à l'intention du plaignant; deuxièmement, traiter toutes les images des demandes d'enregistrement et de transfert qui existent encore dans le SCIRAF et qui sont relatives aux armes à feu sans restrictions, sous réserve des exceptions applicables, et les inclure dans une nouvelle réponse à l'intention du plaignant; troisièmement, préserver ces documents jusqu'à la conclusion de mon enquête et de toute procédure connexe. Le même jour, j'ai transmis au procureur général du Canada, l'honorable Peter Mackay, la preuve d'une possible infraction en vertu de l'article 67.1 de la Loi sur l'accès à l'information qui vise la destruction de documents dans le but d'entraver le droit d'accès prévu par la loi.

[Français]

En avril 2015, le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Steven Blaney, m'informe qu'il ne mettrait pas en œuvre les deux premières recommandations que j'ai formulées dans mon rapport d'enquête. En ce qui concerne la troisième recommandation, le ministre a reconnu que la GRC m'avait donné l'assurance qu'une copie de sauvegarde des documents ne serait pas détruite.

Depuis, j'ai appris dans les médias que le procureur général du Canada aurait transmis le dossier au directeur des poursuites pénales qui, à son tour, l'aurait référé à la Police provinciale de l'Ontario afin qu'elle mène une enquête.

Le 7 mai 2015, le projet de loi C-59 est déposé au Parlement. Comme vous le savez, j'ai de très sérieuses réserves à l'égard de la section 18 de ce projet de loi.

[Traduction]

Premièrement, cette section empêchera l'application de la Loi sur l'accès à l'information, rétroactivement à compter du 25 octobre 2011, avant l'entrée en vigueur de la LARA. Je vais répéter ce que j'ai dit à l'autre endroit : vous devez vous demander pourquoi.

Second, Division 18 shields from the application of the Access to Information Act, in fact, a broader scope of records than ELRA ever did. It covers not only the records in the long-gun registry, as ELRA did, but any records with respect to the destruction of those records.

This probably means that no one will be able to request information about whether the RCMP has indeed deleted his or her information from the registry or about how much the destruction of the registry costs Canadian taxpayers. Indeed, no one will be able to find out what transpired in relation to the destruction of the records at issue in my investigation. This is above and beyond what was ever considered by Parliament in 2012. Again, you must ask yourselves why.

Third, if Division 18 is adopted, it would potentially nullify the request at issue in my investigation; nullify the complaint made to my office; nullify my entire investigation, including the production orders of documents, which include some 30,000 records, examinations of witnesses under oath and their transcribed testimony; nullify my recommendations to the Minister of Public Safety and my referral to the Attorney General of Canada; nullify my application to the Federal Court, which has already been filed; nullify the police investigation referred to the OPP, which apparently, I learned in the media today, the OPP stated that it is actively investigating this case — I have no knowledge of this, this is just what I read in the news media today — nullify all potential administrative, civil or criminal liability of any of the actors involved; and essentially nullify the requester's right in this case. Really, you must ask yourselves why.

These proposed changes, Mr. Chair, would retroactively quash Canadians' right of access and the government's obligations under the Access to Information Act. It will effectively erase history.

Mr. Chair, in my view, Division 18 of Bill C-59 is not an attempt to close a loophole but, rather, it is an attempt to create a black hole.

[Translation]

Given the fundamental importance of the right of access and of the rule of law in Canadian democracy, I would urge this committee to remove Division 18 (clauses 230 and 231) from this bill.

With that, Mr. Chair, I would be pleased to answer your questions.

[English]

The Chair: Thank you very much. I'll now go to senators. I'll start with Senator Eaton from Toronto.

Deuxièmement, la section 18 a une portée plus large que la LARA en empêchant l'application de la Loi sur l'accès à l'information sur un plus grand nombre de documents. Elle ne vise pas uniquement les documents contenus dans le Registre des armes d'épaule comme le prévoit la LARA, mais aussi tous les documents relativement à leur destruction.

Il en découlera probablement que plus personne ne pourra soumettre de demande d'accès afin de savoir si la GRC a véritablement détruit son information personnelle dans le registre ou pour savoir combien la destruction du registre a coûté aux contribuables canadiens. D'ailleurs, personne ne pourra savoir ce qui s'est passé au sujet de la destruction des documents en cause dans mon enquête. Ces conséquences vont bien au-delà de celles qu'avait envisagées le Parlement en 2012. Je le répète : vous devez vous demander pourquoi.

Troisièmement, si la section 18 est adoptée, elle aura potentiellement pour effet d'annuler la demande qui a fait l'objet de mon enquête; annuler la plainte faite à mon bureau; annuler mon enquête, y compris les ordonnances pour la production de documents visant quelque 30 000 documents et les transcriptions des interrogatoires de témoins sous serment; annuler mes recommandations au ministre de la Sécurité publique et le renvoi au procureur général du Canada; annuler la demande dont j'ai déjà saisi la Cour fédérale; annuler l'enquête policière référée à la Police provinciale de l'Ontario — et j'ai appris dans les médias aujourd'hui que la PPO a indiqué mener une enquête en ce moment, mais je ne suis pas au courant —; annuler toute responsabilité administrative, civile ou pénale potentielle pour toutes les parties concernées; enfin, essentiellement, annuler le droit du demandeur dans cette affaire. Vous devez vraiment vous demander pourquoi.

Les changements proposés, monsieur le président, pourraient rétroactivement éliminer le droit d'accès des Canadiens et les obligations du gouvernement en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. L'histoire sera pratiquement effacée.

Monsieur le président, la section 18 du projet de loi C-59 ne tente pas de réparer une faille, elle crée un véritable trou noir.

[Français]

Compte tenu de l'importance fondamentale du droit d'accès à l'information et de la règle de droit au sein de la démocratie canadienne, j'exhorte fortement le comité à supprimer la section 18, soit les articles 230 et 231, de ce projet de loi.

Monsieur le président, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup. Je vais maintenant donner la parole aux sénateurs, à commencer par la sénatrice Eaton, de Toronto.

Senator Eaton: Thank you, Ms. Legault. You'll have to explain some things to me. I don't have your understanding.

In March 2012, an individual made an access to information request to the RCMP to obtain a copy of all the information contained in the long-gun registry. Why would anybody want to obtain all the information in the long-gun registry?

Ms. Legault: I don't know the answer to that question, in fact.

Senator Eaton: It could be somebody who wanted to start his own registry, no?

Ms. Legault: I don't know. Really, under the access to information laws, we never question the motives of people requesting information. It's one of the fundamental principles of access to information because we wouldn't want institutions to make a judgment call as to whether or not they should sever some portions of it or disclose the information. The motive of people that make access to information requests is not a matter that needs to be looked at before answering an access request.

Senator Eaton: So if I had made that request, and if I had gotten a favourable answer from you, I would have had all of the data of the gun registry?

Ms. Legault: You would have had a subset of the data because it would have been redacted for personal information mostly and you would have had —

Senator Eaton: But I would have had the names?

Ms. Legault: You wouldn't have had the names. Those would have been redacted for personal information.

Senator Eaton: So what would I have had?

Ms. Legault: What was disclosed in this particular case included 16 fields, including make and model of the guns in question. We're saying that 64 fields should have been disclosed.

Senator Eaton: I see. The next thing, if you wouldn't mind explaining to me, is this. This probably means that no one will be able to request information about whether the RCMP has really deleted his or her information from the registry. I guess I understood that when we ended the long-gun registry that meant that there would be no more registry. Was that not the intent of the legislation?

Ms. Legault: Yes, I think it was the intent of the legislation that there would be no registry for long guns. There is still a registry for other forms of firearms.

Senator Eaton: Yes, but no long-gun registry.

Ms. Legault: No long-gun registry. Some people are concerned that not all of the information has been deleted and there have been access requests from people wondering if their names have been redacted, deleted from the registry. There are some people who are concerned about that.

La sénatrice Eaton : Merci, madame Legault. Vous allez devoir m'expliquer certaines choses. Je n'ai pas la même compréhension que vous.

En mars 2012, un particulier a déposé une demande d'accès à l'information à la GRC pour obtenir une copie de toute l'information contenue dans le registre des armes d'épaule. Pourquoi quelqu'un voudrait-il obtenir toute l'information du registre des armes d'épaule?

Mme Legault : Je ne connais pas la réponse à cette question.

La sénatrice Eaton : Il s'agit peut-être d'une personne qui voulait établir son propre registre?

Mme Legault : Je n'en sais rien. En réalité, en vertu des lois visant l'accès à l'information, nous ne mettons jamais en question les motifs des demandeurs. C'est l'un des principes fondamentaux de l'accès à l'information. Nous ne voulons pas que les institutions décident s'il convient ou non de retirer des parties de l'information ou de transmettre l'information. Les motifs des demandeurs n'ont pas à faire l'objet d'un examen avant qu'une réponse soit donnée à la demande d'accès.

La sénatrice Eaton : Donc, si j'avais fait la demande et que votre réponse avait été favorable, j'aurais eu accès à toutes les données du registre des armes d'épaule?

Mme Legault : Vous auriez obtenu un sous-ensemble des données, car l'information aurait été essentiellement expurgée des renseignements personnels et vous auriez eu...

La sénatrice Eaton : Mais j'aurais eu les noms?

Mme Legault : Vous n'auriez pas eu les noms. Ils auraient été retirés parce qu'il s'agit de renseignements personnels.

La sénatrice Eaton : Qu'est-ce que j'aurais obtenu, alors?

Mme Legault : Ce qui a été divulgué dans ce cas particulier, c'est le contenu de 16 zones, dont la marque et le modèle des armes en question. Nous disons qu'il aurait fallu que l'information de 64 zones soit divulguée.

La sénatrice Eaton : Je vois. L'autre chose que j'aimerais que vous m'expliquiez est la suivante. Cela signifie probablement que personne ne pourra savoir si la GRC a réellement détruit l'information personnelle que le registre contenait à son sujet. Ce que j'avais compris, c'est qu'une fois qu'on avait mis fin au registre des armes d'épaule, cela signifiait qu'il n'y avait plus de registre. N'était-ce pas l'intention de la loi?

Mme Legault : Oui, je crois que c'était l'intention de la loi — qu'il n'y aurait pas de registre des armes d'épaule. Il y a toujours un registre pour les autres formes d'armes à feu.

La sénatrice Eaton : Oui, mais plus de registre des armes d'épaule.

Mme Legault : Pas de registre des armes d'épaule. Certaines personnes craignent que l'information n'ait pas toute été supprimée, et il y a eu des demandes d'accès à l'information de la part de personnes qui se demandent si leur nom a été retiré du registre. Certaines personnes s'inquiètent de cela.

Senator Eaton: How would this bill stop you from saying, “Yes, you are no longer on the registry”? If the registry no longer exists, could you not simply write back and say, “Yes, the registry no longer exists”?

Ms. Legault: I think you would have to ask that of the RCMP. The information that the long-gun registry data has been destroyed is the information we’re getting from the RCMP.

The Chair: You got this complaint saying something is wrong here. The person who made the request didn’t feel that he or she got a proper reply. How did that person know that the RCMP had destroyed the records? Did they tell them that when they wrote back and said they were all destroyed?

Ms. Legault: No. It was announced publicly, through a public announcement by the RCMP, that the long-gun registry records had been destroyed. We didn’t know, either. We learned through the media.

The Chair: But you had a letter from Mr. Toews saying that they would comply with the law. So is it not possible that they had retained sufficient information to answer the request for information? Did you get some confirmation from the RCMP that indeed they had destroyed the information and therefore the answer would not be as complete and as fulsome as otherwise?

Ms. Legault: That’s complex in terms of an answer because this was a three-year long investigation. There were some records disclosed to the requester, some 16 fields. The requester subsequently complained, and then we started our investigation as to whether or not what was disclosed were the fields that were the makeup of the long-gun registry. After our investigation, we concluded that there were more fields included in the long-gun registry than those that were disclosed to the requester.

The RCMP disagrees with us on that. It’s important for the committee to understand. The RCMP disagrees with my office on that, and that’s why we’re in Federal Court. That’s the gist of the Federal Court matter. We have a disagreement in terms of what must be disclosed to the requester to this day.

We learned the records had been destroyed through the media. I subsequently wrote to the minister in December 2012 to ask for confirmation on whether these records had been destroyed or not because we had been provided assurances that they would be preserved until all of our proceedings had been completed. In the December 2012 letter, we were still told that the RCMP would abide by the rights of access at that time.

The Chair: Okay. I am still trying to get the timeline here in my mind. Are you okay?

Ms. Legault: Yes. It was a very lengthy investigation, but I know for certain that in a formal letter to the RCMP requesting their representations, they did confirm that the data had been destroyed, with the exception of the Quebec registry.

La sénatrice Eaton : Comment ce projet de loi vous empêchera-t-il de dire : « En effet, vous n’êtes plus inscrit dans le registre »? Si le registre n’existe plus, ne pourriez-vous pas tout simplement réécrire et dire : « En effet, le registre n’existe plus »?

Mme Legault : Je pense qu’il faudrait demander à la GRC de le faire. L’information selon laquelle le registre des armes d’épaule a été détruit est l’information que nous obtenons de la GRC.

Le président : Quelqu’un s’est plaint en disant que quelque chose n’allait pas. La personne qui a fait la demande estimait qu’on ne lui avait pas répondu convenablement. Comment cette personne savait-elle que la GRC avait détruit les fichiers? Est-ce que la GRC lui a dit cela quand elle a répondu, disant que tous les fichiers avaient été détruits?

Mme Legault : Non. L’annonce en a été faite publiquement, par la GRC. Elle a annoncé publiquement que les fichiers du registre des armes d’épaule avaient été détruits. Nous ne le savions pas non plus. Les médias nous l’ont appris.

Le président : Mais vous aviez une lettre de M. Toews disant que la GRC allait se conformer à la loi. N’est-il donc pas possible qu’ils aient conservé assez d’information pour répondre à la demande d’accès à l’information? La GRC vous a-t-elle confirmé qu’en fait, elle avait détruit l’information et que, par conséquent, la réponse ne serait pas aussi complète qu’elle aurait pu l’être?

Mme Legault : La réponse est complexe, car l’enquête a duré trois ans. Des fichiers ont été divulgués au demandeur, soit le contenu de 16 zones. Le demandeur a par la suite déposé une plainte, puis nous avons lancé notre enquête à savoir si ce qui avait été divulgué représentait le contenu de toutes les zones qui constituaient le registre des armes d’épaule. À la suite de notre enquête, nous avons conclu que le registre des armes d’épaule comportait d’autres zones que celles dont le contenu avait été divulgué au demandeur.

La GRC n’est pas d’accord avec nous sur ce point. Il est important que le comité comprenne. La GRC n’est pas d’accord avec mon bureau à ce sujet, et c’est la raison pour laquelle la Cour fédérale a été saisie de cette affaire. C’est l’essentiel de cette affaire dont la Cour fédérale est saisie. Nous ne nous entendons pas sur ce qui doit être divulgué au demandeur.

Nous avons appris la destruction des fichiers par les médias. J’ai par la suite écrit au ministre, en décembre 2012, pour lui demander de me dire si les fichiers avaient bel et bien été détruits ou non, car on nous avait assurés qu’ils seraient préservés jusqu’à la fin de toutes nos procédures. Dans la lettre de décembre 2012, on nous avait encore dit que la GRC se soumettrait aux droits d’accès, à ce moment.

Le président : D’accord. J’essaie encore de concevoir la suite des événements dans le temps. Est-ce que ça va?

Mme Legault : Oui. L’enquête a été très longue, mais je sais qu’en réponse à une demande officielle à la GRC concernant leurs observations, ils ont confirmé que les données avaient été détruites, à l’exception du registre du Québec.

The Chair: And the Director of Public Prosecutions referred an investigation to the Ontario Provincial Police; is that still ongoing? You've learned that?

Ms. Legault: I only learned that through the media. It was never confirmed to my office. I don't know.

The Chair: It may or may not have happened?

Ms. Legault: I don't know.

[Translation]

Senator Chaput: Ms. Legault, in your presentation — as you have just repeated — you say that the RCMP totally destroyed all its electronic records on firearms, with the exception of those belonging to Quebec residents. We are talking here about electronic records, but do we still have the records in hard copy?

Ms. Legault: I think you would have to ask the RCMP. I cannot confirm 100 per cent what the RCMP has done or has not done. I know that, after the registry was destroyed, an audit was conducted and it confirmed that all the documents had been destroyed. The only records I am aware of are the static files in the registry pertaining to Quebec.

Senator Chaput: Okay.

Ms. Legault: And they are currently the subject of proceedings in the Federal Court.

Usually, when an access to information request is made, people have the right to register a complaint. Then an investigation is conducted and recommendations are made to the institution. If the institution accepts the recommendations, the process comes to an end and the files are closed. If the institution does not accept the recommendations, it is possible to go before the Federal Court. With this matter before the court, the Federal Court must determine whether it agrees with the RCMP on the 16 fields to be produced or whether it approves our assessment that more than 16 fields must be processed.

That is the matter before the Federal Court. In addition, a few hours ago, we filed an emergency motion with the Federal Court to preserve the remaining documents.

Senator Chaput: To your knowledge, has there been any previous offence under section 67.1 of the Access to Information Act, an offence of obstructing the right of access stipulated by the act? Have there been any previous offences?

Ms. Legault: No charges have been laid. I have taken cases to court before, but no charges have been laid. Once more, it is important for the committee to understand the process when I bring a case to the Attorney General of Canada. In this case, I believed, and I continue to believe, that a thorough investigation should be conducted into the matter. I have not looked into the criminal intent, because that is not within my jurisdiction. I have the evidence that documents were destroyed although an access to

Le président : Et le Bureau du directeur des poursuites pénales a confié l'enquête à la Police provinciale de l'Ontario. Cette enquête est-elle toujours en cours? En avez-vous été informée?

Mme Legault : Je ne l'ai su que par les médias. Cela n'a jamais été confirmé à mon bureau. Je ne le sais pas.

Le président : Ce pourrait être le cas ou pas?

Mme Legault : Je ne le sais pas.

[Français]

La sénatrice Chaput : Dans votre présentation, madame Legault — et vous venez de le répéter —, vous dites que la GRC a détruit sans restriction tous ses dossiers électroniques concernant les armes à feu, à l'exception de ceux qui concernent les résidents du Québec. On parle ici des dossiers électroniques, mais a-t-on toujours des dossiers imprimés?

Mme Legault : Je pense que vous devriez poser ces questions à la GRC. Je ne peux pas confirmer à 100 p. 100 ce que la GRC a fait ou n'a pas fait. Je sais qu'après la destruction du registre, une vérification a été faite, laquelle a confirmé que tous les documents avaient été détruits. Les seuls dossiers dont je suis au courant sont les fichiers statiques du registre concernant le Québec.

La sénatrice Chaput : D'accord.

Mme Legault : C'est ce qui fait l'objet, à l'heure actuelle, de la procédure à la Cour fédérale.

Habituellement, lorsqu'une demande d'accès à l'information est faite, les personnes ont le droit de déposer une plainte. Par la suite, on mène une enquête, puis on énonce des recommandations à l'institution. Si les recommandations sont acceptées par l'institution, le processus prend fin et le dossier est bouclé. Si l'institution n'accepte pas les recommandations, il est possible d'aller devant la Cour fédérale. Le dossier étant devant les tribunaux, la Cour fédérale doit déterminer si elle est d'accord avec la GRC en ce qui concerne les 16 champs à produire, ou si elle approuve notre évaluation selon laquelle plus de 16 champs doivent être traités.

C'est ce qui fait la matière du dossier dont est saisie la Cour fédérale. D'ailleurs, nous avons déposé, il y a quelques heures, une motion d'urgence à la Cour fédérale pour préserver les documents qu'il reste.

La sénatrice Chaput : À votre connaissance, est-ce qu'il y a déjà eu une infraction en vertu de l'article 67.1 de la Loi sur l'accès à l'information, qui aurait entravé le droit d'accès prévu par la loi? Y a-t-il déjà eu des infractions?

Mme Legault : Aucune accusation n'a été portée. J'ai déjà porté des causes devant les tribunaux, mais aucune accusation n'a été portée. Encore là, il est important pour le comité de comprendre le processus lorsque je porte une cause devant le procureur général du Canada. Dans ce cas-ci, je croyais et je crois encore qu'une enquête approfondie devrait être menée sur cette question. Je n'ai pas enquêté l'intention criminelle, parce que ce n'est pas de mon ressort. J'ai la preuve que des documents ont été

information request had been made and although I had asked for a guarantee from the government. That is where we stand now. We have some documents at hand, but I have asked the Attorney General of Canada to have the police open an investigation to shed light on the matter. My office is not able to carry out a criminal investigation.

Senator Chaput: I understand. I have a final question for you. I do not know whether you can answer it.

In your experience, is it normal, reasonable or acceptable to prevent a piece of legislation from being enforced by doing so retroactively?

Ms. Legault: It is clearly within Parliament's prerogative to make legislation retroactive. No one can question that principle.

In my opinion, the facts of this case are unique and the complainant in this case, probably the information commissioner, will continue to examine the question of the constitutionality and the retroactivity of this bill, if it is passed.

The reasons are based on the fact that the requester in this case has the right of access to information. That legislation is quasi-constitutional. The right to information is a basic right of freedom of expression under section 2(b) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

In addition, I have yet to find case law to justify the retroactivity in this case, and to determine whether it does actually conform to the rule of law.

I believe this bill, these provisions, really create a legal precedent that, in my opinion, is dangerous and unconstitutional, but that is something that the courts will have to determine and see whether parliamentarians actually believe that it is appropriate to accept those provisions of Bill C-59.

[English]

The Chair: The date of October 25, 2011, is the date back to which this legislation is proposed to take us. The law that we're talking about and you're using the acronym for, was that the date it was filed?

Ms. Legault: The request?

The Chair: No, the date that the legislation was first made public, not when it got passed.

Ms. Legault: ELRA was tabled in Parliament on October 25, 2011.

The Chair: If you're looking for some reason for that date that would be the reason, because that was the date it was filed. That was not when Parliament spoke, not when it was passed and became law, but it was the date that it started that process?

détruits alors qu'une demande d'accès à l'information avait été déposée et que j'avais demandé une garantie de la part du gouvernement. Voilà où nous en sommes. Nous avons en main certains documents, mais j'ai demandé au procureur général du Canada que le corps policier ouvre une enquête pour faire la lumière sur ce dossier. Ce n'est pas à mon bureau d'effectuer une enquête de nature criminelle.

La sénatrice Chaput : Je comprends. J'ai une dernière question à vous poser. Je ne sais pas si vous pourrez y répondre.

Selon votre expérience, est-ce normal, naturel ou acceptable d'empêcher l'application d'une loi en la rendant rétroactive?

Mme Legault : Il est sûr que le Parlement a la prérogative de faire des lois rétroactives. Personne ne peut remettre ce principe en question.

À mon avis, les faits relatifs à ce dossier sont particuliers et, le demandeur dans ce cas-ci, probablement la commissaire à l'information, va poursuivre l'examen de la question de la constitutionnalité et de la rétroactivité de ce projet de loi, s'il est adopté.

Les raisons sont fondées sur le fait que le demandeur, en l'occurrence, a des droits d'accès à l'information. C'est une loi quasi constitutionnelle. Le droit d'accès à l'information est un droit fondamental de la liberté d'expression en vertu de l'article 2b) de la Charte canadienne des droits et libertés.

De plus, je n'ai pas encore trouvé de jurisprudence qui permettrait de justifier la rétroactivité telle qu'on la fait dans ce cas-ci, dans les faits de cette affaire, et si, effectivement, ce serait conforme à la règle de droit.

Je crois que ce projet de loi, ces dispositions, créent vraiment un précédent juridique qui, à mon avis, est périlleux et je ne crois pas qu'il est constitutionnel, mais c'est une chose que les cours, à mon avis, devront déterminer si, effectivement, les parlementaires croient qu'il est approprié d'accepter ces dispositions du projet de loi C-59.

[Traduction]

Le président : Le 25 octobre 2011 est la date à laquelle ce projet de loi est censé nous ramener. La loi dont nous parlons et que vous désignez par son acronyme, c'est la date du dépôt?

Mme Legault : De la demande?

Le président : Non, la date à laquelle le projet de loi a été rendu public, et non celle à laquelle il a été adopté.

Mme Legault : La LARA a été déposée au Parlement le 25 octobre 2011.

Le président : Si vous cherchez la raison pour laquelle cette date a été choisie, c'est parce que c'est la date de son dépôt. Ce n'est pas quand le Parlement a parlé, quand le projet de loi a été adopté et est devenu une loi, mais la date à laquelle le processus a commencé?

Ms. Legault: Correct.

The Chair: Can you explain Division 18? This was in your comments. It shields from the application of the Access to Information Act a broader scope of records than the ELRA ever did. ELRA is the legislation we're talking about.

Ms. Legault: Yes.

The Chair: Help us with this.

Ms. Legault: That's our reading of it, certainly, because clause 230(4) talks about all the records and copies referred to in subsection (1) and (2) of section 29 of ELRA, which is the law that we have now, that deals with the records in the firearms registry.

The clause that is before you discusses records with respect to the destruction; so any records related to the destruction of the records. So anything that happened around the destruction of the records, any memos, emails, which would include all internal discussions about the destruction of the long-gun registry, about the existence of access to information requests at the time, all of those records would be covered by the provision before you. That goes way beyond the long-gun registry. The long-gun registry, as far as we know, has been destroyed. That is what the RCMP has said.

This does not only deal with the records in the long-gun registry only. It deals with any records with respect to the destruction of the records in the long-gun registry.

The Chair: Or with respect to their destruction.

Ms. Legault: Yes, exactly.

The Chair: I notice in that subsection (4), 67.1 is referred to to be excluded, and that's the section you told us that provided for —

Ms. Legault: Yes. The provisions that are before you retroactively annul the application of the entire Access to Information Act. And the clause goes on more specifically to detail section 4, which was mentioned in Minister Toews' letter to me. It goes to all of my powers of investigation under which we obtain the production of all the records related to the destruction of the records.

It nullifies all of the examinations under oath, which helped us determine which fields we consider to be responsive to the requests. It deals with the right to seek an application before the Federal Court. It nullifies the jurisdiction of the Federal Court. It nullifies my ability to make a recommendation to the minister.

The Chair: That's all those sections that are listed?

Ms. Legault: Yes. I can tell you what they are. Section 4 is the right of access. Section 30 is my right to investigate. Section 36 is the exercise of my formal powers. Section 37 is my recommendation power to the minister. Sections 41 and 42 are

Mme Legault : C'est juste.

Le président : Pouvez-vous expliquer la section 18? C'était dans votre déclaration. La section 18 a une portée plus large que la LARA en empêchant l'application de la Loi sur l'accès à l'information sur un plus grand nombre de documents. La LARA est la loi dont nous parlons.

Mme Legault : Oui.

Le président : Aidez-nous à comprendre.

Mme Legault : C'est ainsi que nous comprenons les choses, parce que le paragraphe 230(4) traite des fichiers et copies mentionnés aux paragraphes (1) et (2) de la LARA, la loi que nous avons maintenant et qui traite des fichiers du registre des armes à feu.

La disposition que vous avez devant vous traite des fichiers, relativement à leur destruction; c'est donc tout fichier concernant la destruction des fichiers. Donc, tout ce qui s'est produit concernant la destruction des fichiers, toutes les notes de service, tous les courriels, comprenant toutes les discussions internes concernant la destruction du registre des armes d'épaule, concernant l'existence des demandes d'accès à l'information à ce moment, tous ces fichiers seraient couverts par cette disposition. Cela dépasse nettement le registre des armes d'épaule. À notre connaissance, le registre des armes d'épaule a été détruit. C'est ce que la GRC a dit.

Il n'est pas ici question que du registre des armes d'épaule. Il est question de tous les fichiers ou dossiers touchant la destruction des fichiers du registre des armes d'épaule.

Le président : Ou de leur destruction.

Mme Legault : En effet.

Le président : Je remarque, dans le paragraphe (4), qu'on mentionne que l'article 67.1 ne s'applique pas, et c'est l'article dont vous nous avez parlé qui prévoit...

Mme Legault : Oui. Les dispositions que vous avez sous les yeux ont pour effet d'annuler rétroactivement l'application de la Loi sur l'accès à l'information en entier. L'article précise ensuite l'article 4, qui a été mentionné dans la lettre que le ministre Toews m'a adressée. Cela touche tous mes pouvoirs d'enquête en vertu desquels nous obtenons la production de tous les dossiers liés à la destruction des fichiers.

Cela annule tous les interrogatoires sous serment, lesquels nous ont aidés à déterminer les zones que nous estimions pertinentes en réponse aux demandes. Il est question du droit de présenter une demande à la Cour fédérale. Cela annule ma capacité de faire une recommandation au ministre.

Le président : Il s'agit de tous les articles qui sont énumérés, n'est-ce pas?

Mme Legault : Oui. Je peux vous dire ce qu'ils visent. L'article 4 concerne le droit d'accès. L'article 30 vise mon droit de mener des enquêtes. L'article 36 porte sur l'exercice de mes pouvoirs officiels. L'article 37 porte sur ma capacité de présenter

my ability to take the matter to the Federal Court. Section 46 is basically the jurisdiction of the court. I'm looking at my general counsel, confirming I'm right in my recollection of these sections. Section 67 is an obstruction in the investigation of the commissioner. Section 67.1 is the wilful destruction of records.

The Chair: And the interesting thing, I just noticed when I was reading this that it says that the act is excluded, including those specific sections.

Ms. Legault: Yes.

The Chair: But other sections of the act are also excluded because the whole act is excluded.

Ms. Legault: Yes.

The Chair: I didn't notice the word "including."

Ms. Legault: Yes. And even my ability to make a special report to Parliament, which I have already done. So this bill will basically erase the fact that I ever did erase it from the actual document that was tabled before Parliament, erase all the Hansard and all the Question Period related to that special report.

The Chair: Are you able to help us with respect to the Privacy Act? I know that's out of your domain, but it's the next subsection here.

Ms. Legault: No. That's something that you should ask my colleague.

The Chair: You have enough on your hands. Thank you.

Senator Wallace: Ms. Legault, as with Senator Eaton, I'm trying to understand what happened here and what the effect of it was when the Ending the Long-gun Registry Act came into force. From the summary you've provided us, the Ending the Long-gun Registry Act occurred in April of 2011.

Ms. Legault: I think it is April 5.

Senator Wallace: So that was the end of the Long-gun Registry Act, April of 2012. But March is when the request was made for access to information. In October of 2012, the RCMP, from what you've given us, destroyed all of the records of non-restricted firearms.

What's going through my mind is: What was the effect of the Ending the Long-gun Registry Act coming into force? It ended the Long-gun Registry Act. Would it not flow from that that after April 5, 2012, there would be no ability to respond to any request for information under the Long-gun Registry Act, since it no longer existed? There's information, but it's not information of the Long-gun Registry Act because it disappeared in April, and

des recommandations au ministre. Les articles 41 et 42 concernent ma capacité de saisir la Cour fédérale d'une question. L'article 46 vise en gros la juridiction de la cour. Je me tourne vers mon avocat général pour confirmer que je me souviens bien des articles. L'article 67 porte sur l'entrave à une enquête de la commissaire. L'article 67.1 concerne la destruction délibérée de documents.

Le président : Je viens de constater un élément intéressant. En lisant l'article, je me suis rendu compte que l'article dit que la loi ne s'applique pas, notamment les articles mentionnés.

Mme Legault : Oui.

Le président : Cependant, d'autres articles de la loi ne s'appliquent pas non plus, étant donné que toute la loi ne s'applique pas.

Mme Legault : Oui.

Le président : Je n'avais pas remarqué le mot « notamment ».

Mme Legault : Oui. Cela touche même ma capacité de produire un rapport spécial au Parlement, ce que j'ai déjà fait. Bref, le projet de loi effacera en gros le fait que je l'ai déjà effacé du document qui a été déposé au Parlement et effacera tout ce qui se trouve dans le Hansard et toutes les périodes de questions qui ont porté sur ce rapport spécial.

Le président : Êtes-vous en mesure de nous aider en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels? Je sais que cela ne relève pas de votre domaine, mais c'est le sujet du prochain paragraphe.

Mme Legault : Non. C'est quelque chose dont vous devriez discuter avec mon collègue.

Le président : Vous avez assez de pain sur la planche. Merci.

Le sénateur Wallace : Madame Legault, comme la sénatrice Eaton, j'essaie de comprendre ce qui s'est produit et l'effet de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. D'après le résumé que vous nous avez fourni, la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule est entrée en vigueur en avril 2011.

Mme Legault : Je crois que c'était le 5 avril.

Le sénateur Wallace : Donc, la fin du registre des armes d'épaule est arrivée en avril 2012, mais la demande d'accès à l'information a été présentée en mars. En octobre 2012, selon ce que vous nous avez remis, la GRC a détruit tous ses documents sur les armes à feu sans restriction.

Voici ce que je n'arrive pas à comprendre. Quel effet l'entrée en vigueur de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule a-t-elle eu? Elle a mis fin au registre des armes d'épaule. La suite des choses, après le 5 avril 2012, ne devrait-elle pas aller de soi, à savoir que vous ne pouviez plus donner suite à des demandes d'accès à l'information concernant le registre des armes d'épaule, étant donné que ce registre n'existait plus? Des renseignements

the destruction occurred subsequent to April. It occurred in October 2012. Does that not make sense?

Ms. Legault: The real crux of the problem that we're all facing is that when ELRA became law, it specifically ousted some provisions to the Privacy Act and some provisions of the Library and Archives of Canada Act, but it didn't oust the jurisdiction of the Access to Information Act.

Senator Wallace: Not specifically.

Ms. Legault: No.

Senator Wallace: But did it specifically say that that remained or it just wasn't mentioned?

Ms. Legault: If you're going to pass a law and you have another law, and the Access to Information Act, which is also an Act of Parliament, says "... notwithstanding any other Act of Parliament" That's what the Access to Information Act says at section 4. It says "... notwithstanding any other Act of Parliament"

What we see in legislation is that Parliament will enact laws and they will say "notwithstanding the Access to Information Act," fine. That's clarity in the legislative obligations of government institutions.

But ELRA did not oust the Access to Information Act, and of course I was very much alerted to that. So I wrote to Minister Toews on April 13, 2012, and I said, "There is this other law that applies, so before you destroy, you have to make sure that if you have access to information requests, you must respect the rights of the requestors."

Now, Minister Toews, the Minister of Public Safety at this time, in April 13, 2012, is seized of this matter. No one from the government in the last three years has indicated that the Access to Information Act did not apply, that I didn't have jurisdiction to conduct my investigations, that I didn't have jurisdiction to order the production of documents and that I didn't have the jurisdiction to examine people under oath.

At the end of this investigation, when I made the recommendations to the minister and I referred the matter to the Attorney General for investigation, then Bill C-59 comes and is tabled before Parliament. That is the situation that is before us.

I am mandated to apply the Access to Information Act; that is my mandate. I am mandated to investigate complaints under the act. I am mandated to conduct these investigations. I am mandated to make recommendations to ministers. And if I have evidence of the commission of an offence, I have the authority to refer these matters to the Attorney General of Canada.

This is what I have done. For the last three years, no one questioned the jurisdiction. Now, the recommendations have been made and the government has disagreed. We have filed the matter

existent, mais ce ne sont plus des données du registre des armes d'épaule, parce que ce registre a été aboli en avril et que la destruction est survenue après coup, soit en octobre 2012. N'est-ce pas logique?

Mme Legault : Le noeud du problème actuel, c'est que la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule telle qu'adoptée initialement écartait précisément certaines dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, mais elle ne réduisait pas la portée de la Loi sur l'accès à l'information.

Le sénateur Wallace : Pas expressément.

Mme Legault : Non.

Le sénateur Wallace : Par contre, cette loi précisait-elle que votre loi n'était pas touchée ou n'y avait-il aucune mention?

Mme Legault : Si vous adoptez une loi et que vous en avez une autre, la Loi sur l'accès à l'information, qui est aussi une loi fédérale, dit « nonobstant toute autre loi fédérale ». C'est ce que dit l'article 4 de la Loi sur l'accès à l'information : « nonobstant toute autre loi fédérale ».

Ce que nous constatons dans les lois, c'est que le Parlement adoptera des lois qui mentionneront « nonobstant la Loi sur l'accès à l'information ». C'est correct. Cela précise les obligations législatives des institutions gouvernementales.

Or, la LARA n'écarte pas la Loi sur l'accès à l'information, et j'en étais bien entendu consciente. J'ai donc écrit au ministre Toews le 13 avril 2012 pour lui rappeler qu'il y avait une autre loi qui s'appliquait et qu'il devait donc s'assurer, avant de détruire les renseignements, de respecter les droits des demandeurs qui ont présenté des demandes d'accès à l'information.

Le ministre Toews, qui était ministre de la Sécurité publique le 13 avril 2012, a été saisi de cette question. En trois ans, personne au gouvernement n'a dit que la Loi sur l'accès à l'information ne s'appliquait pas, que je n'avais pas le droit de mener mes enquêtes, que je n'avais pas le droit d'ordonner la production de documents et que je n'avais pas le droit de mener des interrogatoires sous serment.

À la fin de mon enquête, j'ai présenté mes recommandations au ministre et j'ai saisi le procureur général de la question pour qu'il mène une enquête, puis le projet de loi C-59 a été déposé au Parlement. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

J'ai le mandat d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information; c'est mon mandat. J'ai le mandat de mener des enquêtes sur les plaintes reçues en vertu de la loi. J'ai le mandat de mener de telles enquêtes. J'ai le mandat de présenter des recommandations aux ministres. Enfin, si j'ai des preuves qu'une infraction a été commise, j'ai le pouvoir de saisir le procureur général du Canada de ces questions.

Voilà ce que j'ai fait. En trois ans, personne n'a remis en question mes pouvoirs. J'ai présenté mes recommandations, et le gouvernement n'est pas d'accord. Nous avons saisi la Cour

in Federal Court. The matter apparently has been referred to the OPP for investigation, and now we are retroactively erasing all of this.

That is the situation before parliamentarians.

Senator Wallace: Back to your point: You do have jurisdiction over information. That's fine. The question is: What information? In this case, what information?

What I find myself struggling with is the information requested specifically related to information of the long-gun registry. But the registry ended in April 2012. So you have information, but it can't be long-gun registry information. It was when it was obtained, but it couldn't be after April 5, 2012.

You've got jurisdiction over data that is what? It's no longer long-gun registry information, because the long-gun registry no longer exists.

Ms. Legault: In March 2012, the long-gun registry existed.

Senator Wallace: The request was made, yes. But as of April, a month later, the act ended. So how could there be a response to long-gun registry information after April when the act disappeared?

Further to that, the request was made to the RCMP. What authority did the RCMP have in relation to the Long-gun Registry Act after April? There's data that they, perhaps, are in possession of, but what's their authority with the long-gun registry? The registry is gone.

Similarly, what's the responsibility of the Commissioner of Firearms after April 2012? The act has disappeared. Doesn't their authority disappear? They have information, but it's no longer long-gun registry information, because the act is gone.

Am I missing the point here? Probably I am sounding argumentative, but I'm just trying to get my head around this to understand. You say you have jurisdiction over information. You do, but how could you have jurisdiction over long-gun registry information subsequent to April 2012? Because the act doesn't exist.

Ms. Legault: The request was made in March 2012 for records that at that time were under the control of the RCMP.

Senator Wallace: At that time, yes.

Ms. Legault: Then the records continue to exist. They continue to exist within the institution, under the control of the RCMP, until October 2012. As you know, under our law, normally you're supposed to respond within 30 days.

fédérale de la question. La question a apparemment été renvoyée à la Police provinciale de l'Ontario pour qu'elle fasse enquête, et nous allons maintenant effacer tout cela de manière rétroactive.

Voilà la situation dont sont saisis les parlementaires.

Le sénateur Wallace : Pour revenir sur ce que vous dites, les renseignements sont de votre ressort. C'est parfait. Par contre, de quels renseignements s'agit-il? Dans le cas en question, de quels renseignements s'agit-il?

J'ai de la difficulté à comprendre les renseignements demandés en ce qui concerne précisément les données du registre des armes d'épaule. Le registre a été aboli en avril 2012. Vous avez donc des renseignements, mais ces renseignements ne peuvent être des données du registre des armes d'épaule. C'était le cas lorsque vous avez obtenu ces données, mais ce ne l'était plus après le 5 avril 2012.

Ces renseignements sont de votre ressort. Par contre, de quels renseignements s'agit-il? Ce ne sont plus des données du registre des armes d'épaule, parce que ce registre n'existe plus.

Mme Legault : En mars 2012, le registre des armes d'épaule existait toujours.

Le sénateur Wallace : La demande a été présentée. Cependant, le registre a été aboli un mois plus tard en avril. Comment pourrait-il y avoir une réponse concernant des données du registre des armes d'épaule après avril, étant donné que le registre a été aboli?

Par ailleurs, la demande a été présentée à la GRC. Quel était le pouvoir de la GRC en ce qui concerne le registre des armes d'épaule après avril? La GRC possède peut-être des données. Toutefois, quel était son pouvoir en ce qui concerne le registre des armes d'épaule? Le registre est aboli.

Parallèlement, quelle était la responsabilité du commissaire aux armes à feu après avril 2012? Le registre était aboli. Son pouvoir ne disparaît-il pas? Il y a des renseignements, mais ce ne sont plus des données du registre des armes à feu, parce que ce registre a été aboli.

Est-ce qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas? J'ai probablement l'air de chercher la dispute, mais j'essaie seulement de comprendre le tout. Vous affirmez que les renseignements sont de votre ressort. C'est vrai. Néanmoins, comment les données du registre des armes d'épaule pouvaient-elles être de votre ressort après avril 2012, étant donné que le registre n'existait plus?

Mme Legault : La demande a été présentée en mars 2012 concernant des documents qui étaient à l'époque sous le contrôle de la GRC.

Le sénateur Wallace : À l'époque, oui.

Mme Legault : Les documents continuent d'exister. Ils continuent d'exister au sein de l'institution sous le contrôle de la GRC jusqu'en octobre 2012. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, en vertu de notre loi, vous avez normalement 30 jours pour répondre à une demande.

But in any event, what happened is that there were two laws. The RCMP had obligations under ELRA to destroy the long-gun registry. But they also had the obligation to respond to the access to information request and they had the legal obligation to preserve the records until all proceedings were completed; hence, the situation that we are faced with today.

Senator Wallace: That's your position.

Ms. Legault: I agree with what you're saying. It's true. This is truly my position, and people may disagree with that, and people will. That's fair, absolutely.

The issue that we have, though, is the following: Why are we doing this retroactive nullification of the Access to Information Act? If the government is of the view that I am wrong and that they've already disclosed everything they needed to disclose, the Federal Court will rule on that. It's already seized of that.

The long-gun registry data has been destroyed. Why are we doing this? If everything that happened, and if the government's position and the RCMP's position is that everything that happened was way above board, everything they did was legal and I am wrong, then let the police investigate the matter. Why are we doing this? Why are we creating a legal precedent when we would actually oust the application of a quasi-constitutional right way before a law even was passed by Parliament? Not only that, we're actually passing a retroactive law that will nullify any record that exists over everything that happened in this file.

Third, we're also passing a retroactive law that shields from any kind of liability — civil, administrative or criminal — any of the actors involved in this. If everybody did everything legally, if everybody acted properly, then why are we doing this retroactive piece of legislation, which actually is creating a precedent? I have never seen anything like this.

So if everything is above board and I am completely wrong on everything, then why not let the matters go through their course — and everybody is already seized of this — and why not let everything run its course? If that's the case, then why are we proposing to pass this retroactive legislation? That is the question, again, that parliamentarians have to ask themselves, because I don't have these answers, but they're legitimate questions.

Senator Wallace: Possibly, it's because parliamentarians want to remove any doubt — any doubt — about what the intention was — and perhaps many feel there isn't any doubt. But if, in the minds of some, there is doubt as to what the intention was with the enactment of the Ending the Long-gun Registry Act, to remove that doubt — that's the purpose of the legislation. It may not be necessary at all, but to remove doubt and so that it's clearly understood — that I would think probably is the purpose of the legislation.

De toute façon, ce qui s'est passé, c'est qu'il y avait deux lois. La GRC avait l'obligation en vertu de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule de détruire le registre des armes d'épaule, mais elle avait aussi l'obligation de répondre à la demande d'accès à l'information et elle avait l'obligation légale de conserver les dossiers jusqu'à la fin de toutes les procédures, d'où la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Le sénateur Wallace : C'est votre position.

Mme Legault : Je suis d'accord avec ce que vous dites. C'est vrai. C'est vraiment ma position, et les gens peuvent ne pas être d'accord avec moi, et ce sera le cas. C'est tout à fait correct.

Par contre, voici le problème. Pourquoi procédons-nous rétroactivement en vue d'annuler l'application de la Loi sur l'accès à l'information? Si le gouvernement est d'avis que j'ai tort et qu'il a déjà communiqué tout ce qu'il devait communiquer, la Cour fédérale en jugera. Elle est déjà saisie de la question.

Les données du registre des armes d'épaule ont été détruites. Pourquoi faisons-nous cela? Si le gouvernement et la GRC considèrent que tout a été fait conformément aux règles, que tout ce qu'ils ont fait respecte la loi et que j'ai tort, laissons les policiers mener leur enquête sur la question. Pourquoi faisons-nous cela? Pourquoi créons-nous le précédent juridique qui ferait en sorte d'annuler l'application d'un droit quasi constitutionnel avant même l'adoption d'une loi par le Parlement? Qui plus est, nous adoptons en fait une loi rétroactive qui effacera toute mention qui existe sur cette question.

Troisièmement, nous adoptons également une loi rétroactive qui protégera de toute responsabilité civile, administrative ou criminelle tout acteur impliqué dans cette histoire. Si tout le monde avait agi en respectant les lois et si tout le monde avait agi de manière adéquate, pourquoi proposons-nous un projet de loi qui s'appliquera de manière rétroactive, ce qui créera en fait un précédent? Je n'ai jamais rien vu de tel.

Bref, si tout a été fait dans les règles de l'art et que j'ai complètement tort sur tous les plans, pourquoi ne pas laisser la situation suivre son cours, alors que tout le monde est déjà saisi de la question? Pourquoi ne laissons-nous pas la situation suivre son cours? Dans un tel cas, pourquoi proposons-nous d'adopter un projet de loi qui s'appliquera de manière rétroactive? C'est encore une fois la question que les parlementaires doivent se poser, parce que je n'ai pas la réponse, mais la question est légitime.

Le sénateur Wallace : C'est possiblement, parce que les parlementaires veulent éliminer tout doute — tous les doutes — au sujet de l'intention, et certains pensent peut-être qu'il n'y a aucun doute. Néanmoins, si dans l'esprit de certains, il persiste un doute quant à l'intention derrière l'adoption de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, il faut éliminer ce doute; c'est l'objectif de la mesure législative. Ce n'est peut-être pas du tout nécessaire, mais il faut éliminer ce doute pour que ce soit bien compris. C'est probablement l'objectif de la mesure législative, à mon avis.

Ms. Legault: But the legislation that is before you — and I don't mean to be argumentative, either — the legislation that is before Parliament and before the Senate is not about the ending the long-gun registry. It's about denying the application of the Access to Information Act and denying this person's quasi-constitutional right retroactively. That's what's before Parliament.

The ending the long-gun registry passed in 2012. According to the RCMP, the data in the long-gun registry has been destroyed.

I don't know what more to say. That is the situation.

Senator Wallace: Thank you. I understand what you're saying.

[Translation]

Senator McIntyre: I understand that, on May 14, you filed a special report to Parliament, entitled *Investigation into an access to information request for the long-gun registry*. Have you submitted a copy of the report to the Clerk of the Senate?

Ms. Legault: No, but we submitted it to the Senate on May 14, to the Speaker of the House and of the Senate at the same time, as we usually do.

Senator McIntyre: So it's easy to obtain a copy of that report from the appropriate authorities?

Ms. Legault: Absolutely. We can also provide you with copies. The matter has already been submitted to the Senate. We will be happy to forward copies to the committee in both official languages.

Senator McIntyre: Ms. Bélanger, I understand that you are General Counsel and Director of Legal Services.

Nancy Bélanger, General Counsel, Director of Legal Services, Office of the Information Commissioner of Canada: Yes. I am also from New Brunswick.

Senator McIntyre: That's good.

Ms. Bélanger: I wanted to say that for the record.

Senator McIntyre: As I was reading Ms. Legault's report, I noticed that, in March 2012, an individual submitted an access to information request to the RCMP. Subsequently, in February 2013, the requester — I presume the same individual — filed a complaint with the Commissioner's office on the basis of three allegations. In March 2015, Ms. Legault sent evidence of a possible violation under section 67.1 of the Access to Information Act, in terms of destroying the records in an attempt to deny the right of access under the act.

Following this complaint, the request and possible violation, what role did you, as a lawyer, play in this case?

Mme Legault : Cependant, le projet de loi dont vous êtes saisis — et je ne cherche pas non plus la dispute — au Parlement et au Sénat ne concerne pas l'abolition du registre des armes d'épaule. Ils visent à empêcher l'application de la Loi sur l'accès à l'information et à priver de manière rétroactive une personne de son droit quasi constitutionnel. Voilà ce dont le Parlement est saisi.

La Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule a été adoptée en 2012. Selon la GRC, les données du registre des armes d'épaule ont été détruites.

Je ne sais pas ce que je peux vous dire de plus. Voilà la situation.

Le sénateur Wallace : Merci. Je comprends ce que vous dites.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Je comprends que le 14 mai, vous avez déposé un rapport spécial au Parlement, intitulé *Enquête sur une demande d'accès à l'information concernant le registre des armes d'épaule*. Avez-vous déposé une copie de ce rapport auprès de la greffière du Sénat?

Mme Legault : Non, mais nous l'avons déposé au Sénat en même temps, le 14 mai, comme nous le faisons d'habitude, auprès du Président de la Chambre et de celui du Sénat.

Le sénateur McIntyre : Il est donc facile d'obtenir une copie de ce rapport auprès des autorités appropriées?

Mme Legault : Tout à fait. Nous pouvons aussi vous en fournir des copies. Le dossier a déjà été déposé au Sénat. Nous serons heureux d'en faire parvenir des copies au comité dans les deux langues officielles.

Le sénateur McIntyre : Madame Bélanger, je comprends que vous êtes avocate générale et directrice des services juridiques.

Nancy Bélanger, avocate générale et directrice des services juridiques, Commissariat à l'information du Canada : Oui. Je suis du Nouveau-Brunswick également.

Le sénateur McIntyre : C'est bien.

Mme Bélanger : Je tenais à le préciser.

Le sénateur McIntyre : En lisant le rapport de Mme Legault, je remarque qu'en mars 2012, un individu a soumis une demande d'accès à l'information à la GRC. Par la suite, en février 2013, le demandeur — je présume que c'est le même individu — a déposé une plainte au commissariat en se fondant sur trois allégations. En mars 2015, Mme Legault a transmis la preuve d'une possible infraction en vertu de l'article 67.1 de la Loi sur l'accès à l'information, qui vise la destruction de documents dans le but d'entraver le droit d'accès prévu par la loi.

À la suite de cette plainte, de cette demande et de cette infraction possible, quel rôle avez-vous joué, en tant qu'avocate, dans cette affaire?

Ms. Bélanger: The role of the legal services of the Commissioner's office is to advise investigators at almost every stage of a case: when a complaint is received, when analyzing the evidence that needs to be gathered and the elements that are required. In this particular case, we helped a very competent investigator with production orders, to find the documentation we needed. We also helped with the questioning of two individuals in particular. We then advised the Commissioner in the writing of letters and reports. That is usually the role of counsel with their clients.

Senator McIntyre: My understanding is that no proceedings, neither criminal nor civil, have been filed to date.

Ms. Bélanger: Criminal prosecutions are not under our jurisdiction, as the Commissioner has explained.

Senator McIntyre: And on the civil side?

Ms. Bélanger: On the civil side, we made a request to the Federal Court, under section 42 of our act, to review the case again to determine whether the Commissioner's recommendation is well founded or whether the RCMP's position is the one to be taken in the answer given to the access requester.

Senator McIntyre: Is the requester involved in this procedure?

Ms. Bélanger: Of course. He gave us his consent.

[English]

Senator Wallace: Something that strikes me in looking at material, the presentation that you gave us, is that you refer to the fact that in April 2012 you wrote to the minister, the Honourable Vic Toews, to inform him that any records under the control of the Commissioner of Firearms and/or the Canadian Firearms Program would be subject to the act.

Yet the request that was made for the access to information in March 2012 was a request made to the RCMP. Was the RCMP the proper party for that to be made to? Why wasn't it made to the commissioner? As you say, the commissioner is the one who had control of the records.

Ms. Legault: The Commissioner of Firearms is the Commissioner of the RCMP. Commissioner Paulson is the Commissioner of Firearms.

Senator Wallace: It may be the same individual; I guess he has dual responsibilities. Was the request made to the right party? Should the request for information have been made to the Commissioner of Firearms?

Ms. Legault: It was made to the RCMP.

Senator Wallace: It was, but I'm saying they were sent to the custodian, the holder of the information. Wasn't the responsibility for those records to be within the control of the

Mme Bélanger : Le rôle des services juridiques du commissariat est de conseiller les enquêteurs à presque toutes les étapes d'un dossier : lorsqu'on reçoit une plainte, lorsqu'on analyse la preuve que l'on doit aller chercher et les éléments dont on a besoin. Dans ce dossier en particulier, nous avons aidé un enquêteur très compétent avec les ordonnances de production, pour aller chercher la documentation dont nous avons besoin. Nous l'avons aussi aidé dans le cadre des interrogatoires de deux individus en particulier. Par la suite, nous avons conseillé la commissaire dans la rédaction des lettres et des rapports. C'est ce rôle que les conseillers juridiques jouent habituellement auprès de leurs clients.

Le sénateur McIntyre : Si j'ai bien compris, jusqu'à ce jour, aucune poursuite, tant criminelle que civile, n'a été déposée.

Mme Bélanger : Les poursuites criminelles ne relèvent pas de notre champ de compétence, comme la commissaire vous l'a expliqué.

Le sénateur McIntyre : Et du côté civil?

Mme Bélanger : Du côté civil, nous avons déposé, en vertu de l'article 42 de notre loi, une demande à la Cour fédérale pour qu'elle examine le dossier de nouveau afin de déterminer si la recommandation de la commissaire est bien fondée ou si la position de la GRC est celle qui doit être adoptée quant à la réponse qui a été donnée au demandeur d'accès.

Le sénateur McIntyre : Le demandeur est-il impliqué dans cette procédure?

Mme Bélanger : Bien sûr. Il nous a donné son consentement.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Il y a quelque chose qui me frappe dans le mémoire que vous nous avez remis. Vous dites qu'en avril 2012, vous aviez écrit au ministre, l'honorable Vic Toews, afin de l'informer que tous les documents relevant du commissaire aux armes à feu ou du Programme canadien des armes à feu seraient assujettis à la loi.

Pourtant, la demande d'accès à l'information qui a été faite en mars 2012 s'adressait à la GRC. Était-ce là le bon destinataire? Pourquoi la demande n'a-t-elle pas été présentée au commissaire? Comme vous le dites, les documents relevaient du commissaire.

Mme Legault : Le commissaire aux armes à feu est aussi le commissaire de la GRC. Donc, c'est le commissaire Paulson qui est le commissaire aux armes à feu.

Le sénateur Wallace : Il peut bien s'agir de la même personne; je suppose que le commissaire assume deux fonctions. Mais la demande a-t-elle été faite à la bonne entité? N'aurait-elle pas dû s'adresser au commissaire aux armes à feu?

Mme Legault : Elle s'adressait à la GRC.

Le sénateur Wallace : J'en conviens, mais je dis que la demande a été envoyée au gardien, au détenteur des renseignements. Ces documents ne relevaient-ils pas plutôt du commissaire aux armes

Commissioner of Firearms? Would it not have been appropriate and correct to send it to him in his capacity as Commissioner of Firearms and not simply to the RCMP? Or am I missing the point here?

Ms. Legault: The RCMP is the government institution that's covered under the Access to Information Act, and the request was made to the RCMP for records that were under the control of the RCMP. The Commissioner of Firearms is the head of the RCMP.

Senator Wallace: I get it. It's the same person.

Ms. Legault: You can ask the RCMP this question later.

Senator Wallace: You say specifically the records were under the control of the Commissioner of Firearms. It just strikes me as unusual that for a proper request to be made for information, it would not be made to the Commissioner of Firearms.

Ms. Legault: I don't think the Commissioner of Firearms is an institution listed under the schedule for the Access to Information Act. It is the RCMP that's the institution.

Senator Wallace: But who has control of the information is the key question. The party — not the individual — responsible for the information is the one that would be responsible to respond to the request. It seems to me it's the Commissioner of Firearms that has the responsibility for the information. The RCMP is simply the holder of that information. Could the RCMP respond to requests simply because they're holding it? Wouldn't it be the commissioner?

Ms. Legault: I don't think so.

Senator Wallace: I didn't think you would, but I'm reading what you provided.

Ms. Legault: To give you another example that may be easier to understand, we will take it outside the context of the RCMP. For instance, if somebody wanted information from Public Works, instead of making the request to Public Works, they would have to figure out which subdivision within Public Works has the documents. The way it works in federal institutions that are covered by the Access to Information Act is that if somebody makes a request, it goes to the Access to Information Office, and this office makes a request for the records to whichever group within their organization holds the specific information.

For instance, if someone makes an access to information request in my office and they want to have information from my email box, which they do, they would make a request to our Access to Information Office. That office sends the request to my office and says "you have received a request for all of these documents in your email box," and I have to provide these

à feu? N'aurait-il pas fallu envoyer la demande au commissaire aux armes à feu, plutôt qu'à la GRC? Ou y a-t-il quelque chose qui m'échappe?

Mme Legault : La GRC est l'une des institutions gouvernementales visées par la Loi sur l'accès à l'information, et la demande a été présentée à la GRC parce que les documents voulus relevaient de la GRC. Le commissaire aux armes à feu est le chef de la GRC.

Le sénateur Wallace : Je vois. C'est la même personne.

Mme Legault : Vous pouvez poser cette question au représentant de la GRC tout à l'heure.

Le sénateur Wallace : Vous avez précisé que les documents relevaient du commissaire aux armes à feu. Voilà pourquoi il me paraît inhabituel que la demande d'accès à l'information ne s'adresse pas au commissaire aux armes à feu, comme il se doit.

Mme Legault : Je ne pense pas que le commissaire aux armes à feu figure parmi les institutions inscrites à l'annexe de la Loi sur l'accès à l'information. C'est la GRC qui y est mentionnée.

Le sénateur Wallace : Mais la question clé, c'est de savoir de qui relèvent les renseignements. C'est le responsable des renseignements — et j'entends par là l'entité, et non la personne — qui s'occuperait de répondre à la demande. Il me semble que c'est le commissaire aux armes à feu qui est responsable de ces renseignements. La GRC est tout simplement l'entité qui détient ces renseignements. La GRC peut-elle répondre à une demande du simple fait qu'elle possède les renseignements? Ne serait-ce pas plutôt au commissaire d'y répondre?

Mme Legault : Je ne crois pas.

Le sénateur Wallace : C'est bien ce que je pensais, mais je m'en remets au document que vous nous avez remis.

Mme Legault : Pour vous donner un autre exemple qui serait peut-être plus facile à comprendre, examinons une situation en dehors du contexte de la GRC. Par exemple, si quelqu'un voulait obtenir des renseignements auprès de Travaux publics, au lieu de présenter la demande au ministère, il aurait à déterminer quelle subdivision au sein du ministère détient les documents. Selon la pratique en usage dans les institutions fédérales visées par la Loi sur l'accès à l'information, l'auteur de la demande doit s'adresser au bureau d'accès à l'information, lequel fait une demande au groupe qui détient les renseignements précis au sein de l'organisation.

Supposons qu'une personne fasse une demande d'accès à l'information à mon commissariat pour obtenir des renseignements qui se trouvent dans ma boîte de réception, ce qui arrive; dans ce cas, la personne présenterait sa demande au bureau d'accès à l'information. Ce bureau envoie ensuite la demande à mon commissariat et dit : « Vous avez reçu une

documents to the access to information office. That's the way it works in the whole of government.

Senator Wallace: Okay. I may be repeating myself, but I would draw a distinction between the organization that holds the information, has the information in their possession, and the organization that actually controls that information. From what you've provided us, it's the commissioner that controls it. The RCMP is simply holding it. Is there a distinction there that's of any importance?

Ms. Legault: If people want to make this argument in the Federal Court, if we ever go there, they're welcome to it. I don't think that that would be the case.

Senator Wallace: Don't misunderstand me; I'm not trying to make the argument. This is all new to me. I'm trying to understand what we've got before us from the information you've provided to us. That's it.

The Chair: Ms. Legault, you told us in the material you provided that in May, long before the documents and the information were destroyed, you got a note from Minister Toews saying that the RCMP would abide by the right of access described in section 4 of the act and its obligations in that regard. Was there any question that you might have written to the wrong person at that time?

Ms. Legault: Under the law as well, there are some areas where the head of the institution is identified. When I write, I write to the head of the institution. When I wrote to Minister Toews, I also cc'd Commissioner Paulson and the Access to Information Office. Until I get to the end of an investigation, if I have to make formal recommendations to the head of the institution, I write to the head of the institution, which is identified in the law as well. That's why I wrote to the Minister of Public Safety.

The Chair: That's fine. This is a quote that you've given that the RCMP will abide.

[Translation]

Senator Bellemare: I would just like to make sure I understand the issue presented to the Standing Senate Committee on National Finance under Bill C-59.

In practice, whether Division 18 is passed or not, nothing will change to the disclosure of information, because the registry no longer exists.

Ms. Legault: That's right.

Senator Bellemare: You are asking us to exclude this division because of the retroactivity principle?

Ms. Legault: Right now, the Federal Court still has a paper copy of the Quebec registry. That's the assurance the RCMP gave us. And they have guaranteed it a number of times. There is that paper copy.

demande d'accès à tous ces documents dans votre boîte de réception. » Je dois donc fournir ces documents au bureau d'accès à l'information. C'est ainsi que cela fonctionne dans l'ensemble du gouvernement.

Le sénateur Wallace : D'accord. Je vais peut-être me répéter, mais je serais porté à établir une distinction entre l'organisation qui détient les renseignements, c'est-à-dire celle qui les a en sa possession, et l'organisation qui en a le contrôle. D'après le document que vous nous avez fourni, c'est le commissaire qui contrôle ces renseignements. La GRC ne fait que les détenir. N'est-ce pas là une distinction importante à faire?

Mme Legault : Si jamais des gens veulent défendre cet argument devant la Cour fédérale, ils pourront bien le faire. Mais je ne crois pas qu'on en arrive là.

Le sénateur Wallace : Comprenez-moi bien; je n'essaie pas de défendre un argument. Tout cela est nouveau pour moi. J'essaie de comprendre ce qu'il en est, d'après l'information que vous nous avez donnée. C'est tout.

Le président : Madame Legault, dans le mémoire que vous nous avez remis, vous dites qu'en mai — donc, bien avant que les documents et les renseignements soient détruits —, le ministre Toews vous avait répondu par écrit que la GRC respecterait le droit d'accès décrit à l'article 4 de la loi et ses obligations en la matière. Vous êtes-vous demandé si vous aviez peut-être écrit à la mauvaise personne à l'époque?

Mme Legault : La loi précise, dans certains cas, le responsable de l'institution. Quand j'écris une lettre, je m'adresse donc au responsable de l'institution. Lorsque j'ai écrit au ministre Toews, j'ai également envoyé une copie conforme au commissaire Paulson et au bureau d'accès à l'information. À l'issue d'une enquête, si je dois faire des recommandations officielles, j'écris au responsable de l'institution, qui est identifié dans la loi. Voilà pourquoi j'ai écrit au ministre de la Sécurité publique.

Le président : Je vois. En tout cas, selon la citation que vous nous avez fournie, la GRC respectera le droit d'accès.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je voudrais simplement être certaine de bien comprendre l'enjeu qui est présenté au Comité sénatorial permanent des finances nationales dans le cadre du projet de loi C-59.

En pratique, que la section 18 soit adoptée ou non, cela ne changera rien à la divulgation d'information, parce que le registre est disparu.

Mme Legault : C'est exact.

La sénatrice Bellemare : Vous nous demandez d'exclure cette section en fonction du principe de la rétroactivité?

Mme Legault : En ce moment, devant la Cour fédérale, il reste une copie papier du registre du Québec. C'est l'assurance que nous a donnée la GRC. Celle-ci nous l'a assuré plusieurs fois. Il reste cette copie papier.

Senator Bellemare: That gives us an idea of the requester.

Ms. Legault: The long-gun registry database no longer exists. Once again, that's what the RCMP told us.

This bill annuls the court proceedings, as well as our investigation and that of the police. It wipes out everything from the past three years, although the authority of the Access to Information Act has actually never been questioned and we have constantly been assured that the right of access to information will be upheld.

If I am wrong about all that, if I am wrong about the documents that are left and the fact that there may have been a violation, then let's let the procedures that exist already run their course.

Senator Bellemare: Instead of passing this legislation.

Ms. Legault: Passing a bill like this that applies retroactively, while the government has my recommendations, while the Federal Court has our request on behalf of the requester, while the provincial police has a request for investigation, while no one is held responsible, creates a retroactive piece of legislation that I think establishes a dangerous precedent in Canadian democracy, as I said, and I wonder why.

[English]

The Chair: You have exhausted our list. Thank you very much for being here. It's a complicated matter for us who haven't been dealing with this. I hope our questions haven't been too basic for you because of the date, et cetera. We understand your fundamental principle as well, and it's important for us to get that on the record. Thank you.

Ms. Legault: Mr. Chair, if I may, it is my deepest hope that parliamentarians will actually look at this very seriously. I say this with great emotion, seriously. I do think it is a serious precedent and I think that it is up to parliamentarians ultimately to really look at this. Is it really what parliamentarians want to establish as a precedent in Canada in 2015? Really?

The Chair: Thank you very much, Ms. Legault and Ms. Bélanger.

In our second panel this evening, we are continuing our examination of Part 3, Division 18, clauses 230 and 231, Ending the Long-gun Registry Act, which can be found at page 135, as honourable senators will recall.

We are pleased to welcome officials from the Royal Canadian Mounted Police, Peter Henschel, Deputy Commissioner, Specialized Policing Services; and Rennie Marcoux, Chief

La sénatrice Bellemare : Cela donne idée du demandeur.

Mme Legault : Le registre, la base de données sur les armes d'épaule, n'existe plus. Encore là, c'est ce que la GRC nous a dit.

Ce projet de loi a pour effet d'annuler la procédure devant la cour, ainsi que notre enquête et celle de la police. Cela annule tout ce qui s'est passé depuis trois ans, alors qu'on n'a jamais, en fait, remis en question l'autorité de la Loi sur l'accès à l'information et qu'on nous a toujours donné l'assurance, pendant tout ce temps, qu'on allait respecter les droits d'accès à l'information.

Si j'ai tort dans tout cela, si j'ai tort à propos des documents qui restent et sur le fait qu'il y a peut-être eu infraction, alors laissons les procédures qui existent déjà suivre leur cours.

La sénatrice Bellemare : Au lieu d'adopter cette loi.

Mme Legault : Adopter un projet de loi comme celui-ci qui a une application rétroactive, alors que le gouvernement est saisi de mes recommandations, alors que la Cour fédérale est saisie de notre demande en faveur du demandeur, alors que la police provinciale est saisie d'une demande d'enquête, alors qu'on exonère quiconque de toute responsabilité, cela revient à créer une loi rétroactive qui, à mon avis, établit un précédent dans la démocratie canadienne qui représente, comme je l'ai dit, un précédent périlleux, et je me demande pourquoi.

[Traduction]

Le président : Nous avons épuisé notre liste. Merci beaucoup de votre présence. Il s'agit d'une question compliquée pour nous, car ce n'est pas un domaine sur lequel nous nous penchons régulièrement. J'espère que nos questions ne vous ont pas paru trop simplistes, en raison des données, et cetera. Par ailleurs, nous comprenons votre argument fondamental, et il est important de le consigner au compte rendu. Merci.

Mme Legault : Monsieur le président, si vous me le permettez, j'espère du fond du cœur que les parlementaires prendront cette question très au sérieux. Je dis cela avec beaucoup d'émotion, avec beaucoup de sérieux. Je pense qu'il s'agit d'un grave précédent et, au bout du compte, il est du devoir des parlementaires de l'examiner. Est-ce vraiment ce que les parlementaires veulent établir comme précédent en 2015, au Canada? Vraiment?

Le président : Merci beaucoup, mesdames Legault et Bélanger.

Dans la deuxième heure, ce soir, nous poursuivons l'étude de la section 18 de la partie 3, plus précisément des articles 230 et 231, qui portent sur la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. C'est à la page 135, comme les sénateurs s'en souviendront.

Nous sommes heureux d'accueillir deux représentants de la Gendarmerie royale canadienne : Peter Henschel, sous-commissaire, Services de police spécialisés, et Rennie Marcoux,

Strategic Policy and Planning Officer. I understand that you have brief opening remarks and then we'll get into a discussion. You have the floor, sir.

[*Translation*]

Peter Henschel, Deputy Commissioner, Specialized Policing Services, Royal Canadian Mounted Police: Mr. Chair, thank you for the opportunity to appear as you consider Division 18 in Bill C-59.

I am Deputy Commissioner Peter Henschel and I am responsible for the RCMP's Specialized Policing Services, which include the Canadian Firearms Program. I am here today with Ms. Rennie Marcoux, Chief Strategic Policy and Planning Officer and responsible for the RCMP's Access to Information and Privacy Branch.

[*English*]

The Information Commissioner's investigation into an access to information request for the long-gun registry has been the subject of considerable contention. We would like to take this opportunity to clarify misconceptions of how the RCMP handled this request, as well as the destruction of non-restricted firearms registration records, otherwise known as the long-gun registry.

In particular, we would like to emphasize that the RCMP takes seriously our obligations under the Access to Information Act. As we will outline, the RCMP worked with the Information Commissioner to respond to the complaint in question while fulfilling our obligations under the Ending the Long-gun Registry Act.

To begin, I should highlight that what was referred to as the registry was not a document, stand-alone system or simple electronic record, but, rather, a compilation of certain information contained in the Canadian Firearms Information System. This database is constantly being updated. On a monthly basis, there are an estimated 50,000 new or amended records added to the database. A copy of the registry could not be printed, copied or deleted with the push of a single button.

The Firearms Act and associated regulations define the type of information required for the registration of a firearm, such as the make, model, manufacturer, registration date, province and postal code. In total, 27 fields in the Canadian Firearms Information System relate to the registration of firearms, the registry, of which 15 include personal information, such as the person's name and address.

dirigeante principale de la planification et des politiques stratégiques. Je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire à faire, après quoi nous passerons aux discussions. À vous la parole, monsieur.

[*Français*]

Peter Henschel, sous-commissaire, Services de police spécialisés, Gendarmerie royale du Canada : Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité dans le cadre de l'examen de la section 18 du projet de loi C-59.

Je suis le sous-commissaire Peter Henschel, et je suis responsable des Services de police spécialisés, de la GRC, qui englobent le Programme canadien des armes à feu. Je suis accompagné de Mme Rennie Marcoux, dirigeante principale de la planification et des politiques stratégiques et responsable de la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la GRC.

[*Traduction*]

L'enquête de la commissaire à l'information concernant une demande d'information sur le registre des armes d'épaule a suscité une discorde considérable. Nous aimerions profiter de l'occasion pour clarifier certaines conceptions erronées quant à la façon dont la GRC a traité cette demande et au sujet de la destruction des archives relatives à l'enregistrement des armes à feu sans restrictions, mieux connu sous le nom de registre des armes d'épaule.

J'aimerais plus particulièrement insister sur le fait que la GRC prend au sérieux ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Comme nous le soulignerons, la GRC a collaboré avec la commissaire à l'information en vue de donner suite à la plainte en question, tout en nous acquittant de nos obligations aux termes de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule.

Pour commencer, je dois souligner que ce qu'on désignait comme étant un « registre » n'était pas un document, un système autonome ou un simple dossier électronique, mais plutôt une compilation de certains renseignements enregistrés dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu. Cette base de données fait l'objet de constantes mises à jour. Selon les estimations, 50 000 dossiers nouveaux ou modifiés sont versés dans la base de données chaque mois. Il était impossible d'imprimer, de reproduire ou de supprimer un exemplaire du registre en appuyant simplement sur un bouton.

La Loi sur les armes à feu et les règlements connexes définissent le type de renseignements requis pour l'enregistrement d'une arme à feu, comme la marque, le modèle, le fabricant, la date d'enregistrement, la province et le code postal. Au total, 27 zones de données du Système canadien d'information relativement aux armes à feu ont trait à l'enregistrement des armes à feu — le registre —, dont 15 comprennent des renseignements personnels, comme le nom et l'adresse d'une personne.

Since 2006, the RCMP has responded to over two dozen access to information requests for the long-gun registry. These requests were met by providing the 12 relevant and releasable fields of data. Aside from the request under investigation, the RCMP has never received a complaint on the content of our responses.

I would now like to focus on the destruction of the registration records. Contrary to what has been reported, the RCMP did not — I'll repeat, did not — destroy any registration data before the coming into force of the Ending the Long-gun Registry Act on April 5, 2012. Consistent with the government-approved implementation plan, the RCMP destroyed the records between October 26, 2012, and October 31, 2012, with the exception of Quebec records, which were maintained pending the outcome of a Supreme Court decision. When that decision was rendered on March 27, 2015, the RCMP deleted the remaining Quebec records from the Canadian Firearms Information System between April 10 and April 12, 2015, again, consistent with the government-approved implementation plan.

With these clarifications, I will turn to my colleague to address the findings of the Information Commissioner.

Rennie Marcoux, Chief Strategic Policy and Planning Officer, Royal Canadian Mounted Police: I would like to start by providing background on the file that was investigated by the Information Commissioner. The investigation is based on a single access to information request received on March 27, 2012, for access to the RCMP database regarding the gun registry. The RCMP had provided the requester with an estimate of the processing costs associated with the request. The requester disputed this fee estimate and lodged a complaint.

To resolve the complaint, the RCMP worked with the Office of the Information Commissioner to find a solution that would meet the nature of the request. Based on these discussions, the RCMP provided the requester with a copy of a previous access to information request that met the parameters of his request. The information he received represented over 8 million rows of registration data that included the 12 fields mentioned earlier, as well as four additional data fields. To add more context here, if we were to print this package, it would be approximately 171,000 pages long.

[Translation]

During the course of the Information Commissioner's investigation, the RCMP met with investigators from the Office of the Information Commissioner on many occasions, provided all requested documentation related to the request that was the basis of the investigation, and arranged for a demonstration of the Canadian Firearms Information System. We maintain the position that, in all aspects of this file, the RCMP fulfilled its obligations pursuant to the Access to Information Act and

Depuis 2006, la GRC a répondu à plus de deux douzaines de demandes d'accès à l'information liées au registre des armes d'épaule. Nous avons donné suite à ces demandes en fournissant le contenu de 12 zones dont les données sont pertinentes et peuvent être divulguées. À part la demande faisant l'objet de l'enquête, la GRC n'a reçu aucune plainte quant au contenu de ses réponses.

J'aimerais maintenant mettre l'accent sur la destruction des données du registre. Contrairement à ce qui a été rapporté, la GRC n'a détruit aucune donnée du registre avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule, le 5 avril 2012. Conformément au plan de mise en œuvre approuvé par le gouvernement, la GRC a détruit les dossiers du 26 au 31 octobre 2012, sauf les dossiers concernant le Québec, qui ont été conservés en attendant une décision de la Cour suprême. Lorsque cette décision a été rendue, le 27 mars 2015, la GRC a supprimé les dossiers concernant le Québec du 10 au 12 avril 2015, conformément, encore une fois, au plan de mise en œuvre approuvé par le gouvernement.

Ces clarifications ayant été apportées, j'invite maintenant ma collègue à commenter les constatations de la commissaire à l'information.

Rennie Marcoux, dirigeante principale de la planification et des politiques stratégiques, Gendarmerie royale du Canada : J'aimerais commencer en vous donnant de l'information générale sur le dossier visé par l'enquête de la commissaire à l'information. L'enquête a été déclenchée par une seule demande d'accès à l'information reçue le 27 mars 2012, portant sur « l'accès à la base de données de la GRC sur le registre des armes ». La GRC a fourni au demandeur une estimation du coût du traitement de sa demande. Le demandeur a contesté cette estimation et a déposé une plainte.

Pour donner suite à la plainte, la GRC a travaillé avec la commissaire à l'information afin de trouver une solution adaptée à la nature de la demande. Sur la base de ces discussions, la GRC a fourni au demandeur copie d'une demande d'accès à l'information antérieure, qui correspondait aux paramètres de sa demande. L'information qu'il a reçue représentait plus de huit millions de lignes de données d'enregistrement incluant les douze zones susmentionnées, ainsi que quatre zones supplémentaires. Pour vous donner une meilleure idée, si nous devions imprimer ce document, il aurait environ 171 000 pages.

[Français]

Au cours de l'enquête de la commissaire à l'information, la GRC a rencontré les enquêteurs du Commissariat à l'information à de nombreuses occasions. Elle a fourni toute l'information demandée en lien avec la demande qui a donné lieu à l'enquête, et la GRC a organisé une démonstration du Système canadien d'information relativement aux armes à feu. Nous maintenons qu'en ce qui concerne tous les aspects de ce dossier, la GRC a respecté ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès à

provided the requester with information to which he was entitled. We did so, while also fulfilling our obligations to meet the requirements set out in the Ending the Long Gun Registry Act.

In conclusion, the RCMP is very aware of the great deal of sensitivity and interest surrounding the destruction of non-restricted firearms registration data. It is worth noting that we are currently also working with the Privacy Commissioner on a complaint that the RCMP had not destroyed these registration records.

I would like to emphasize my colleague's opening remarks. Namely, that the RCMP takes its obligations under the Access to Information Act seriously. As an organization, the RCMP responded to over 9,700 access to information requests in 2014, and since 2006, we have responded to over two dozen requests for registry data.

[English]

The Chair: Thank you to each of you for explaining the RCMP's position in relation to this. Senator Eaton raised earlier what seemed to be a somewhat peculiar request for everything that you've got in an access to information request. You're sort of confirming that it was 171,000 pages if it had to be printed out. Is this a common kind of request or did you consider that extraordinary?

Ms. Marcoux: I would say that because of the size of the information that was in the Canadian Firearms Information System, responding to that request necessitated a lot of work to meet the requirement. Generally, the RCMP does receive fairly broad requests for information, and we work with the requesters either to try to narrow it or to meet the nature of their request to the best of our ability.

The Chair: You also indicated that you destroyed the records. Thank you for describing how those records were organized. You indicated you destroyed them according to a government authorized plan of destruction. Are you able to tell us what you mean by that?

Mr. Henschel: The coming into force of the Ending the Long-gun Registry Act required that we delete data related to non-restricted firearms. That is not a simple process because it is a complex database. The Canadian Firearms Information System is a very complex database and, as I said in my opening comments, it doesn't contain in one single area what would be understood to be the long-gun registry that you could delete with the push of a button. It required us to develop an algorithm or a script to extract those fields that were relevant to the long-gun registry. That took some time to develop those scripts, a number of months, and then they had to be tested numerous times to ensure that they would work and that they would overwrite those areas containing information that would be long-gun registered

l'information et qu'elle a fourni au demandeur l'information à laquelle il avait droit. Nous l'avons aussi fait tout en respectant nos obligations à l'égard des exigences énoncées dans la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule.

Pour conclure, la GRC est très au courant de la grande sensibilité de la destruction des données sur l'enregistrement des armes à feu sans restriction et de l'intérêt qu'elle soulève. Il vaut la peine de noter que nous travaillons actuellement avec le commissaire à la vie privée au sujet d'une plainte voulant que la GRC n'ait pas détruit ces relevés d'enregistrement.

J'aimerais insister sur les remarques de mon collègue à savoir que la GRC prend au sérieux les obligations que lui confère la Loi sur l'accès à l'information. En tant qu'organisation, la GRC a répondu à plus de 9 700 demandes d'accès à l'information en 2014, et elle a répondu à plus de deux douzaines de demandes concernant les données du registre, et ce, depuis 2006.

[Traduction]

Le président : Merci à vous deux de nous avoir expliqué la position de la GRC à ce sujet. Tout à l'heure, la sénatrice Eaton a posé une question plutôt singulière lorsqu'elle cherchait à savoir tout ce qui peut se retrouver dans une demande d'accès à l'information. Vous venez plus ou moins de lui répondre en affirmant que la réponse à la demande d'information visée par cette plainte aurait fait 171 000 pages une fois imprimée. Ce type de demande est-il courant ou extraordinaire?

Mme Marcoux : Étant donné la quantité de renseignements qui était dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, il aurait fallu beaucoup de travail pour répondre à cette demande dans le respect des exigences. Habituellement, les demandes d'information que la GRC reçoit sont relativement générales, et nous travaillons avec les demandeurs pour tenter d'en rétrécir la portée ou d'y répondre en substance, au meilleur de nos capacités.

Le président : Vous avez aussi indiqué que vous avez détruit les dossiers. Je vous remercie de nous avoir décrit comment ces dossiers étaient classés. Vous avez indiqué que la destruction s'est faite conformément au plan de mise en œuvre approuvé par le gouvernement. Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par là?

M. Henschel : L'entrée en vigueur de la Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule signifiait que nous devions effacer les données relatives aux armes à feu sans restrictions, ce qui n'était pas une chose facile à faire étant donné la complexité de la base de données. Le Système canadien d'information relativement aux armes à feu est une base de données très complexe et, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, il ne faut pas croire que le système avait une section présumée contenir tout le registre des armes d'épaule que l'on pouvait effacer en appuyant sur un bouton. Il a fallu mettre au point des algorithmes, c'est-à-dire des scripts pour extraire les zones qui avaient trait au registre des armes d'épaule. L'élaboration de ces scripts a pris un certain temps, quelques mois, puis il a fallu les tester pour nous assurer de

information, but we also had to test it to make sure it didn't delete or impact data that wasn't part of the long-gun registry. It's a massive system with everything to do with firearms, registration and licensing.

That took a number of months. As I said, after it came into force, it wasn't until October, later that year, that we were actually able to destroy the data. We developed a plan in consultation with senior officials in government to demonstrate why it would take that length of time and what exactly the steps would be.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you for your presentation. Your explanations were very clear and helped me have a good grasp of the situation.

You say that 27 data fields in the Canadian Firearms Information System relate to the firearms registry, of which 15 include personal information that is not provided when a request is made under the Access to Information Act. According to what you said, 12 fields of data were relevant and releasable.

Mr. Henschel: That's right.

Senator Chaput: As a result, the information requiring 171,000 pages if printed would have been in the 12 fields of relevant data.

Mr. Henschel: That is correct. In that case, there were still four fields that were not related to the firearms registry, but that we used for other access to information requests.

Senator Chaput: I'm not sure whether you can answer my question, but I will ask it anyway. When you realized that the request would be 171,000 pages of printed information, you must have informed him of the associated costs. How much would that have cost?

Ms. Marcoux: At the time, the estimated amount was \$1,150.

Senator Chaput: That's not all that much for 171,000 pages.

Mr. Henschel: The cost was rather related to the work of finding the information.

Ms. Marcoux: The cost is not for producing or processing the access to information request. It is rather for finding and producing the relevant information. So, as my colleague

leur bon fonctionnement et veiller à ce qu'ils remplacent les données effacées par autre chose, mais aussi pour nous assurer qu'ils n'effaceraient pas ou n'altéreraient pas les données qui ne font pas partie de ce registre. Le système contient tout ce qui a trait aux armes à feu, aux enregistrements et aux permis, alors c'est un énorme système.

Cette étape a pris quelques mois. Comme je l'ai dit, après l'entrée en vigueur de la loi, il a fallu attendre jusqu'en octobre avant d'être en mesure de détruire les données. Nous avons élaboré un plan en consultation avec des cadres supérieurs du gouvernement pour expliquer pourquoi la destruction allait prendre ce laps de temps et quelles étapes exactes allaient être suivies.

Le président : Merci.

[Français]

La sénatrice Chaput : Je vous remercie pour votre présentation. Vos explications étaient très claires et m'ont aidée à bien comprendre.

Vous dites que 27 zones de données dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu ont trait au registre des armes à feu, et que 15 d'entre elles contiennent des renseignements personnels qui ne sont pas remis lorsqu'une demande est faite dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information. Selon ce que vous nous avez dit, les données de 12 zones étaient pertinentes et pouvaient être divulguées.

M. Henschel : C'est exact.

La sénatrice Chaput : Par conséquent, l'information nécessitant la publication de 171 000 pages aurait été contenue dans les 12 zones dont les données sont pertinentes.

M. Henschel : Exactement. Dans ce cas, il y avait encore quatre zones qui ne répondaient pas au registre des armes à feu, mais que nous avons utilisées dans le cadre d'autres demandes d'accès à l'information.

La sénatrice Chaput : Je ne sais pas si vous pouvez répondre à ma question, mais je vais tout de même la poser. Lorsque vous avez constaté que la demande du requérant nécessitait la publication de 171 000 pages d'information, vous l'avez sûrement mis au courant des coûts qui y étaient liés. Combien cela aurait-il coûté?

Mme Marcoux : On avait estimé à l'époque un montant de 1 150 \$.

La sénatrice Chaput : Ce n'est pas la fin du monde. Pour 171 000 pages

M. Henschel : Le coût était plutôt lié au travail pour repérer l'information.

Mme Marcoux : Le coût n'est pas associé à la production ni au traitement de la demande d'accès à l'information. Il sert plutôt à trouver et à produire l'information pertinente. Donc, comme mon

explained, because the information is in the larger database, the program analysts had to develop an algorithm to identify and extract the information. So the cost is for that work.

Senator Chaput: That's the cost the requester would have had to pay if he had accepted?

Ms. Marcoux: Yes.

Senator Chaput: You have now destroyed the records of non-restricted firearms. As you explained, that took a long time because you had to develop a plan. How many hours did that take you approximately?

Mr. Henschel: Unfortunately, I don't have that information with me.

Senator Chaput: And now, is it done? Is it over?

Mr. Henschel: Yes, we have deleted all the records of the non-restricted firearms registry from the Canadian Firearms Information System.

Senator Chaput: Are we talking about 12 or 27 fields? You said that there were 27 fields of data, of which 15 included personal information and 12 were relevant. How many of those fields have you destroyed?

Mr. Henschel: I can't give you an exact number of fields, because sometimes there is other related information that is not part of the registry. So we had to delete everything in the system that was related to the non-restricted firearms registry.

Senator Chaput: I will ask you the question that I asked the Access to Information Commissioner and that she was not able to answer: Does the RCMP have documents related to any information contained in the registry?

Mr. Henschel: Information from the registry itself?

Senator Chaput: Information contained in the registry. Is any information, or are any documents, still available somewhere that you could use in carrying out your duties?

Mr. Henschel: No. All related information has been deleted from the system with the firearms program. After deleting everything from the system, we made sure that there were no documents in the provincial offices or in the offices of the officers responsible for firearms. In Quebec, given that there was still a case before the courts, at the time, we delayed the process. After the Supreme Court decision was rendered, all the information was deleted from the system, but we still have to check that province's offices to make sure there are no documents left. There is no copy as such of the information that was in the system, but we still need to check whether there are any documents on non-restricted firearms left.

collègue l'a expliqué, parce que c'est de l'information qui est comprise dans la base de données plus vaste, les analystes du programme devaient développer un algorithme pour identifier et extraire l'information. Ainsi, le coût est lié à cet effort.

La sénatrice Chaput : C'est le coût qu'aurait dû payer le requérant s'il avait accepté?

Mme Marcoux : Oui.

La sénatrice Chaput : Vous avez maintenant détruit l'information relative au registre des armes à feu non restreintes. Cela a pris beaucoup de temps, comme vous l'expliquez, car vous deviez développer un plan. Combien d'heures cela vous a-t-il pris approximativement?

M. Henschel : Malheureusement, je n'ai pas cette information avec moi.

La sénatrice Chaput : Et maintenant, c'est fait? C'est terminé?

M. Henschel : Oui, on a effacé toute l'information sur le registre des armes à feu non restreintes du Système canadien d'information relativement aux armes à feu.

La sénatrice Chaput : Est-ce qu'on parle de 12 ou de 27 zones? Vous avez dit qu'il y avait 27 zones de données; 15 qui comportaient des renseignements personnels et 12 qui étaient pertinentes. Combien avez-vous détruit de ces zones?

M. Henschel : Je ne peux pas vous donner un nombre de zones exact, parce que, de temps en temps, il y a d'autres renseignements qui sont reliés et qui ne font pas nécessairement partie du registre. Donc, on a dû effacer tout ce qui était dans le système qui était relié au registre des armes à feu non restreintes.

La sénatrice Chaput : Je vais vous poser la question que j'ai posée plus tôt à la commissaire à l'accès à l'information et à laquelle elle n'a pu répondre : la GRC a-t-elle des documents liés à certains renseignements contenus dans le registre?

M. Henschel : Des renseignements du registre lui-même?

La sénatrice Chaput : De l'information contenue dans le registre. Reste-t-il de l'information, des documents quelque part que vous pourriez utiliser dans le cadre de vos fonctions?

M. Henschel : Non. Dans le système lié au programme des armes à feu, on a effacé tous les renseignements reliés. Après avoir tout effacé dans le système, on s'est assuré qu'il n'y avait pas de documents dans les bureaux des provinces et dans les bureaux des officiers des armes à feu. Au Québec, étant donné qu'il y avait encore une cause devant les tribunaux, à l'époque, nous avons retardé ce processus. Depuis le jugement de la Cour suprême, on a effacé tous les renseignements du système, mais il reste à vérifier dans les bureaux de cette province qu'il n'y reste pas de documents. Il n'y a pas de copie comme telle de l'information qui était dans le système, mais il faut encore vérifier s'il n'y a pas de documents qui sont reliés aux armes à feu non restreintes.

Senator Chaput: I am from Manitoba. In my province, the RCMP had information on firearms owners. I know that some officers found the information useful for their jobs. Is that information no longer available?

Mr. Henschel: No. I'm sorry, I didn't check that before I came to testify here, but the only place where there might be some documents is in Quebec. That may have all been deleted, but I am not sure.

Senator Chaput: Thank you.

Senator Eaton: I have a supplementary question following on the chair's question.

[English]

The Information Commissioner said she asked you about information and you were very tactful in your reply. I think it's odd, and she said they do not presume to know what people's intentions are when they ask the information. But when somebody asks for all the information contained in the long-gun registry, does that not set off bells in your head, why someone would want all the information in the gun registry? You don't have to be tactful with us.

Ms. Marcoux: I would say that the duties and responsibilities of the officers who work in the access to information branch are not to judge, second-guess what is behind an access-to-information request. But what they should do when they read an incoming request they think is too vague or broad, in the normal course of business they pick up the phone, call the requester, if he or she has been identified, or deal with the business line and saying, "Does this request make sense to you? Is it too broad? Would you like us to go back and seek clarification?" That happens on a regular basis.

Senator Eaton: That's what happened in this case, no doubt, and somebody wanted all the information contained in the long-gun registry.

Ms. Marcoux: Right. So what would have happened in this case is that based on the experience we've had in processing previous requests for information in the registry is they would have known that there are the 15 fields that contain personal information and therefore would not have been releasable in any event. In dealing with it, I'm assuming they talked to the Canadian firearms folks and worked through, again, how to respond to that while protecting the personal information.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to go back to a question that Senator Chaput asked you. I asked the Information Commissioner whether it was true that the facts would not

La sénatrice Chaput : Je suis du Manitoba. Dans ma province, la GRC avait de l'information relative aux gens qui possédaient des armes à feu. Je sais que certains officiers trouvaient que cela facilitait leur travail. Ces informations ne sont plus disponibles?

M. Henschel : Non. Je m'en excuse, je n'ai pas vérifié cela avant de venir témoigner ici, mais le seul endroit où il pourrait y avoir des documents à ce sujet, c'est au Québec. Il est possible que tout cela ait été effacé, mais je n'en suis pas sûr.

La sénatrice Chaput : Merci.

La sénatrice Eaton : J'ai une question supplémentaire qui découle de la question du président.

[Traduction]

La commissaire à l'information a dit qu'elle vous avait posé des questions sur l'information demandée et que votre réponse avait été très mesurée. Je trouve cela étrange. Elle a ajouté que son bureau ne présumait pas des intentions des personnes qui soumettent des demandes d'accès à l'information. Mais lorsque quelqu'un demande qu'on lui remette toute l'information contenue dans le registre des armes d'épaule, n'y a-t-il pas lieu de se poser des questions? Pourquoi quelqu'un voudrait-il avoir toute l'information contenue dans le registre? Vous n'avez pas besoin de faire montre de mesure avec nous.

Mme Marcoux : J'estime que nous ne devons pas porter de jugement sur les obligations et les responsabilités des gens qui travaillent à la direction de l'accès à l'information ni essayer de déceler ce qui se cache derrière une demande d'accès à l'information. Mais, lorsqu'on juge qu'une demande est trop générale ou trop vague, je crois que la chose normale à faire est de téléphoner au demandeur — pour peu qu'on en connaisse l'identité —, ou de joindre l'unité responsable pour obtenir des réponses à ces questions : « Cette demande a-t-elle du bon sens? N'est-elle pas trop générale? Voulez-vous que nous obtenions des précisions? » Cela arrive régulièrement.

La sénatrice Eaton : C'est assurément ce qui s'est produit dans ce cas-ci où quelqu'un cherchait à obtenir toute l'information contenue dans le registre des armes d'épaule.

Mme Marcoux : Oui. D'après notre expérience du traitement des demandes d'information relativement au registre, dans ce cas précis, le demandeur aurait su que 15 zones contenaient des renseignements personnels et ne pouvaient pas, en raison de leur nature, être divulguées sous quelque prétexte que ce soit. Lorsqu'ils ont traité cette demande, je présume qu'ils ont dû parler aux gens du Programme canadien des armes à feu afin de trouver une façon d'y répondre tout en protégeant les renseignements personnels.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais revenir sur une question que la sénatrice Chaput vous a posée. J'ai demandé à la commissaire à l'information s'il était vrai que, si la section 18 était adoptée ou

change whether Division 18 was passed or not. She answered that it was not true, because there was still a copy of the information requested from Quebec.

I wanted to be sure that I heard your answer properly when you said that you didn't know. Maybe yes, maybe not, but you weren't sure and were not able to say whether there was a copy or not.

Mr. Henschel: The question was whether any paper copies were left. It is possible that there are paper copies, but not a copy of what was in the system. For instance, there may still be a request for registration of a firearm in the office of the firearms officer. That's possible, I don't know. However, last time we checked, and when we destroyed all the records from the other provinces, we did so after deleting everything that was in the system. There is no more information in the system, but the question was clearly whether there were any paper documents left.

In terms of the Information Commissioner's request, we made a copy of the entire system, the Canadian Firearms Information System. So we are making a copy of the entire system, a copy of the non-restricted firearms registry, before we delete Quebec's information.

Senator Bellemare: So there is a copy.

Mr. Henschel: There is an electronic copy, but it's not a copy from which we can simply withdraw information; it is a copy of the entire system.

Senator Bellemare: That clarifies the question, thank you very much.

[English]

The Chair: Could you follow this timeline for me? On April 5, 2012, the new legislation came into being, and it was entitled Ending the Long-gun Registry Act. Did somebody bring that to your attention and say, "We've got to start working on a way to conform to that act"? How does that happen?

Mr. Henschel: We are obviously paying attention to this, because we have an obligation to follow the law. In this case, being the stewards of the Canadian Firearms Program, we had an obligation to make sure we were compliant with the law. So we were following the legislation as it worked its way through the House of Commons and the Senate.

Once it came into force and once we understood, as well, the implications of the challenge in Quebec, then we went about developing the algorithms, what we call scripts, to be able to implement the legislation as it was at that time, which was to destroy that data as soon as practicable. So that's exactly what we did.

non, cela ne changerait rien à la réalité des faits. Elle m'a répondu que ce n'était pas le cas, parce qu'il existait encore une copie de l'information demandée concernant le Québec.

Je voudrais être certaine d'avoir bien entendu votre réponse selon laquelle vous ne le savez pas. Peut-être que oui, peut-être que non, mais ce n'est pas clair dans votre esprit, vous ne pouvez pas affirmer qu'il n'en existe pas, mais vous ne pouvez pas affirmer qu'il en existe.

M. Henschel : La question était à savoir s'il restait des copies papier. Il est possible qu'il y ait des papiers, mais pas une copie de ce que contenait le système. Par exemple, il se peut que, dans le bureau de l'officier des armes à feu, il y ait encore une demande d'enregistrement d'une arme à feu. C'est possible, je ne sais pas. Cependant, la dernière fois qu'on a vérifié, et lorsqu'on a détruit tous les renseignements des autres provinces, on l'a fait après avoir effacé tout ce que contenait le système. Dans le système, il n'existe plus d'information, mais la question était de savoir, et c'était très clair, s'il restait de la paperasse.

Ce qu'on a fait, dans le cadre de la demande de la commissaire à l'information, c'est une copie du système entier, du Système canadien d'information relativement aux armes à feu. Donc, on fait une copie du système en entier, avant d'effacer l'information du Québec, soit une copie du registre des armes à feu non restreintes.

La sénatrice Bellemare : Donc, il y a une copie.

M. Henschel : Il y a une copie électronique, mais ce n'est pas une copie dont on peut simplement retirer l'information; c'est une copie de tout le système.

La sénatrice Bellemare : Cela clarifie la question, merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Pouvez-vous me guider dans cette chronologie? Le 5 avril 2012, la nouvelle loi est adoptée et elle s'appelle Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule. Est-ce que quelqu'un est venu vous voir pour vous dire : « Nous devons commencer à travailler sur la façon de nous conformer à cette loi »? Comment cela s'est-il passé?

M. Henschel : De toute évidence, nous prêtons attention à cela puisque nous sommes obligés de suivre la loi. Dans ce cas-ci, comme nous sommes les intendants du Programme canadien des armes à feu, nous avons l'obligation de nous assurer de nous conformer à la loi. Alors, nous avons suivi l'évolution du projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat.

Lorsque la loi est entrée en vigueur et que nous avons aussi compris les conséquences de la contestation de la part du Québec, nous avons commencé à élaborer des algorithmes — ce que nous appelons des scripts — afin d'appliquer ce que disait la loi, c'est-à-dire de détruire les données aussitôt que possible. Et c'est exactement ce que nous avons fait.

We had a plan in place before. We already knew that this legislation was being debated and was working its way through Parliament, so we had already done preliminary work to understand what it would actually mean to have to actually comply with the legislation.

There's a process working up to it, but then once we understood the parameters of the legislation when it came into the force, then we had to go about building the specific pieces to be able to implement it as the law.

The Chair: Understood. At that time, on April 5, following that, were you aware that you had a request for information that had come in before April 5? Did you continue to work on those? What was your thought about any requests you had received prior to April 5?

Ms. Marcoux: Thank you, senator. I'll refer back to the opening remarks. Based on the previous approach we took in any request dealing with the long-gun registry, we adopted the same one. The copy that we did provide to the requester was what we believe and continue to believe was responsive to the request for information. So we met our obligations under the legislation.

The Chair: It wasn't until January 2013 that you did that. By that time, you had destroyed the records. But I'm asking for this period of time from close to April 5. Around that time, you were aware of at least one request. Even though the act had come into force and you were starting to do your planning of how to destroy the records, you were also trying to meet the obligations with respect to this request for information.

Ms. Marcoux: Right. I think the individual he submitted his request on March 27, 2012, if I'm not mistaken. During that period of time, including dealing with the numerous other requests that we had, we had asked the Canadian Firearms Program for an assessment of the fees, and then we provided that assessment to the requester. So we were processing his request by doing that.

As the weeks continued, I think at some point he contested the fee and lodged a complaint.

The Chair: Yes, but you're jumping ahead again. I just want to follow this slowly. On April 5, the law came into force. You start working on a program to destroy the records, but you had a number of requests for information that had been received prior to April 5. Subsequent to April 5, you're processing those, even though you're also getting ready to destroy.

There was also a letter from Minister Toews that said that you, the RCMP, would meet your obligations under the Access to Information Act.

Ms. Marcoux: Right.

Nous avons déjà un plan. Nous savions que cette mesure législative était débattue et qu'elle faisait son chemin au Parlement. Alors, nous avons fait un travail préliminaire afin d'évaluer tout ce qu'il nous faudrait pour nous conformer à la loi.

Il aura fallu un certain processus pour en arriver là, mais une fois que la loi est entrée en vigueur et que nous avons pris connaissance des paramètres à respecter, nous avons commencé à travailler sur les composantes particulières requises pour assurer la mise en œuvre de la loi.

Le président : Je comprends. À ce moment-là, le 5 avril, saviez-vous qu'une demande d'information avait été soumise avant cette date? Avez-vous continué à travailler sur ces demandes? Quelle attitude avez-vous adoptée à l'égard des demandes reçues avant le 5 avril?

Mme Marcoux : Merci, monsieur le sénateur. Je vais revenir sur notre déclaration liminaire. L'approche que nous avons prise a été la même que celle que nous avons utilisée pour n'importe quelle demande antérieure portant sur le registre des armes d'épaule. Ce que nous avons remis au demandeur était et continue d'être ce que nous considérons comme une réponse appropriée à la demande. Nous avons donc rempli nos obligations aux termes de la loi.

Le président : Mais vous n'avez fait cela qu'en janvier 2013, alors que vous aviez déjà détruit les dossiers. Quoi qu'il en soit, mes questions portent sur la période qui a suivi le 5 avril. À ce moment-là, vous saviez qu'il y avait au moins une demande. Même si le projet de loi était en vigueur et que vous commenciez à planifier la destruction des dossiers, vous tentiez aussi de respecter votre obligation de répondre à cette demande.

Mme Marcoux : Oui. Je crois que la demande a été soumise le 27 mars 2012, si je ne m'abuse. À cette époque, alors que nous devions aussi répondre à de nombreuses autres demandes, nous avons demandé au Programme canadien des armes à feu de faire une évaluation des coûts, évaluation que nous avons transmise au demandeur. C'est ce que nous avons fait pour traiter sa demande.

Les semaines ont passé, puis le demandeur a contesté les coûts et déposé une plainte.

Le président : Oui, mais vous allez trop vite. Je veux suivre le fil des événements étape par étape. Le 5 avril, la loi en entrée en vigueur. Vous commencez donc à travailler sur un programme pour détruire les dossiers, mais vous aviez déjà reçu un certain nombre de demandes d'information avant le 5 avril. Après le 5 avril, vous traitez ces demandes, même si vous vous préparez à détruire les dossiers.

Il y a aussi eu une lettre du ministre Toews, qui disait que vous, la GRC, alliez respecter vos obligations aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

Mme Marcoux : Oui.

The Chair: That was in May 2012. Were you made aware that the commissioner had raised this issue with Minister Toews? Was that part of something you would be aware of — the issue being that you had to meet your obligation under the prior request even after April 5?

Ms. Marcoux: At the time, our position was and continues to be that the request that we did provide him eventually met our obligations under the legislation, which is consistent with the response by Minister Toews to Ms. Legault.

The Chair: So you were aware of that.

Ms. Marcoux: Yes.

The Chair: He said you would be doing that.

You felt you had answered the request for information, so then you proceeded with your plan to destroy the records, which was done in April the following year?

Mr. Henschel: October.

The Chair: October, a few months later.

Mr. Henschel: The 12 fields I spoke about before — we had a copy of those 12 fields that was up-to-date at the time ending the long-gun registry came into force. So there's a copy that would have contained all that information that was up-to-date at that point. So we had that copy of responsive information that met the obligations of the Access to Information Act.

The Chair: It indicates in this timeline that we were given that you destroyed your documents — the registry — in October 2012, but you didn't answer this request for information until February 2013 — five months later. Is that just translation and getting it together? You got all the information out of it before it was destroyed? Why the delay here?

Ms. Marcoux: The first part of the delay, as you say, is waiting for the respondent to come back and react to the fee estimate, and he didn't agree with the fee estimate.

Following that, once the Office of the Information Commissioner started investigating that particular complaint, we worked with her office in trying to find a solution or an option that would meet the requester's request for information. We ended up providing him with that package of information that was responsive to his request, and provided them with the information to which he was entitled, and that is everything minus the personal information that is exempt under the act.

The Chair: Exactly. So you felt, in January 2013, when you answered this — it's like many others you had answered — that you had satisfied his request?

Le président : C'était en mai 2012. Vous a-t-on informés que la commissaire avait soulevé cette question auprès du ministre Toews? Cela fait-il partie des choses dont vous étiez au courant — la question étant que vous deviez respecter votre obligation à l'égard de cette demande antérieure même après le 5 avril?

Mme Marcoux : À ce moment-là, notre position était — et elle l'est toujours — que la réponse que nous avons finalement présentée au demandeur honorait nos obligations aux termes de loi, ce qui est conforme à la réponse que le ministre Toews a donnée à Mme Legault.

Le président : Vous étiez donc au courant de cela.

Mme Marcoux : Oui.

Le président : Il a dit que c'était ce que vous alliez faire.

Vous aviez l'impression d'avoir répondu à la demande d'information, alors vous êtes allés de l'avant avec votre plan pour détruire les dossiers, ce que vous avez fait en avril de l'année suivante. C'est bien cela?

M. Henschel : En octobre.

Le président : En octobre, soit quelques mois plus tard.

M. Henschel : Les 12 zones dont j'ai parlé tantôt — nous avions une copie de ces 12 zones qui était à jour lorsque l'abolition du registre des armes d'épaule est entrée en vigueur. Alors, il y a une copie contenant tous ces renseignements, copie qui était à jour à ce moment-là. Donc, nous avions cette copie des renseignements se rapportant à la demande, et elle répondait aux obligations édictées par la Loi sur l'accès à l'information.

Le président : La chronologie que l'on nous a remise indique que vous avez détruit vos documents — le registre — en octobre 2012, mais que vous n'avez répondu à la demande d'information qu'en février 2013, soit cinq mois plus tard. Est-ce que cela correspond au temps qu'il a fallu pour l'assemblage et la traduction? Vous aviez pris toute l'information du registre avant qu'il ne soit détruit, alors pourquoi ce décalage?

Mme Marcoux : La première portion du décalage, comme vous l'appellez, correspond au temps où nous attendions que le demandeur réagisse à l'évaluation des coûts que nous lui avons présentée. Et il n'était pas d'accord avec cette évaluation.

Ensuite, lorsque le Commissariat à l'information a commencé à enquêter sur cette plainte, nous avons travaillé avec les gens du commissariat pour essayer de trouver une solution ou une alternative susceptible de répondre à la demande d'information en question. Nous lui avons donc envoyé cet assemblage de renseignements qui répondait à sa demande, et avons fait part au commissariat des renseignements auxquels le demandeur avait droit, c'est-à-dire tout, sauf les renseignements personnels, qui sont exemptés de divulgation aux termes de la loi.

Le président : Exactement. Ainsi, en janvier 2013, vous aviez l'impression d'avoir répondu à cette demande, comme vous l'aviez fait pour de nombreuses autres?

Ms. Marcoux: Yes, we did, and we continue to maintain that, senator.

The Chair: And you continued to destroy — in fact, you had destroyed by this time — so there's no going back. Other than what you had already given him and the record of that, there's no going back to get more information.

Ms. Marcoux: Exactly, senator. At the time we were balancing two significant legislative obligations, which was meeting our obligations under the Access to Information Act but also responding to the new requirements set out by the ending of the long-gun registry.

The Chair: I think I understand what was happening from your point of view, and that's very helpful. Have you, the RCMP, been requesting this particular legislation we're now dealing with, Division 18? Is this something that you feel you need because of circumstances?

Mr. Henschel: We don't comment on legislation, but what I can say is that we were neither consulted nor involved in this legislation.

The Chair: This is as close as you can get to what I was looking for. Thank you.

Senator Wallace: Ms. Marcoux, in responding to the chair's question, you stated that in January 2013 you responded to the requester's request for information, and yet a few months prior to that, in October 2012, you destroyed records.

In Deputy Commissioner Henschel's earlier comments, I think you indicated that in deciding what information you would provide in response to the request, you had discussions with the Office of the Information Commissioner. You just didn't decide what you were going to provide on your own; you had those discussions with the office.

So in January 2013, when you provided the information in response to the request, was the Office of the Information Commissioner objecting to the information you provided? You had had the discussions with them. Were they on side at that point?

Ms. Marcoux: I don't really want to speak for the Office of the Information Commissioner, but the correspondence back and forth between my access to information analysts and her investigators led my analysts to believe that the information we had provided in response to an earlier request was indeed still relevant to the request under investigation. We recognize that it's our responsibility to meet that, but I would say that we did have very good back-and-forth discussions with her office, which is par for the course. We deal with them on a very regular basis.

Mme Marcoux : Oui, c'est bien ce que nous avons cru et c'est ce que nous maintenons toujours.

Le président : Et vous avez poursuivi la destruction du registre. En fait, vous l'aviez déjà détruit à ce moment-là, alors il n'y avait aucun moyen de revenir en arrière. À part ce que vous aviez déjà donné et le rapport connexe, il n'y a aucune possibilité d'aller chercher d'autres renseignements.

Mme Marcoux : Exactement, monsieur le sénateur. À ce moment-là, nous tentions d'équilibrer deux obligations législatives importantes, c'est-à-dire celles qui nous incombaient aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et les nouvelles exigences découlant de l'abolition du registre des armes d'épaule.

Le président : Je crois comprendre ce qui se passait pour vous, et j'estime que ce sont des choses qui sont utiles à savoir. La GRC a-t-elle réclamé cette disposition législative dont nous sommes saisis, la section 18? S'agit-il de quelque chose dont vous croyez avoir besoin compte tenu des circonstances?

M. Henschel : Nous ne nous prononçons pas sur les lois, mais je peux vous affirmer que nous n'avons pas été consultés et que nous n'avons pas participé à l'élaboration de cette mesure législative.

Le président : Vous auriez difficilement pu répondre quelque chose de mieux approprié à ce que je cherchais. Merci.

Le sénateur Wallace : Madame Marcoux, en répondant à la question du président, vous avez dit avoir répondu à la demande d'accès à l'information du demandeur en janvier 2013, alors que vous aviez détruit les dossiers quelques mois auparavant, soit en octobre 2012.

Comme suite aux observations du sous-commissaire Henschel, je crois que vous avez indiqué avoir eu des échanges avec le Commissariat à l'information au moment de décider de l'information qu'il convenait d'envoyer pour répondre à la demande. Vous n'avez pas décidé seuls de ce qui allait être inclus dans la réponse, vous en avez parlé avec les gens du commissariat.

Alors, en janvier 2013, lorsque vous avez fourni l'information en réponse à la demande, le Commissariat à l'information s'est-il opposé à cette information? Vous en aviez parlé avec eux. Étaient-ils d'accord avec vous à ce moment-là?

Mme Marcoux : Je ne veux pas parler au nom du commissariat, mais la correspondance entre mes analystes de l'accès à l'information et les enquêteurs de la commissaire ont porté mes analystes à croire que l'information que nous avons fournie pour une demande antérieure convenait effectivement à la demande visée par l'enquête. Nous reconnaissons que nous sommes tenus de faire en sorte que notre réponse soit conforme, mais je dirais que nous avons eu de très bons échanges avec le personnel de la commissaire, ce qui est dans l'ordre des choses. Nous avons très souvent affaire à eux.

Senator Wallace: So with the requester's complaint to the Office of the Information Commissioner, the complaint that by destroying the records you obstructed the complainant's right of access to the information, you would dispute that? You would say to the contrary; you provided the information that was required under the request?

Ms. Marcoux: Yes, we do dispute it, senator. Part of the position that we're presenting today we made in our submissions to the Information Commissioner during her investigation. As we've said, we believe that we met our responsibilities under the Access to Information Act in that regard.

Senator Wallace: So when Minister Toews wrote the Office of the Information Commissioner back in May 2012 saying that the RCMP would abide by the right of access described in section 4 of the act and its obligations in that regard, from what you're saying, that's exactly what happened; the RCMP did comply with its requirements. So what the minister was saying there was correct.

Ms. Marcoux: That's right, senator. That's our position, yes.

[Translation]

Senator Chaput: I just want to clarify something. If I understood correctly, in response to a question from Senator Wallace, you answered that you have fulfilled your obligations under the Access to Information Act, in terms of the requester who wanted to obtain information from the registry. You are saying that you met your obligations. Are you comfortable with that statement? Is that what you are saying?

Ms. Marcoux: Yes.

Senator Chaput: Your obligations are related to the fields of information, correct? You call them fields.

Ms. Marcoux: Yes.

Senator Chaput: As an example, if you say that there is a number of fields for which we can request information and you provide it, does that mean that the requester went beyond those fields in his request? Did he request broader information than the fields allowed you to answer?

Ms. Marcoux: The request that the requester submitted in March 2012 — I don't have the exact wording — was for information from the firearms registry, if I'm not mistaken.

Senator Chaput: The information from the firearms registry is one thing. There are a certain number of fields. But are there other fields around the registry that are related to the information? The requester requested information, and you determined that it was not part of the registry, so you didn't answer? I am just trying to understand why there seem to be two sides of the story.

Le sénateur Wallace : Alors, vous contesteriez la plainte que le demandeur a présentée au Commissariat à l'information, la plainte alléguant que vous avez fait obstruction à son droit d'accès à l'information en détruisant les dossiers? Vous diriez au contraire que vous avez fourni l'information requise pour répondre à cette demande, c'est bien cela?

Mme Marcoux : Oui, nous la contestons, monsieur le sénateur. Une partie de la position que nous présentons aujourd'hui, nous l'avons déjà présentée dans le cadre de l'enquête de la commissaire à l'information. Comme nous l'avons dit, nous croyons que nous nous sommes acquittés de nos responsabilités en la matière aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

Le sénateur Wallace : Alors, d'après ce que vous dites, ce qu'a fait la GRC était exactement ce que le ministre Toews avait dit lorsqu'il a écrit au Commissariat à l'information en mai 2012 pour affirmer que la GRC allait respecter le droit d'accès décrit à l'article 4 de la loi et ses obligations en la matière. La GRC s'est bel et bien pliée à ces exigences. Alors, ce que le ministre a dit à ce moment-là était correct.

Mme Marcoux : C'est bien cela, monsieur le sénateur. C'est effectivement notre position.

[Français]

La sénatrice Chaput : J'ai une question de clarification. Si j'ai bien compris, en réponse à une question du sénateur Wallace, vous avez répondu que vous avez rempli vos obligations aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, en ce qui a trait à la demande du requérant qui voulait obtenir des renseignements liés au registre. Vous dites que vous avez rempli vos obligations. Vous êtes à l'aise avec cette affirmation? C'est ce que vous dites?

Mme Marcoux : Oui.

La sénatrice Chaput : Vos obligations sont liées aux zones de renseignement, n'est-ce pas? Vous les appelez des zones.

Mme Marcoux : Oui.

La sénatrice Chaput : À titre d'exemple, si vous dites qu'il y a un certain nombre de zones pour lesquelles on peut demander des renseignements, et que vous donnez ces renseignements, dites-vous que le requérant est allé au-delà de ces zones dans sa demande? Sa demande touchait-elle des renseignements beaucoup plus vastes que ce que les zones vous permettaient de répondre?

Mme Marcoux : La demande que le demandeur a soumise en mars 2012 — je n'en ai pas le libellé exact — concernait l'information contenue dans le registre des armes à feu, si je ne me trompe pas.

La sénatrice Chaput : L'information dans le registre des armes à feu, c'est une chose. Il y a un certain nombre de champs. Y a-t-il d'autres champs autour de ce registre qui ont un lien avec les renseignements? Le requérant aurait demandé de l'information, et vous auriez déterminé que cela ne faisait pas partie du registre, donc vous n'y auriez pas répondu? J'essaie de comprendre pourquoi il semble y avoir deux côtés de la médaille.

In your view, have you answered and provided the information to all the questions the requester asked? Or have there been some questions that went beyond the registry, in your view? I am trying to understand.

[English]

Mr. Henschel: I'll perhaps respond in English so it's clear, and maybe my colleague can jump in as well.

As my colleague said, you get requests that aren't necessarily completely clear or may not have understood what that means. Part of the process is that there's a back and forth between her analysts, the access to information branch and the requester. With respect to this particular case, there's nothing clear that suggests there was necessarily other information beyond that. It's not like the requester comes in and says, "I want these particular fields." It's sort of a broad statement. That's where the discussion goes back and forth to determine what that actually means.

[Translation]

Senator Chaput: According to the requester, the definition of the information he wanted to obtain wasn't clear. It may have been broader than the definition you are using for the information from the registry. That could be the case, right?

Ms. Marcoux: The approach taken to process this request and previous requests for information from the long-gun registry is as defined in the Firearms Act and the related regulations, with the exception of personal information.

[English]

The Chair: Thank you very much, RCMP. You've helped explain this, and your explanation has been very clear. We appreciate you taking the time to come and explain this to us. It's interesting in a budget implementation bill to find this kind of clause, and to try to understand it and why it's there is our role.

Colleagues, before we adjourn, tomorrow at 2 o'clock in room 160 we will be proceeding with the five different committees that had different sections referred to them. Thank you very much. The meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

À votre avis, avez-vous pu répondre à toutes les questions du requérant afin de lui soumettre l'information relative à toutes ses questions? Ou bien y avait-il certaines questions qui, d'après vous, allaient au-delà du registre? J'essaie de comprendre.

[Traduction]

M. Henschel : Si vous me le permettez, je vais commencer, et ma collègue pourra intervenir, s'il y a lieu.

Comme l'a dit ma collègue, nous recevons des demandes qui ne sont pas nécessairement tout à fait claires ou qui nous viennent de personnes qui ne comprennent pas en quoi cela consiste. Une partie du processus est ce va-et-vient entre les analystes de la commissaire, la direction de l'accès à l'information et le demandeur. En ce qui concerne ce cas particulier, rien n'indique clairement qu'il y avait nécessairement d'autres informations à part celle-là. Le demandeur ne nous a pas dit : « Je veux l'information contenue dans telle ou telle zone. » Les demandes sont, en quelque sorte, générales. C'est à cette étape qu'interviennent les échanges entre les parties concernées, échanges qui ont pour objectif de préciser les paramètres exacts de la demande.

[Français]

La sénatrice Chaput : La définition, selon ce requérant, de l'information qu'il voulait obtenir n'étant pas claire, elle était peut-être plus vaste que la définition que vous donnez aux renseignements qui découlent du registre. Cela pourrait être le cas, n'est-ce pas?

Mme Marcoux : L'approche que l'on a prise pour traiter cette demande ainsi que les demandes précédentes liées à l'information contenue dans le Registre des armes d'épaule est telle que celle qui est définie dans la Loi sur les armes à feu et les règlements associés, sauf l'information personnelle.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup aux représentants de la GRC. Vous nous avez permis de mieux comprendre, et vos explications ont été très claires. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir nous expliquer la situation. Il est intéressant de retrouver ce type d'article dans un projet de loi sur l'exécution du budget. C'est notre rôle d'essayer de comprendre ce genre de disposition et d'expliquer pourquoi elle se retrouve là.

Avant de terminer, je tiens à informer mes distingués collègues que nous aurons une séance réunissant les cinq comités qui ont été saisis d'articles particuliers du projet de loi, demain, à 14 heures, dans la pièce 160. Merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, June 4, 2015

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:06 p.m., to continue its study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we are continuing our study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

[*English*]

Honourable senators will know that there are five other committees in addition to the National Finance Committee reviewing the subject matter of Bill C-59. Today we will hear from those committees.

The Standing Senate Committee on National Security and Defence will be the first committee we hear from. We are pleased to welcome our honourable colleagues, Senator Lang who is the chair and Senator Mitchell who is the deputy chair. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 3, Division 2, which is entitled "Prevention of Terrorist Travel Act," clauses 42 and 43, which can be found at page 43. Then we'll go on to Part 3, Division 17, which is the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act, clauses 206 to clause 229, which can be found in the English version at page 120.

Senator Lang and Senator Mitchell, we're hoping to have an understanding of the initiatives in each of these divisions generally. Specifically, we're going to have to do a clause-by-clause consideration of each of these. If there is anything in any of the clauses that you can bring to our attention that would help us in performing our function, it would be very much appreciated.

How do you wish to deal with Divisions 2 and 17? Senator Lang, will you deal with both of them?

Hon. Daniel Lang, Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence: Yes. I would like to discuss Division 2 of Part 3 first and then move on to Division 17 of Part 3.

The Chair: Could we do Division 2 and see if any honourable senators have questions. If not, then we will go on to Division 17.

Senator Lang: Division 2 of Part 3, colleagues, is the subject matter of the proposed prevention of terrorist travel act and amendments to the Canadian Passport Order. It authorizes the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada to revoke or cancel passports on terrorism and national security grounds. As you will see, the legislation went on to create a new

OTTAWA, le jeudi 4 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 6, pour poursuivre son étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, cet après-midi, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Chers collègues, sachez que cinq autres comités, en plus du nôtre, examinent la teneur du projet de loi C-59. Aujourd'hui, nous les entendrons.

Le premier sera le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Nous avons le plaisir d'accueillir son président et son vice-président, nos honorables collègues Lang et Mitchell, respectivement. Ils nous entretiendront de la teneur de la section 2 de la partie 3 intitulée « Loi sur la prévention des voyages de terroristes », visée par les articles 42 et 43 qu'on peut trouver à partir de la page 43. Ensuite, nous passerons à la section 17 de la partie 3, intitulée « Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes » visée par les articles 206 à 229, qu'on peut trouver à partir de la page 120.

Messieurs, nous espérons avoir une idée générale des initiatives qui se trouvent dans chacune de ces sections. Plus précisément, nous devrons les étudier chacune article par article. Nous vous serions très reconnaissants de nous signaler tout ce qui peut nous aider à nous acquitter de notre tâche.

Comment souhaitez-vous discuter de ces sections? Sénateur Lang, parlerez-vous des deux?

L'honorable Daniel Lang, président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : Oui, je voudrais discuter d'abord de la section 2, puis terminer par la section 17.

Le président : Pourrions-nous nous occuper d'abord de la section 2? Si nos collègues n'ont pas de questions, nous passerons à la section 17.

Le sénateur Lang : Chers collègues, la section 2 de la partie 3 est constituée du projet de loi sur la prévention des voyages de terroristes et des modifications apportées au Décret sur les passeports canadiens. Elle autorise le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada à annuler des passeports pour des motifs de lutte contre le terrorisme et de

right of appeal when a passport has been cancelled on such grounds. Finally, the officials said the legislation will also establish a mechanism to protect evidence and other information used during judicial proceedings concerning the act.

A number of officials from the department appeared before us for the purposes of the discussion of the bill and we also had two special advocates, Gord Cameron and Anil Kapoor, and an academic, Dr. Salim Mansur, to examine the subject matter of the provisions.

At the end of our session, there was a common consensus that the bill presented for your consideration does meet everything they said it was going to do. Overall, we felt it met the provisions that we should have put in place in order to meet the threats that Canada is facing. Therefore, we are recommending that Division 2 of Part 3 of Bill C-59 be approved without amendment.

The Chair: Thank you.

Senator Mitchell, do you have any comments?

Hon. Grant Mitchell, Deputy Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence: I would like to highlight one particular concern that was raised by witnesses with respect to this section. This section of the act, as Senator Lang points out, refers to judicial review and appeals processes for people who have their passport revoked.

One of the concerns raised by two of the witnesses was that there is no provision for a special advocate to represent the appellant or the individual whose passport has been revoked in the event that secret information is being considered. It is not unlike concerns raised by some in certain features of Bill C-51 where, again, these can be *ex parte*. That is to say, the person involved, the person accused, the person in this case who has had their passport revoked isn't there, and there is no provision for them to be represented directly by anybody. In this case, it would be appropriate. A special advocate was just used in immigration hearings.

The Chair: Thank you.

This is a separate, stand-alone piece of legislation, as I understand it.

Senator Lang: That's right.

The Chair: There is no reference or provision for "special advocate" in this legislation at all?

Senator Lang: That's correct, but there is provision for the judge, upon a hearing being called, to be able to call in what they refer to as a "special friend" of the court to help assist him or her in respect to dealing with any particular case that comes before him.

protection de la sécurité nationale. Comme vous le verrez, ce projet de loi crée ensuite un nouveau droit d'appel de la décision d'annuler un passeport pour ces motifs. Enfin, les fonctionnaires ont dit que la loi établirait aussi un mécanisme pour protéger la preuve et d'autres renseignements utilisés pendant les procédures judiciaires concernant cette loi.

Un certain nombre de fonctionnaires du ministère ont comparu devant nous pour discuter du projet de loi, et nous avons aussi fait comparaître deux témoins spéciaux, des juristes, MM. Gord Cameron et Anil Kapoor, ainsi qu'un professeur d'université, M. Salim Mansur, pour examiner la teneur des dispositions.

À la fin de notre séance, le consensus était que le projet de loi dont vous êtes saisis satisfaisait à toutes les conditions auxquelles ils ont dit qu'il allait satisfaire. Globalement, nous estimions qu'il répondait aux précautions à prendre pour écarter les menaces contre le Canada. Voilà pourquoi nous recommandons l'adoption, telle quelle, de la section 2 de la partie 3 du projet de loi C-59.

Le président : Merci.

Sénateur Mitchell, avez-vous des observations à formuler?

L'honorable Grant Mitchell, vice-président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : Je voudrais souligner une crainte particulière qu'ont soulevée des témoins. Comme le sénateur Lang l'a fait remarquer, cette section concerne la révision judiciaire des annulations de passeports et les procédures d'appel.

Deux témoins ont fait remarquer qu'aucune disposition ne prévoyait la représentation de l'appelant ou de l'individu dont le passeport a été annulé dans le cas où on envisage de garantir la confidentialité des renseignements. Ces craintes ne sont pas sans rappeler celles que soulèvent certains à l'égard de certaines dispositions du projet de loi C-51 où, encore une fois, les procédures prévues peuvent faire qu'une seule partie soit entendue. Dans ce cas-ci, c'est le principal intéressé, l'accusé, la personne dont le passeport a été annulé qui n'est pas entendue, et aucune disposition ne prévoit sa représentation directe, laquelle, dans ce cas, serait appropriée. On vient de faire appel à un avocat spécial dans des audiences en matière d'immigration.

Le président : Merci.

Si je comprends bien, c'est une loi séparée, autonome.

Le sénateur Lang : Effectivement.

Le président : Aucune disposition ne prévoit l'intervention d'un avocat spécial, et on n'y fait pas allusion non plus?

Le sénateur Lang : C'est exact, mais une disposition permet au juge, à la convocation d'une audience, de faire appel à ce qu'on appelle un ami de la cour, pour l'aider dans l'affaire dont il est saisi.

The Chair: The only other question I have is about the appeal process in relation to a passport that has been seized or taken away. What is the judicial review aspect? I didn't have a chance to study that fully. Clause 4 is appeal and clause 6 is judicial review.

Senator Lang: The individual in question can appeal in respect to any decision in respect to the courts, if that's what he or she wishes.

Senator Mitchell: You first go to the judicial review of the decision and if you still disagree, then you can appeal.

The Chair: I see. The appeal is to another level of court. The judicial review is reviewing, presumably, the action of the public servant.

Senator Mitchell: The minister can make the decision — I don't mean this pejoratively — arbitrarily, at his or her own initiative, under the Canadian Passport Order, and that can go to judicial review and then can be appealed further, as I understand it.

Senator Wallace: Senator Lang, your report refers to the establishment of a mechanism to protect evidence and other information used in judicial proceedings that could be injurious to national security or endanger the safety of any person. Do you have any comment regarding that mechanism?

Senator Lang: Well, colleagues, as you know, I'm not a lawyer. In respect to the process —

Senator Wallace: No, just as to the nature of it. Are you satisfied?

Senator Lang: I'm satisfied with it. Primarily as the Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, as you know, over the past six months we've doing a study into the question of terrorism in Canada. The threat to Canada is not diminishing; it is ever-increasing. Certain legislative measures have to be brought in similar to any place else in the free world in order to update our legislation so that we can meet the threat we are facing.

At the same time, we must have a process of due process for individuals who are brought to the attention of authorities. If immediate action has to be taken, they must have the ability to appeal. This allows that to happen from the point of view of passports.

Am I satisfied with the process? Yes. There is information that has to be kept confidential because of public security and there is a reason why in most if not all cases. Subsequently, this particular process allows for that.

I hope I've answered your question.

Le président : Reste la seule question que je me pose sur le processus d'appel concernant un passeport saisi ou confisqué. En quoi consiste la révision judiciaire? Je n'ai pas eu la chance de l'étudier au complet. L'article 4 concerne l'appel et l'article 6 la révision judiciaire.

Le sénateur Lang : L'intéressé peut en appeler de la décision, quelle qu'elle soit, du tribunal, si c'est son souhait.

Le sénateur Mitchell : La première étape est l'examen judiciaire de la décision. Si le désaccord subsiste, on peut aller en appel.

Le président : Je vois. L'appel s'exerce à un autre niveau. La révision judiciaire porte sur une décision du fonctionnaire.

Le sénateur Mitchell : Le ministre peut prendre la décision arbitrairement, et je ne l'entends pas en mauvaise part, de sa propre initiative, sous le régime du Décret sur les passeports canadiens, décision qui peut faire l'objet d'une révision judiciaire puis d'un appel, si je comprends bien.

Le sénateur Wallace : Sénateur Lang, votre rapport fait allusion à la création d'un mécanisme pour protéger la preuve et d'autres renseignements utilisés pendant les procédures judiciaires, qui pourraient porter atteinte à la sécurité nationale ou à celle d'autrui. Avez-vous des observations à formuler sur ce mécanisme?

Le sénateur Lang : Eh bien, chers collègues, comme vous le savez, je ne suis pas avocat. Le processus...

Le sénateur Wallace : Pas seulement sur sa nature. Êtes-vous satisfait?

Le sénateur Lang : J'en suis satisfait. D'abord, en ma qualité de président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense qui, comme vous le savez, a étudié, au cours des six derniers mois, la question du terrorisme au Canada. La menace pour le Canada ne se dissipe pas; elle est sans cesse croissante. Il faut faire appel à certaines mesures législatives, semblables à celles qu'on adopte ailleurs dans le monde libre, pour actualiser nos lois de manière à ce que nous puissions parer aux menaces.

Dans un même temps, nous devons nous doter d'un processus permettant l'application régulière de la loi pour les personnes signalées à l'attention des autorités. Si des mesures immédiates doivent être prises, les intéressés doivent pouvoir interjeter appel. Ce mécanisme le permet, pour les passeports.

Est-ce que le processus me satisfait? Oui. Des renseignements doivent être gardés confidentiels, pour les besoins de la sécurité publique, et c'est motivé dans la plupart des cas, sinon tous. Ce processus particulier y pourvoira.

J'espère avoir répondu à votre question.

Senator Mitchell: I would complement that to give some more detail. It gives the judge in both of these processes and the minister certain powers to protect private information from being made public. That's probably at the heart of the process.

Senator Wallace: It's judicial discretion in making the decision?

Senator Lang: Correct.

The Chair: Seeing no other questions, I assume honourable senators are ready to go to clause by clause when we have the bill in relation to that division.

Next is Division 17, "Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act," clauses 206 to 229, found at page 120 of Bill C-59.

Senator Lang: Colleagues, for this particular section, we heard from officials of the department as well as from the Canadian Legion. We also had an individual representing an organization called VeteranVoice.info, as well as a private citizen by the name of Ms. Jenny Migneault as an individual. We received two written submissions.

I should point out that this legislation, which we considered over the course of two meetings, overall was favorably received. It does bring in a number of the requests that have been put forward by the veterans themselves. It puts a number of them into effect.

Regarding the retirement income security benefit aspect of the bill, officials from the Department of Veterans Affairs estimate that approximately 260 veterans would become eligible over the next five years, representing an approximate cost of \$14 million.

Regarding the other benefit, the critical injury benefit, officials from the Department of Veterans Affairs estimated roughly \$10 million over the next five years, the majority to be paid to approximately 20 individuals injured from 2006 to present day.

The third provision, the family caregiver relief benefit, whose annual benefit was established by the department based on costs for respite care for 30 days a year, is estimated to benefit approximately 350 families, representing a cost of \$10.7 million over five years.

There was some debate in respect to the measures from the point of view, in one or two cases, whether or not it was enough. That was one element of some of the testimony that was given to us. Also there was debate on whether other measures needed to be put in place in the future in respect to meeting the needs of our veterans.

Nevertheless, at the end of day the committee felt that everything was positive in respect to this legislation. It is going to benefit veterans and is taking a good step forward in respect to

Le sénateur Mitchell : Il faudrait lui ajouter plus de détails. Cela donne au juge, dans ces deux processus, et au ministre certains pouvoirs de protection des renseignements privés contre leur publication. Cela se situe probablement au cœur du processus.

Le sénateur Wallace : En prenant la décision, le juge exerce son pouvoir discrétionnaire?

Le sénateur Lang : Oui.

Le président : Comme personne ne semble vouloir poser d'autres questions, je suppose que mes honorables collègues sont prêts à passer à l'étude article par article de cette section du projet de loi.

Passons à la section 17, intitulée « Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes » aux articles 206 à 229, à partir de la page 120 du projet de loi.

Le sénateur Lang : Chers collègues, pour cette section particulière, nous avons entendu des fonctionnaires du ministère ainsi que des témoins de la Légion canadienne. Nous avons aussi entendu un particulier qui représentait une organisation appelée VeteranVoice.info ainsi que Mme Jenny Migneault, à titre personnel. Nous avons reçu deux mémoires.

Je dois préciser que ce projet de loi, auquel nous avons consacré deux séances, a globalement bien été accueilli. Il répond à un certain nombre de demandes formulées par les anciens combattants eux-mêmes.

Le projet de loi prévoit une allocation de sécurité du revenu de retraite. Les fonctionnaires des Anciens Combattants estiment qu'environ 260 vétérans y deviendront admissibles d'ici cinq ans, au coût d'environ 14 millions de dollars.

Le coût de l'autre indemnité, pour blessure grave, les fonctionnaires du même ministère l'estiment à 10 millions au cours des cinq prochaines années, la plus grande partie devant être versée à une vingtaine de bénéficiaires qui ont été blessés depuis 2006.

Le coût de la troisième disposition, l'allocation pour relève d'un aidant familial, le ministère l'a établi, à raison de 30 jours par année de soins de relève pour environ 350 familles, à 10,7 millions sur cinq ans.

On a discuté du caractère suffisant ou non des mesures pour un ou deux cas, en raison de certains témoignages. Nous avons aussi discuté de l'éventuelle nécessité d'autres mesures pour répondre aux besoins de nos vétérans.

Néanmoins, le comité, en fin de compte, a estimé que cette loi n'entraînait que des bienfaits. Elle profitera aux vétérans et elle représente un progrès important à l'égard de leurs besoins

meeting some of the needs that they are experiencing every day. We're recommending, quite frankly, that you accept this as a good benefit for the budget that you're contemplating.

Senator Mitchell: I think Senator Lang has covered it really well. I want to emphasize the point that these are steps in the right direction. Still, some services were identified in the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs in their report of June 2014 that we mentioned need to be addressed as future steps possibly.

[Translation]

Senator Bellemare: Is the retirement income security benefit like the Guaranteed Income Supplement or is it something that is capitalized?

In other words, is the benefit funded from the government's general revenue or is it a measure that is capitalized for veterans?

[English]

Senator Lang: My understanding is that it will be from general revenue in order to meet the requested commitments.

[Translation]

Senator Bellemare: So it will not be capitalized. Thank you.

[English]

Senator Mitchell: It's not a grant.

Senator Bellemare: There is no fund.

Senator Mitchell: Right.

[Translation]

Senator Chaput: If I have understood correctly, the charter was amended. Five main changes were made to the act and, as far as the new financial benefits, when you talk about the critical injury benefit, it concerns mainly physical injuries and not necessarily mental health issues because new criteria are needed for them.

What will happen in the case of mental health issues? If you do not make any changes, what will be done? Did your witnesses say what should be done to support mental health needs?

[English]

Senator Lang: Colleagues, I'm going back in memory to recollect some discussion about post-traumatic stress primarily and how it was having an adverse effect in quite a number of cases. Two points should be made: First, the Veterans Subcommittee is doing a study under the leadership of the Chair of the Finance Committee to look at various aspects of

quotidiens. Nous recommandons, bien franchement, que vous acceptiez le projet de loi, qui emploie judicieusement le budget que vous examinez.

Le sénateur Mitchell : Je pense que le sénateur Lang n'a vraiment rien oublié. Je tiens à souligner qu'il s'agit de mesures qui vont dans la bonne direction. Cependant, le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes, dans son rapport de juin 2014, a énuméré des services que, comme nous l'avons mentionné, il faudrait ajouter.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Est-ce que l'allocation de sécurité du revenu à la retraite est une allocation qui ressemble au Supplément de revenu garanti ou est-ce une mesure qui est capitalisée?

En d'autres mots, est-ce que cette allocation est financée à même les revenus généraux du gouvernement ou est-ce une mesure capitalisée pour les anciens combattants?

[Traduction]

Le sénateur Lang : Si je comprends bien, cette allocation est financée à même les revenus généraux de l'État, pour répondre aux engagements demandés.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Donc, ce ne sera pas capitalisé. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Ce n'est pas une subvention.

La sénatrice Bellemare : Il n'y a pas de fonds.

Le sénateur Mitchell : En effet.

[Français]

La sénatrice Chaput : Si je comprends bien, la charte a été amendée. Il y a eu cinq changements principaux qui ont été apportés à la loi, et dans le cadre des nouvelles prestations financières, lorsque vous parlez d'indemnité pour blessure grave, cela concerne surtout les blessures physiques et pas nécessairement les problèmes de santé mentale, puisqu'il faut de nouveaux critères pour ces derniers.

Que va-t-il se passer dans le cas des problèmes de santé mentale? Si vous n'avez pas apporté de modification, qu'est-ce qui va être fait? Est-ce que vos témoins ont mentionné ce qui devrait être fait pour appuyer les besoins en santé mentale?

[Traduction]

Le sénateur Lang : Chers collègues, j'essaie de me rappeler une discussion sur le stress post-traumatique, principalement, et son effet fâcheux dans un nombre de cas assez élevé. Deux précisions : d'abord le Sous-comité des anciens combattants fait une étude sous la direction du président du Comité des finances pour examiner les diverses facettes du stress post-traumatique et la

post-traumatic stress and how we can recommend further measures to meet some of the concerns that have been brought to our attention. I should point out that over the short period of time that we've had the opportunity to look at the question of post-traumatic stress and then go forward to a report, I'm pleased to report that one of the areas that was of great concern was that there seemed to be a silo relationship between the Department of Veterans Affairs and the Department of National Defence. I think it's safe to say, and my colleague the deputy chair can speak to this as well, that at the end of day the lack of a bridge between the two departments is disappearing rapidly, such that those who leave the forces and relate medically with Veterans Affairs will have a seamless transition. That means their records will go with them so they won't be in a situation where one department asks another in respect to what went on previously when they applied to Veterans Affairs.

Quite frankly, as a member of the committee I was surprised, and I'm sure members of the public would be surprised, to learn that that is not already the case, but these steps are being taken. Veterans recognize that significant steps are being taken with the support of the House of Commons and obviously the Senate.

Senator Mitchell: I could add in that regard that we also were able to raise the question of PTSD injured members of the RCMP. Veterans Affairs has responsibility for RCMP veterans. That link isn't as strong yet as the one with DND. I am convinced that the Deputy Minister of Veterans Affairs is aware of that explicitly, as is the minister, and that they are working on creating a stronger relationship.

With respect to your first question, the \$70,000 benefit would apply to PTSD if it were to occur immediately. Generally it occurs later, although there is some other funding. I explicitly asked that. It's not that PTSD is excluded, but the way it evolves makes it different from a physical wound for which you might need immediate special care or special changes to your house. PTSD comes later and there are other programs.

Senator Lang: To clarify that, if it was immediate and there were severe effects from it, it would come under this particular section and immediately be dealt with. Later on, if those effects become evident, other programs are already in place. The question is whether they are meeting what should be done, and that's one of the questions that we're asking.

[Translation]

Senator Rivard: I understand that this report is the integrated report by your committee and the veterans subcommittee. Did either or both of you participate in the veterans subcommittee as well?

possibilité, pour nous, de recommander d'autres mesures pour répondre à certains sujets de préoccupation qui nous ont été signalés. Je dois faire remarquer que pendant la courte période pendant laquelle nous avons pu examiner la question du stress post-traumatique puis, ensuite, rédiger un rapport, nous avons notamment remarqué ce qui semblait être un manque de communication entre le ministère des Anciens Combattants et celui de la Défense nationale et je suis heureux d'annoncer à coup sûr, et mon vice-président pourra en parler aussi, que, en fin de compte, les cloisons entre les deux ministères se défont rapidement. Il s'ensuit que les nouveaux retraités des Forces canadiennes qui entretiennent des rapports médicaux avec les Anciens Combattants vivront une transition sans heurts. Comme leurs dossiers les accompagneront, les deux ministères connaîtront automatiquement leurs antécédents ayant précédé leur demande aux Anciens Combattants.

En siégeant au comité, j'ai été franchement étonné d'apprendre que ce n'était pas déjà le cas et je suis sûr que des citoyens seront aussi étonnés que je l'ai été, mais ces mesures sont déjà prises. Les anciens combattants reconnaissent que des mesures importantes sont prises, avec l'appui de la Chambre et, visiblement, du Sénat.

Le sénateur Mitchell : Je pourrais ajouter que, à cet égard, nous avons pu poser la question sur les agents de la GRC touchés par le syndrome de stress post-traumatique. Les anciens agents de la GRC relèvent des Anciens Combattants. Le lien entre les deux n'est pas encore aussi fort qu'avec la Défense nationale. Je suis convaincu que le sous-ministre des Anciens Combattants a bien été mis au courant de cette situation, tout comme le ministre, et qu'ils travaillent à renforcer ce lien.

Pour répondre à votre première question, la prestation de 70 000 \$ s'appliquerait au syndrome s'il se manifestait immédiatement. En général, il se manifeste plus tard, bien que d'autres fonds soient prévus. Je l'ai expressément demandé. Ce n'est pas que le syndrome soit exclu, mais son évolution est différente de celle d'une blessure physique qui requiert immédiatement des soins spéciaux ou des modifications particulières à l'endroit qu'on habite. Le syndrome se manifeste plus tard et, dans son cas, d'autres programmes s'appliquent.

Le sénateur Lang : Pour que ce soit clair, si la manifestation était immédiate et les effets graves, ils seraient visés par cette section et on s'en occuperait immédiatement. Plus tard, si ces effets deviennent évidents, d'autres programmes sont en place pour y répondre. La question, l'une de celles que nous posons, est de savoir s'ils y répondent adéquatement.

[Français]

Le sénateur Rivard : Je comprends que ce rapport est le rapport intégré de votre comité et du sous-comité des anciens combattants. Est-ce que l'un ou l'autre ou les deux ont participé également au sous-comité des anciens combattants?

[English]

Senator Lang: Yes, the chair, the deputy chair and I participated in both committee discussions on the proposed legislation.

[Translation]

Senator Rivard: You received some witnesses, heard their testimonies and formed an opinion. Am I to understand that this report was supported unanimously by your committee or was there some dissent?

[English]

Senator Lang: Yes, it was unanimously adopted. Observations are made in the report by various witnesses. They are contained as part of the backup evidence in respect of our final conclusion, but both initiatives in our judgment are necessary and we would strongly recommend that the Finance Committee accept them.

Senator Mitchell: I will say that some of us are less enthusiastic than others about the first part in particular. Yes, there may be the need to strengthen the ability to take away passports, but the concern with representation in that process remains. The “first steps” idea is important to emphasize in the Veterans Affairs’ issue as well.

[Translation]

Senator Rivard: It is normal for people to ask questions, especially since there will always be more and more of these activities. As long as Canada is involved in conflicts, there will be an increasing number of veterans who will have to be compensated for all kinds of consequences of war. However, I am pleased to learn that the committee was unanimous in adopting this part of Bill C-59. From year to year, the government will have to take into account the additional number of wounded individuals and veterans.

[English]

The Chair: Thank you, Senators Lang and Mitchell, for helping us to understand these two divisions. That gets us two divisions closer to the end of our work. We appreciate your coming down to help us with that.

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology is next. We have their report.

From the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology we are very pleased to welcome the Honourable Senator Kelvin Ogilvie, chair of the committee. He will be discussing with us the subject matter of those elements of Bill C-59 that had been referred to that particular committee, namely, Division 15, entitled “Immigration and Refugee Protection Act.” It deals with clauses 168 to 176 and can be found at page 102 and following in the English version.

[Traduction]

Le sénateur Lang : Oui, le président, le vice-président et moi-même avons participé aux discussions des deux comités sur le projet de loi.

[Français]

Le sénateur Rivard : Vous avez reçu des témoins, vous avez entendu leurs témoignages et vous vous êtes fait une opinion. Dois-je comprendre que ce rapport fait l’unanimité au sein de votre comité ou a-t-il été adopté avec dissidence?

[Traduction]

Le sénateur Lang : Oui, il a fait l’unanimité. Nous y reprenons les observations de divers témoins. Elles servent à appuyer notre conclusion, mais les deux initiatives, d’après nous, sont nécessaires et nous recommandons vivement leur acceptation par le comité des finances.

Le sénateur Mitchell : Certains parmi nous sont moins enthousiastes que les autres, notamment à l’égard de la première. J’en conviens, il peut être nécessaire de renforcer la capacité de retirer son passeport à quelqu’un, mais les craintes touchant la représentation du titulaire du passeport dans ce processus subsistent. Dans la question des Anciens Combattants, il importe aussi de souligner l’idée des premières étapes.

[Français]

Le sénateur Rivard : Il est normal que les gens posent des questions, d’autant plus que ce sont des activités qui iront toujours en augmentant. Tant que notre pays sera impliqué dans des conflits, il y aura de plus en plus d’anciens combattants et de gens qui devront être indemnisés pour toutes sortes de conséquences de la guerre. Cependant, je suis heureux d’apprendre que le comité a adopté à l’unanimité cette partie du projet de loi C-59. D’une année à l’autre, le gouvernement devra tenir compte du nombre additionnel de blessés ou de vétérans.

[Traduction]

Le président : Merci, sénateurs, de nous avoir aidés à comprendre ces deux sections. Cela nous rapproche d’autant de la fin de notre travail. Nous vous sommes reconnaissants de votre visite.

Nous accueillons ensuite les représentants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, dont nous avons le rapport.

Nous sommes très heureux d’accueillir son président, l’honorable sénateur Kelvin Ogilvie. Il discutera avec nous de la teneur des éléments du projet de loi C-59 dont a été saisi son comité, c’est-à-dire de la section 15 intitulée « Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés » visée par les articles 168 à 176 que nous trouvons à partir de la page 102.

Senator Ogilvie, we have a copy of your report in front of us. Can you help us as to what the initiative was and whether you're content that the initiative is properly without any unforeseen problems presented by the government in this bill?

Hon. Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: First of all, I should say that Senator Eggleton, the deputy chair, is not here, but it doesn't represent a division in the support for our report. He was unable to attend the actual meeting. Senator Campbell was there. Senator Campbell fully endorsed the language of the report, and Senator Eggleton felt he had other things that demanded his attention today and is allowing me to appear on my own here, chair.

With that, I will indicate that the section of the division that we were dealing with is relatively straightforward. The principal element is to extend biometric data as part of the identification process in regard to immigration and refugee issues. These techniques are already authorized in certain other areas. They're extended here, and the committee had no problem with the division.

The division does make changes in language to other sections to bring them into conformity and consolidate them. For the witnesses that appeared, the issue raised was the question of privacy, and they presented their concerns. The committee asked questions, and the conclusion that is written there is that the committee is confident in the measures put in place to safeguard privacy and has no issues of concern regarding Division 15 of Part 3 of Bill C-59.

That, Mr. Chair, is the extent of my report, and I would be pleased to try to handle any questions.

The Chair: I'm still looking for the sections in my act.

Senator Ogilvie: It's probably so small, sir, that it probably just —.

The Chair: The expansion of biometrics was in the paper today or yesterday, I think. There was a discussion on that.

Senator Ogilvie: I was referring to the amount of paper, sir.

The Chair: Of course.

[Translation]

Senator Bellemare: My question is very simple and short. Do you have an idea of how much it will cost? We know that the measure will be self-funded in part through the \$85 fee that will be collected for the service. Do you have an idea of what it will cost?

[English]

Senator Ogilvie: There was no discussion of that cost whatsoever.

Sénateur Ogilvie, nous avons votre rapport sous les yeux. Pouvez-vous nous expliquer l'initiative dont il est question et nous dire s'il vous plaît de croire qu'elle n'entraînera pas de problème imprévu par le gouvernement dans ce projet de loi?

L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Je dois vous informer, tout d'abord, que le sénateur Eggleton, qui est vice-président du comité, n'est pas ici, mais que son absence ne témoigne pas d'un désaccord sur notre rapport. Il n'a pu assister à la réunion, en fait. Le sénateur Campbell était présent et a approuvé sans réserve le contenu du rapport. Enfin, monsieur le président, comme le sénateur Eggleton avait d'autres obligations aujourd'hui, il m'a permis de comparaître seul.

Cela dit, je dirais que la section de la partie que nous avons à examiner est relativement simple. Elle vise principalement à élargir la collecte de données biométriques liées à l'identification pour diverses questions touchant les immigrants et les réfugiés. La collecte est déjà permise dans d'autres domaines. On l'a élargi ici, et le comité n'y voit aucun inconvénient.

La section modifie le libellé d'autres articles pour les faire concorder et les regrouper. Pour ce qui est des témoins, leurs inquiétudes étaient liées à la protection des renseignements personnels. Le comité a posé des questions et la conclusion à laquelle il est parvenu, et qui est indiquée ici, est qu'il a confiance aux mesures prévues pour protéger les renseignements personnels et qu'il n'a pas de préoccupation particulière à propos de la section 15 de la partie 3 du projet de loi C-59.

Monsieur le président, c'est tout ce que contient mon rapport, et je serai heureux de répondre de mon mieux à vos questions.

Le président : Je cherche encore les articles dans la loi.

Le sénateur Ogilvie : C'est probablement parce que c'est si petit, monsieur, que vous...

Le président : On parlait de l'élargissement du recours à la biométrie dans le journal aujourd'hui, ou hier, je crois. Il en a été question.

Le sénateur Ogilvie : Je parlais de la quantité de papier, monsieur.

Le président : Naturellement.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question est très simple et courte. Avez-vous une idée de ce que cela va coûter? Nous savons que la mesure sera autofinancée en partie grâce aux frais de 85 \$ qui seront perçus sur le service. Avez-vous une idée de ce que cela va coûter?

[Traduction]

Le sénateur Ogilvie : Il n'a pas été question du coût.

The Chair: Senator Ogilvie, you mentioned the privacy issue, which is always front and foremost in our minds these days because of the various initiatives the government is undertaking. Did you hear from the Privacy Commissioner with respect to those issues?

Senator Ogilvie: Yes, we had the officials appear before us. I think it would be worth indicating what the biometric data is. It's an electronic fingerprint. That is the extent of the biometric data being considered in this legislation.

Regarding the issues around privacy, we're attempting to ensure that the databases containing the electronic fingerprint are secure against random access in that regard. That was the issue of privacy that was raised.

We had several officials comment on that, including those from the security divisions who are in charge of maintaining those records. The process that is undertaken was described fully to us, from the taking of the original fingerprint to its translation into digital form — meaning zeros and ones — by an algorithm which ties the data directly to the original fingerprint. Zeros and ones are stored as such, and that data is meaningless unless it is then attached to a decoder, which uses an algorithm to transfer that back into the original fingerprint.

On the information given to us in terms of how these are taken and stored, sir, I'll give you my personal opinion. This is probably actually safer than the collection of paper fingerprints and the storage of them in monstrous warehouses.

The Chair: Thank you.

Senator Wallace: Senator, the amendment to the act, as you've indicated in your report, would extend the use of biometrics. I wonder if you could give us a sense of how this extended use of biometrics as proposed in this bill would compare to what's happening in other countries and their similar use of biometrics.

Senator Ogilvie: You were there, senator, so perhaps you have more knowledge of that than I do. I merely chaired the meeting. I would say that we did not get into an in-depth discussion of that to the extent that I can answer your question the way you put it.

We were assured that Canada's technology in this regard is as good as any that exists. Furthermore, the so-called extension of biometric data has already been approved for other circumstances with regard to bio-identification in Canada, and this extends it to this particular act, which is the identification of immigrants and refugees. No other issue was raised in that context.

Perhaps I'm missing the critical point of your question, senator.

Le président : Sénateur Ogilvie, vous avez parlé de la protection des renseignements personnels, un sujet qui est toujours au premier plan dans nos esprits ces temps-ci en raison des diverses initiatives que le gouvernement met de l'avant. Est-ce que le commissaire à la protection de la vie privée s'est prononcé sur ces questions?

Le sénateur Ogilvie : Oui, des représentants du commissariat ont comparu devant le comité. Il serait sans doute utile de préciser en quoi consistent ces données biométriques. Ce sont des empreintes digitales électroniques. C'est tout ce qui est envisagé dans le projet de loi.

En ce qui a trait à la protection des renseignements personnels, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'accès direct à la base de données qui contient les empreintes. C'est le problème lié à la protection des renseignements personnels qui a été soulevé.

Nous avons entendu plusieurs témoins sur cette question, notamment des gens qui font partie des divisions de sécurité et qui sont chargés de la tenue des dossiers. Ils nous ont bien expliqué toutes les étapes qui sont suivies, depuis la prise des empreintes jusqu'à la numérisation — soit des zéros et des uns — à partir d'un algorithme qui relie les données directement aux empreintes originales. Les zéros et les uns sont enregistrés sous cette forme, et l'information n'a aucun sens si elle n'est pas reliée à un décodeur qui utilise un algorithme pour reconverter l'information.

Je vais donc vous donner ici, monsieur, mon opinion personnelle sur la collecte et le stockage des données. Cette façon de faire est sans doute plus sûre que la collecte des données sur papier et leur entreposage dans des mégas entrepôts.

Le président : Merci.

Le sénateur Wallace : Sénateur, la modification qui est apportée à la loi, comme il est indiqué dans votre rapport, élargit le recours à la biométrie. Savez-vous si les nouvelles utilisations prévues dans le projet de loi se comparent à ce qu'on fait dans d'autres pays?

Le sénateur Ogilvie : Comme vous y étiez, sénateur, vous en savez sans doute plus que moi. Je n'ai fait que présider les réunions. Je dirais que nous ne sommes pas assez entrés dans les détails pour que je puisse répondre à votre question.

On nous a donné l'assurance que la technologie utilisée par le Canada se compare à celle utilisée ailleurs. Qui plus est, ledit élargissement du recours aux données biométriques a déjà été approuvé dans d'autres domaines liés à la bio-identification au Canada, et on ne fait ici que l'élargir dans le cadre de cette loi, soit pour l'identification des immigrants et des réfugiés. Aucun autre problème n'a été soulevé dans ce contexte.

Je suis sans doute passé à côté du cœur de votre question, sénateur.

Senator Wallace: No, I think you've addressed it. As you pointed out, yes, I was at those meetings. I thought for the sake of our other committee members, they may benefit from the detail that you and I may have received in those meetings.

It was simply the point that Canada moving in this direction is not an island of its own. This extended use, as I recall from what we've heard, is consistent with what's happening in other countries in the world. I think you said that, so I thank you for your succinct response.

Senator Ogilvie: The way I interpreted your question was how this compares worldwide with all the countries. We had a more focused response to that issue in the committee, as I recall. It dealt with those countries with which we deal with most frequently, and it was my understanding this was bringing us up to speed with regard to some of those countries, but I could not answer your question outright in the way I heard it.

Senator Wallace: I'll consider that the next time I ask questions.

Senator Ogilvie: It's my limited ability to understand questions, so I apologize.

[Translation]

Senator Chaput: My question will be very short. I do not remember, but was there mention of when it would come into force? Is there a scheduled date?

[English]

Senator Ogilvie: No. We did not ask specifically about the actual date at which this would come into force. The way I read this, it would imply that it would come into force following the approval of this bill and the writing of the regulations that will govern it.

Regulations have to be written in a number of areas, including defining the situations in which a biometric fingerprint would not be required. For example, there are some individuals whose fingerprints are not capable of providing an identity, and there are certain illnesses that change the fingerprint in a way that doesn't make it amenable to an accurate fingerprint process. I'm just using that as an example around which regulations have to be written.

The actual enforcement, as I understand, can only come into play following two major steps. One is the proclamation of the act and the agreement on regulations and, as you know, all regulations go through the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations. I am not in a position to predict the timing in that regard.

The Chair: Senator Ogilvie, that discussion on regulations prompts this next question.

Page 103 looked a little strange to me. Clause 169 of this act is amending section 11 of the Immigration and Refugee Protection Act, and it's at proposed subsection (1.02), about three quarters

Le sénateur Wallace : Non, je pense que vous y avez répondu. Comme vous l'avez mentionné, j'étais bien sûr aux réunions, mais j'ai pensé qu'il pourrait être utile pour les autres membres du comité d'en savoir plus sur ce que nous avons appris au cours des réunions.

Il est simplement bon de mentionner que le Canada ne fait pas cavalier seul dans ce domaine, car si je me souviens bien, d'autres pays vont aussi dans cette direction et élargissent l'utilisation des données biométriques. Vous l'avez mentionné, je crois, et je vous remercie de cette réponse succincte.

Le sénateur Ogilvie : Ce que j'ai compris de votre question, c'est que vous vouliez une comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde. Nous avons eu une réponse plus précise au comité, si je me souviens bien. On a parlé des pays avec qui nous traitons le plus souvent, et j'ai cru comprendre que cela nous permettait de rattraper ces pays, mais je ne pouvais pas répondre à votre question directement à partir de ce que j'en avais compris.

Le sénateur Wallace : Je vais garder cela à l'esprit la prochaine fois que je pose des questions.

Le sénateur Ogilvie : Cela tient à ma capacité limitée de comprendre les questions, alors je m'en excuse.

[Français]

La sénatrice Chaput : Ma question sera très brève. Je ne m'en souviens pas, mais est-ce que la date à laquelle le recours commencera a été mentionnée? Est-ce qu'il y a une date prévue?

[Traduction]

Le sénateur Ogilvie : Non. Nous ne nous sommes pas informés de la date à laquelle la mesure entrerait en vigueur. D'après ce que je peux voir, il faudra attendre que le projet de loi soit approuvé et que les règlements qui régissent le tout soient prêts.

Les règlements doivent porter sur divers éléments, notamment les situations dans lesquelles les empreintes biométriques ne seront pas exigées. Par exemple, dans certains cas, les empreintes digitales d'une personne ne permettent pas de l'identifier, et il arrive aussi parfois qu'une maladie puisse les modifier et ne pas donner de bons résultats. Ce ne sont que quelques exemples d'éléments qui devront être précisés dans les règlements.

Si je comprends bien, il faut passer par deux grandes étapes avant d'en arriver à l'application comme telle. Il faut que la loi soit promulguée et que les règlements soient adoptés, et comme vous le savez, tous les règlements doivent être soumis au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Je ne peux donc pas vous dire combien de temps cela prendra.

Le président : Sénateur Ogilvie, cette discussion sur les règlements m'amène à vous poser la question suivante.

Il y a quelque chose qui me semble un peu étrange à la page 103. L'article 169 modifie l'article 11 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Cela se trouve au

of the way down the page, line 27. It says, “Subject to the regulations, a foreign national” So it’s making the law subject to the regulation. We often see the law expressed and say it will be clarified in the regulations, but the law usually has a status higher than the regulation. This appears to be reversing that in saying this is the law but subject to regulation. Are you reading it that way? Did you have any discussion on that?

Senator Ogilvie: We didn’t have any discussion, but proposed subsection (1.02) follows (1.01), and it says:

Despite subsection (1), a foreign national must, before entering Canada, apply for an electronic travel authorization required by the regulations The application may be examined by an officer

My reading of that would be that this allows the act to apply to a foreign national who has temporary resident status and may apply for the visa or other documents during their stay in Canada. They’re already in Canada and they are not required to go out and come back in.

The Chair: If “Subject to the regulations” wasn’t there, I would agree with you, but when it’s subject to the regulations, we don’t know what the law is.

Senator Ogilvie: Well, again, my sense is this is simply not putting any other regulatory issue on those individuals, but I’m in your hands in that regard. It was not raised by witnesses whatsoever. It wasn’t considered to be an issue. In that respect, sir, it’s back to you and your committee.

The Chair: Well, we’re the ones that have to do clause by clause, so thank you for tossing it back to us.

Senator Ogilvie: It wasn’t a concern for us, is all I can say.

The Chair: I appreciate that. I just thought that if there was something you had gathered for us, this was the time to share it.

Senator Ogilvie: I would have been happy to, sir.

The Chair: Thank you very much for being here this afternoon, senator.

Honourable senators, from the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, we’re very pleased to welcome the Honourable Senator Dennis Patterson, who is the chair of that committee. He will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 3, Division 16, “First Nations Fiscal Management Act,” clauses 177 to 205, which can be found at page 107 and following.

Senator Patterson, your report is before us. Could you help us with these clauses so that we can understand what the initiative is and what your committee’s view of that initiative is?

paragraphe (1.02) proposé, dans le quart inférieur de la page, ligne 27. On dit : « Sous réserve des règlements, l’étranger... ». La loi est donc assujettie aux règlements. La loi mentionne souvent qu’un élément sera précisé dans les règlements, mais la loi a habituellement un statut plus élevé que les règlements. Il semble ici que c’est l’opposé, soit que c’est la loi qui est assujettie aux règlements. Est-ce la lecture que vous en faites? Avez-vous abordé la question?

Le sénateur Ogilvie : Non, nous n’en avons pas discuté, mais le paragraphe (1.02) proposé suit le paragraphe (1.01) qui dit :

Malgré le paragraphe (1), l’étranger doit, préalablement à son entrée au Canada, demander l’autorisation de voyage électronique requise par règlement... S’il décide, à la suite d’un contrôle [...] l’agent...

Ce que je comprends, c’est que la loi peut ainsi s’appliquer à un étranger qui a un statut de résident temporaire et qui peut présenter une demande pour un visa ou un autre document pendant son séjour au Canada. La personne se trouve déjà au Canada et n’a pas à sortir du pays pour y revenir.

Le président : Si les mots : « Sous réserve des règlements » n’étaient pas là, je serais d’accord avec vous, mais on ne sait pas ce que dit la loi si elle est assujettie aux règlements.

Le sénateur Ogilvie : Eh bien, encore une fois, je pense simplement qu’on évite ainsi d’appliquer un autre règlement à ces personnes, mais je m’en remets à vous. C’est un point qui n’a pas été soulevé par les témoins. On n’y a pas vu un problème. Monsieur, la question est donc entre vos mains et celles de votre comité.

Le président : Eh bien, nous sommes chargés de l’étude article par article, alors merci de nous renvoyer la question.

Le sénateur Ogilvie : Tout ce que je peux dire, c’est que nous n’y avons pas vu un problème.

Le président : Je comprends cela. Je me disais simplement que si vous aviez appris quoi que ce soit, c’était l’occasion d’en parler.

Le sénateur Ogilvie : J’aurais été heureux de le faire, monsieur.

Le président : Merci beaucoup de votre présence, sénateur.

Honorable sénateurs, nous accueillons maintenant l’honorable sénateur Dennis Patterson, président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Il nous entretiendra de la teneur des éléments contenus dans la section 16 de la partie 3 qui porte sur la Loi sur la gestion financière des premières nations, soit les articles 177 à 205 qui se trouvent à la page 107 et les suivantes.

Sénateur Patterson, nous avons votre rapport devant nous. Pourriez-vous nous expliquer ces articles afin que nous comprenions l’initiative et le point de vue de votre comité sur la question?

Hon. Dennis Glen Patterson, Chair, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: Thank you, honourable chair and members of the Standing Senate Committee on National Finance. I appear before you today as Chair of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Our deputy chair, Senator Lillian Dyck, is unable to be here, but she has given me her full endorsement with the views I'm going to present to you here today.

I begin by saying that there are many challenges facing the Aboriginal peoples of Canada. We were reminded of those yesterday with the release of the Truth and Reconciliation Commission report. In our committee, we are keenly aware of those challenges. Frankly, it's sometimes difficult to find good-news stories. We often encounter strong opposition to government legislation respecting Aboriginal peoples within our committee and from Aboriginal peoples themselves. This part of the budget implementation bill, Part 3, Division 16, in my view is a hardening exception. It's a good-news story, I believe. It has the unanimous support of all the members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Equally important, it has the strong endorsement of respected Aboriginal leaders who are involved in enhancing economic opportunities for progressive First Nations.

I will give a little background to this portion of the budget implementation bill, Mr. Chair.

The First Nations Fiscal Management Act is optional First Nation-led legislation that was enacted in 2005, I want to note, with all-party support. The act provides First Nations with fiscal powers, including real property taxation, financial management and debenture financing at their option. It's optional, not compulsory legislation.

Since the First Nations Fiscal Management Act came into force in 2006, I'm pleased to tell you that 138 First Nations have chosen to participate, accessing one or more of the act's core fiscal tools. These tools include financial administration laws and financial performance certification to strengthen accountability, instill greater investor confidence and to meet requirements for debenture financing.

If I may just elaborate on that a little bit, the First Nations Financial Management Board, which is led by Harold Calla, a very respected Aboriginal leader from the West Coast, actually certifies First Nation bands as to their fiscal competence and their ability to carefully manage money. That is the trigger that leads them to have access to financing and loans and the ability to raise revenues through laws like property tax. That's what they do. They can raise revenue through property tax, development cost charges and taxation of business activities to pay for the costs of local services and capital infrastructure and, most important, debenture financing, giving First Nations the ability to finance major capital projects through long-term pooled borrowing. Long-term debt provides advantages, including amortization of

L'honorable Dennis Glen Patterson, président, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : Merci, honorables président et membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je comparais aujourd'hui à titre de président du Comité sénatorial permanent des affaires autochtones. Notre vice-présidente, la sénatrice Lillian Dyck, ne pouvait être présente aujourd'hui, mais elle appuie sans réserve les points de vue que je vais vous présenter.

Je dois tout d'abord vous dire que les peuples autochtones du Canada sont aux prises avec de nombreux problèmes, comme nous le rappelait la Commission de vérité et réconciliation dans son rapport rendu public hier. Les membres de notre comité sont très au fait de ces problèmes. Je dois dire, honnêtement, qu'il est parfois difficile de trouver une bonne nouvelle. Les membres du comité s'opposent souvent fermement aux mesures législatives du gouvernement qui concernent les Autochtones, tout comme les Autochtones eux-mêmes. La section 16 de la partie 3 de la loi de mise en œuvre du budget, à mon avis, fait office d'exception. Je crois qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Elle a obtenu l'appui unanime des membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Et ce qui est tout aussi important, elle a reçu un appui sans réserve de chefs autochtones respectés qui cherchent à accroître les possibilités de développement économique au sein des Premières Nations progressistes.

Monsieur le président, je vais situer cette partie du projet de loi dans son contexte.

La Loi sur la gestion financière des premières nations, une initiative des Premières Nations, a été adoptée en 2005, et je le souligne, avec l'appui de tous les partis. Elle est optionnelle et confère aux Premières Nations des pouvoirs financiers, notamment en matière d'imposition foncière, de gestion financière et de financement de débetures. Il s'agit d'une loi non contraignante, à participation volontaire.

Je suis heureux de vous dire que depuis son entrée en vigueur en 2006, 138 Premières Nations ont choisi d'y adhérer et de profiter d'un ou de plusieurs outils financiers qui y sont prévus, notamment l'adoption de textes législatifs en matière de gestion financière et l'obtention de la certification en matière de rendement financier, afin de renforcer la responsabilisation, d'accroître la confiance des investisseurs et de répondre aux exigences en matière de débetures financières.

Si vous le permettez, je vais vous en dire un peu plus au sujet du Conseil de gestion financière des Premières Nations, dirigé par Harold Calla, un chef autochtone très respecté de la côte Ouest, qui certifie les compétences des bandes des Premières Nations en matière financière et leur capacité de bien gérer les fonds. C'est l'élément qui enclenche le processus et leur permet d'avoir accès à du financement et des prêts, de même que de générer des recettes en prenant des textes législatifs sur l'impôt foncier, par exemple. C'est ce qu'elles font. Elles peuvent générer des recettes grâce à l'impôt foncier et l'imposition de taxes d'aménagement et de taxes sur les activités commerciales pour financer des services locaux ou des projets d'infrastructure, et le plus important, elles peuvent aussi générer du financement par débeture pour financer de

costs over the life of the assets, access to capital at low interest rates, lower annual financing payments and lower administration costs.

By utilizing the Financial Management Act, or the FMA, borrowing process, First Nations are able to promote economic and social development in their communities and be more like municipalities or private businesses that have established good credit. Since the FMA enactment, First Nations have raised over \$220 million in local revenue, established over 50 financial management frameworks and have collectively launched a \$90 million debenture. In June of 2014, that \$90 million debenture was a landmark towards infrastructure and some economic development. It was backed by a syndicate of the top six banks in Canada that purchased the bond, and it sold out in 30 minutes.

So the act established three First Nation-led institutions that ensure the integrity of the regime and support First Nations in effectively exercising its jurisdiction. They are the First Nations Financial Management Board, as I mentioned, chaired by Harold Calla; the First Nations Tax Commission, chaired by Manny Jules; and the First Nations Finance Authority, chaired by Ernie Daniels.

When the statute was enacted, changes were contemplated. There was a section that provided a requirement of the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development to review and evaluate the legislation and the institution within seven years of Royal Assent. As a lead-up to that review, each of the First Nation institutions made recommendations to improve First Nation access to the legislation, increase efficiencies and reduce administrative burden. These recommended changes were drawn from each institution's operational experience with the legislation and from a wide variety of stakeholders.

So the improvements that are before your committee today, Mr. Chair, are largely drawn from the minister's review, which was tabled in both houses of Parliament in 2012. Additional proposed improvements stem from subsequent operational experience, participating First Nations, capital markets and other stakeholders.

I want to draw to your attention that the proposed improvements have received support from several impressive stakeholder groups, including the First Nations Tax Administrators Association, the Canadian Property Tax Association and the Canadian Energy Pipeline Association.

These are quite technical amendments, at least our committee found them to be, but their objectives are to accelerate and streamline participation in the FMA, to reduce the administrative burden on participating First Nations, and to strengthen investor and capital market confidence in the FMA.

grands projets d'infrastructure par des emprunts communs à long terme. Les emprunts à long terme comportent des avantages, notamment celui d'amortir les coûts sur la durée de vie du bien, d'obtenir de faibles taux d'intérêt et de réduire les paiements annuels et les frais administratifs.

Grâce au processus d'emprunt de la Loi sur la gestion financière, ou LGF, les Premières Nations peuvent ainsi stimuler le développement social et économique au sein de leurs communautés, et obtenir, comme les municipalités et les entreprises privées, une bonne cote de crédit. Depuis l'adoption de la LGF, les Premières Nations ont généré des recettes locales de plus de 220 millions de dollars, elles ont mis en place plus de 50 cadres de gestion financière et elles ont émis ensemble une débenture de 90 millions de dollars. En juin 2014, cette débenture a constitué un pas important pour stimuler les projets d'infrastructure et le développement économique. L'initiative avait l'appui d'un syndicat formé des six plus grandes banques canadiennes qui ont acheté les obligations, vendues en 30 minutes.

La loi a donc permis la création de trois institutions dirigées par les Premières Nations qui veillent à assurer l'intégrité du régime et à aider les Premières Nations à bien exercer leurs compétences. Il s'agit, comme je l'ai mentionné, du Conseil de gestion financière des Premières Nations, présidé par Harold Calla; de la Commission de la fiscalité des premières nations, présidée par Manny Jules, et de l'Administration financière des premières nations, présidée par Ernie Daniels.

Après l'adoption de la loi, des changements ont été envisagés. Un article de la loi prévoyait que le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien devait, dans les sept ans suivant la sanction royale, effectuer un examen de la loi et des institutions créées. En vue de cet examen, chacune des institutions a présenté des recommandations pour favoriser l'accès des Premières Nations à la loi, accroître son efficacité et réduire le fardeau administratif. Les recommandations étaient basées sur l'expérience de chacune d'elles avec la loi et provenaient d'un grand nombre d'intervenants.

Monsieur le président, les améliorations qui vous sont présentées aujourd'hui sont tirées en grande partie de l'examen effectué par le ministre, dont le rapport a été déposé devant les deux chambres du Parlement en 2012. D'autres proviennent de l'expérience subséquente de son utilisation, des Premières Nations participantes, des marchés financiers et d'autres intervenants.

Je tiens à souligner que les améliorations proposées ont reçu l'appui de plusieurs groupes d'intervenants imposants, notamment la First Nations Tax Administrators Association, la Canadian Property Tax Association et l'Association canadienne de pipelines d'énergie.

Les modifications sont relativement techniques, de l'avis du comité à tout le moins, mais elles ont pour objectif d'accélérer et de simplifier la participation à la LGF, de réduire le fardeau administratif des Premières Nations participantes et d'accroître la confiance des investisseurs et des marchés de capitaux à l'égard de la LGF.

We were very impressed in hearing independently from the chairs of the three key authorities who appeared several times before our committee. In the engagement they had with officials from Aboriginal Affairs and Northern Development and the Department of Justice, it seemed to be a truly collaborative process of developing the amendments that are before you today. We were assured by the chairs of those three authorities that they were perfectly happy with the amendments and fully satisfied that the suggestions they proposed — they proposed 43 amendments in all — were incorporated into this division.

You may ask about opposition to the bill and, of course, trying to get a balance, we did seek some criticism of the bill. The Assembly of First Nations was invited to appear before our committee, and they chose not to appear. They have agreed with the institutions from their establishment in 2005 that they will not oppose opt-in legislation of this kind, as long as it doesn't negatively affect those who choose not to opt in. So they assented to the legislation by their absence, I would say.

We did have one witness who was critical of the bill, Mr. Keith Martell, CEO of the First Nations Bank of Canada, but his issue was not really with the legislation per se, he told us, but with the institutions, specifically the First Nations Finance Authority. He felt that they had modified their mandate and their operations in a way that was potentially harmful to First Nation markets. So he was more critical of their practices rather than anything that was in the legislation.

These amendments do not really modify the institutions. They're highly technical and administrative, as I said. Perhaps I can give a couple of examples of the kind of changes.

One of them is to expedite the addition of First Nations to the schedule of certified First Nations. That schedule is attached to the bill and certifies that they are financially competent.

One of the changes before you, instead of an order-in-council process — which, as you know, can be time-consuming — this can now be accomplished by a ministerial order. The changes are designed to reduce red tape and align the regime with provincial standards.

Another example is that the changes would reduce the minimum public notice period for property taxation laws from 60 to 30 days to better align with provincial standards.

Those are my opening comments, Mr. Chair, and I would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you for giving us that background on the First Nations Fiscal Management Act. It was helpful.

Nous avons été très impressionnés d'entendre les présidents des trois institutions clés qui ont comparu à plusieurs reprises devant notre comité nous dire chacun de leur côté que le processus d'élaboration des modifications qui sont devant vous aujourd'hui en a vraiment été un de collaboration avec les représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord canadien et de Justice Canada. Ces trois présidents se sont dits parfaitement heureux des modifications et pleinement satisfaits de voir que leurs suggestions — 43 en tout — ont été incluses dans la section.

Vous voulez sans doute savoir si certains s'opposent au projet de loi, et bien sûr, dans un souci d'équilibre, nous avons posé la question. Nous avons invité l'Assemblée des Premières Nations à comparaître devant le comité, mais elle a décliné notre invitation. L'APN a toutefois convenu avec les autorités des institutions, depuis leur établissement en 2005, qu'elle ne s'opposerait pas à une loi à adoption facultative de cette nature, à condition que cela ne nuise pas aux Premières Nations qui décident de ne pas y adhérer. Son absence est donc un signe d'approbation, si j'ose dire.

Un des témoins, M. Keith Martell, qui est président et chef de la direction de la Banque des Premières Nations du Canada, a critiqué le projet de loi. Sa préoccupation ne portait pas sur le projet de loi en soi, mais sur les institutions, en particulier l'Administration financière des Premières Nations. Il avait le sentiment que l'organisme avait modifié son mandat et son fonctionnement et que ces modifications pouvaient nuire aux marchés des Premières Nations. Donc, sa critique portait plus sur les pratiques de l'organisme que sur la teneur du projet de loi.

Ces modifications ne touchent pas vraiment les institutions. Comme je l'ai indiqué, ce sont des modifications de nature technique et administrative. Permettez-moi de vous donner deux ou trois exemples des changements apportés.

L'un d'entre eux vise à accélérer l'inscription des Premières Nations à l'annexe des Premières Nations certifiées. Cette annexe est incluse dans le projet de loi; y sont inscrites les Premières Nations qui satisfont aux exigences en matière de gestion financière.

L'une des modifications proposées, c'est qu'au lieu du recours à un processus de décret — ce qui peut être long, comme vous le savez, cela pourra se faire par arrêté ministériel. Les modifications visent à réduire les formalités administratives et à harmoniser le régime aux normes provinciales.

Voici un autre exemple : les modifications réduiraient de 60 à 30 jours la période minimale pour la publication d'un avis public concernant les lois en matière d'imposition foncière de façon à accroître l'harmonisation aux normes provinciales.

C'est là-dessus que se termine mon exposé, monsieur le président. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Merci de cet aperçu de la Loi sur la gestion financière des premières nations. C'était utile.

Senator Chaput: I had questions with regard to the witnesses, senator, but you answered them because you spoke at length about the witnesses that you received. You said there was one that had reservations and you also explained why.

My only question is with regard to the amendments to the schedule. You spoke of the schedule. It says:

At the request of the council of a band, the Governor in Council may, by order, amend the schedule in order to

“At the request of the council of a band” How many First Nations are there?

Senator Patterson: There are about 612 First Nation councils throughout Canada.

Senator Chaput: So any one of those 612 could ask the minister to amend the schedule?

Senator Patterson: Yes, but I should explain that in order to get to that point, they have to go through quite a rigorous process of being certified as to their financial management competence. Right now, we only have — I shouldn't say we only have, but we have 160 certified. It's not an easy process, and we've got some way to go.

Senator Chaput: Thank you.

The Chair: Senator, I'm not that familiar with this structure. The First Nations Finance Authority that you mentioned as one of three — I believe you named three different authorities — I'm making the assumption that that authority acts for all of those that have signed on to this particular initiative. I believe 138 First Nations have signed up. I'm assuming that authority is collectively helping all of those First Nations.

Is the Government of Canada or are any of the banks helping out by providing expertise in relation to that authority's work?

Senator Patterson: The work of these bodies — the First Nations Financial Management Board, the First Nations Tax Commission and the First Nations Finance Authority — are certainly supported by the Government of Canada through the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development. They do have a close working relationship.

The financial management authority was staked with a \$300 million fund upon inception, which it manages. The First Nations Finance Authority is really the body that loans money. They work very closely with banks. In fact, the source of funds from bond issuance is Canadian banks, and we're told that following the successful \$90 million debenture issue in 2014, there are now plans to issue another \$100 million in this current year. So they do work very closely with the banks.

La sénatrice Chaput : J'avais des questions au sujet des témoins, mais vous y avez répondu, car vous avez longuement parlé des témoins que vous avez entendus. Vous avez indiqué qu'un témoin a exprimé des réserves et vous avez aussi expliqué pourquoi.

Ma seule question porte sur les modifications à l'annexe. Vous en avez parlé. On y indique ce qui suit :

À la demande du conseil d'une bande, le gouverneur en conseil peut, par décret, modifier l'annexe pour...

« À la demande du conseil d'une bande »... Combien y a-t-il de Premières Nations?

Le sénateur Patterson : On compte environ 612 conseils de bande des Premières Nations au Canada.

La sénatrice Chaput : Donc, n'importe laquelle de ces 612 Premières Nations pourrait demander au ministre de modifier l'annexe?

Le sénateur Patterson : Oui, mais je dois préciser que pour en arriver là, les Premières Nations doivent obtenir leur certification en matière de gestion financière. Actuellement, seulement... je ne devrais pas employer ce terme. Actuellement, 160 d'entre elles ont obtenu leur certification. Ce n'est pas un processus facile, et il nous reste beaucoup de travail à faire.

La sénatrice Chaput : Merci.

Le président : Sénateur, je ne connais pas très bien la structure. Si je ne me trompe pas, vous avez nommé trois organismes différents, dont l'Administration financière des Premières Nations. Je présume que cet organisme agit au nom de toutes les Premières Nations qui ont adhéré à cette initiative précise. Je crois savoir que 138 Premières Nations y participent. Je suppose qu'il aide l'ensemble de ces Premières Nations.

Le gouvernement canadien ou n'importe laquelle des banques l'appuient-ils en lui offrant une expertise liée à son travail?

Le sénateur Patterson : Le gouvernement canadien appuie évidemment le travail de ces trois entités — le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations et l'Administration financière des Premières Nations —, par l'intermédiaire du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Les organismes entretiennent d'étroites relations de travail.

L'Administration financière des Premières Nations dispose, depuis sa création, d'un fonds de 300 millions de dollars dont elle assure la gestion. L'Administration financière des Premières Nations est l'organisme prêteur; elle collabore étroitement avec les institutions financières. En fait, les fonds provenant des émissions d'obligations viennent des banques canadiennes. Nous avons appris qu'en raison de la réussite, de l'émission de 90 millions de dollars en débetures, en 2014, on envisage une nouvelle émission d'obligations non garanties cette année, pour une valeur de 100 millions de dollars. Donc, l'organisme travaille en étroite collaboration avec les banques.

The First Nations Financial Management Board is the body that does the certification. They actually go out and work with communities to ensure that they have proper financial management procedures and capacity within those First Nations.

I hope that helps.

The Chair: Yes, it does, and I'm glad that there is some support.

This sounds like a good initiative, but it certainly will need some support at the front end. These 43 administrative amendments are the result of the minister's review of the program and I think it came into force in April 2006. That such a significant number of amendments are being made shows that it was being watched closely.

We can determine whether it's an incentive or disincentive, but the First Nations normally receive quite a bit of funding from Aboriginal Affairs and Northern Development for different initiatives. If they opt for this program where they're generating a lot of their own funds, is there reduction in the amount of transfers that would come from the federal government?

Senator Patterson: The short answer, Mr. Chair, is no. Transfers from the Government of Canada to bands are for operations and maintenance in areas like health, schools and the operation of community governments.

There are capital transfers given to bands. We've been studying this subject in our committee for more than a year and we're going to be issuing a report in the life of this Parliament. The report will basically say there isn't enough money from the existing capital allocations of the Government of Canada. There is a massive infrastructure shortfall for housing, waste water and water systems, schools and health centres. Therefore it's very important, we believe, that there be other non-government sources of revenue for capital infrastructure and for economic development because the government is never going to have enough money, given the rapidly growing population and the 2 per cent annual escalator that has been in place for some 18 years.

First Nations councils that are progressive welcome this as a way of meeting needs that can't be met through existing government grants and programs.

The Chair: Thank you.

The reason I'm asking these questions is we see fairly regularly requests for appropriations, or supply, to the Aboriginal Affairs Department through the estimates process and we are always asking questions about accountability: How do we know that the money that's being transferred is being used in a manner that's

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations est l'organisme chargé de la certification. Le conseil se rend sur le terrain et collabore avec les responsables des collectivités pour veiller à la mise en place de saines pratiques et de capacités en matière de gestion financière au sein des Premières Nations.

J'espère que cela vous est utile.

Le président : Oui. Je suis heureux de savoir qu'on les appuie.

Cela semble être une bonne initiative, mais il faut certainement l'appuyer dès le début. Ces 43 modifications législatives découlent de l'examen du programme par le ministre. Je crois savoir que le programme a été lancé en avril 2006. Qu'on y apporte autant de modifications démontre qu'un suivi adéquat a été fait.

Nous pouvons déterminer si cela représente une mesure incitative ou un élément dissuasif, mais habituellement, les Premières Nations reçoivent un financement important du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord pour diverses initiatives. Lorsqu'elles optent pour ce programme — qui leur permet de générer leurs propres fonds —, le montant des transferts du gouvernement fédéral est-il réduit en conséquence?

Le sénateur Patterson : La réponse courte, monsieur le président, est non. Les transferts du gouvernement du Canada aux bandes servent au fonctionnement et à l'entretien dans des secteurs comme la santé, les écoles et au fonctionnement des administrations communautaires.

Des transferts de capitaux sont faits aux bandes. Notre comité se penche sur cette question depuis plus d'un an et nous présenterons un rapport au cours de la législature actuelle. Essentiellement, le rapport révélera que le financement actuel versé par le gouvernement canadien pour les projets d'immobilisations est insuffisant. On observe des lacunes considérables en matière d'infrastructures liées au logement, aux réseaux de traitement des eaux usées et d'approvisionnement en eau, aux écoles et aux centres de santé. Par conséquent, nous considérons qu'il est très important d'avoir d'autres sources de revenus non gouvernementales pour les projets d'immobilisations et le développement économique, car le gouvernement n'aura jamais assez d'argent en raison de la croissance rapide de la population et de l'application d'un facteur de progression annuelle de 2 p. 100 depuis 18 ans, environ.

Les conseils des Premières Nations progressistes considèrent qu'il s'agit d'un mécanisme qui permet de satisfaire aux besoins qui ne peuvent l'être grâce aux subventions et aux programmes gouvernementaux offerts actuellement.

Le président : Merci.

Je pose ces questions parce que dans le cadre du processus d'examen des prévisions budgétaires, nous voyons assez fréquemment des demandes de crédits pour le ministère des Affaires autochtones, et nous posons toujours des questions sur la reddition de comptes. Comment peut-on être certain que l'argent

sustainable? That issue keeps coming up and so we have a common interest there. Your committee is on this on a regular basis, but our committee from time to time visits that issue and we'll look forward to your report.

Senator Patterson: Thank you very much. !!!

The Chair: Colleagues, from the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, we are very pleased to welcome one of our own, Senator Gerstein, who is the chair of that committee. He will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 3, Division 14, entitled "Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act," clause 167, which can be found at page 102. Then we'll go to question and answer on that if there are any, and then we can move to Division 19 under the same part, and it's entitled "Privileges for Supervisory Information," clauses 232 to 252, found at page 136. That will be interesting.

Senator Gerstein, thank you for being here and please help us out with these two divisions.

Hon. Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: Thank you Mr. Chair. It's a pleasure to be here before my colleagues. As you have mentioned, the Banking Committee was referred two divisions of Part 3, namely Division 14 and Division 19.

Our committee held two hearings, with testimony from government officials and a number of outside witnesses. I propose to give an overview of the intended legislative changes, as well as some of the views expressed by witnesses.

Starting with Division 14, proposed amendments to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, as you may recall the Banking Committee undertook a major review of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, tabling its report in March 2013.

The proposed legislative amendment in Division 14 would amend subsection 55(3) of this act. The purpose of the amendment is to allow the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, better known as FINTRAC, to disclose designated information directly to provincial and territorial securities regulators if there is reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to investigating or prosecuting money laundering or terrorist financing activities as well as offences set out in securities legislation.

According to the Department of Finance, FINTRAC's current inability to disclose information directly to provincial securities regulators is a shortcoming of Canada's anti-money laundering

transféré sera utilisé de façon viable? Cette question revient toujours; nous avons donc un intérêt commun à cet égard. Votre comité se penche fréquemment sur cette question, mais pour le nôtre, c'est une question qui revient de temps à autre. Nous attendons votre rapport avec impatience.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

Le président : Chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous un de nos collègues, le sénateur Gerstein, qui assure la présidence du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il discutera de la teneur des éléments de la section 14 de la partie 3, intitulée « Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ». Il s'agit de l'article 167, que l'on trouve à la page 102. Puis, nous passerons aux questions à ce sujet, s'il y a lieu, et ensuite nous passerons à la section 19 de la même partie, intitulée « Protection de renseignements relatifs à la supervision ». Il s'agit des articles 232 à 252, à la page 136. Ce sera intéressant.

Sénateur Gerstein, merci d'être ici. Veuillez nous aider à comprendre ces deux sections.

L'honorable Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : Merci, monsieur le président. C'est pour moi un plaisir de comparaître devant mes collègues. Comme vous l'avez indiqué, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a été saisi de deux sections de la partie 3, soit les sections 14 et 19.

Notre comité a tenu deux réunions au cours desquelles nous avons entendu les témoignages de fonctionnaires et de gens de l'extérieur. Je vais vous donner un aperçu des modifications législatives proposées et vous présenter certains points de vue exprimés par les témoins.

Commençons par la section 14, les modifications proposées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Vous vous rappelez sans doute que le Comité des banques a fait un examen exhaustif du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et qu'il a présenté son rapport en mars 2013.

La modification législative proposée à la section 14 vise à modifier le paragraphe 55(3) de cette loi. La modification a pour objet de permettre au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada — mieux connu sous le nom de CANAFE — de communiquer directement des renseignements désignés aux autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières s'il a des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements seraient utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à des activités de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et à des infractions énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières.

Selon le ministère des Finances, l'impossibilité pour le CANAFE de communiquer directement des renseignements aux autorités provinciales de réglementation des valeurs mobilières

and anti-terrorist financing regime. This amendment would specifically address this shortcoming, thereby increasing the safety and security of Canadians and the financial sector.

FINTRAC told the committee that in a number of cases in which provincial securities regulators and law enforcement agencies conducted joint investigations, the information regulators received by having access to the information FINTRAC had disclosed to law enforcement agencies was very helpful when the regulators processed offences under provincial securities legislation.

The Canadian Securities Administrators, represented by the Autorité des marchés financiers, the AMF, were very much in favour of this amendment. They stated that it would allow provincial securities regulators to ask FINTRAC to provide information in relation to specific cases and would give FINTRAC the ability to disclose information to provincial securities regulators voluntarily. They also expressed that the proposed amendments would improve investigations of violations of provincial securities legislation.

In conclusion, all committee members support Division 14.

Did you wish to stop there and deal with questions before we go to the second matter?

The Chair: Thank you. I will see if there are any questions. It's a very thorough report, which we welcome. On the first one, my recollection is that it deals just with one clause, and that's clause 167.

Senator Gerstein: That's correct.

The Chair: Seeing no questions, then let's proceed to Division 19.

Senator Gerstein: Turning to Division 19 and the proposed amendments to the Trust and Loans Company Act, the Bank Act, the Insurance Companies Act and the Cooperative Credit Associations Act, the proposed amendments would provide that — and I'm going to say these three words and put them in quotations — "prescribed supervisory information" is considered privileged for the purposes of a civil proceeding.

The Department of Finance explained that prescribed supervisory information refers to the written opinions of OSFI that are provided to financial institutions regarding actions they need to take. Currently, this information is treated as confidential, not privileged, in a civil proceeding.

constitue une lacune dans le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Cette modification comblerait cette lacune, ce qui accroîtrait la sécurité des Canadiens et renforcerait le secteur financier.

Le CANAFE a indiqué au comité que, dans certains cas où les autorités provinciales de réglementation des valeurs mobilières et les organismes d'application de la loi ont mené des enquêtes conjointes, les autorités ont eu accès aux renseignements que le CANAFE avait communiqués aux organismes d'application de la loi, ce qui s'est avéré très utile lorsque les autorités ont intenté des poursuites en vertu des lois provinciales sur les valeurs mobilières.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui étaient représentées par l'Autorité des marchés financiers, l'AMF, sont très favorables à cette modification. Elles ont indiqué que la modification proposée permettrait aux autorités provinciales de réglementation des valeurs mobilières de demander au CANAFE de fournir des renseignements sur un cas donné et permettrait au CANAFE de communiquer volontairement des renseignements aux autorités provinciales de réglementation des valeurs mobilières. Elles ont également souligné que les modifications proposées permettraient d'améliorer les enquêtes sur les infractions aux lois sur les valeurs mobilières.

En conclusion, tous les membres du comité appuient la section 14.

Avant de passer au deuxième point, souhaitez-vous arrêter ici pour poser des questions?

Le président : Merci. Laissez-moi voir s'il y a des questions à ce sujet. C'est un rapport très exhaustif; c'est une très bonne chose, selon nous. Si je me souviens bien, le premier point ne porte que sur un seul article, l'article 167.

Le sénateur Gerstein : C'est exact.

Le président : Comme il n'y a pas de questions, passons à la section 19.

Le sénateur Gerstein : Passons à la section 19 et aux modifications proposées à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, à la Loi sur les banques, à la Loi sur les sociétés d'assurances et à la Loi sur les associations coopératives de crédit. À cet égard, les modifications proposées visent à faire des « renseignements relatifs à la supervision précisés par règlement » — pour utiliser l'expression exacte — des renseignements privilégiés aux fins de quelque procédure civile que ce soit.

Le ministère des Finances a précisé que « renseignements relatifs à la supervision précisés par règlement » s'entend des avis que formule le BSIF à l'intention des institutions financières au sujet des mesures qu'elles doivent prendre. À l'heure actuelle, les institutions financières considèrent ces renseignements comme confidentiels, et non comme protégés, dans le cadre de procédures civiles.

The proposed amendments are in response to a Quebec Court of Appeal case involving a class-action lawsuit between ManuLife and Mouvement d'éducation. As I understand it — and I am not a lawyer — the court found that this prescribed supervisory information could be subject to production in civil proceedings.

We were told by the Department of Finance that if this information were made public, confidence in financial institutions could be negatively affected, thereby creating the potential for bank runs or other actions that could jeopardize the health of an institution.

Officials also explained that the amendments would be effective retroactively and would apply in any civil proceedings in which a final decision has not yet been made before the day on which these clauses come into force.

The Department of Finance said the proposed amendments would modernize, clarify and enhance the perception of prescribed supervisory information that is prepared by OSFI and would enhance both confidence in the supervisory process and the stability of the financial system, while respecting the need for transparent and fair judicial processes.

Both the Canadian Life and Health Insurance Association and the Canadian Bankers Association appeared as witnesses before our committee and supported the proposed amendments. They indicated that the amendments would facilitate the efficient and timely exchange of information between financial institutions and OSFI, and would help to ensure the overall stability of Canada's financial system.

However, in the opinion of one senator, the proposed privilege should not extend to OSFI communications that give a directive to a financial institution to take corrective measures. I might add that this view was not shared by any other member of the committee, and after considering the witnesses' testimony, all other members of the committee supported the proposed amendments in Division 19.

Thank you.

The Chair: Thank you for a report well prepared and very well presented.

I'm a little worried about your explanation of the retroactivity, if I heard it correctly. It would apply in a civil suit that is still ongoing, that has started.

Senator Gerstein: I understand that these clauses are specifically brought in because of this action taken in the Province of Quebec and the decision given by the court of appeal. As I understand it, that situation is exempted but all others would be included.

Les modifications font écho à une affaire entendue par la Cour d'appel du Québec impliquant la Manuvie et le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires. D'après ce que je comprends — et je ne suis pas avocat —, la cour a indiqué que ces renseignements relatifs à la supervision précisés par règlement pourraient être utilisés dans le cadre d'une poursuite civile.

Le ministère des Finances a indiqué au comité que rendre ces renseignements publics pourrait nuire à la confiance du public à l'égard du secteur financier, ce qui entraînerait un risque de panique bancaire et d'autres actions qui pourraient mettre en péril la santé d'une institution.

Les fonctionnaires ont aussi expliqué que les modifications seraient rétroactives et viseraient toute procédure civile pour laquelle une décision n'a pas été rendue le jour de l'entrée en vigueur des articles.

Selon le ministère des Finances, les modifications proposées moderniseraient, clarifieraient et amélioreraient la protection de renseignements relatifs à la supervision précisés par règlement que produit le BSIF et renforceraient la confiance envers le processus de supervision et la stabilité du système financier tout en répondant au besoin d'établir des processus judiciaires transparents et équitables.

L'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes et l'Association des banquiers canadiens ont toutes deux témoigné devant notre comité et ont appuyé les modifications proposées. Elles ont indiqué qu'elles faciliteraient l'échange efficace de renseignements en temps opportun entre les institutions financières et le Bureau du surintendant des institutions financières, et contribueraient à assurer la stabilité générale du système financier canadien.

Cependant, un sénateur était d'avis que le privilège proposé ne devrait pas s'appliquer aux communications du BSIF où ce dernier demande à une institution financière de prendre des mesures correctives. J'ajouterais que cet avis n'était partagé par aucun autre membre du comité, et qu'après avoir considéré les propos des témoins, tous les autres membres du comité ont appuyé les modifications proposées à la section 19.

Merci.

Le président : Merci de ce rapport bien préparé et bien présenté.

Votre explication sur la rétroactivité, si je l'ai bien comprise, me préoccupe un peu. Elle s'appliquerait à une poursuite civile déjà en cours.

Le sénateur Gerstein : Je crois comprendre que ces dispositions ont été proposées précisément en raison de la poursuite intentée au Québec et de la décision rendue par la cour d'appel. À ce que je comprends, cette situation est exemptée, mais toutes les autres seraient visées.

The Chair: All others that may come in the future, we understand, but it's the retroactivity. They are underway now?

Senator Gerstein: That's my understanding.

The Chair: So we could have arguments, all the evidence presented, and the judge is just holding it, writing his judgment, and this legislation would impact on that?

Senator Gerstein: I understand that could be the situation, but I would defer to legal counsel. I would call you in as my counsel in this situation, you being much more familiar with this type of situation than am I.

The Chair: I will call in Senator Wallace here.

Senator Wallace: In view of recent discussions, I'll pass.

The Chair: Maybe the Library of Parliament can help me in finding which section the retroactivity is and under what law, what statute.

It seems to be in 239 to 245, apparently. It's in each of them.

I'll have to satisfy myself on that, but I do appreciate you had no further discussion.

Senator Gerstein: We had no further discussion than that, Mr. Chair.

The Chair: I have no other colleagues who have indicated an interest in participating in a discussion with you. They are well-informed and ready to do clause by clause. You may take your seat on the sidelines again.

Senator Gerstein: Always a pleasure.

The Chair: From the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, we're very pleased to welcome our colleague Senator Furey, who is the deputy chair. He is accompanied by Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief Parliamentary Precinct Services Officer; and Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 3, Division 10, Parliament of Canada Act, clauses 98 to 152, which can be found at page 73 and following.

Senator Furey, I'll call on you first. Your two colleagues may be able to help you in helping us understand this particular division.

Hon. George J. Furey, Deputy Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: Thank you for the invitation to appear today.

I want to first say that when the motions to proceed with the change in the security arrangements on the Hill were passed by both the Senate and the House of Commons back in February,

Le président : Nous comprenons que les dispositions s'appliqueraient à toutes les autres causes qui pourraient survenir dans l'avenir, mais je me préoccupe de la rétroactivité. Les dispositions s'appliquent-elles maintenant?

Le sénateur Gerstein : C'est ce que je comprends.

Le président : Cette mesure législative pourrait-elle donc s'appliquer à une affaire où l'argumentation a eu lieu, où toutes les preuves ont été présentées et où l'issue du procès n'attend plus que le juge ait terminé de rédiger son jugement?

Le sénateur Gerstein : Je crois comprendre que cela pourrait être le cas, mais je vous renverrais à un avocat-conseil. Je ferais appel à vos conseils en pareille situation, puisque ce type de situation vous est bien plus familier qu'à moi.

Le président : Je ferai appel au sénateur Wallace ici.

Le sénateur Wallace : Compte tenu des discussions récentes, je vais m'abstenir.

Le président : Peut-être que le Bibliothèque du Parlement peut m'aider à trouver le passage qui traite de la rétroactivité et la loi dont il est question.

Il semble apparemment que ce soit les articles 239 à 245. C'est dans chacun d'entre eux.

Je devrai satisfaire ma curiosité à cet égard, mais je comprends que le sujet est clos.

Le sénateur Gerstein : Nous n'avons rien à ajouter à ce sujet, monsieur le président.

Le président : Aucun autre collègue n'a exprimé le souhait de discuter avec vous. Ils sont bien informés et sont prêts à procéder à l'examen article par article. Vous pouvez regagner votre place sur le côté.

Le sénateur Gerstein : C'est toujours un plaisir de témoigner.

Le président : Nous avons maintenant l'immense plaisir de recevoir notre collègue le sénateur Furey, vice-président du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il est accompagné de Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire, et de Gilles Duguay, directeur général des Services de la Cité parlementaire. Ils traiteront des éléments figurant à la section 10 de la partie 3, intitulée Loi sur le Parlement du Canada, qui comprend les articles 98 à 152 et qui commence à la page 73.

Sénateur Furey, je vous accorderai à la parole en premier. Vos deux collègues pourront peut-être vous aider à nous aider à comprendre cette section.

L'honorable George J. Furey, vice-président, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : Merci de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

Je tiens d'abord à préciser que lorsque les motions visant à procéder à la modification des mesures de sécurité sur la Colline ont été adoptées par le Sénat et la Chambre des communes en

the then-existing Senate Security Committee, which was interfacing with the House of Commons Security Committee, ceased to function in terms of representing the Senate.

On a go-forward basis under the guidance of then Speaker Nolin, Mr. Patrice and Mr. Duguay represented the Senate at all negotiations and briefed the committee this morning on the provisions of Division 10 of Part 3 of the bill.

I'll ask Mr. Patrice to make an opening statement to colleagues, after which we will field any questions you have.

The Chair: Thank you.

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief Parliamentary Precinct Services Officer, Senate of Canada: Honourable senators, we are here to speak today about Division 10 of Part 3 of Bill C-59, the budget implementation bill, which proposes amendments to the Parliament of Canada Act in order to establish the "Parliamentary Protective Service."

The Senate has been involved in the drafting of this proposed legislation, along with legal counsel from the House of Commons, the RCMP, PCO, Public Safety Canada and Department of Justice.

It was drafted following the adoption of the motion by both houses in February, as the deputy chair said, to invite the RCMP to lead operational security throughout the Parliamentary Precinct and the grounds of Parliament Hill.

Under the leadership of the late Speaker Nolin and Speaker Housakos, we have been engaged in negotiations with the relevant parties. We have been guided by the six principles established by Speaker Nolin at the outset. Those were: This new service must respect the privilege, immunities and the powers of the respective houses and their members. Speakers must have policy oversight. The new service must ensure continuous employment of our security personnel. Funding of this new service must be centralized through a single vote, and the Speakers must be involved in the selection of the new director. The last principle is that any policing activities into allegations or complaints of criminal activity must be performed by peace officers outside this service and in accordance with existing protocol.

During the discussion between the interested parties, it became clear that legislation was required. I must say that this proposed legislation is in line with the principles that were established by Speaker Nolin.

Division 10 of Part 3 proposed to amend the Parliament of Canada Act to create a new entity, not unlike the Library of Parliament, called the "Parliamentary Protective Service," which would have legal personality and would be responsible for all matters relating to physical security throughout the Parliamentary Precinct and the grounds of Parliament Hill.

février, le Comité sénatorial sur la sécurité alors en place, qui était en rapport avec le Comité de la sécurité de la Chambre des communes, a cessé de représenter le Sénat.

À partir de ce moment, ce sont M. Patrice et M. Duguay, sous la houlette du Président Nolin, qui ont représenté le Sénat au cours de toutes les négociations et qui ont donné au comité une séance d'information sur la section 10 de la partie 3 du projet de loi ce matin.

Je demanderai à M. Patrice de faire un exposé à mes collègues, après quoi nous répondrons aux questions que vous pourriez avoir.

Le président : Merci.

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal, Services de la Cité parlementaire, Sénat du Canada : Honorables sénateurs, nous sommes ici pour traiter aujourd'hui de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59, qui est le projet de loi d'exécution du budget, lequel propose des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada pour établir le « Service de protection parlementaire ».

Le Sénat a pris part à l'élaboration de ce projet de loi aux côtés des conseillers juridiques de la Chambre des communes, de la GRC, du Bureau du Conseil privé, de Sécurité publique Canada et du ministère de la Justice.

Le projet de loi a été élaboré après que les deux chambres eurent adopté la motion en février, comme le vice-président l'a indiqué, afin d'inviter la GRC à diriger la sécurité opérationnelle dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement.

Sous la gouverne du défunt Président Nolin et du Président Housakos, nous avons négocié avec les parties concernées, guidés par les six principes suivants, qui ont été établis dès le départ par le Président Nolin. Ce nouveau service doit respecter les privilèges, les immunités et les pouvoirs de chaque chambre et de leurs membres. Les Présidents doivent superviser les politiques. Le nouveau service doit assurer l'emploi continu de notre personnel de sécurité. Le financement de ce service doit être centralisé et faire l'objet d'un seul crédit, et les Présidents doivent participer au choix du nouveau directeur. Le dernier principe veut que toutes les activités policières relatives à des allégations ou à des plaintes sur une activité criminelle soient accomplies par des agents de la paix n'appartenant pas à ce service et conformément au protocole existant.

Au cours des discussions entre les parties intéressées, il est devenu clair qu'une loi s'imposait. Je dois dire que la mesure législative proposée cadre avec les principes établis par le Président Nolin.

La section 10 de la partie 3 propose de modifier la Loi sur le Parlement du Canada pour créer une entité appelée « Service de protection parlementaire » s'apparentant à la Bibliothèque du Parlement. Doté d'une personnalité juridique, ce service serait responsable de toutes les questions relatives à la sécurité physique dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement.

According to the draft legislation, the Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons would be responsible for this new service as per their role as custodians of the powers, privilege, rights and immunities of their respective houses and their members.

The service will also be under the general policy direction of both Speakers. The “Director of Parliamentary Protective Service,” however, will have the control and management of the service, meaning that he or she will be responsible for the day-to-day operations of the service. The director will be a serving RCMP member, as in the motion, and will be selected through a transparent and consultative process.

The director, however, will be accountable to the Speakers for the management and performance of that service. It’s also true that the director will be accountable to the RCMP commissioner through the RCMP chain of command for ensuring that the RCMP meets its responsibilities according to the terms of service included in the arrangement between the Speakers, the Minister of Public Safety and the RCMP.

All RCMP members who will serve in the PPS, including the director, will continue to be employed by the RCMP.

Further, the proposed legislation states that the Speaker of the House of Commons and the Speaker of the Senate shall enter into an arrangement with the Minister of Public Safety and the RCMP to have the RCMP provide physical security throughout the precinct and the Hill. What that means is that this new service will have no responsibilities for matters such as information management and technology infrastructure; information technology security, meaning cybersecurity; or sharing and protection of data or other functions like the Business Continuity Plan, fire prevention and all of that. These services will continue to be provided by the Senate.

In addition, as stated earlier in terms of the principles, the RCMP members in this service would not have any responsibilities for investigating parliamentarians or parliamentary staff for criminal offence.

This new service in statute means that there will be one employer for all existing House of Commons and Senate security staff, which is to facilitate the integration and operation in this new service, one chain of command. Much of the draft legislation is devoted to ensuring that these respected staff members will be provided with employment stability, thus upholding the commitment of continued support that was made in the motion. They will continue to occupy their positions within the new PPS on the day that these provisions come into force. The terms and conditions of their employment will not change, and all existing collective agreements will remain in force.

Also, establishing the PPS will allow for the creation of a new, independent appropriation vote for it. The way it will function is that before the start of each fiscal year, the Speakers will instruct the director to prepare an estimate of the sum that will be required

Selon le projet de loi, le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes seraient responsables de ce nouveau service, conformément à leur rôle de gardiens des pouvoirs, des privilèges, des droits et des immunités de leurs chambres respectives et de leurs membres.

Ce service sera également assujéti à la direction stratégique des deux Présidents. Le « directeur du Service de protection parlementaire » en assurera toutefois le contrôle et la gestion, ce qui signifie qu’il ou elle sera responsable des activités quotidiennes du service. Ce directeur sera un membre actif de la GRC, comme le prévoit la motion, et sera choisi dans le cadre d’un processus transparent et consultatif.

Il sera toutefois tenu de rendre des comptes aux Présidents au sujet de la gestion et du rendement de ce service. Il est également vrai qu’il rendra des comptes au commissaire de la GRC par l’entremise de la chaîne de commandement pour veiller à ce que la GRC honore ses responsabilités, conformément aux conditions du service prévu dans l’entente intervenue entre les Présidents, le ministre de la Sécurité publique et la GRC.

Tous les membres de la GRC qui travailleront pour ce service, y compris le directeur, continueront d’être à l’emploi de la GRC.

En outre, la mesure proposée stipule que le Président de la Chambre des communes et le Président du Sénat concluront une entente avec le ministre de la Sécurité publique et la GRC pour que cette dernière assure la sécurité physique dans la Cité parlementaire et la Colline. Ce service ne sera donc pas responsable des questions relatives à la gestion de l’information, à l’infrastructure technologique, à la sécurité des technologies de l’information, c’est-à-dire la cybersécurité, à la communication ou à la protection des données; ou à toute autre fonction, comme le Plan de continuité des opérations, la prévention des incendies et tout cela. Ces services continueront d’être assurés par le Sénat.

De plus, comme je l’ai indiqué précédemment en parlant des principes, les membres de la GRC assurant ce service n’auront pas la responsabilité de mener des enquêtes sur les infractions criminelles concernant des parlementaires ou des membres de leur personnel.

Dans le cadre de ce nouveau service prévu dans le projet de loi, tout le personnel de sécurité de la Chambre des communes et du Sénat relèvera d’un seul employeur, ce qui facilitera l’intégration et le fonctionnement, puisqu’il n’y aura qu’une chaîne de commandement. Le projet de loi vise en bonne partie à assurer la stabilité d’emploi de ces employés respectés, conformément à l’engagement pris dans la motion de continuer de leur assurer du soutien. Ils continueront d’occuper leur poste au sein du nouveau Service de protection parlementaire le jour où ces dispositions entreront en vigueur. Leurs conditions de travail ne changeront pas, et toutes les conventions collectives existantes resteront en vigueur.

L’établissement du Service de protection parlementaire permettra en outre la création d’un crédit indépendant qui lui sera destiné. On procédera de la manière suivante : avant le début de chaque exercice, les Présidents demanderont au directeur de

for the service. After consideration and approval, the Speaker will transmit these estimates to the President of the Treasury Board for inclusion in the estimates of the government for that fiscal year.

A clause in the bill has been drafted to avoid limiting the powers, privileges, rights and immunities of the Senate, the House of Commons and their members. It is through their role as custodian of parliamentary privilege that the Speakers would enter into an arrangement with the RCMP for the provision of their services. This arrangement will include provisions that would protect the various privileges of each house, including control over proceedings and the right of access of members.

In conclusion, there are many steps to be taken before there's a fully integrated security operation in the Parliamentary Precinct. I realize that the partners in this new endeavour — the Senate, the House of Commons and the RCMP — are working diligently on transition planning right now.

[Translation]

The Chair: Mr. Duguay, do you have something to add?

[English]

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services, Senate of Canada: We'll entertain any questions the committee may have.

[Translation]

Senator Bellemare: You raised a point that caught my interest. You said that section 79.57 indicates that an expenditures budget would be drafted and transmitted. If I understand correctly, that was not done previously.

Mr. Patrice: In the past, each institution set aside a portion of its budget for their respective security services. So the Senate would have an amount in its portion of the budget, an amount for Senate security services, and so would the House of Commons and the RCMP.

Senator Bellemare: Now there will be a common unit, and a common budget. Will there be a document with plans and priorities, as is the case for all other departments?

Mr. Patrice: Initially, all these budgets will be consolidated because the fiscal year is under way. So the amounts that have not been spent to date by the respective organizations will be consolidated within the new organization.

préparer une estimation de la somme dont il aura besoin pour le service. Après avoir examiné et approuvé cette estimation, ils la transmettront au président du Conseil du Trésor pour qu'elle soit intégrée aux prévisions budgétaires du gouvernement pour l'exercice concerné.

Une disposition du projet de loi a été prévue pour éviter de restreindre les pouvoirs, les privilèges, les droits et les immunités du Sénat, de la Chambre des communes et de leurs membres. En qualité de gardiens du privilège parlementaire, les Présidents concluraient une entente avec la GRC pour la prestation de services. Cette entente comprendrait des dispositions qui protégeraient les divers privilèges de chaque chambre, y compris le contrôle des procédures et le droit d'accès des membres.

En conclusion, il faudra passer par bien des étapes avant que les activités de sécurité ne soient pleinement intégrées sur la Cité parlementaire. Je suis conscient que les partenaires qui s'engagent dans cette nouvelle entreprise — le Sénat, la Chambre des communes et la GRC — travaillent actuellement avec diligence pour planifier la transition.

[Français]

Le président : Monsieur Duguay, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Traduction]

Gilles Duguay, directeur général, Services de la Cité parlementaire, Sénat du Canada : Nous répondrons à toutes les questions que le comité pourrait avoir.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Vous avez soulevé un point qui a suscité mon intérêt. Vous indiquez, à l'article 79.57, qu'il y aura une préparation et une transmission du budget des dépenses. Si je comprends bien, ce n'est pas ainsi que cela se faisait auparavant?

M. Patrice : Auparavant, chaque institution consacrait une portion de son budget à ses services de sécurité respectifs. Le Sénat avait donc, dans sa portion de budget, un montant consacré aux services de sécurité du Sénat, et il en était de même pour la Chambre des communes et pour la GRC.

La sénatrice Bellemare : Maintenant, il y aura une unité commune, donc un budget commun. Est-ce qu'il y aura un document pour les Plans et priorités, comme c'est le cas pour tous les autres ministères?

M. Patrice : En fait, dans un premier temps, tous ces budgets seront consolidés, puisque l'exercice financier est en cours. Donc, en ce qui concerne les sommes qui n'ont pas été dépensées jusqu'à maintenant par les organisations respectives, elles seront consolidées au sein de la nouvelle organisation.

[English]

Senator Furey: In response as well to your question, Senator Bellemare, once the consolidation is done, on a go-forward basis it will be a separate allocation, akin to something like the Library of Parliament, for example. It will be a separate allocated budget.

[Translation]

Senator Chaput: On the last page of your committee's report, on page 4, you mention the importance of the obligation to respect parliamentary privileges. In section 79.58, you clearly indicate that none of the added provisions will be construed as limiting the powers, privileges or rights of the Senate and the House of Commons.

You add that "this statutory commitment to respect parliamentary privilege will likely be a challenge for the Parliamentary Protective Service."

I took the time to read those few lines to you because I believe that, now that the Parliamentary Protective Service is an integrated service, one of its challenges will be to respect the Official Languages Act. I am pleased to see that, in the bill, the new entity is now one of the federal institutions that comes under the Official Languages Act.

However, given the difficulty that the RCMP has in meeting its obligations regarding the offer of service in French in official language minority communities, I hope that this new entity will manage to respect the Official Languages Act, at least as well as it did previously in the Senate security system.

[English]

Senator Furey: Thank you very much for raising that, Senator Chaput. Along with the RCMP and this new integrated service, we also have assurances from the Speaker of the House of Commons and our own Speaker that the rights and privileges of parliamentarians and Parliament in general will be respected, including under the Official Languages Act.

The Chair: We've seen in the past where the RCMP has negotiated taking over the jurisdiction of policing and security. The existing officers have been taken into the RCMP and begin wearing RCMP uniforms. Is that not contemplated in this particular instance?

Mr. Duguay: Currently, recruits coming out of Regina for training will come here on a two-month basis. Now that this will be a more permanent posting, the RCMP have gone out and advertised within the RCMP. Only RCMP members can apply for 30 permanent positions that they want to post at the Parliament Hill detachment, but the members will be assigned to PPS.

[Traduction]

Le sénateur Furey : Pour répondre également à votre question, sénatrice Bellemare, une fois les budgets consolidés, le service recevra des affectations distinctes, à l'instar de la Bibliothèque du Parlement, par exemple. Il disposera d'un budget séparé.

[Français]

La sénatrice Chaput : À la dernière page du rapport de votre comité, à la page 4, vous parlez de l'importance de l'obligation de respecter les privilèges du Parlement. À l'article 79.58, vous indiquez clairement qu'aucune des dispositions ajoutées n'aura pour effet de restreindre les pouvoirs, droits et privilèges du Sénat et de la Chambre des communes.

Vous ajoutez que « cet engagement prévu par la loi de respecter le privilège parlementaire constituera vraisemblablement un défi pour le Service de protection du Parlement ».

J'ai pris la peine de vous lire ces quelques lignes, parce que je crois qu'un des défis pour le Service de protection du Parlement, maintenant que c'est un service intégré, sera le respect de la Loi sur les langues officielles. Je suis heureuse de constater que, dans le projet de loi, la nouvelle entité fait maintenant partie des institutions fédérales régies par la Loi sur les langues officielles.

Cependant, compte tenu de la difficulté qu'éprouve la GRC à respecter ses obligations à l'égard de l'offre de services en français aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, j'espère que cette nouvelle entité réussira à respecter la Loi sur les langues officielles au moins aussi bien que ne le faisait auparavant le système de sécurité du Sénat.

[Traduction]

Le sénateur Furey : Merci beaucoup d'avoir soulevé cette question, sénatrice Chaput. En ce qui concerne la GRC et ce nouveau service intégré, nous avons l'assurance du Président de la Chambre des communes et de notre propre Président que les droits et les privilèges des parlementaires et du Parlement en général seront respectés, y compris ceux prévus par la Loi sur les langues officielles.

Le président : Nous avons vu, par le passé, la GRC négocier la prise en charge de services de police et de sécurité. Les agents en poste ont été intégrés à la GRC et ont commencé à en porter les uniformes. N'envisage-t-on pas de le faire dans le cas présent?

M. Duguay : À l'heure actuelle, les recrues qui terminent leur entraînement à Regina viennent ici pour deux mois. Maintenant que ces affectations seront plus permanentes, la GRC a commencé à l'annoncer dans ses rangs. Seuls les membres de la GRC peuvent postuler les 30 postes permanents que l'organisation veut affecter au détachement de la Colline du Parlement, mais les membres seront affectés au Service de protection parlementaire.

The current Senate Protective Service or House of Commons protective services will become PPS members but not RCMP members.

The Chair: How about the automobiles, firearms and all the gear that they're wearing? Are we going to see a unification of all of that internally and externally on Parliament Hill?

Mr. Patrice: As you can imagine, this process of transition has many aspects. Currently there are seven working groups, ranging from finance to human resources to procurement, et cetera. They are looking at all the transition in terms of phasing into that new service, including assets, which I believe is your question. Obviously the assets that are relevant for the new "Parliamentary Precinct Service" will be transferred to that new service. All this work is going on currently to identify all of these issues.

The Chair: Will that include activity in the precinct area outside the buildings?

Mr. Patrice: That's right. Right now the jurisdiction of the new service — and I guess it's in addition to the previous responsibilities of the respective security services — will extend to the gate of Parliament Hill with full integration. You're going to see a mix of RCMP and former Senate and House of Commons security, either on the grounds or inside, to achieve full integration.

The Chair: We're still going to see RCMP uniformed personnel around the precinct?

Mr. Patrice: Yes.

The Chair: And the precinct service and the RCMP will have compatible communications equipment and that kind of situation that we're concerned about that might not have existed in the past?

Mr. Duguay: That is the immediate focus. First of all, the RCMP will retain their identity, but they will be integrated within this function that is the PPS.

With respect to interoperability, as well as communication, our plan is that as soon as Royal Assent takes place, this will not be an issue. The planning is that if there is a crisis the next day, all these forces can communicate with each other and there is one person who has command and control of the situation.

The Chair: How will the work be divided on Parliament Hill, on the precinct, between the uniformed RCMP and the uniformed PPS?

Mr. Duguay: That is subject to this transition that Michel was alluding to. It's going to take some time. After Royal Assent, don't even expect to see a new uniform. SPS members will most likely have their current uniform, as will the House of Commons, because we realize that for as long as they will not have their own identity through policies or have their own collective agreement,

Les membres actuels des services de protection du Sénat ou de la Chambre des communes deviendront membres du Service de protection parlementaire, mais pas de la GRC.

Le président : Qu'en est-il des automobiles, des armes à feu et de tout l'équipement qu'ils portent? Cet équipement sera-t-il uniformisé à l'interne et à l'externe sur la Colline du Parlement?

M. Patrice : Comme vous pouvez l'imaginer, ce processus de transition comporte de nombreux aspects. Il occupe actuellement sept groupes de travail, qui s'intéressent tant aux finances qu'aux ressources humaines ou à l'approvisionnement. Ces groupes se penchent sur les aspects de la transition afin de tous les fusionner dans ce nouveau service, y compris les biens, lesquels constituent, je crois, l'objet de votre question. Les biens qui seront pertinents pour le nouveau « Service de la Cité parlementaire » lui seront évidemment transférés. On s'emploie actuellement à cerner toutes ces questions.

Le président : Les activités qui se déroulent sur la Colline, mais à l'extérieur des édifices seront-elles incluses?

M. Patrice : Oui. À l'heure actuelle, on prévoit que les responsabilités du nouveau service, qui s'ajouteront, je présume, aux anciennes tâches des services de sécurité respectifs, s'étendront jusqu'à l'entrée de la Colline du Parlement et seront entièrement intégrées. Vous verrez un mélange de membres de la GRC et d'anciens agents de sécurité du Sénat et de la Chambre des communes qui s'intégreront parfaitement, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur.

Le président : Nous verrons encore des agents de la GRC en uniforme autour de la Cité?

M. Patrice : Oui.

Le président : Et le service de la Cité et la GRC disposeront de matériel de communication compatible? Nous craignons que cela n'a peut-être pas été le cas par le passé.

M. Duguay : C'est la préoccupation immédiate. Tout d'abord, la GRC conservera son identité, mais elle s'intégrera au Service de protection parlementaire.

Nous prévoyons que l'interopérabilité et les communications ne poseront pas de problème dès que la sanction royale aura été accordée. Selon le plan, si une crise survient le lendemain, toutes les forces en présence pourront communiquer les unes avec les autres, et une seule personne assurera le commandement et le contrôle de la situation.

Le président : Comment le travail sera-t-il réparti entre les agents de la GRC et du Service de protection parlementaire sur la Colline du Parlement et dans la Cité?

M. Duguay : Cela sera déterminé dans le cadre de la transition dont Michel a parlé. Cela prendra un certain temps. Après la sanction royale, ne vous attendez même pas à voir de nouvel uniforme. Les membres du Service de protection du Sénat arboreront fort probablement leur uniforme actuel, comme ce sera le cas à la Chambre des communes, car nous comprenons que

issues could arise by mixing them too early. In keeping them to their respective precincts, we have to ensure that there is a seamless integration of operations and communication. That's going to give us some time to get there.

The thing that might change, and what we're also discussing, is that perhaps there would be a benefit to have current SPS and House of Commons personnel located at the vehicle screening facility, facilitating senators as well as members of Parliament to go through the vehicle screening facility.

We're also entertaining when it would be appropriate to have an RCMP member inside Parliament, but we're not there yet. A lot of discussion has to take place. The timing has to be right. We know that there is a warming up process. We're sensitive to all kinds of issues and we know that it's going to take a period of time.

The Chair: Senator Furey, you're satisfied that this legislation and the various clauses here will allow, over time, for this transition that we've been talking about?

Senator Furey: Yes, I'm satisfied that it's true to the motions that were passed back in February and that it respects the intent and purpose of those motions.

The Chair: Thank you.

Senator Furey: But, as Mr. Duguay has said, it will take some time. There will be growing pains.

[Translation]

Senator Chaput: I would like to come back to the language obligations of this new entity. If I have understood correctly, Mr. Duguay, you just mentioned that about 30 people will be recruited and that the RCMP will recruit another 30 people?

Mr. Duguay: They are not 30 new —

Senator Chaput: They are not necessarily new people.

Mr. Duguay: No, not necessarily. The RCMP wants to create stability within its current positions.

Senator Chaput: A plan will need to be created to provide services in both official languages. There are places where it is essential and others where it may not be as important. Is any planning being done to determine how services in both official languages will be provided in Parliament, so that our linguistic duality is not abandoned and is reflected as it was in the past?

tant qu'ils n'ont pas leur propre identité issue de politiques ou leur propre convention collective, des problèmes pourraient survenir si nous les fusionnons précipitamment. En les gardant dans leur chasse gardée respective, nous devons assurer une intégration harmonieuse des opérations et des communications. Cela nous donnera du temps pour y arriver.

Il pourrait toutefois y avoir un changement, dont nous discutons actuellement, considérant qu'il pourrait être judicieux d'affecter des agents du Service de protection du Sénat et du Service de protection de la Chambre des communes au poste de vérification des véhicules pour y faciliter le passage des sénateurs et des députés.

Nous cherchons également à déterminer quand il sera approprié de poster un membre de la GRC à l'intérieur du Parlement, mais nous n'en sommes pas encore là. Il y a bien des choses dont il faut discuter. Il faut agir au moment opportun. Nous savons qu'il y aura un processus d'acclimatation. Nous portons attention à toutes sortes de questions et nous savons que les choses prendront un certain temps.

Le président : Sénateur Furey, êtes-vous d'avis que ce projet de loi et les diverses dispositions qu'il contient permettront d'effectuer cette transition avec le temps?

Le sénateur Furey : Oui, je considère qu'il est fidèle aux motions adoptées en février et qu'il en respecte l'intention et l'objectif.

Le président : Merci.

Le sénateur Furey : Mais comme M. Duguay l'a fait remarquer, cela prendra du temps. La transition ne s'effectuera pas sans quelques difficultés.

[Français]

La sénatrice Chaput : Je reviens aux obligations linguistiques de cette nouvelle entité. Si j'ai bien compris, monsieur Duguay, vous venez de mentionner qu'il y aura le recrutement d'une trentaine de personnes, et que la GRC recrutera 30 autres personnes?

M. Duguay : Ce ne sont pas 30 nouvelles...

La sénatrice Chaput : Ce ne sont pas nécessairement de nouvelles personnes.

M. Duguay : Non, pas nécessairement. La GRC veut créer de la stabilité au sein des postes qu'elle a présentement.

La sénatrice Chaput : Il faudra élaborer un plan afin d'offrir des services dans les deux langues officielles. Il y a des endroits où c'est primordial, et d'autres où c'est peut-être moins important. Est-ce qu'il y a une planification permettant de déterminer comment seront offerts les services dans les deux langues officielles au sein du Parlement, de sorte que notre dualité linguistique ne soit pas abandonnée et qu'elle soit reflétée comme auparavant?

Since we began integrating the services, there is no doubt that planning is always under way, but we often deal with people now who have lovely smiles and are very kind, but they do not understand French. I understand that it is a transition and that things have to fall into place. But can you give me some assurance that there will be a strategy that will ensure that linguistic duality in Canada will be reflected in the security services?

Mr. Duguay: Based on what I know of the RCMP and based on the file that was sent, one of the basic qualifications of members who want to apply — because there will be more than 30 of them — is that they be bilingual.

Senator Chaput: Will it be “mandatory” or “preferred”?

Mr. Duguay: Mandatory.

Senator Chaput: Thank you, Mr. Duguay.

[English]

The Chair: Senator Furey, I have no other names on my list.

[Translation]

The Chair: Mr. Patrice and Mr. Duguay, thank you for attending this meeting. Best of luck to you.

[English]

Colleagues, this concludes the work we have outlined for ourselves in relation to this particular bill. The next step is to receive the bill. It will come to the Senate for second reading. If you wish to speak at that time, that would be great. It will then be referred to our committee and dealt with.

I don't anticipate there will be extensive points, but one never knows. If there are any points that you would like external witnesses to clarify, that would be the time to do it. Then we'll proceed with clause- by-clause consideration. The bill will then be referred back to the Senate for third reading and you'll have a chance to speak again at third reading on aspects of it.

Thank you all very much for your understanding and patience in getting through a very difficult job. Thanks to Jodi Turner, to the Library of Parliament and to the technician. We really appreciate all of your help.

We'll let you know when next we will meet.

(The committee adjourned.)

Depuis que nous avons commencé à intégrer les services, il ne fait aucun doute que la planification est toujours en cours d'élaboration, mais nous avons souvent affaire, maintenant, à des personnes qui, avec le plus beau sourire du monde et beaucoup de gentillesse, ne comprennent pas le français. Je comprends que la situation est transitoire et que les choses prennent leur place. Cependant, pouvez-vous m'assurer qu'il y aura une stratégie qui fera en sorte que la dualité linguistique du Canada soit reflétée dans les services de sécurité?

M. Duguay : Selon la connaissance que j'ai de la GRC et selon la fiche qui a été envoyée, l'une des qualifications de base des membres qui veulent postuler — parce qu'il y en aura plus que 30 —, c'est qu'ils soient bilingues.

La sénatrice Chaput : Ce sera « obligatoire » ou « préférable »?

M. Duguay : Obligatoire.

La sénatrice Chaput : Merci, monsieur.

[Traduction]

Le président : Sénateur Furey, il n'y a plus de nom sur ma liste.

[Français]

Le président : Monsieur Patrice et monsieur Duguay, je vous remercie d'avoir assisté à cette réunion, et je vous souhaite bonne chance.

[Traduction]

Chers collègues, voilà qui conclut le travail que nous nous étions donné au sujet de ce projet de loi. Il nous reste à recevoir le projet de loi. Il sera renvoyé au Sénat pour la deuxième lecture. Ce serait le moment idéal si vous souhaitez en parler. Il nous sera ensuite renvoyé aux fins d'examen.

Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait des points qui exigent une étude prolongée, mais on ne sait jamais. Si vous souhaitez que des témoins externes clarifient certains points, ce serait le moment de le faire. Nous procéderons ensuite à l'examen article par article. Le projet de loi sera par la suite renvoyé au Sénat pour la troisième lecture, au cours de laquelle vous aurez l'occasion de discuter encore de certains aspects.

Merci beaucoup à tous de la compréhension et de la patience dont vous avez fait preuve au cours de ce travail très ardu. Je remercie Jodi Turner, la Bibliothèque du Parlement et le technicien. Nous vous sommes reconnaissants de votre aide.

Nous vous informerons du moment de notre prochaine séance.

(La séance est levée.)

Thursday, June 4, 2015

Standing Senate Committee on National Security and Defence:

The Honourable Senator Daniel Lang, Chair.

The Honourable Senator Grant Mitchell, Deputy Chair.

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology:

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair.

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples:

The Honourable Senator Dennis Glen Patterson, Chair.

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce:

The Honourable Senator Irving Gerstein, Chair.

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

The Honourable Senator George J. Furey, Deputy Chair.

Senate of Canada:

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief
Parliamentary Precinct Services Officer;

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services.

Le jeudi 4 juin 2015

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense :

L'honorable sénateur Daniel Lang, président.

L'honorable sénateur Grant Mitchell, vice-président.

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie :

L'honorable sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie, président.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones :

L'honorable sénateur Dennis Glen Patterson, président.

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce :

L'honorable sénateur Irving Gerstein, président.

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

L'honorable sénateur George J. Furey, vice-président.

Sénat du Canada :

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant
principal, Services de la Cité parlementaire;

Gilles Duguay, directeur général, Services de la Cité parlementaire.

APPEARING

Tuesday, June 2, 2015

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES

Tuesday, June 2, 2015

Canadian Taxpayers Federation:

Aaron Wudrick, Federal Director.

Finance Canada:

Paul Rochon, Deputy Minister;

Nicholas Leswick, General Director, Economic and Fiscal Policy Branch;

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch.

Wednesday, June 3, 2015 (afternoon)

Intellectual Property Institute of Canada:

Jeffrey Astle, Immediate Past President;

Steven B. Garland, Past President.

Canadian Home Care Association:

Nadine Henningsen, Executive Director.

Public Service Alliance of Canada:

Chris Aylward, National Executive Vice President;

Liam McCarthy, PSAC Negotiations Coordinator.

Professional Institute of the Public Service of Canada:

Debi Daviau, President;

Isabelle Roy, General Counsel.

Wednesday, June 3, 2015 (evening)

Office of the Information Commissioner of Canada:

Suzanne Legault, Information Commissioner of Canada;

Nancy Bélanger, General Counsel, Director of Legal Services.

Royal Canadian Mounted Police:

Rennie Marcoux, Chief Strategic Policy and Planning Officer;

Peter Henschel, Deputy Commissioner, Specialized Policing Services.

(Continued on previous page.)

COMPARAÎT

Le mardi 2 juin 2015

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 2 juin 2015

Fédération canadienne des contribuables :

Aaron Wudrick, directeur fédéral.

Finances Canada :

Paul Rochon, sous-ministre;

Nicholas Leswick, directeur général, Direction des politiques économique et budgétaire;

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt.

Le mercredi 3 juin 2015 (après-midi)

Institut de la propriété intellectuelle du Canada :

Jeffrey Astle, président sortant;

Steven B. Garland, ancien président.

Association canadienne de soins et services à domicile :

Nadine Henningsen, directrice exécutive.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Chris Aylward, vice-président exécutif national;

Liam McCarthy, coordonnateur des négociations de l'AFPC.

Institut professionnel de la fonction publique du Canada :

Debi Daviau, présidente;

Isabelle Roy, avocate générale.

Le mercredi 3 juin 2015 (soirée)

Commissariat à l'information du Canada :

Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada;

Nancy Bélanger, avocate générale et directrice des services juridiques.

Gendarmerie royale du Canada :

Rennie Marcoux, dirigeante principale de la planification et des politiques stratégiques;

Peter Henschel, sous-commissaire, Services de police spécialisés.

(Suite à la page précédente.)